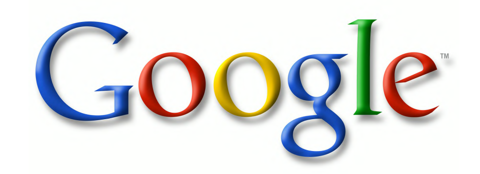
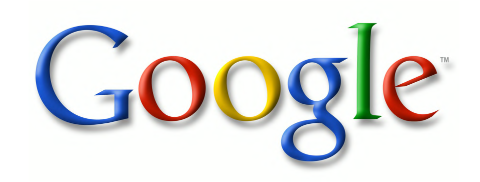

Google




NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08167948 6

REVUE

RÉTROSPECTIVE.

TOME III.

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENS AUTHENTIQUES,
INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

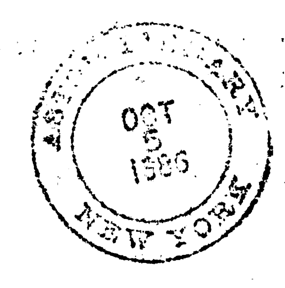
A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE, A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau
que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

TOME III.

PARIS,
A L'IMPRIMERIE DE H. FOURNIER AINÉ,
RUE DE SEINE, N° 14.

1834.


OCT
5
NEW YORK

GUY PATIN.

Selon Voltaire, Guy Patin ne peut être lu que par les gens oisifs. Selon La Harpe, il faut être, pour ouvrir sa correspondance, plus curieux que difficile. Or, comme Voltaire était l'homme le moins oisif, le plus laborieux de son siècle; comme La Harpe avait à coup sûr la prétention d'être plus difficile que curieux, il est permis de croire qu'avec cette prédisposition à son égard, ni l'un ni l'autre n'avait poussé bien avant la lecture du spirituel épistolaire dont ils font si bon marché. Pour nous, malgré ce double anathème, auquel on peut attribuer l'oubli où gît Guy Patin, nous n'hésiterons pas à déclarer que peu de livres nous ont paru aussi piquans, aussi chauds de verve, aussi empreints de la couleur du temps, que les Lettres de ce caustique docteur, ennemi également acharné de l'antimoine et du cardinal Mazarin.

Guy Patin, « homme de beaucoup d'esprit et de beaucoup de savoir, » comme l'a proclamé Bayle, moins léger dans ses jugemens que Voltaire et que La Harpe, Guy Patin était plein aussi des passions, et même des préjugés populaires de son époque; il en

est le résumé vivant, comme ses Lettres en sont la spirituelle expression. Dans la science, il se montrait le détracteur de toute découverte nouvelle; en politique, il nous fait lui-même sa profession de foi quand il dit: « J'ai pensé être frondeur aussi hardi que pas « un. » On comprend que peu de ses contemporains aient trouvé grace devant un juge dans de telles dispositions : aussi a-t-on ingénieusement caractérisé son penchant satirique quand on a dit: « Lorsque « Guy Patin parle de quelqu'un sans en dire du mal, « on peut présumer qu'il en pensait du bien. »

Sa Correspondance a été jusqu'ici éditée avec une rebutante négligence; elle n'a aussi été publiée que fort incomplète, incomplète de lettres entièrement omises et de curieux passages retranchés dans les lettres imprimées. Les préoccupations les plus méticuleuses paraissent avoir présidé au travail de l'éditeur : ses suppressions semblent être autant de ménagemens courtisanesques pour la mémoire ou peut-être la descendance des hommes puissans qu'attaquait Guy Patin, comme si en histoire la prescription n'était pas acquise contre les égards personnels au bout d'un demi-siècle.

Deux lettres inédites, dont nous allons faire suivre ces quelques lignes, mettront nos lecteurs à même de décider si nous nous exposons à un rejet en nous pourvoyant, au nom de Guy Patin, contre l'arrêt de Voltaire et de La Harpe, et feront voir en même temps si, par l'importance des additions qu'elle renfermerait, une édition nouvelle de sa Correspondance, publiée sur les originaux, ne serait pas, à vrai dire, une publication première.

I.

A M. CHARLES SPON,

DOCTEUR EN MÉDECINE, A LYON.

MONSIEUR,

Ce 9 de février. — Je vous dirai pour nouvelles de deçà que, depuis ma dernière, laquelle fut du 4 de février, j'ai, ce jourd'hui, 9 du même, reçu le livre de M. de Saumaise pour le feu roi d'Angleterre, qui mourut il y a justement un an. Pour les *Mémoires de M. de Sully*, dont je vous avais ci-devant écrit, je vous donne avis que je ne vous les enverrai point de cette édition de Rouen : j'en avais acheté un exemplaire pour moi, dont je me suis défait, sur ce que j'ai appris que cette édition était châtrée en plusieurs endroits, et particulièrement sur la naissance de M. le Prince, père de notre bourreau de Paris, qui a, Dieu merci, aujourd'hui, un pourpoint de pierre (1). Ces vilains imprimeurs de Rouen ont pris deux cents écus que ce prince de Condé donna l'an passé afin qu'on en ôtât et retranchât tout ce qu'il y avait contre sa famille et sa généalogie. Maintenant que le prince de Condé est prisonnier, il y a ici deux libraires du Palais qui ont dessein d'en faire une nouvelle édition qui ne soit point châtrée, et d'y ajouter encore un tome manuscrit du même auteur, qu'il ne put faire imprimer, ayant été prévenu de la mort.

(1) Le Prince était alors détenu à Vincennes.
(*Note de l'éditeur.*)

Le Roi et la Reine sont arrivés à Rouen le samedi 5 de février, à cinq heures du soir, où ils ont été reçus avec une joie très-grande de tous les habitans. Notre cour de Parlement a donné arrêt contre MM. de Bouillon et le maréchal de Turennes, frères, le maréchal de Brézé et le prince de Marsillac, s'ils ne se mettent en leur devoir dans quinze jours. Il y a quelque peu de peste dans Rouen; le Roi s'en est retiré et s'est logé à une lieue près de la ville, en un beau logis qui appartient à un président des comptes de Rouen. Le petit duc de Richelieu se fait fort prier de venir trouver le Roi à Rouen; il envoie faire des protestations de service et de fidélité au Roi, et promet de bien conserver sa place; mais il ne tient point sa parole de venir, comme il a promis et comme il en a mainte fois reçu le commandement. J'ai peur qu'à la fin ce petit neveu du cardinal de Richelieu, qui en a tant autrefois perdu d'autres, ne se perde lui-même, et qu'enfin il ne soit en quelque façon attrapé, comme on a fait au prince de Condé. Le maréchal de Turennes amasse des troupes tant qu'il peut, et en a de divers endroits : on dit même que l'archiduc Léopold lui donne quatre mille hommes pour trois mois; et, néanmoins, quelque effort qu'il fasse, *nihil præstabit*, à ce que dit M. Moreau, avec lequel j'ai consulté ce matin pour une péripneumonique. Nouvelles sont ici venues que le lieutenant de Roi qui est à Damvilliers, en Luxembourg, a empêché que le gouverneur que M. le prince de Conti y avait mis n'ait fait prendre à la ville le parti du maréchal de Turennes : il a fait là-dedans crier *Vive le Roi !* et toute la ville est en obéissance; il y en a même eu quelques-uns de tués de ceux qui voulaient être contre le Roi et tenir pour M. de Turennes.

M. de Vendôme a le gouvernement de Bourgogne par commission, où il est allé, et M. le comte de Saint-Aignan est allé en celui de Berry; M. le maréchal du Hallier, qui est gouverneur de Paris, a aussi celui de Champagne, mais il n'y est pas encore allé.

Ce 12 de février. — Nous avons ici nouvelles que M. de Marsins a enfin été arrêté prisonnier en Catalogne. On a mis aussi prisonnier dans la Bastille M. de Paris, qui est celui que l'on avait envoyé au maréchal de Turennes : on ne croit point que l'un ni l'autre soient criminels, mais que l'on les arrête seulement de peur qu'ils ne fassent mal ou qu'ils ne remuent quelque chose mal à propos. Le comte de La Rochefoucauld, gouverneur de Poitou, est mort; son fils, le prince de Marsillac, y est couru, qui était quelque part en Normandie. Il a passé ici pour cet effet, depuis peu, incognito; mais, à cause de la déclaration vérifiée en parlement contre lui, il a envoyé en cour un gentilhomme traiter pour lui, pour obtenir permission de ne point venir à la cour, tant à cause de la mort de son père et du gouvernement de Poitou, dont il a la survivance, que pour la maladie de sa mère, que l'on dit être mortelle. Son frère, le chevalier de La Rochefoucauld, est aussi arrêté prisonnier où il était lieutenant, dans Damvilliers; mais M. le comte de Roucy, beau-frère de MM. de Bouillon et de Turennes, est à la cour, qui traite pour eux. On dit néanmoins que le maréchal de Turennes traite aussi avec l'archiduc Léopold, qui lui promet secours notable s'il veut tout de bon entreprendre quelque chose contre nous. On dit qu'il a deux mille hommes de pied et deux mille chevaux qu'un duc de Wirtemberg lui a amenés. Les troupes de l'archiduc Léopold avancent de deçà, et sont entrées en Picardie,

dans le Boulenois et devers Ardres. Ceux de Dieppe n'ayant pas voulu soutenir la rébellion de madame de Longueville, elle a quitté la ville et s'est retirée en une des maisons de son mari, nommée Tancarville, en basse Normandie. Quelques-uns ont dit qu'elle s'était embarquée sur mer au Tréport, et qu'elle avait passé en Flandres ou Hollande, et que, comme on la plaignait de tant de peines, la reine dit qu'elle avait quant et elle le prince de Marsillac pour se consoler ensemble, *quem aiunt esse unum ex illius subactoribus.*

M. de La Ferté-Senneterre s'est rendu maître de Clermont en Lorraine, et a empêché que cette ville n'ait pris le parti du maréchal de Turennes. On dit que tout est apaisé en Normandie, hormis la difficulté qui reste pour le Havre; le petit duc de Richelieu ayant été mandé à la cour plusieurs fois sans y vouloir venir, on veut qu'il vienne et qu'il donne sa démission dudit gouvernement que l'on ne veut pas confier à sa jeunesse.

— C'est chose certaine que madame de Longueville est sortie du royaume et qu'elle a passé en Flandres avec deux gentilshommes nommés Saint-Ibar et Saint-Romain; elle pensa mourir sur la mer du vomissement qu'elle eut dans le vaisseau. Les dernières nouvelles que l'on a eues sont datées de Saint-Omer. Enfin, le maréchal de Brézé est mort à Saumur, qui était son gouvernement, qui sera donné, ce dit-on, à M. de Servient, qui est *animal mazarinicum*, en récompense des bons avis qu'il a donnés d'arrêter M. le prince de Condé et ses deux associés. On dit que la Reine a tiré M. et madame de Richelieu du Havre-de-Grace, en intention de le donner à son cher ami Mazarin, qui y eût mis pour lieutenant le baron de Palenau qui a perdu Courtray et Ypres; mais M. le duc d'Orléans

l'ayant su, y a envoyé exprès et l'a empêché, de sorte qu'on le rend à madame d'Aiguillon.

— Il y a encore du bruit à Bordeaux contre M. d'Épernon, qui empêche l'exécution de la paix; il y en a aussi au parlement de Toulouse, qui a donné un arrêt de défense de lever rien sur certains villages de Languedoc, où il a passé de la soldatesque. Le Conseil a cassé cet arrêt, le parlement le veut maintenir, d'autant que, par l'accord que l'on fit avec eux l'an passé, on leur avait promis qu'ils seraient exempts du passage des soldats. Un maître des requêtes, intendant de justice en Limousin, nommé M. Foulé, est assiégé dans Tulle, en Limousin, par des seigneurs et les communes du pays, afin qu'il rende un seigneur qu'il a fait mettre prisonnier; et ont envoyé dire à la cour, qu'ils tueront cet intendant, si on ne le retire et révoque de la province du Limousin.

Le jeune roi d'Angleterre, Charles II, quitte les îles de Gernezey, où il est depuis quelque temps, et s'en vient en France, s'aboucher avec la Reine sa mère, à Pontoise, pour de là s'en aller à Bréda, en Hollande (avec l'assurance que les Hollandais lui donnent de sa personne) pour y traiter avec les Écossais, qui veulent faire quelque nouvel effort en sa faveur contre les Anglais.

— *Le vendredi*, 18 *de février*, fut ici reçu conseiller de la cour le fils aîné de feu M. le président Barillon, homme d'honneur et de courage, lequel mourut à Pignerol, l'an 1645 (faute de bon appareil), où il avait été envoyé par le Mazarin, en exil.

— Le Mazarin est toujours ici haï autant que jamais, si bien que l'emprisonnement du prince de Condé ne lui a fait aucun ami et a augmenté le nombre de ses en-

nemis. Les amis du prince de Condé ont fait une réponse, que l'on dit être fort bonne, à la lettre du Roi, sur la détention des princes de Condé, de Conti et duc de Longueville (1): elle est imprimée, mais elle est si rare qu'elle ne se voit pas encore. Le Roi et la Reine sont de retour de Rouen, et sont arrivés à Paris, le mardi 22 de février au soir. Le mercredi 23 est ici parti du matin M. le comte de Roucy, pour aller vers M. le maréchal de Turennes, son beau-frère, de la part de la Reine, pour tâcher d'y ménager quelque accommodement avant que le mal soit devenu plus grand. Les Écossais se mettent en état d'aider au jeune roi d'Angleterre, auquel on fait espérer pareillement du secours de la reine de Suède et du roi de Danemarck, qui est son parent. Madame la Princesse la jeune est allée à Saumur recueillir la succession de feu M. le maréchal de Brézé, son père. Le jour que la Reine partit d'ici pour aller en Normandie, elle commanda d'envoyer à MM. de Beaufort et le coadjuteur, de sa part, en don qu'elle leur faisait, chacun cent mille livres : M. de Beaufort prit le tout pour s'en servir; le coadjuteur les refusa, disant qu'en l'état où étaient les affaires du Roi, il en avait besoin ailleurs, et qu'il suppliait la Reine de lui garder sa bonne volonté pour quelque autre occasion. On a voulu gagner ces deux hommes par ce présent, d'autant que le ministre et tout le conseil de la Reine savent bien que ces deux personnes sont le corps et l'ame de la Fronde, et qu'ils pouvaient faire remuer tout Paris, tandis que la Reine serait en Normandie. Ils voient tous deux et très souvent M. le duc d'Orléans :

(1) Guy Patin rapporte plus loin un jugement différent sur cette Réponse dont le titre est donné p. 16, note.

on croit ici que c'est par leur conseil qu'il a écrit à la Reine, étant à Rouen, qu'il ne voulait point qu'elle donnât le gouvernement du Havre au Mazarin, ce qu'elle eût fait autrement, vu qu'il était déjà tout prêt d'en aller prendre possession. Comme la Reine dînait à Saint-Germain en Laye, le 2 de février (qui fut le même jour qu'elle vint coucher avec le Roi, à Paris) on lui vint dire que l'on avait vu madame de Longueville s'embarquer près de Dieppe, et s'enfuir en Hollande, combien que l'on lui eût fait croire qu'elle y était déjà plusieurs jours auparavant, tandis qu'elle était cachée dans quelque château en Normandie. Il est mort depuis peu un président du parlement de Rouen, nommé de Criqueville; faute d'avoir pauleté (1), son office a été perdu : la Reine en a fait présent au Mazarin, qui l'a revendu et en a retiré quarante-trois mille écus, qu'il a mis dans son gousset. Voyez si cette femme sait faire des libéralités à propos et en temps fort opportun; elle donne alors qu'elle aurait besoin qu'on lui prêtât de tous côtés : mais l'amour est aveugle.

Le corps du maréchal de Brézé a été ouvert, on lui a trouvé une quarte d'eau *in cavitate thoracis*, de la graisse au cœur et un rein ulcéré, en suite d'une fièvre continue qui l'a rôti. Il relevait de maladie et pensait se mieux porter; il avait bien soupé, il lui prit un frisson, qui fut si fort et si violent qu'il l'abattit. Il voulut se confesser et ne put; il indiqua seulement où était un papier qui contenait sa confession, qu'il donna à un récollet là présent, qui, l'ayant lue, lui donna son absolution. Il est de ces moines comme des vautours, les-

(1) Acquitté le droit de la paulette, au moyen du paiement duquel la faculté de transmission était acquise. (*Note de l'éditeur.*)

quels ne manquent jamais de se trouver où il y a des cadavres et des charognes : *si cui caligant oculi, circumstant ripam vetuli, monachi, dæmon, angeli ; hi vel ille morituri animam sunt habituri, illi bonis petituri.* Ainsi est mort en quatre heures le beau-frère du cardinal de Richelieu et le beau-père du prince de Condé, tous trois bonnes chenilles. Le peuple d'Anjou, qui a été tyranniquement traité de ce maréchal, ne le regrettera nullement. Sa fille, madame la princesse de Condé, est allée en Anjou y recueillir la succession de son père.

M. le Prince ne boit, ne mange dans le bois de Vincennes qu'il n'en fasse goûter ou faire l'essai à celui qui en a la principale garde, savoir M. de Bar. Il lui a dit aussi qu'il savait bien que la Reine, le Roi et le Mazarin étaient allés en Normandie donner ordre aux affaires de la province, et qu'il savait bien que le maréchal de Turennes était à Stenay, où il assemblait des troupes pour le faire sortir du bois de Vincennes. Ce M. de Bar, fort étonné d'où il avait pu apprendre ces nouvelles, a cru que le prêtre qui dit la messe aux prisonniers lui avait fait entendre cela en latin, sous ombre de dire l'épître ou l'évangile de la messe ; pour à quoi remédier il a mandé à la Reine et au Mazarin qu'on lui envoyât un prêtre qui n'entendît ni ne sût parler latin. Ce prince est de dure garde, et je doute même si le machiavélisme de la cour et du ministre présent le lairra vivre long-temps là dedans. Un certain pape écrivit à Charles, duc d'Anjou et roi de Naples, qui tenait prisonnier Conradin de Souabe : *Mors Conradini vita Caroli*, et aujourd'hui nous pouvons dire : *Mors Ludovici salus Mazarini ;* car je pense qu'il vaudrait mieux que le Mazarin se jetât dans la mer, que de voir jamais en vie ce prince de Condé en liberté.

Unde fit ut metuam illi (nec tamen mihi metuo) à fungis, quos Nero vocabat cibum deorum. Il croît dans le bois de Vincennes de certains champignons dont on a fait autrefois manger au duc de Puy-Laurens, à M. le grand-prieur de Vendôme, oncle de M. de Beaufort, et à M. le maréchal d'Ornano : peut-être qu'il s'en trouvera bien encore quelque race là même, pour faire vérifier le dire de ceux qui maintiennent qu'il n'y a Etat en Europe où l'on machiavélise plus qu'en France.

On nous menace ici de quelque autre bruit, dont en voici une cause ou un prétexte; à ce que j'apprends, c'est que lorsque l'affaire fut arrêtée au conseil d'en haut, d'arrêter M. le Prince, et qu'elle était toute prête à exécuter, on la communiqua à MM. de Beaufort et le coadjuteur, contre lesquels il s'était déclaré, et même plaint au parlement. Ces messieurs y consentirent fort volontiers, comme à la perte de leur ennemi; mais ils mirent à leur marché que la Reine se servirait dorénavant, en qualité de ministre d'État, de M. le garde-des-sceaux de Châteauneuf : ce qui leur fut promis, d'autant qu'on avait affaire d'eux et de leur crédit, pour empêcher que Paris ne se remuât de l'emprisonnement de ces trois princes tout à la fois. Aujourd'hui ces messieurs demandent l'effet de la promesse qu'on leur a faite; mais ne doutez point que le Mazarin ne fasse tout ce qu'il pourra pour l'empêcher, vu que, s'il ne l'empêche, l'autre ne manquera jamais de le perdre, lorsqu'il en aura le crédit, à quoi ils sont aidés de plusieurs de la cour (et entr'autres de madame de Chevreuse), qui travaillent tous ensemble à gagner le duc d'Orléans, sans le concours duquel ils ne sont pas assez forts. Madame de Longueville est arrivée à Bruxelles, où l'on doit faire un beau bal le dimanche gras, dont elle est

priée. Les amis de M. le Prince ont fait imprimer une réponse à la lettre que la Reine avait envoyée sur sa détention au parlement (1) ; elle est longue et pas trop bien faite (à ce qu'en disent ceux qui l'ont vue), mal imprimée et mal correcte : c'est qu'elle a été imprimée en cachette. Elle est encore fort rare; on ne l'envoie que par paquets dans de certaines maisons. Quand elle sera devenue plus commune, on pourra en faire une seconde édition plus belle et plus correcte. Ceux de Bordeaux, mal-contens de ce que la paix qu'on leur a donnée ne s'exécute point, ont député de nouveau leur avocat-général pour venir faire leurs plaintes au conseil, avec charge, s'ils n'obtiennent ce qu'ils demandent, de faire de telles et telles protestations et de s'en retourner. On parle ici d'un voyage du Roi en Champagne, pour aller au-devant du maréchal de Turennes, duquel le parti est tout formé et ne sera pas si faible que les Mazarin pensent : il y a un colonel qui lui fournit quatre mille Allemands, et l'envie de piller ne manquera pas d'y en faire aller beaucoup d'autres.

Ce 26 de février. — Je n'ai rien vu ni lu qui vaille de ces libelles sur l'emprisonnement des princes, et ne m'y amuse en aucune façon : je crois pourtant qu'on n'en fera guère ici davantage, vu que le parlement en a donné un arrêt de défense, à l'exécution duquel on tient la main, autrement on aurait eu de la peine à réprimer tant de malheureux petits écrivains qui s'entendent avec la gueuserie des colporteurs pour piper

(1) La lettre de la Reine régente était intitulée : *Lettre du Roi sur la détention des Princes de Condé et de Conti, et du duc de Longueville, envoyée au parlement le 20 janvier;* Paris, 1650, in-4. La réponse des Princes avait pour titre : *Réponse de MM. les Princes aux calomnies et impostures du cardinal Mazarin*, 1650, in-4.

(*Note de l'éditeur.*)

la curiosité des sots du leurre de quelque prétendue nouvéauté.

On dit ici pour nouvelle fort dangereuse (comme de fait elle le serait, si elle était vraie), que M. le maréchal de Turennes a épousé la fille d'Erlac, qu'il a prise avec le gouvernement de Brisac, laquelle ville il tiendra au lieu de Sédan, qu'il a jusques ici redemandé; et de plus il tirera de ces quartiers-là du secours contre nous. Même l'on dit que madame la landgrave de Hesse lui donne toutes ses troupes, que Lamboy lui amène quatre mille hommes, et qu'il y en a encore neuf mille en Allemagne qui s'offrent de le venir servir, s'il veut leur donner de l'argent. A cause de quoi, l'on fait état que le Roi et la Reine partiront d'ici vers le 8 de mars, pour s'en aller en Champagne y donner ordre et y amasser des troupes. Mais, pour bien faire tout ce qu'il faudrait en cette affaire, il faut de l'argent, dont M. d'Émery ne peut guère fournir, faute de crédit, qui est accroché. On gronde fort ici contre le Mazarin, contre lequel on dit que les grands frondeurs redoublent leurs efforts : ces gens-là sont MM. de Béaufort, le Coadjuteur et madame de Chevreuse, avec les affectionnés du parti qui sont du parlement. La Reine et le Mazarin font tout ce qu'ils peuvent envers M. le duc d'Orléans, afin qu'il fasse revenir La Rivière, mais lui n'en veut point; disant que, s'il le reprend, madame la duchesse sa femme et sa fille l'auraient menacé de quitter sa maison, et de n'y point revenir, si cet homme y rentrait. La bonne ou mauvaise fortune dépend dorénavant toute de M. le duc d'Orléans, pour le Mazarin, qui est en grand danger de sa personne, si ce prince lui manque : on dit même qu'il a déjà par deux fois délibéré de se sauver. Enfin, le malheureux qu'il

est, avec tous les maux qu'il a causés à la France, tient le loup par les oreilles, et ne sait où donner de la tête pour être en assurance. Ce sera un reproche éternel en notre histoire, et une grande infamie pour la Reine, d'avoir plutôt souffert que tout le royaume de son fils fût en un tel désordre qu'il est aujourd'hui, que de chasser ce fripon et ce larron en Italie, ou plutôt de lui faire faire son procès au parlement. Ah! que je donnerais volontiers trois pistoles pour le voir passer sur le pont de Notre-Dame, avec un docteur de Sorbonne et le bourreau de Paris, dans un tombereau! Je pense qu'il n'y a bon Français en France qui ne voulût avoir donné de bon argent et avoir vu l'accomplissement de cette justice, afin d'apprendre aux étrangers à ne plus venir ici nous dérober et embler nos finances, comme a fait en son temps le maréchal d'Ancre, et puis ensuite ce faquin de Mazarin, qui, pour se maintenir à la cour et près de la Reine, cause tous ces désordres. Le seul siége de Paris méritait que ce mâtin fût accablé de la haine publique (sans mettre en compte toutes les voleries qu'il a faites et d'autres énormes méchancetés qui sont bien étranges); d'avoir voulu affamer une ville en laquelle sont enfermées sept cent mille ames, toutes innocentes (hormis celles des partisans et des Mazarins) pour venger la passion de ce pendard de tyran qui avait été empêché de traiter deux de nos conseillers, comme il avait fait trois ans auparavant le président Barillon à Pignerol. Plût à Dieu que Paris se souvînt toujours des barricades de 1648 et de la généreuse résolution par laquelle la Reine se vit obligée et contrainte de rendre les deux prisonniers! Cela empêcherait à l'avenir que les favoris n'entreprissent pas si aisément la ruine des gens de bien par leur tyrannie, et

afin de voler impunément, comme c'est leur dessein.

Je me souviens de vous avoir par ci-devant parlé d'une Histoire du P. Joseph, qu'on imprimait; enfin elle est en lumière : c'est un volume in-folio, distingué en quatre parties, qui parle, par divers petits chapitres, de plusieurs choses qui se sont passées en France depuis l'an 1624 jusques environ 1635. Mais le tout n'en vaut rien ; ce n'est qu'une flatterie perpétuelle et une prétendue apologie de toute la tyrannie du cardinal de Richelieu. On m'a dit que ce n'est point le P. Joseph qui en est l'auteur, mais un certain jeune homme nommé M. Guron (1), que ce cardinal avait employé à Casal et aux affaires d'Italie ; qui n'a écrit cela que pour flatter ce malheureux tyran, afin d'obtenir quelque évêché pour son fils, qui n'en a point eu et qui est aujourd'hui l'abbé de Guron, docteur de Sorbonne. On espère ici que l'accord se fera avec le maréchal de Turennes, qui n'a point Brisac, la nouvelle en est fausse. M. le chancelier a été ici fort malade de deux érysipèles, il se porte mieux. On dit que c'est la peur qu'il a eue qu'on ne lui otât les sceaux pour les rendre à M. de Châteauneuf, qui l'a fait malade. Enfin *manum de tabulâ* (2). Je vous baise les mains et suis de tout mon cœur, monsieur, etc.

De Paris, ce mardi 1er jour de mars 1650.

(1) Guy Patin nous apprend lui-même un peu plus loin que l'*Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, Paris, Alliot, 1650, in-fol., n'est pas l'ouvrage de Guron, mais de Charles Vialart, évêque d'Avranches. (*Note de l'éditeur.*)

(2) *Manum de tabulâ tollere*, c'est assez, il faut en finir. Allusion à ce passage de Pline où il reproche à un peintre fameux de lécher ses ouvrages et de ne savoir cesser d'y travailler. (*Note de l'éditeur.*)

II.

AU MÊME.

Monsieur,

Je vous envoyai ma dernière du 1er de mars dans le paquet de M. Falconet; je ne doute point qu'il ne vous l'ait rendue : elle était de six pages. Ce même jour, à neuf heures du soir, M. de La Vrillière, secrétaire d'État, reçut commandement de la Reine d'aller chez M. le Chancelier lui redemander les sceaux : il était au lit malade, il les rendit tout-à-l'heure, et sur-le-champ ils furent portés à la Reine, laquelle le lendemain, mercredi des Cendres, 2 de mars, les rendit à M. de Châteauneuf, à six heures du soir, dix-sept ans après que le cardinal de Richelieu les lui eut fait ôter, en février 1633. M. le Chancelier était bien averti qu'on lui ôterait les sceaux, mais il ne s'attendait qu'au lendemain matin. Voilà un coup de la Fronde régnante, qui a été poussé par M. le duc d'Orléans, à l'instance de notre Coadjuteur, de M. de Beaufort, de madame de Chevreuse, de M. de Servient, de M. le maréchal de Villeroy et autres. La Reine et le Mazarin y ont longtemps résisté, mais enfin ils ont été obligés de céder, et même on dit que bientôt il y aura ici d'autres changemens; qu'il y a encore quatre grands officiers à changer; sans vous omettre que le contre-coup de tout ceci s'en va directement donner dans la tête du Mazarin et de sa sequelle, *nisi fortiter occurratur, et feliciùs quàm antehac.* Je ne doute point que d'autres choses n'arri-

vent, si le duc d'Orléans continue de se rendre et de se tenir le chef du parti des Frondeurs, qui est infailliblement le parti des gens de bien, de courage et désintéressés : cela s'en va à la ruine des partisans et de tous ceux qui ont voulu profiter de leur cabale.

Le roi s'en va en Bourgogne, et est sorti avec la Reine sa mère, de Paris, pour cet effet, le samedi 5 de mars, à dix heures du matin : il devait aller ce jour-là coucher à Melun, et après à Montereau, à Sens, à Joigny, à Auxerre, à Semur, à Dijon; quelques-uns disent à Lyon. Le Mazarin a emmené quant et soi son neveu et ses trois nièces et ses singes et celui qui les gouverne, savoir M. Cohon, jadis évêque de Nismes, puis de Dol en Basse-Bretagne, qui était ici, durant le siége de Paris, l'espion du Mazarin, et qui pour cet effet est nommé dans les libelles l'évêque de Dol et d'Evreux. C'est un prêtre manceau, affamé de bénéfices, qui pour y parvenir rend tout ce qu'il peut de service au Mazarin, jusques à l'infamie même. Le Mazarin a depuis peu cédé à M. le maréchal de Villeroy la sur-intendance du gouvernement et de l'éducation du Roi, qu'il s'était retenue. M. le duc d'Orléans, madame la duchesse sa femme et Mademoiselle, sa fille de sa première femme, sont ici demeurés, aussi bien que M. Le Tellier, secrétaire d'État, qui a le département de la guerre, qui est tout-à-fait créature mazarine. On ne dit pas encore pourquoi ces deux derniers sont demeurés à Paris, et qu'ils ne sont point allés en voyage avec la Reine. Sur la plainte de ceux de Bordeaux, la Reine a donné commission à M. de Villemontée, conseiller d'État, d'aller y faire exécuter la paix entièrement, comme elle leur a été promise.

On a enfin découvert le vrai auteur de l'*Histoire du ministère du cardinal de Richelieu* : c'est un supérieur des Feuillans de cette ville, nommé Vialart, homme qui paraissait doux, sage et discret, lequel, étant un peu parent à M. le chancelier Séguier, se poussa en ses bonnes graces, et écrivit ces mémoires en faveur du cardinal de Richelieu, afin de pouvoir attraper quelque évêché, *nec spes fefellit hominem* : il attrapa l'évêché d'Avranches en Normandie, et ai parlé à lui trois fois durant son épiscopat; mais, de malheur pour lui, il mourut d'une fièvre continue à Avranches, au second voyage qu'il y fit, sans avoir été plus de deux ans évêque. Voyez où l'ambition va chercher un homme au fond de son cloître et lui inquiéter l'esprit, sous ombre que M. le Chancelier était un peu de sa parenté. Le livre n'a été vu de personne, mais, outre que plusieurs honnêtes gens sont là-dedans outragés fort mal à propos, et que M. le chancelier Séguier y est fort loué, jusques à ses yeux, son nez, sa barbe et son menton, aujourd'hui que la chance est tournée, on y trouve un chapitre entier contre M. de Châteauneuf, qui a aujourd'hui les sceaux, et même que la Reine y est offensée; c'est pourquoi l'on dit que le livre sera brûlé de la main du bourreau et qu'il sera supprimé par commandement du Roi : cela fera qu'il sera bien plus cher, combien qu'il ne vaille rien.

Le bon homme M. Benoist de Saumur est en cette ville, à la poursuite d'un procès contre un homme de son pays, avec lequel étant en dissension, il en a reçu un coup de canne au bras, dont il prétend obtenir grosse réparation à la Chambre de l'Édit. Je ne vous saurais assez vivement exprimer l'ardeur qu'a ce bon

homme de plaider. Cette humeur plaidacière et chicaneuse est une maladie d'esprit, aussi bien que la chimie et les tulipes.

Ce dimanche 6 *de mars.* — J'ai vu ce matin passer sur le pont de Notre-Dame le cardinal Mazarin, accompagné d'environ cent cavaliers, qui s'en allait en voyage après la Reine, laquelle partit hier, et a couché à Melun. Un autre carosse suivait le sien, dans lequel étaient ses trois nièces. Le diable puisse-t-il bien emporter l'oncle, le neveu et les nièces, *aut saltem numquàm hîc redeant, imò potius remeent unde malum pedem attulerunt sæculi nostri in commoda, pessimi bipedes!*

Ce même jour du matin est sorti de Paris M. le chancelier Séguier, pour s'en aller en une des maisons de son gendre, M. le prince de Henrichemont, savoir Rosny, près de Mantes. Ce sien gendre est fils du feu marquis de Rosny, grand-maître de l'artillerie, et petit-fils de M. de Sully, sur-intendant des finances sous Henri IV. M. le Chancelier avait fait courir le bruit qu'étant encore malade, et surtout ayant un érysipèle à la jambe qui l'empêchait de s'y soutenir, il ne pouvait partir de Paris que le 9 de mars; mais voyant que le Roi et la Reine en étaient dehors, il en était sorti finement, *et clàm se subduxit*, de peur d'être ici à la merci des Frondeurs. Peut-être qu'il en a dit en sortant, ce que disait Juvénal en sortant de Rome : *Non possum ferre, Quirites, græcam urbem.* Ce même jour, notre monsieur le Coadjuteur a prêché dans Saint-Eustache avec une telle affluence d'auditeurs, que l'église était trop petite de la moitié. MM. le nouveau garde-des-sceaux de Châteauneuf, le duc de Beaufort, le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, le président de Bellièvre et plusieurs autres grands y étaient, et même M. le duc d'Or-

léans, qui est aujourd'hui le chef des Frondeurs. M. le Procureur-général s'est plaint au Parlement de l'Histoire du cardinal de Richelieu, dont je vous ai parlé ci-dessus, comme d'un livre scandaleux et méchant. M. le président Le Coigneux, qui est aussi rudement déchiffré, en a fait autant : je ne doute point qu'il ne soit condamné par arrêt et que cela ne le fasse renchérir.

Des trois princes qui sont dans le bois de Vincennes, M. de Longueville est fort triste, et ne dit mot; M. le prince de Conti pleure et ne bouge presque du lit; M. le Prince joue, chante et jure; il entend au matin la messe, et puis il lit des livres italiens ou français; il dîne, il joue au volant, et dort. Depuis peu de jours, comme le prince de Conti priait quelqu'un de lui envoyer le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, pour se consoler en sa lecture, le prince de Condé dit au même temps : « Et moi, monsieur, je vous prie de m'envoyer « l'Imitation de M. de Beaufort, afin que je me puisse « sauver d'ici, comme il fit, il y a tantôt deux ans. »

Ce 9 de mars. — M. le garde-des-sceaux de Châteauneuf a tenu aujourd'hui son premier conseil des parties dans le Louvre, et scella hier pour la première fois depuis son rétablissement. On parle ici d'une chambre de justice contre les financiers et partisans, mais j'ai de la peine à croire qu'on en aille jusques au bout.

Je dis hier adieu à un malade guéri *ex cholerâ morbo*. Je l'avais fait saigner trois fois pour un jour, et n'avais point ordonné de sirop de grenades, ni de catholicon doublé de rhubarbe. L'apothicaire, qui en était moult dolent, me dit en grondant que j'avais été bien hardi de faire saigner ce malade tant de fois en telle maladie (le malade est un riche marchand). Je lui répondis que c'était un coup de maître, et qu'il n'appartenait pas à

tout le monde d'en faire ainsi. Il me répliqua que quelques auteurs défendaient de saigner en ce mal, et que pas un des autres ne l'ordonnait. Je lui dis que c'étaient des ignorans. Il me demanda si je tenais Bauderin pour ignorant. Je lui dis que toute sa pratique ne valait rien; qu'il avait été savant en pharmacie, mais que cette science était aujourd'hui fort inutile; qu'il ne fallait plus que trois drogues pour bien faire la médecine, savoir : séné, sirop de roses pâles (et miel commun pour des lavemens), en mettant avant tout cela la lancette, laquelle guérissait plus de malades elle toute seule, que la pharmacie des Arabes tout entière. Il me répondit que j'en parlais bien hardiment, et moi je lui dis : « Vous ne me connaissez pas encore; j'en parle « et en parlerai toujours ainsi pour le bien public, et « vous n'en parlez que pour votre intérêt. Quand je « voudrai, je mettrai en lumière un nouveau Médecin « charitable, qui vous fera connaître qui je suis, et ce « que je puis par-dessus l'autre. » Cette petite rodomontade lui fit peur, et se tut. Voyez jusques où va l'audace de ces fripons de ministres, et comment avec leur impudence ils traiteront de jeunes médecins, *nisi habeant in ore suo redargutiones*. Ledit malade était plein, *utrâque plenitudine*, avait fait grand'chère les jours gras, et avait par plusieurs fois bu du vin d'Espagne, qui avait mis le feu partout et avait disposé, voire même allumé, cette disposition inflammatoire dans les viscères nourriciers, d'où était provenu tout ce désordre. Les apothicaires croient qu'il ne faut en ce cas-là que des remèdes astringens, et de ceux qu'ils appellent avec grande joie cordiaux, *propter uberem quæstum*; et, pour être glorieux et impudens, ils ne méritent pas d'être enseignés, *tum quoque ne abutantur*. Le com-

pagnon a eu la hardiesse de me narguer, mais il en perdra la pratique et n'y fera jamais rien, et puis après il se verra réduit à la règle de ceux *de quibus dictum est, videbunt quem transfixerunt.*

Notre ami M. Naudé a fait ici imprimer un petit livret in-8°, intitulé : *Gabr. Parisini Naudæi epigrammatum libri duo.* Il ne contient que 64 pages ; j'en ai mis un pour vous dans votre paquet. Le syndic des libraires de la rue de Saint-Jacques, nommé J. Guillemot, a pris son temps, depuis la guerre de Paris, de faire valoir d'anciens arrêts de règlement touchant les libraires, et y a si bien réussi vers la Reine et le parlement, qu'il a chassé tous les libraires du Pont-Neuf, sauf à eux à se retirer dans l'Université, comme le portent les arrêts et les anciens règlemens de la librairie. Je vois ici beaucoup de gens qui en ont du regret, d'autant qu'ils trouvaient cela aisé et agréable d'aller prendre l'air sur le Pont-Neuf, et d'y recontrer aussi en même temps, aisément et à bon prix, quelques livres curieux que l'on eût eu grande peine de trouver ailleurs. Pour moi, j'en suis moins fâché, parce qu'il y a long-temps que je n'avais plus de loisir d'y aller, joint qu'il s'en ensuivait beaucoup d'abus, desquels j'étais bien informé. Et néanmoins, pour vous avouer la vérité, s'ils y étaient encore comme par ci-devant, j'y pourrais trouver un livre dont j'ai bien besoin et que j'ai grande envie de voir. Cet ardent désir me fait avoir la hardiesse de vous prier de m'en faire chercher un à Lyon, puisqu'il y a été imprimé l'an 1626, in-4° ; en voici le titre : *Authentica 4 Evangelistarum fides adversùs omnes opugnantes hæreticos ethnicosque philosophos, auctore Antonio Perez, Benedictino. Lugd. 1626, in-4°.*

Bellegarde, en Bourgogne, tient toujours pour le

prince de Condé et ne prend pas le chemin de se rendre au Roi. On traite avec les Suisses, qui se veulent retirer faute de paiement. Les députés de Bordeaux demandent qu'on ôte le gouvernement de la Guyenne à M. d'Épernon, et défense leur est faite de quitter la cour sans l'avoir obtenu. M. le duc de Mercœur est arrivé en Catalogne.

Ce 14 de mars. — Le Roi, la Reine, le Mazarin sont encore à Auxerre; on ne sait point s'ils passeront outre et s'ils iront jusques à Dijon, où l'on dit que M. de Vendôme veut faire changer le premier président Bouchu, qui y a été établi par M. le Prince défunt, et faire revêtir M. de La Berchère, qui l'a été par ci-devant et qui est aujourd'hui premier président à Grenoble. M. le chancelier Séguier est encore à Pontoise, où il sera tout le reste de ce mois; il y est visité de jour en jour par ses amis, qui vont et qui reviennent. Un maître des requêtes, qui l'y a vu depuis quatre jours, m'a dit aujourd'hui qu'il est tout content de n'être plus en charge, qu'il est fort joyeux d'être hors des affaires d'État et du désordre présent; qu'on ne lui savait rien reprocher; qu'il n'en sort pas plus riche qu'il y est entré; qu'alors que le feu roi le fit garde-des-sceaux, il avait quarante mille livres de rente, et qu'aujourd'hui personne du monde ne lui peut montrer qu'il en ait plus de quarante-cinq mille. M. de Châteauneuf scella hier vingt et une lettres de noblesse, qui sont pour la plupart des Normands à qui la Reine a accordé cette faveur pour des services qu'ils lui ont rendus en ce dernier voyage qu'elle a fait en Normandie, et particulièrement à Dieppe : peut-être que le batelier de madame de Longueville a été anobli pour sa trahison; car, quand elle voulut sortir du château de Dieppe et se sauver par mer, il se

trouva que son batelier était gagné et qu'il avait promis de la rendre à bord et de la trahir. Ne pensez-vous pas que cette généreuse action, faite pour le repos du royaume, ne mérite bien de lettres de noblesse pour des Normands, qui ne sont point gens du tout sujets à leurs intérêts?

On nous apprend ici que le Roi est arrivé à Dijon le 16 de ce mois, que les gens de guerre ravagent la Bourgogne et tous les lieux par où ils passent. Madame de Longueville est à Stenay près du maréchal de Turennes, d'où bientôt elle retournera à Bruxelles. Quelques seigneurs de la cour ont quitté le parti du Roi et sont allés au maréchal de Turennes. M. de Bouteville est un de ceux-là. M. Foulé, intendant de justice en Limousin, y a défait 2,000 paysans, dont 700 ont été égorgés ou noyés. Il y a peu de seigneurs à la cour; on en a mandé d'ici pour la grossir : le maréchal de Grammont, M. le duc de Richelieu et sa femme s'y en vont. On croit que le Roi ne reviendra de long-temps à Paris. M. le garde-des-sceaux a averti les partisans, qu'il a envoyés quérir exprès, que, dans les urgentes nécessités de l'état où nous sommes, la Reine avait affaire d'argent; qu'ils pensassent à en trouver pour se rédimer, sinon que l'on ferait une chambre de justice contre eux. Et moi, je m'en vais finir la présente, après vous avoir protesté d'être toute ma vie, monsieur, etc.

De Paris, ce vendredi 18 de mars 1650.

CHRONIQUE
SECRÈTE
DE PARIS,
SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI (1).
(1774.)

Oh! curas hominum! o quantum in rebus inane!
PERSE.

L'abbé Baudeau fut, dans la seconde moitié du siècle dernier, un des hommes qui firent arriver en France l'économie politique à l'état de science et contribuèrent le plus à répandre certaines vérités, aujourd'hui devenues triviales, à force d'être incontestées, mais qui passaient alors pour très-hardies et n'étaient accueillies que par les esprits les plus avancés.

Il publia un grand nombre de volumes sur la matière, objet de ses études. Les *Éphémérides du citoyen*, si elles ne furent pas son premier ouvrage, furent le premier du moins qui donna de la célébrité à son nom. Il eut pour collaborateur dans cette entreprise le marquis de Mirabeau, l'*Ami des hommes* et l'ennemi de sa

(1) Commencée à Paris, le mardi 10 de mai 1774, par un auteur âgé de quarante-quatre ans, *mais pour lui seul.* (*Note de l'auteur.*)

famille, et pour continuateur Dupont de Nemours. Une vingtaine d'autres ouvrages ou opuscules sur différentes questions d'impôts, de commerce ou d'économie, vinrent mettre le sceau à la réputation grave et sérieuse qu'il s'était faite.

L'écrit posthume que nous publions aujourd'hui, contrastera avec ses aînés. C'est une Chronique spirituelle et amusante des derniers momens de Louis XV et des premiers mois du règne de Louis XVI, journal piquant, fidèle, et par cela même quelquefois un peu *gai*, comme les mœurs de la cour de ce temps. Ce sont d'autres *Mémoires de Bachaumont*, écrits par un homme ayant de la portée dans l'esprit, et sachant d'un mot faire apprécier une mesure ou juger un évènement. Du reste, quelque avancé que fût l'abbé Baudeau, et quelque dégagé de préjugés qu'il s'y montre en passant dans des questions alors si mal envisagées, celle du commerce des grains, par exemple, on le verra néanmoins dans cette *Chronique* laisser percer un reste de foi dans l'étiquette et dans des usages puérils, et parler, sinon avec blâme, du moins avec une sorte d'ébahissement, de leur violation la plus simple et la plus raisonnable :

« Madame la princesse de Conti s'est présentée chez « le Roi qui l'a reçue très-bien, et lui a, dit-on, avancé « lui-même un fauteuil. » (15 *mai.*)

« On dit que le Roi se promenant avec M. de Tingry « seul, et la pluie étant survenue, il l'a fait couvrir. » (16 *mai.*)

Ces passages et bien d'autres, l'admiration secrète que les faits qui y sont rapportés causent évidemment au chroniqueur, quoiqu'il semble n'avoir pas la hardiesse de l'exprimer, tout cela prouve combien, avec des

esprits ainsi préparés, il était facile d'être bon prince à bon marché.

L'abbé Baudeau est mort aliéné en 1789. Le manuscrit du Journal qu'on va lire, entièrement écrit de sa main, a été trouvé dans ses papiers par M. Beffara, qui fut chargé de procéder à leur classement, et à l'obligeance duquel nous devons cette précieuse communication.

Le mardi 10 *mai* 1774. — Aujourd'hui, vers les cinq à six heures du soir, s'est universellement répandu le bruit de la mort de Louis XV.

On avait ce matin débité pour nouvelle qu'il allait un peu mieux. Il y avait un concours prodigieux, mais par pure curiosité, à Sainte-Geneviève, où l'archevêque de Paris s'est traîné pour pontifier.

L'abbé régulier de Sainte-Geneviève avait fait, sans y entendre finesse, à ce que je crois, un mandement où il disait que *Louis XV était aimé de ses peuples aussi tendrement qu'il les aimait.* On a ri de cette naïveté.

Ce soir très-tard, on dit que le nouveau Roi et toute sa famille sont à Choisy. Ceux qui ont vu le feu Roi pendant sa maladie sont dans le petit château; les autres sont dans le grand.

Tous les honnêtes gens augurent bien de Louis Auguste : on espère qu'il sera juste, sévère, économe. *Amen* (1).

(1) Ce matin, M. le Dauphin a écrit au contrôleur-général de distribuer deux cent mille francs aux pauvres de Paris, en disant que, dans le cas où il n'y aurait pas d'autres fonds, il prît ceux des menus plaisirs de lui et de madame la Dauphine. La somme a été distribuée. (*Note de l'auteur.*)

On vient de m'assurer qu'il s'est évanoui plusieurs minutes en apprenant la mort de son grand-père; qu'en revenant il a tendrement embrassé sa femme, ses frères et ses belles-sœurs. Il a dit, ajoute-t-on, après s'être tenu quelque temps les poings sur les yeux : « Dieu ! « quel fardeau j'ai là, à mon âge ! et on ne m'a rien « appris ! » L'enfant dit vrai : son gouverneur, feu mons de La Vauguyon, était un sot malin et vil hypocrite; son soi-disant précepteur, Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges, était tout juste un bon curé de campagne; l'abbé d'Argentré, son lecteur, ne saura jamais lire; Le Radonvilliers, son sous-précepteur, est un friponneau d'ex-jésuite, et voilà tout.

On prophétisait ce matin sur le futur ministère. Tout le monde chasse le d'Aiguillon et le La Vrillière, le Boynes; on destine le Terray à la potence; on ne fait pas l'honneur au Bertin de penser à lui; on est en suspens sur le chancelier.

Les uns parient pour le Choiseul, les autres pour le Bernis; beaucoup nomment M. de Muy, quelques-uns M. de Nivernois, même le Brienne, archevêque de Toulouse, et encore le Sartines.

En tout, on est fort tranquille. Faute d'autres spectacles, on se promène aux anciens boulevards : les carrosses y étaient en grand nombre, ainsi que les promeneurs à pied; je les ai vus, et la plus grande sérénité sur tous les visages.

Le bruit s'était répandu que la Du Barry s'enfuyait en toute diligence dans les États du duc de Deux-Ponts. Ce bruit vient de se démentir : la duchesse d'Aiguillon la garde à Ruel; mais on dit que le Du Barry, surnommé Mahomet, son beau-frère, lui a pris pour cent mille écus de diamans avec lesquels il est allé au diable.

L'opinion générale est qu'on ne doit laisser approcher du Roi aucun des ministres qui ont vu Louis XV pendant la petite vérole dont il est mort. Le chancelier l'a vu comme les autres, quoique à son corps défendant, à ce qu'on dit.

Au reste, on fait un bon conte sur cette maladie. Je le crois un peu arrangé après coup; mais enfin le voici :

Les derniers jours d'avril, il était à Trianon avec la Du Barry. En se promenant, ils virent une petite vachère qui cueillait de l'herbe pour sa vache (1). On lui trouve de très-beaux yeux; on approche; on lui relève la coiffe et les cheveux; on la débarbouille, et on décide qu'elle serait *sarmante* si elle était habillée en belle dame (car on ne pouvait pas dire *charmante*).— Eh bien! habillons-la. — Voilà leur petite paysanne habillée en demoiselle, avec du rouge et des mouches. — Elle est vraiment *sarmante !* — Faisons-la souper avec nous. — Son embarras nous amusera. — On soupe, on rit, on s'enivre. La petite est mise dans un bain, puis dans un lit, et...... Cependant son frère se mourait de la petite vérole; elle l'eut le lendemain, et en mourut, dit-on, samedi. Et voilà le conte ou l'histoire. Le vrai, c'est qu'elle court Paris : et jugez des commentaires.

Je n'ai point entendu de canon; cependant on m'avait dit qu'il tirerait. Un garçon marchand de vin,

(1) D'autres disent que c'est la fille d'un boulanger de Versailles, et qu'elle n'est pas morte, mais malade. Si le conte est plus vrai de cette manière, il n'est pas si joli. Une troisième version dit qu'elle est fille du meunier; une quatrième qu'elle l'est du nommé Montvallier, secrétaire et intendant de la Du Barry. (*Note de l'auteur.*)

qui n'y cherchait pas finesse, me dit avoir entendu celui de la Bastille, avant deux heures.

Mercredi 11 *mai*. — On était en peine de savoir si le parlement neuf continuerait ses fonctions, et comment. Ce matin, à sept heures un quart, j'étais au palais. Ils ont tenu l'audience à l'ordinaire; pendant laquelle un garde-du-corps est venu leur apporter une lettre de cachet, qui contient, dit-on, l'ordre de continuer leurs fonctions. Je ne sais pas encore les mots.

La chambre des comptes a reçu pareille lettre de cachet; le Roi, la Reine, et la famille royale sont constamment à Choisy. C'est dans le vieux château qu'est la cour. Mesdames Tantes sont dans le nouveau. Il y a auprès du Roi, M. le prince de Tingry, pour capitaine des gardes, et M. de Fleury, pour premier gentilhomme de la chambre, le duc de Chartres et le duc de Bourbon, qui n'ont pas vu le feu Roi.

Le chancelier, les ministres, et les grands officiers, sont en lazaret pour neuf jours.

Ils ont mis le cadavre dans la chaux vive: après quoi on l'aromatisera. C'est demain qu'on doit le porter à Saint-Denis à petit bruit.

On parle toujours beaucoup de M. de Muy, qu'on dit homme sage, honnête et instruit; mais qu'on soupçonne d'être un peu dévot et intolérant.

Quelqu'un vient de m'assurer que le contrôle-général des finances pourrait être donné au secrétaire du duc d'Orléans, nommé Le Moine de Bélisle, homme d'esprit et de courage.

L'opinion publique est si bonne sur le nouveau Roi, que les rescriptions et autres effets commerçables, qui perdaient jusqu'à trente-huit pour cent, n'ont perdu

que vingt-sept aujourd'hui. Tout le monde s'en va disant : *justice et économie.*

Il n'est pas aujourd'hui grande question du Choiseul parmi le monde ; et il m'a semblé que ses partisans ont l'oreille très-basse.

A tout évènement, les ambassadeurs d'Espagne et de Naples plaident ouvertement contre la renonciation que fit au trône de France le roi d'Espagne, Philippe V, tant pour lui que pour ses héritiers. J'ai entendu moi-même aujourd'hui le marquis de Caraccioli, ambassadeur de Naples, pérorer sur ce chapitre, qu'il a mis sur le tapis à dessein en grande compagnie. Dieu nous garde pourtant d'en venir au fait sur ce chapitre.

On dit que la Du Barry est toujours à Ruel, et qu'elle fit encore prendre hier matin du poisson à la pourvoirie du Roi. L'opinion publique est qu'elle a beaucoup de diamans et d'effets mobiliers, mais point de fonds, et beaucoup de dettes. Quelques-uns lui donnent deux cent, et d'autres quatre cent mille livres de rentes viagères.

Les opinions semblent assez partagées sur le petit pécule amassé par le feu Roi. J'ai entendu évaluer cette bourse privée depuis dix millions jusqu'à soixante-et-dix, partie en or, partie en papier. Le Bertin avait ce petit ministère-là.

Le feu Roi a, dit-on, laissé quelques ordres sur cet argent comptant. C'est en faveur de ses filles légitimes et de ses bâtardes qu'il en a disposé en partie.

Tout est dans la plus grande et la plus tranquille indifférence parmi le peuple de Paris et des environs. Beaucoup de gens ont pris un deuil, qu'on appelle de bienséance, comme pour des parens éloignés, en attendant le grand deuil.

Il n'y a eu ni canons, ni cloches, ni publication ou cérémonie quelconque aujourd'hui.

Un fait que tout le monde assure, c'est que la Du Barry n'a trouvé aucun des lits du d'Aiguillon à Ruel assez bon pour elle ; elle a envoyé chercher celui où elle couchait à Marly. Le concierge l'avait refusé, mais il a eu, deux heures après, ordre de le donner. Le fait est de lundi dernier.

Jeudi 12 *mai.* — C'est aujourd'hui fête, et tout est tranquille. On continue à prophétiser sur le règne futur, et toujours en bien.

Les revenans de Choisy disent merveille du Roi et de la Reine.

Les menins du dauphin ont conservé les entrées de la chambre et leurs appointemens.

Quelques-uns disent que le parlement a député à la nouvelle cour ; on ne dit pas le succès de la députation.

Le bruit du Choiseul est un peu plus fort aujourd'hui, mais pas encore dominant.

Voici comme Paris compose le conseil du nouveau Roi : M. le duc d'Orléans, M. le prince de Conti, M. le cardinal de Bernis, M. le duc de Nivernais, M. de Muy ; quelques-uns ajoutent le Paulmy.

On parle beaucoup de réforme dans la dépense. On la porte déjà à deux mille chevaux dans l'écurie ; on retranche tous les extraordinaires des voyages, et tous les menus.

Un conte très-édifiant, le voici : Le Roi a dit à ses frères : « Il est rare que les rois aient des amis ; il ne « tiendra qu'à vous d'être des miens. N'ayons, si vous « voulez, qu'une maison et un table. » *Sì non vero, ben trovato.*

Les méchans disaient hier que la Reine avait fait avertir les ministres « de lui envoyer des notes ou mé« moires, en cas de besoin, s'il y avait quelque chose « de pressé; qu'elle les ferait passer au Roi. » C'est ce qu'on appelle une charité de courtisan, pour ridiculiser ou brouiller : le fait est que la Reine n'a rien dit de semblable.

Le feu Roi va être porté ce soir à Saint-Denis en petit comité.

Tous les maltotiers sont intrigués : on dit la Du Barry dans un couvent.

Quelqu'un a fait ce calembourg : « Le chancelier, le « d'Aiguillon, le Terray seront gardés. — Comment « ces..... gens-là seront gardés? — Oui, gardés à vue, « et pour cause. »

Il paraît certain que M. de Sartines a reçu ordre du Roi de payer les mois de nourrice pour lesquels les pères avaient été mis en prison.

Vendredi 13 *mai*. — On fait à Notre-Dame un service funéraire pour Louis XV, et à Saint-Denis. Il n'y a point eu de cérémonie à son transport. Il n'y avait qu'un détachement de cinquante gardes du corps de la compagnie des Écossais, avec les pages et les écuyers en carrosses non drapés.

Il passe pour certain que la Du Barry est enfermée à l'abbaye du Pont-aux-Dames, diocèse de Meaux, avec défense de la laisser parler ni écrire à personne. Le reste est en fuite.

Les ministres porteront leur portefeuille jeudi. On parle du nouveau conseil. Aujourd'hui on met sur les rangs le vieux Maurepas, que je crois aujourd'hui plus instruit qu'au temps où il se fit chasser pour avoir

chansonné le Roi, son bienfaiteur (1). Toujours le dévot Muy et M. le duc de Nivernais.

Le parlement a demandé audience; on l'a remis à dimanche, à ce qu'ils disent.

Les évêques et leurs prêtres crient à tue-tête contre le cardinal de La Roche-Aymon, qui a fait de son mieux pour esquiver l'administration des sacremens, avec toute la suite qu'elle entraîne selon les *zelanti*. Si tous les beaux seigneurs ont attendu jusqu'à présent pour s'apercevoir que le vieux Roche-Aymon est une ame damnée, ils sont bien aveugles; et s'ils l'ont vu depuis long-temps, de quoi s'étonnent-ils?

Le public raisonnable est scandalisé du discours qu'il a fait au nom du feu Roi, où il ne lui fait demander pardon que des fautes commises *contre Dieu* « et le « prochain, morbleu, le prochain! » Voilà ce qu'on a dit assez généralement.

L'évêque de Chartres est grand-aumônier de la Reine.

On parle du vieux Coëtlosquet pour le conseil; cela est fort possible; et qu'il ait conseillé d'appeler le Maurepas, avec lequel il vivait jadis à Bourges.

On dit que le Sartines a travaillé avec le Roi très-long-temps hier. Sans doute qu'il s'agissait des Du Barry et du futur ministère.

(1) Le Roi, non, mais, ce qui était bien pis, la marquise de Pompadour. Voici le quatrain qni causa la disgrace de Maurepas. Il l'avait fait à l'occasion d'un bouquet de roses blanches offert par la marquise à son royal amant:

La marquise a bien des appas,
Ses traits sont vifs, ses graces franches,
Et les fleurs naissent sous ses pas;
Mais, hélas! ce sont des fleurs blanches.

Le peuple de Paris parle toujours de son ancien parlement. Ils nommaient ce matin le d'Ormesson premier président.

Plus de Choiseul ni de Malesherbes. On parle encore du Paulmy et du prince de Conti. Aujourd'hui ils font monter le pécule du feu Roi à cent, deux cents, et trois cents millions. Si cela dure, il ira jusqu'à trois ou quatre milliards, comme les dettes de l'État.

Les Parisiens ne craignent ni banqueroute, ni impôt: ils ont tous beaucoup d'espérance.

Samedi 14 mai. — Il est aujourd'hui fort assuré que le Maurepas est auprès du Roi, sans département, mais comme conseil;

Que l'évêque de Chartres est grand-aumônier, et le nouvel évêque de Nancy, premier aumônier de la Reine;

Que la Du Barry est à l'abbaye de Pont-aux-Dames, le Du Barry, surnommé le Roué, enfermé; la Sabbatin, dite de Langeac, en couvent, le scellé sur ses papiers.

On dit toujours que le Nivernais sera ministre des affaires étrangères, le Muy à la guerre, l'archevêque de Toulouse directeur-général des finances.

Le Paulmy est sûrement chancelier de la Reine; le Sartines en faveur et futur ministre, à ce qu'on dit.

La lettre circulaire aux chefs de compagnie et d'administration est signée Louis tout court. On l'appellera Louis XVI.

On parle de supprimer un vingtième, et d'ordres donnés pour que le pain soit à deux sous dans toutes les provinces; deux opérations maladroites qui ne peuvent venir que de fripons faisant semblant d'être honnêtes gens.

C'est la gabelle qui fait commettre tant d'horreurs, ce sont les abominables corvées, c'est l'impôt sur le vin, c'est la taille arbitraire qu'il faudrait supprimer, non le vingtième, qui est un impôt juste, naturel, et proportionné au bien; sur lequel il n'y a ni profits ni vexations de maltotiers, ni supplice, ni perte de temps, ni gaspillage, et déprédation d'aucune espèce.

Qu'est-ce que l'ordre de mettre le pain à deux sous? est-ce que c'est aux gens du Roi à se mêler de pain et de blé? Si on peut avoir le pain à deux liards, il faut l'avoir. On ne peut former le projet d'en rendre le prix uniforme qu'en faisant tous ces scandaleux patricotages qui ont fait élever au sieur Brochet de Saint-Prest un hôtel superbe de deux millions sur le cimetière de l'hôpital-général, et qui font que sa catin de femme dépense tous les ans quarante mille écus pour sa table seule, sans compter son jeu énorme et les autres plaisirs; pendant que ces gens-là n'avaient pas de chemise il y a trois ans.

C'est ce fripon de Terray qui fera insinuer ces deux sottises-là, bien assuré que les badauds de Paris se laisseraient prendre à ces pièges. L'archevêque de Toulouse serait incapable de ces c.....onneries-là.

Dimanche 15 *mai.* — Bien des gens nient l'enlèvement de la Langeac; son nom est Boupillon, elle est de Charleville. Son père était petit commis aux fermes, son oncle brasseur de bière. Elle avait épousé en premières nôces un nommé Sabbatin, qu'on dit n'être pas mort. Elle vendait ouvertement les lettres de cachet, et tout ce qui dépendait du Saint-Florentin, dit aujourd'hui duc de La Vrillière.

On publie un mandement de l'archevêque de Paris, qui n'est pas trop mal, et une lettre du Roi à tous nos

prélats, qui a été fabriquée chez le Saint-Florentin par quelque petit scribe parisien, sot et illettré, comme il les prenait tous.

On montre la lettre du Roi au Maurepas : celle-là est de lui. Aussi la dit-on bien faite et en bon français. Mais les plus instruits assurent qu'on n'a consulté le vieil ex-ministre que sur l'étiquette.

Rien de certain sur les futurs ministres. Le roué Du Barry est encore échappé, à ce qu'on prétend.

Le bruit courait depuis long-tempe qu'il existait une cassette de papiers du feu dauphin, qu'elle avait été remise au La Vrillière à la mort de l'évêque de Verdun qui en était dépositaire. On dit aujourd'hui que l'évêque l'avait remise au premier président de la chambre des comptes, Nicolaï, son père, qui vient de la remettre au Roi.

Madame la princesse de Conti s'est présentée chez le Roi, qui l'a reçue très-bien, et lui a, dit-on, avancé lui-même un fauteuil. Elle a remis une lettre de son fils, auquel le Roi a promis de faire réponse.

Quelqu'un de ma connaissance a donné au Sartines trois éveils de suspensions provisoires, savoir : 1° des échanges qui sont en grand nombre à la chambre des comptes; 2° de la fabrication des monnaies; 3° des opérations qui se font en vertu du nouveau bail des domaines.

Lundi 16 *mai*. — On fait des services dans toutes les églises de Paris pour le feu Roi; son successeur est surnommé par le peuple *le Désiré*.

Voici l'épitaphe du mort en quatre vers :

Louis termine sa carrière
Et remplit ses nobles destins.

Fuyez, voleurs, pleurez, catins,
Vous avez perdu votre père (1).

Je tiens d'une personne assez sûre que le comte de Lusace a écrit au Roi, son neveu, une lettre de complimens, où il finit par lui conseiller de garder le d'Aiguillon dans ses deux places. Le Roi lui a répondu qu'il était sensible à son amitié, qu'il connaissait ses talens *militaires*, mais qu'il n'avait pas encore décidé à qui il demanderait des conseils pour conduire son royaume.

Madame Adélaïde est malade, et a tous les symptômes de la petite vérole.

On dit que dans les allées de Versailles, l'autre jour quand on emportait le cadavre, le peuple criait : *Tayaut! Tayaut!* Et qu'à Saint-Denis on chantait : *Voilà le plaisir des dames! Voilà le plaisir!*

Le calembourg d'aujourd'hui est que la Du Barry s'est trouvée mal quand on lui a signifié la lettre de cachet, et qu'il a fallu, pour la faire revenir, lui faire sentir du vinaigre des *Quatre Ministres*. Car c'est ainsi qu'il s'appelle à présent, par une traduction littérale.

Le peuple a jeté de la boue à M. de Mazarin, et attendait le Richelieu pour le lapider. On a mis à sa porte cette affiche : *Maquereau à louer.*

Le Sartines n'a point été à Choisy, mais il a fait passer ses notes au Maurepas.

On dit que le Roi se promenant avec M. de Tingry seul, et la pluie étant survenue, il l'a fait couvrir....

(1) Mademoiselle Arnould, cette courtisane à bons mots, disait à l'occasion de la mort du Roi et de l'exil de madame Du Barry, en parlant de ses semblables : « Nous voilà orphelines de père et de mère. » (*Note de l'éditeur.*)

Mardi 17 mai. — Il est décidé que madame Adélaïde a la petite vérole, et que madame Sophie est déjà malade.

Le Roi ira demain à La Muette avec ses deux frères. On assure toujours qu'il n'y aura qu'une table, que le Roi ne veut point être appelé *Sire*, ni *Majesté*, mais *Mon frère*, par les deux autres princes.

Monsieur doit entrer au Conseil comme héritier présomptif de la Couronne, à ce qu'on dit.

On prétend que M. le duc de Chartres a voulu proposer le Choiseul, d'abord à Monsieur, puis au Roi, ce qui a été très mal pris.

Quelqu'un d'assez instruit m'a dit que le d'Aiguillon avait fait investir la Du Barry de maréchaussée à Ruel, qu'il avait fait dire à madame Adélaïde qu'elle n'échapperait pas, et qu'il avait mandé au nouveau Roi que l'intention du défunt était qu'elle fût mise dans un couvent, parce qu'elle avait le secret de l'État.

Il y a une histoire étrange d'un nommé Sutton, Anglais, qui se trouve à Paris, inoculant la petite vérole. Il est cousin d'un fameux Sutton qui guérit en Angleterre toutes les petites véroles, ou du moins passe pour les guérir. On a fait prier l'ambassadeur d'Angleterre, dans les derniers jours du feu Roi, de faire chercher Sutton qu'il a déterré dans un café. Venu chez le Roi, cet homme a dit : « Il est très mal, et je n'en réponds « pas. J'ai pourtant de l'espérance. — Quel est votre « remède ? ont dit les médecins ; on vous paiera bien, « dites votre secret. — Monsieur, a-t-il répondu à l'o« reille de Lemonnier, je ne le sais pas moi-même. Nous « avons en Angleterre une fameuse poudre de James ; « nous autres Sutton nous l'employons pour la petite « vérole, voilà tout notre secret particulier. Quant à la

« poudre, c'est James qui en connaît la composition.» Sur cette déclaration, Lemonnier a dit qu'il ne pouvait approuver formellement qu'on fît prendre au Roi une composition inconnue; ce qui est peut-être raisonnable. Mais voici la suite qu'on ne conçoit pas. Sutton, depuis la mort du Roi, a eu ordre de sortir de France, en quinze jours, et de n'y pas reparaître, sous peine de désobéissance. L'ambassadeur d'Angleterre se plaint fort de ce procédé.

Mercredi 18 *mai.* — Madame Adélaïde ne va pas bien. Madame Sophie a déjà des boutons. On parle beaucoup de malades et de morts parmi ceux qui ont vu le feu Roi, dont voici l'épitaphe en trois vers.

Ci-gît le Roi Louis Quinzième;
Des bien-aimés c'est le deuxième;
Dieu nous préserve d'un troisième !

Le Roi accompagné de ses deux frères, avec la Reine et ses deux belles-sœurs, ont passé sur les nouveaux boulevards, puis sur le Pont-Royal, allant à La Muette, où ils ont dîné. On a beaucoup crié : *Vive le Roi!*

Le bruit se répand que Monsieur, frère du Roi, a vomi en arrivant à La Muette.

C'est demain que les grands officiers, les ministres et les ambassadeurs de famille doivent aller chez le Roi.

La Chambre des Comptes doit aller en députation, jeudi, au nombre de vingt-sept, à Versailles. Je ne sais si le Parlement ira aussi, mais on le croit.

J'ai causé avec quelqu'un qui a fait jaser le duc de Bouillon. Il est certain que le feu Roi voyait la Du Barry tous les jours, jusqu'à celui où il l'a renvoyée lui-même après un entretien de trente-huit minutes. Il est

aussi très assuré que le nouveau Roi a tenu le propos que j'ai rapporté ci-dessus (1).

J'ai vu aussi un témoin oculaire qui a vu le nouveau Roi et la Reine sortir de Versailles, le premier jour de son règne. Il m'a dit que son maintien lui avait paru plein de noblesse et de douceur.

Jeudi 19 *maii.* — On dit que madame Adélaïde a le délire, et que madame Sophie n'a que peu de boutons. Monsieur n'a pas de mal aujourd'hui.

Le Chancelier, les ministres, les grands officiers, les ambassadeurs de famille, tout a été bien reçu, du moins également.

On parle aujourd'hui beaucoup de l'abbé de Radonvilliers, mon petit friponneau de jésuite. On dit que c'est lui qui a écrit les lettres royales.

On remarque beaucoup celle au comte de La Marche, où le Roi loue l'attachement qu'il a montré à son grand-père, *dans une circonstance décisive*. Ces mots font beaucoup jaser.

Le Roi n'a pas encore vu le prince de Conti; je ne sais s'il aura été aujourd'hui de la Cour.

On dit que le Roi passe tous les jours beaucoup de temps à lire les paperasses de son père, le feu Dauphin. Il y trouvera bien du galimatias.

Le Choiseul est tout-à-fait sans espérance, mais beaucoup de gens sensés comptent sur le Bernis, et ne voient le Maurepas que par intérim. La vérité de la chose est, dit-on, que la Narbonne a beaucoup influé dans le rap-

(1) On dit que la Reine, ayant été chargée de lui annoncer la mort de son grand-père, s'est contenté de lui dire : « Sire, on attend « les ordres de Votre Majesté pour le départ. » La tournure est très-spirituelle. (*Note de l'auteur.*)

pel du vieux ministre. Or la Narbonne est toute Bernis, et pour cause.

Vendredi 20 *mai.* — Les curieux abondaient hier au Bois de Boulogne. On y a vu promener la Reine, les princes et les princesses, pendant que le Roi travaillait avec tous les ministres qu'il a reçus *également*.

Il n'y a que La Ferté des Menus-Plaisirs qui a été drôlement bourré. Voici comme la scène est racontée :

Mons La Ferté s'étant présenté, le Roi l'a regardé sous le nez, en clignotant à droite et à gauche, puis lui a dit : « Qui êtes-vous ? — Sire, je m'appelle La Ferté.
« — Que me voulez-vous? — Sire, je viens prendre
« les ordres de Votre Majesté. — Pourquoi? — C'est...
« que... je suis intendant... des menus... — Qu'est-ce
« que les menus? — Sire, ce sont les Menus-Plaisirs de
« Votre Majesté. — Mes menus-plaisirs sont de me
« promener à pied dans le parc. Je n'ai pas besoin de
« vous. » Puis on lui a tourné le dos.

Aujourd'hui, conseil après dîner. J'étais des curieux du Bois de Boulogne : il n'y avait pas grand monde. Il faut que le conseil n'ait pas été très long, ou qu'on en ait chassé bien vite le La Vrillière, car je l'ai vu passer avant sept heures, seul, dans un carrosse à six chevaux, ayant l'air hébété et abasourdi. J'avais vu arriver le d'Aiguillon dans une chaise de poste bien close, à cinq heures trois quarts.

La Reine et ses belles-sœurs se sont promenées du côté de Madrid. Les deux princes suivaient dans un second carrosse.

Le public parisien continue à faire des contes sur le feu Roi. En voici deux :

Le premier est d'un Suisse qui buvait au cabaret, la dernière nuit de sa maladie; le cabaretier voulut le

chasser, quand il vit arriver minuit. L'ivrogne insistait pour boire encore. L'aubergiste lui dit : « Tu me feras « mettre à l'amende. On ne peut rester au cabaret passé « minuit, en un temps comme celui-ci où le Roi est « si mal. — Quel diable d'homme est-ce donc que votre « Roi? quand il se porte bien, on ne peut pas manger, « et quand il est malade, on ne peut pas boire. »

Le second conte est, dit-on, réchauffé d'un autre fait il y a une douzaine d'années : vieux ou neuf, le voici :

Après avoir été confessé par l'abbé Mandoux, Louis s'endormit avant que l'heure fût venue de l'administrer, et il eut une vision. Il rêva qu'il était mort, et qu'en conséquence, il prenait tout doucement le chemin du paradis. Tout en cheminant, il trouve saint Denis : « Ah! voilà le Roi de France. Où allez-vous donc? « — Je m'en vais en paradis. — Mais ce n'est pas là le « chemin. Prenez par ici. — Grand merci. » Et voilà Louis XV dans la seconde route. Au bout d'un certain temps, il trouva une belle dame : « Qui êtes-vous donc, « mon beau monsieur? — Madame, je suis le Roi de « France. — Et où allez-vous? — En paradis, s'il plaît « à Dieu. — Mais ce n'est pas le chemin, il faut prendre « par ici. J'en viens, moi qui vous parle; je suis sainte « Madelaine. — Grand merci, madame. » Et voilà Louis XV dans une troisième route. Il marche, marche; et enfin il trouve saint Pierre. « Où est-ce que « vous allez? — En paradis. — En paradis? C'est bien « le chemin. Vous êtes égaré. — Mais, monsieur, c'est « comme cela qu'ils me l'ont enseigné. — Qui? — Saint « Denis et sainte Madelaine. — Ah! je vous reconnais « bien là, vous êtes ce benêt de Roi de France. Voilà « comme vous avez toujours fait, n'écoutant que des « hommes sans tête et des catins. »

Toujours la chasse des courtisans est sur l'abbé de Radonvilliers. On dit avec humeur et avec crainte qu'il est le dominant dans la confiance du Roi. Le Conti n'a point paru.

Mesdames sont mal à Choisy. J'ai vu venir un carrosse pour le médecin Lorry qu'on attendait avec impatience. On dit qu'il y a comme une peste à Versailles : on voulait détourner le Roi de s'y rendre ; mais il persiste, mordieu, ainsi qu'à n'être pas inoculé. C'est une bonne chose que cette fermeté dans un Roi ; mais il faut la mettre à sa place.

Samedi 21 *mai.* — Le public s'occupe fort du *travail* que le Roi fit avant-hier. Voici les détails que j'en ai pu recueillir. Il a travaillé d'abord avec M. de La Chaise, commandant des mousquetaires, puis avec l'archevêque de Bourges, comme chancelier des ordres, pour savoir s'il y aurait ou non cérémonie le jour de la Pentecôte ; puis avec le d'Aiguillon, vingt et quelques minutes ; avec le La Vrillière un instant ; avec le contrôleur-général une heure huit minutes ; avec de Boynes dix minutes ; je ne sais combien avec le Bertin, mais très peu.

L'abbé Terray l'a charlatanisé d'un extrait de son Mémoire fait à Compiègne, l'an passé, qui ébahit les sots. Il est divisé en trois parties.

Première partie : L'état où étaient les finances quand il les a prises. Il s'en fallait soixante-cinq millions que la recette fût égale à la dépense que le feu Roi ordonnait, même en temps de paix.

Deuxième partie : Moyens dont l'abbé s'est servi pour établir la balance ou à peu près, augmentation de recette, diminution de dépense.

Troisième partie : Déficit actuel qui est de huit ou dix

millions, et moyens que l'abbé imagine pour le faire disparaître et se mettre au pair.

Ces moyens d'aujourd'hui sont tous d'économies sur la dépense, vu le caractère du nouveau Roi. Sous l'autre ils auraient tous été de voleries sur le peuple.

On dit que l'archevêque de Toulouse est coulé à fond, comme encyclopédiste; et l'on soupçonne toujours le Radonvilliers. Je l'avais bien jugé. Suivant le rapport universel, c'est un friponneau d'ex-jésuite, prêtre en diable, et malin courtisan : trois belles qualités pour un honnête homme!

Il y avait aujourd'hui conseil des dépêches à sept heures du soir. J'ai vu le Bertin qui galopait le long du Cours, en lisant sa leçon que ses fripons de commis venaient sans doute de mettre toute mâchée dans son porte-feuille. A peu de distance suivait le Maurepas, bien rasé, bien poudré, bien rajeuni, qui m'avait l'air de penser profondément à rien.

On disait que Monsieur devait entrer à ce conseil; cela pourrait bien être, car j'ai vu toute la famille se promener au bois de Boulogne, excepté lui et sa femme. La Reine était dans son carrosse tête-à-tête avec madame de Cossé, la comtesse d'Artois avec d'autres femmes, le comte d'Artois seul avec deux hommes habillés comme lui en surtout gris; ils étaient suivis d'un seul valet de pied, habillé de noir. Le comte d'Artois détalait à grands pas de fort bonne grace, il saluait les dames en passant, mais il ne sait ôter son chapeau que de mauvaise grace.

Tous les almanachs du public sur le futur ministère sont à vau-l'eau, au moins pour le présent; surtout ceux qu'on avait faits sur le Choiseul et sur le parlement.

Le La Vrillière n'a pas été du conseil; il est malade et comme abruti. J'ai parlé ce soir à son médecin : il a

gardé le lit jusqu'à quatre heures du soir. Ce sera probablement le premier qui fera sa retraite. On lui donne toujours pour successeur le Sartines et Le Noir à Paris pour lieutenant de police.

Dimanche 22 mai. — On disait que Monsieur devait entrer hier au conseil des dépêches; on sait aujourd'hui qu'il n'y a pas encore entré.

Le duc d'Orléans, qui devait être aussi chef des conseils, n'y a point encore paru, et n'y paraîtra pas, à ce qu'on dit.

Le peuple de Paris se divertit à composer le conseil et le ministère. Entre autres absurdités qu'il débite dans une très-longue note, on fait garde-des-sceaux l'ex-président à mortier Pelletier de Saint-Fargeau. Je ne lui connais d'autre mérite que d'être ennemi juré du chancelier Maupeou. Au reste, c'est un grand et pâle blondasse, bigot, janséniste, persécuteur entiché du despotisme du parlement, où il voulait régner despotiquement lui-même; fort entêté de réglemens et de toute pédanterie. C'est une dérision que de proposer un tel crâne pour les sceaux.

Une bonne gaieté, c'est la chanson sur le Maurepas; ne la mérite-t-il pas un peu, lui qui chansonnait le feu Roi quand il était son ministre? Elle est sur l'air très-connu : « *Voilà ce que c'est que d'aller au bois.* »

Le Maurepas est triomphant;
Voilà ce que c'est que d'être impuissant.
Le Roi lui dit en l'embrassant :
Quand on se ressemble,
Il faut qu'on s'assemble;
Entre nous tout sera décent,
Voilà ce que c'est que d'être impuissant (1).

(1) Allusion à certains bruits sur Louis XVI, qui ne devint père que plusieurs années après son mariage.

Les politiques font semblant d'avoir peur qu'on ne conserve le Chancelier, le d'Aiguillon et le Terray. Le public chasse toujours le La Vrillière qui se meurt, et le Bertin qui fait à la lettre l'office d'une cinquième roue au carrosse. Et toujours Sartines ministre, ayant Le Noir pour successeur.

Le bruit est très-fort depuis deux ou trois jours que, à la mort du feu Roi, et à l'enlèvement de la Du Barry, le contrôleur-général se mit à brûler beaucoup de papiers : c'est sûrement sa correspondance avec tout le *Barryllage*. Ce brûlement seul n'est-il pas un délit?

Le médecin Lieutaud qui était aux Enfans de France vient, dit-on, d'être déclaré premier médecin. Il n'y a pas encore de premier écuyer; deux gentils seigneurs s'y sont échaudés. L'un est M. de Montmorin, que le Roi avait toujours assez distingué lorsqu'il était dauphin; il a écrit pour la place de premier écuyer, et a reçu une réponse pleine d'amitié, qu'il s'est empressé de montrer; ce qu'on n'a pas manqué de rapporter au Roi, qui a dit : « Il n'en montrera plus. » Sur quoi, M. de Belzunce s'est mis sur les rangs, alléguant les services de ses pères. Le Roi a répondu : « Je connais « les services de vos pères; mais vous n'avez que trente « ans. Vous êtes colonel de dragons : servez bien, et « comptez sur moi. »

Ces lettres sont de Choisy : elles sont vraies. L'abbé de Radonvilliers, que tout le monde soupçonne d'en être le faiseur, s'est trouvé tout exprès à l'Académie, où il les a montrées, en faisant remarquer les fautes de grammaire et d'orthographe qu'il y avait mises exprès. « On voit bien que c'est lui qui les a écrites; nous autres, « nous n'aurions pas fait ces fautes-là. »

Trop de précaution décèle un fourbe. Tous les acadé-

miciens ont demeuré plus convaincus que mon petit friponneau d'ex-jésuite est le scribe royal de Choisy.

Lundi 23 *mai.* — Point de princes au conseil. C'est samedi que le Roi fit ses grandes dévotions dans la chapelle de La Muette.

Il est décidé que le Roi ne retournera pas à Versailles; mais on ne sait pour quand le voyage de Compiègne.

On dit que le sacre sera fait au mois de septembre. Depuis quelques jours on annonce un premier édit du Roi, contenant : 1° Remise du don gratuit qu'on appelle joyeux avénement.

Il est certain qu'il y eut vendredi au conseil une dispute pour la préséance entre les deux cousins Maurepas et La Vrillière. Le Maurepas avait pris la première place; La Vrillière lui dit : « M. de Maurepas, ce n'est « pas là votre place. » — « Pardonnez-moi, dit Maure-« pas, d'autant que je suis votre ancien. — Mais je suis « duc, dit La Vrillière. — Je n'en sais rien; mais en « tout cas, je reste où je suis. » Le Roi fut prié de décider, et il décida pour son Maurepas. *Voilà ce que c'est*, etc.

Les trois tantes du Roi ont la petite vérole dans toutes les règles. Le prince de Condé est toujours avec elles.

Je viens de voir une belle Ode au Roi par M. Dorat, qui, sous le nom de son père, le feu dauphin, lui fait de très-grandes et bonnes leçons. C'est de la saine et pure philosophie que cette Ode-là, qui m'a bien fait pleurer. Il n'y a pas un mot de flatterie, ni pour le vivant, ni pour le mort.

On assure que le Roi s'est fait laisser par les ministres les mémoires qu'ils lui ont apportés, à l'effet de les lire ou faire lire à tête reposée. On persiste à croire qu'il

y a quelqu'un derrière le rideau : ce quelqu'un n'est pas le Maurepas. Est-ce le Radonvilliers? Est-ce un autre?

Je viens d'apprendre que les grands manteaux de cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit sont un petit objet de mille écus d'or, et qu'il y a maintenant à Paris des Lyonnais qui demandent la fourniture de celui du Roi, des princes et seigneurs, à vingt mille francs, à condition qu'on les prendra tous chez eux. Ce serait une bonne chose de simplifier ces manteaux-là, ou de faire servir les vieux au sacre futur. Car c'est pour cette cérémonie qu'on parle d'en faire des neufs.

Le Sartines a fait dire aux boulangers de porte en porte qu'ils diminuent le prix du pain. Des boulangers, qui forment un corps et qui ont privilège exclusif, ne diminuent que très tard, et après des ordres qui viennent tard, quand la farine et le blé baissent de prix. Mais ils ont un moyen infaillible d'accélérer la permission de renchérir leur pain, quand le grain hausse de prix : il faut demander ce secret-là aux commis, aux inspecteurs de police et aux commissaires; quand il n'y a ni corps ni privilège exclusif, tout va naturellement et de lui-même. J'ai vu les boulangers forcés à vendre trois sous du pain qui leur coûtait trois sous et un liard; mais aussi je les ai vus vendre trois sous du pain qui ne leur en coûtait guère plus de deux. Le premier cas arrive une fois et dure peu; le second plus souvent et plus long-temps. Voilà ce que c'est que les réglemens.

Mardi 24 mai.—On ne fait rien ces fêtes à La Muette. Le Roi et toute la famille vont à la grand'messe et à vêpres chez les Minimes, qu'on appelle Bons-Hommes

de Chaillot. Puis on se promène; et toujours le Roi lit et relit mainte paperasse. Il a défendu ce matin aux jardiniers de ratisser les allées, à cause de la fête.

Encore une chanson sur le Maurepas. Elle est sur l'air : *Annette à l'âge de quinze ans*.

Maurepas était impuissant,
Et le Roi l'a rendu puissant;
Le ministre reconnaissant
Dit : « Pour vous, Sire,
« Que je désire
« En faire autant !

Le Roi et toute la jeune cour commencent à voir, dit-on, combien cette vieille tête est peu analogue à leur âge : il ne tiendra pas long-temps, à ce que pensent toutes les personnes sensées. On lui a pourtant donné à Versailles l'appartement qu'avait mademoiselle Du Barry, amplifié de celui qui servait de bains à madame sa belle-sœur. Mais le Roi a refusé sa femme qui voulait être présentée à Marly.

Il passe pour certain qu'il doit se faire une très-grande réforme dans les écuries, et que la charge de premier écuyer ne sera point donnée jusque-là.

On commence à regarder un peu au dehors. Le peuple nouvelliste s'occupe toujours des idées de guerre entre les Turcs et les Moscovites. Mais le vrai de la chose est que le visir travaille sérieusement à la paix, de concert avec la cour de Vienne, et même avec celle de Berlin.

La révolte de Pugatscheff, qui se dit le feu czar Pierre III, ne tiendra pas long-temps. Il est plus que probable pour les personnes instruites que nous avons tramé cette intrigue avec les Persans, les Polonais, les

Turcs, et quelques Moscovites mécontens. Les bandits avaient trop d'argent, de discipline, et surtout trop de canons, pour n'avoir l'air que de voleurs de grands chemins. Si notre ministère y a trempé, comme je n'en doute point, est-ce une politique honnête que d'envoyer en même temps M. Durand faire salamalec à la czarine, et la flatter bassement au nom du Roi de France, par un discours public, qui est si vil, si rampant, qu'il fait mal au cœur?

Ces maudits barbouilleurs de gazettiers font un cancan abominable sur le roi de Prusse, depuis un mois, à propos de rien. Il veut prendre tout le cours de la Notèce pour bornes de ses usurpations en Pologne; voilà tout. C'est son traité de Potsdam qui semble l'y autoriser.

Mais il y a une difficulté : la Notèce fait en petit ce que le Rhône fait en grand, c'est-à-dire, un lac qu'on appelle Golpo, tout comme le Rhône fait le lac de Genève. Au-dessus du lac se retrouve la Notèce, comme le Rhône se retrouve au-dessus du lac de Genève par lui formé. Un empire auquel on assignerait pour bornes le Rhône dans tout son cours, suivrait probablement ce fleuve au-dessus du lac de Genève jusqu'à sa source. Voilà toute la prétention du Prussien : il veut suivre la Notèce au-dessus du lac Golpo jusqu'à la première source. Cette prétention ne donne lieu à aucune nouvelle usurpation de la part des autres puissances copartageantes. Aussi les gens sensés espèrent-ils voir enfin la paix rétablie dans le Nord. Il en est temps, après sept grandes années de troubles abominables qui ont ruiné le commerce des peuples méridionaux.

C'est le Choiseul qui s'est amusé à brouiller ainsi les cartes, sans se soucier des maux qu'il faisait à toute

l'Europe. La ruine des Turcs, des Polonais, et des Moscovites, qu'il a causée par ces intrigues et par leurs sanglans effets, empêche le débit de toutes nos marchandises, et a beaucoup influé sur la disette qui nous affligeait en 1768, 69, 70. Le tout pour faire l'habile homme, pour se rendre nécessaire, pour mâter la czarine qu'il n'aime pas, et le roi de Pologne qu'il avait pris en grippe. Il ne faut qu'une pareille tête au vent pour sacrifier des milliards de richesses et des millions d'hommes.

Mercredi 25 mai. — Point de nouvelles publiques des opérations ministérielles sous le nouveau règne. Tout le public persiste à croire au coup de balai général qui fera maison nette. On dit que la Reine a lâché un mot très-expressif. Quelqu'un disait, en se promenant avec elle et les autres princesses : « Voici l'heure où le « Roi doit entrer au conseil avec ses ministres.— Avec « ceux du feu Roi, reprit la Reine. » Si ce mot est vrai, il dit beaucoup, au moins le désire-t-on.

Le chancelier a tenu les sceaux, et donné audience ; il était radieux. Un de ses bouffons lui a demandé publiquement sa protection auprès de M. de Saint-Fargeau, qui doit être garde-de-sceaux ; et il a reçu cette plaisanterie de fort bonne grace. Je tiens le fait d'un témoin occulaire.

La Du Barry (dont le chancelier se disait autrefois le *petit cousin* quand il lui faisait bassement la cour en recevant dans sa perruque les hannetons qu'elle y faisait voler, attachés avec de la soie couleur de rose) est fort contente dans son couvent. Les religieuses en sont enchantées ; elle les comble de petits présens, et finira peut-être par apprendre bien des choses aux plus égrillardes.

On raconte un bon dialogue entre le Roi et un berger de la plaine de Longchamp. Le voici : « Mon ami, « comment va la récolte. — Pardi, ne le voyez-vous « pas? elle va bien. — Le pain diminue-t-il? — Oui, « il a diminué de deux liards. — De deux liards! c'est « bien peu. — Oui, pour vous qui êtes riche, mais « pour nous, qui sommes pauvres, c'est beaucoup. — « Il diminuera encore. — Oh! je le crois, car ils disent « que nous avons un bon roi *à présent*. »

Je doute que l'abbé de Beauvais, évêque de Senez, ou l'abbé de La Luzerne, évêque de Langres, empruntent cet *à présent*-là pour leurs oraisons funèbres du feu Roi.

J'ai fait causer un ancien camarade de l'abbé de Radonvilliers. Voici ce que j'en ai appris :

Il est des environs du Nivernais; il a soixante-cinq ans; il a été fait prêtre chez les jésuites : mais il y était du parti des littérateurs contre celui des cagots. Sa fortune vient de ce qu'il avait été préfet de pension des deux fils du duc de Charost. Les enfans, qui sont morts jeunes, étaient neveux du feu cardinal de La Rochefoucauld. Après leur éducation, ce Radonvilliers fut fait professeur de philosophie à Louis-le-Grand, et donna dans les idées de M. Privat de Molière sur les tourbillons; ce qui lui fit une réputation de collège, mais lui suscita des tracasseries. Résolu de quitter les jésuites, il consulta l'archevêque de Bourges, qui l'avait connu comme préfet de ses neveux; celui-ci le prit pour secrétaire de son ambassade à Rome. Revenu cardinal, et ayant la feuille des bénéfices, il lui en fit donner le secrétariat, à la place d'un imbécille, nommé Ailliot, qui l'avait eu sous le vieux Boyer, évêque de Mirepoix. C'est là ce qui l'a conduit au sous-pré-

ceptorat, qui le conduira peut-être Dieu sait où.

Jeudi 26 *mai*. — On ne voit paraître encore aucun acte législatif du nouveau Roi. Mais on espère toujours qu'il en va paraître, et de fort bons.

Aujourd'hui le Roi doit travailler avec le d'Aiguillon, qui paraît aussi radieux que le chancelier. Reste à savoir si la cour du nouveau Roi pourra contenir ces deux hommes-là plus facilement que celle du défunt.

Le Sartines a travaillé deux heures avec le Maurepas, et a rendez-vous pour travailler avec le Roi dimanche matin, sur les neuf heures. Gare pour La Vrillière.

On remarque fort la conduite de M. de Muy. Il était dans ses terres à la mort du Roi; il n'en est parti que pour aller faire son inspection en Flandre, et ne paraît pas encore dans la nouvelle cour, pas plus que M. de Nivernais, quoique le peuple les suppose en conversation continuelle avec le Roi.

Toute la cour de La Muette est très-joyeuse : on voit la Reine, les Princes, les Princesses battifoler sur le grand balcon, devant ce peuple qui assiège sans cesse la porte. Il y avait hier deux cents carrosses aux environs. Quand ils passent, en sortant ou en entrant, ce sont des acclamations incroyables.

On dit que, dimanche dernier, le Roi, ému des *vive le Roi!* qui s'élevaient partout sur sa route, s'écria : *Vive mon peuple!*

Autre bonne historiette : Une vieille femme de Chaillot voulait voir le Roi; elle s'était campée à genoux tout près la porte de l'église par où il devait passer. Mais la garde l'empêchant de voir, elle arrêta le Roi par son habit. « Qu'est-ce donc? dit-il en se retournant. « — Pardi, c'est que je veux vous voir. » Le Roi s'est arrêté, a pris la bonne femme par les deux mains, l'a

relevée en lui disant : « Eh bien, regardez-moi. » Et la bonne vieille s'est mise à pleurer de joie. Le Roi a paru fort ému de cette scène.

La Reine, se promenant à pied, a vu un vieil homme qui travaillait. Elle lui a demandé combien il gagnait par jour. Il a dit le prix de sa journée; mais il a observé qu'il n'avait pas toujours de l'ouvrage. Madame de Noailles a, dit-on, représenté à Sa Majesté qu'il y avait peut-être de l'indécence et du danger à parler ainsi à toute espèce de gens. La Reine lui a tourné très-brusquement le dos, en murmurant quelques mots qui n'étaient sûrement pas caressans. Il faut qu'elle en ait porté ses plaintes au Roi, car mon histoire ajoute qu'il a dit devant la pédante « qu'on laisse faire à la « Reine ce qui lui plaît, et qu'elle parle à qui elle veut. » *Si non vero ben trovato*. C'est toujours mon refrain quand j'apprends ces historiettes, et quand je les écris.

Ni la chambre des comptes, ni le parlement n'ont vu le Roi en députation jusqu'à ce jour. Mais on leur a fait dire qu'ils recevraient des ordres.

Vendredi 27 *mai*. — Le public se lasse de dire toujours la même chose du nouveau Roi et de son futur conseil, et des anciens ministres. On s'occupe assez peu de Mesdames et des bulletins, qu'on ne croit plus. Les politiques recommencent donc à parler nouvelles étrangères. Celle du jour est que le comte d'Aranda insiste pour qu'on saisisse l'occasion de faire la guerre aux Anglais, et qu'il offre quarante millions au Roi s'il veut entrer dans le projet, qui plaît fort, dit-on, au roi d'Espagne.

Il est aisé de voir que les tracassiers politiques ont une belle carrière à cet égard. En effet, les Anglais sont très-mal chez eux, surtout depuis que milord North

leur a mis dans la tête d'asservir leurs colonies. Il en résulte un galimatias abominable dans toute cette nation mercantile.

Je ne doute point que la petite tracasserie politique, suscitée dans les îles voisines de Porto-Ricco, ne soit une astuce de ce ministre fripon : il veut susciter une apparence de guerre contre la maison de Bourbon, pour ébahir les sots à Londres, et pour en imposer aux colonies qu'il a dessein de subjuguer et de rançonner. Il va leur mettre sous les yeux l'épouvantail d'une flotte française qui les pillera toutes impunément; si elles persistent dans ce qu'il appelle leur rébellion, il leur fera dire que le gouvernement, mécontent d'elles, va les abandonner sans défense à l'ennemi, en ne mettant aucune flotte pour les protéger.

Cette dispute, pour je ne sais quel petit îlot désert du golfe Américain, est, je crois, le second tome des îles Malouines ou de Falkland.

Dans le fait, milord North, le duc de Choiseul et le comte d'Aranda s'entendaient comme larrons en foire pour cette comédie-là. North voulait faire tomber les papiers publics qu'il agiote pour lui et pour son maître. Il voulait préparer une flotte inutile sur laquelle lui et son maître volent à leur aise, et encore faire le bon valet vis-à-vis des badauds de Londres, qui valent bien ceux de Paris.

Le Choiseul voulait en imposer au feu Roi, qui craignait la guerre excessivement, à sa favorite imbécille, au Chancelier et aux autres hourets de cour, acharnés contre lui, mais qui ne savaient rien et ne pouvaient dénouer les intrigues qu'il avait tissues.

Quant au d'Aranda, profond intrigant de son métier, je crois qu'il était dans le même cas que le Choiseul

vis-à-vis de la cour d'Espagne, excepté que le Roi n'y était pas si éloigné de la guerre.

Je soupçonne que le d'Aiguillon joue le même jeu précisement que le Choiseul : il en est fort capable. Sous les derniers momens du feu Roi, c'était pour se maintenir contre sa famille, le chancelier, l'abbé Terray et tout le parti politique, qui le poussaient à toute outrance. Sous ce roi-ci, c'est pour n'être pas chassé sitôt, à la veille d'une guerre qu'il s'agira d'éviter.

Ainsi je ne doute point qu'on n'insiste sur cette nouvelle tracasserie de l'Etat américain. C'est l'intérêt des trois ministres. Reste à savoir si ces trois nations en seront les victimes.

Samedi 28 *mai*. — Les grandes espérances commencent à se refroidir très-singulièrement parmi les plus éclairés des spéculateurs. On craint que le despotisme ne soit plus dur, la superstition plus cruelle que jamais. Il n'y aura peut-être pas tant de gaspillage à la cour, On paiera la dette nationale; mais les impôts, les réglemens, les monopoles seront plus tyranniquement protégés que jamais. La terre sera toujours sacrifiée; on n'y mettra point ses richesses; et la nation tombera dans l'éthisie. Voilà ce que disent les prophètes de malheur. *Dii hoc omen avertant!*

J'ai fait de mon mieux pour tâter le futur ministère, et peut-être le Roi lui-même. Dans un petit écrit de deux pages, intitulé *la Pierre de touche*, j'ai proposé qu'on renvoie à l'imprimerie tous les projets et mémoires qu'on donne par milliers sur toutes les parties du gouvernement, avec la condition que l'auteur et l'imprimeur se nomment, afin que l'écrivain connu soit puni s'il dit des sottises. Le Sartines, auquel j'ai envoyé mon manuscrit, m'a refusé tout net la permission de

le faire imprimer. Il dit qu'il y aurait beaucoup *d'inconvéniens à cette liberté*... Il a raison, il y en aurait *beaucoup* pour les ministres ignorans et hypocrites, qui ne cherchent qu'à faire leur chemin en plaisant à tous les grands, en suivant toutes les routines, et en laissant faire leurs subalternes. Il y en aurait surtout beaucoup pour cette foule de commis présomptueux, absurdes et fripons, qui gouvernent tout le royaume sous des chefs ineptes et corrompus. Mais il est évident qu'il n'y en aurait aucun ni pour le prince ni pour la nation.

Dimanche 29 *mai*. — Entre autres nouvelles, on débite que madame Adélaïde, qui est en pleine convalescence, doit épouser le prince de Condé ; si ce n'est pas un conte imaginé, sur ce qu'il lui a réellement fait compagnie pendant sa petite vérole, c'est donc par esprit d'intrigue et de cupidité que le prince ferait ce mariage-là.

Il y a long-temps que le d'Aiguillon patricotait quelque chose avec le prince par une certaine madame de Cassini, et avec madame Adélaïde par la Narbonne. C'est peut-être ce beau mariage-là.

Il est certain qu'on vend beaucoup de chevaux de la grande écurie, et qu'on renvoie les équipages de chasse au daim et au sanglier. Le Roi a déclaré qu'il ne chasserait que deux jours par semaine, comme feu Henri IV. Encore faudrait-il détruire les lapins, et laisser les cultivateurs maîtres de leur fourrage, au lieu de les sacrifier aux œufs de perdrix.

Une histoire qui jette l'alarme dans la haute bourgeoisie parisienne, mais qui fait triompher les prêtres et le parlement neuf, c'est celle du président de Gourgues. On dit qu'ayant hérité d'un M. de Morveaux

avec le Chancelier, il a pris, dans les actes de la succession, la qualité de président-à-mortier au parlement de Paris, que le Chancelier a rendu un arrêt du conseil, qui raie cette qualité, défend à M. de Gourgues de la prendre, et au notaire de la donner. Cet arrêt a été signifié par un huissier de la chaîne.

En voici une autre d'un nommé Thierry, valet de chambre du Roi actuel, quand il était Dauphin. Mons Champcenetz avait obtenu le gouvernement des Tuileries, sous la promesse d'épouser la petite Bontems. Celle-ci étant nubile, Champcenetz n'épouse point, et veut garder le gouvernement. On parle au Roi, qui voulait récompenser son Thierry. Il lui donne le gouvernement, à la charge de payer trois cent mille francs à la petite Bontems quand elle se mariera; et pour lui procurer les trois cent mille francs, il lui donne deux des cinq croupes que le feu Roi avait sur les fermes générales. Si un Roi ne doit pas être croupier des maltôtiers, doit-il souffrir que ses valets le soient? Je sais bien que, croupier pour croupier, si j'étais maltôtier, j'aimerais mieux le valet de chambre que le maître.

Lundi, 30 *mai*. — On conte beaucoup d'historiettes de la nouvelle cour. En voici une qui me paraît certaine; elle est au moins très-édifiante. Au lever du Roi, l'autre jour, quand toute la cour se présenta devant lui, le comte de Noailles, que sa sottise rend ridicule aux valets mêmes, se présenta le premier, selon sa coutume, laissant derrière lui les maréchaux de Broglie et de Biron, qui se tenaient modestement à l'écart. Le Roi le prit à la boutonnière, et le rangeant lui-même de côté, lui dit : « Monsieur, vous ne voyez pas sans doute derrière vous ces Messieurs qui sont vos anciens

« et auxquels vous devez du respect. » J'aurais bien voulu être là pour contempler la mine que faisait le petit Monseigneur à ce compliment-là, Monseigneur tout court. C'est à Versailles le même comte de Noailles qui est concierge du château. Il a si bien fait que la valetaille l'appelle Monseigneur tout court.

L'histoire suivante est beaucoup plus sérieuse. Elle fait honneur au jeune Roi, mais elle peint bien l'ame atroce du chancelier Maupeou, et de la cabale jésuitique à laquelle il est vendu. Parmi les affaires pressées qu'on s'est hâté de porter aux conseils d'un nouveau règne, s'est trouvé le cas, très-grave et très-important au bien des peuples, arrivé au fond de la Gascogne dans le diocèse de Dax, sur lequel un nommé Neuville, évêque fanatique et ignorant, aidé de son archevêque, Montillet d'Auch, bête à manger foin, mais zélé persécuteur, tracassaient le gouvernement.

Ce cas se réduit aux *Psaumes* de Marot chantés par quelques huguenots dans une maison du diocèse de Dax. Cette affaire n'a pu être portée aux nouveaux conseils que par ce La Vrillière, suscité en-dessous par le Chancelier lui-même. Ce sont de vils coquins que ceux qui se sont mêlés de dénoncer une pareille misère, dans une semblable conjoncture.

Sur le rapport de l'infame Pelhypeaux, qui ose mettre en avant le fanatisme religieux, lui qui n'est connu que par des prostitutions abominables et des exactions sans nombre, le jeune Roi a dit qu'il ne voyait pas un grand mal à tout cela, ni de grandes suites. Les ministres, et quels ministres? un abbé de Terray, un d'Aiguillon, les plus crapuleux des débauchés, ont dit que cela pouvait avoir des suites et qu'il fallait y remédier; qu'il y avait des lois et qu'on devait les suivre. N'y a-t-il

donc pas contre les adultères, les péculataires, les concussionnaires?

Le Roi a paru fâché; il a demandé au Chancelier quelle était la loi. Le Maupeou a répondu sans hésiter que c'était *de raser la maison*. Comme si la matière et la forme de cet édifice qui a coûté des frais à bâtir, étaient devenus inutiles à tout usage social, depuis qu'on y a chanté en mauvais français les rhapsodies des Hébreux. Le Roi dit, mais en gémissant : « Eh bien! « qu'on fasse donc. »

On espère que le Maurepas, qui lui parle après les conseils, adoucira cette sentence. Mais il ne lui dira peut-être pas le fait : c'est que le Chancelier s'est vendu aux prêtres fanatiques, n'ayant pas d'autre soutien pour se maintenir dans un poste lucratif, et que les prêtres veulent un coup d'éclat au commencement de ce règne, pour en imposer aux honnêtes gens qui les méprisent, et pour encourager les brûlots qui voudraient nous replonger dans les horreurs du fanatisme. C'est que les commis du La Vrillière, lui et ses prostituées, tirent un grand profit de ce qu'on appelle les biens des religionnaires fugitifs qu'ils tiennent en séquestre. C'est une source de péculats, dont qui que ce soit n'a vu le fonds. Ils sont bien aises de donner de temps en temps quelque épouvantail aux pauvres huguenots, pour qu'ils ne viennent pas réclamer leurs biens.

Mardi, 31 *mai*. — On crie enfin l'édit du Roi, portant remise du joyeux avénement, et adoption des dettes. Le préambule est assez bien; c'est Moreau, l'avocat des finances, qui l'a rédigé. Il y a un second édit qui ordonne la fabrication d'une monnaie nouvelle, mais toute pareille à l'ancienne, qui circulera toujours en concurrence avec la nouvelle.

Ces deux lois font plaisir.

La famille royale continue de vivre presque bourgeoisement à La Muette, où ils paraissent prendre plaisir à voir le concours du peuple, auquel ils plaisent aussi beaucoup. Le Roi se promène presque tous les jours à pied avec très-peu de suite, et sans fusil ni hallebarde. Le peuple l'accable de bénédictions et de *Vive le Roi!*

Sa Majesté devient galante : il a dit à la Reine : « Vous aimez les fleurs ; eh bien ! j'ai un bouquet à vous « donner, c'est le Petit-Trianon. » Le feu Roi avait bâti ce charmant petit palais avec des jardins délicieux.

Monsieur a été gratifié de Bellevue, et on dit que Choisy sera pour Mesdames. Autant de débarrassé.

Les Noailles étaient intrigués de la leçon publique faite à la sotte vanité de Monseigneur, et de ce que la Reine, excédée de la pédante comtesse, la sachant malade, n'avait point envoyé savoir de ses nouvelles. Pour couvrir ces désagrémens, ils ont engagé le prince de Beauveau à demander pour survivancier le prince de Poix, et ils l'ont obtenu.

Les partisans du Choiseul sont furieux contre le nouveau règne, et ils en font craindre mille malheurs. Dans le fond il y a pourtant beaucoup d'espérance.

La Langeac est pourtant chassée de Paris, et son fils enfermé aux prisons de l'Abbaye pour six mois. Voilà bien nos mœurs. Ce ne sont ni ses prostitutions, ni ses deux maris vivans, ni ses exactions, ni la vente publique des emplois et des lettres de cachet, ni ses banqueroutes audacieuses, qui l'ont fait chasser ; c'est une lettre ridiculement insolente, par laquelle elle proposait un duel à M. de Bouchault-Gamaches, qui voulait couper les oreilles à ce petit drôle de Langeac pour une impertinence caractérisée. On a porté la lettre au tribu-

nal, qui a fait coffrer le fils, et prié le Roi de faire punir la mère..... Encore un petit commencement de justice.

Les personnes les mieux instruites me font toujours espérer qu'on ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Le La Vrillière est sûrement perdu sans ressource. Mais j'ai grand' peur du petit Sartines. Je le crois trop faible pour faire aucun bien dans une place où il faudrait du zèle et de la fermeté : il est doux, poli, et attentif; mais routinier, livré aux subalternes, et ne voulant rien prendre sur lui. Ce caractère peut être bon dans un subalterne; mais conviendrait-il dans un chef? Il faut croire qu'un conseil honnête, ferme, éclairé, le redresserait, ou qu'il se noierait lui-même en peu de temps. Si personne ne lui en impose, toute la pédanterie réglementaire ira son train par lui, ou je serai bien trompé. C'est ce que je désire que de me tromper sur son compte.

Le Maurepas se retourne pour faire le bien, depuis qu'il a flairé de près l'esprit du nouveau Roi : bonne preuve pour le prince, dont je tire un heureux présage. Dieu veuille nous le confirmer.

Mercredi, 1er *juin*. — Les opinions me paraissent assez partagées sur le nouvel édit. Bien des gens lui trouvent le ton un peu trop fiscal, surtout en ce qu'il appelle le joyeux avénement un droit domanial et incessible. D'autres trouvent qu'il insinue trop clairement le droit de faire banqueroute comme appartenant au Roi, qui peut se charger ou non des dettes publiques. Je vois qu'il y a deux ou trois partis de mécontens : 1° les parlementaires décidés et à outrance; 2° les Choiseul; 3° les anti-Terrays, qui sont assez nombreux. Les partis commencent à murmurer, et à dénigrer le nouveau règne.

Il s'élève déjà de grandes plaintes sur le vil prix des grains dans nos provinces; ces plaintes me sont un peu suspectes, parce que je ne sais pas encore si elles viennent des citoyens éclairés et bien intentionnés, ou de l'abbé Terray, du Brochet de Saint-Prest, et de leurs agens. Je crains que ces docteurs-là ne veulent vendre à beaux deniers comptans des *permissions particulières*. La suite nous éclairera.

On n'a point encore levé les scellés apposés sur le trésor particulier du feu Roi : c'est le Bertin qui sera chargé de cette fonction. Les spéculateurs pensent qu'étant aimé du Roi et de la famille, il pourrait bien être successeur du La Vrillière au lieu du Sartines. Je ne serais pas éloigné de le croire et de le désirer. Le Bertin est bien intentionné pour l'agriculture et fort partisan de la liberté; deux grands articles que l'autre n'a pas.

Le Roi a sûrement chargé le même M. Bertin de s'informer combien au juste coûta le sacre d'Henri IV. Ce serait une bonne chose à savoir, surtout s'il ne voulait pas dépenser davantage.

Le Chancelier présenta l'autre jour les gens du Roi des cours souveraines. Mais on ne leur a point encore donné, que je sache, un jour précis, pour que les députés du corps fassent leurs complimens.

Je viens d'apprendre une troisième épitaphe de Louis XV; elle est simple et plaisante :

Hic jacet Ludovicus decimus quintus, DEI GRATIA.

Il est décidé qu'on rembourse aux Du Barry toutes leurs charges dont ils se sont démis. Les courtisans ont eu grand soin d'empêcher qu'on ne les dépouille de leurs

biens mal acquis. Ils ont craint que cet exemple ne fût trop dangereux.

Jeudi, 2 *juin*. — Les badauds de Paris et des environs, sont bien contens; le Roi, la Reine et toute la famille ont assisté à la procession de Chaillot. Le concours était prodigieux. On laissait entrer tous les gens de pied dans le village; mais point de carrosses, pour éviter les accidens. Le tout s'est très-bien passé, et quand la cour est revenue de l'église, le bruit des *Vive le Roi!* était prodigieux sur tout leur chemin.

Le d'Aiguillon ne participe guère à cette satisfaction publique. Sa femme a été très-mal accueillie de la Reine, qui a fort visiblement affecté de parler à tout le monde, surtout aux voisines de madame d'Aiguillon, et qui non-seulement ne lui a rien dit, mais même l'a regardée sous le nez d'un air très-méprisant. La duchesse est partie pour Veretz, à ce qu'on assure : elle y va sans doute préparer le logement de son cher époux.

La prophétie du Choiseul sera donc accomplie. J'ai su dans le temps qu'au mois de décembre 1770, peu de jours avant son renvoi, le Choiseul voulant entrer chez le Roi de grand matin, et trouvant la porte encore fermée, il alla vers la croisée, où il trouva le d'Aiguillon nez-à-nez. « Eh bien! dit le Choiseul, vous me « chassez donc? J'espère qu'ils m'enverront à Chante- « loup : vous prendrez mes places. Quelque autre vous « chassera. Ils vous enverront à Veretz; nous serons « voisins; nous n'aurons plus d'affaires politiques; nous « voisinerons, et nous en dirons de bonnes. » Le d'Aiguillon ne répondit rien alors. Mais il va voir que la prédiction était juste à ce que je crois.

Il est très-certain que le Roi, mieux informé, a ré-

voqué l'ordre donné au médecin anglais, Sutton, de sortir du royaume. Il a dit : « On m'a donc trompé ! « c'est ma faute ; une autre fois j'y prendrai mieux « garde. » Il est assez bon pour un Roi, qui a de la justice et du caractère, qu'un des premiers ordres de ce genre qu'on lui a fait donner soit une iniquité criante, et qu'il l'ait sue bientôt, surtout qu'il l'ait rétractée.

Vendredi, 3 *juin*. — L'Académie des sciences est fort contente du nouveau Roi. Elle a obtenu cent louis d'extraordinaire pour un prix à distribuer au meilleur fabricateur d'instrumens de mathématiques. C'est pour exciter l'émulation dans les artistes, et pour mieux connaître celui qui est le plus capable de remplacer Canivet, fabricateur de l'Académie, qu'elle avait sollicité ce prix. Hier une députation alla complimenter à ce sujet le Maurepas qui est académicien et assez zélé. Le petit Bertin y a aussi contribué, aimant beaucoup à faire telles opérations. Il ne lui faudrait à lui que des commis un peu plus éclairés et plus honnêtes gens.

L'Académie française n'est pas moins contente. Elle a renommé M. Suard à la place de l'abbé La Ville. On avait peur que ce pauvre Suard n'eût un second refus ; car le feu Roi les avait rejetés, l'abbé De Lille et lui, sous le prétexte qu'ils étaient encyclopédistes, et celui-ci est, disait-on, encore plus anti-encyclopédiste que l'autre. Cependant le docteur et quelques députés étant partis pour La Muette aussitôt après l'élection, ils ont été présentés au Roi par M. de Beauveau, capitaine des gardes, qui est un des Quarante, et ils ont obtenu l'agrément du Roi à qui on n'avait pas fait le bec.

Dans le vrai, c'était ce maudit serpent de maréchal de Richelieu qui avait voulu s'emparer de toute autorité

à l'Académie, et croiser d'Alembert. Aidé de son très-cher cousin le d'Aiguillon, ils avaient fait souffler par la Du Barry le refus des deux élus, et la ridicule raison de l'*Encyclopédie* à laquelle l'abbé De Lille ni Suard n'ont point travaillé. On aurait pu dire que l'abbé était trop jeune, et que M. Suard n'avait rien fait de remarquable. On a choisi exprès l'encyclopédisme pour en faire une espèce de secte proscrite.

Mais ce qui montre bien l'ensemble de l'ancien gouvernement et la logique de Louis XV, c'est que, peu de jours après ce refus ainsi motivé, il accorda son agrément à d'Alembert pour le secrétariat de cette même Académie, à d'Alembert, auteur de l'*Encyclopédie*, qui est nommé pour tel à la tête des volumes.

Samedi 4 juin. — J'avais entendu dire hier dans l'après-dînée que le duc d'Aiguillon donnait sa démission. Je viens d'être informé pour sûr ce matin qu'elle est donnée et acceptée. Il conserve les chevau-légers, mais point de ministère. Son amie, madame de Forcalquier, a aussi donné la sienne.

On dit que les portefeuilles seront remis par interim à M. Bertin, qui se conserve comme je l'avais prévu.

Il y a deux opinions sur les suites de la démission du d'Aiguillon. La première est que le Bernis va sûrement arriver, étant malade depuis long-temps, grace à Mesdames et à la Narbonne. La seconde est qu'on attend M. de Muy pour la guerre, et qu'on ne proposera les affaires étrangères à M. de Nivernais qu'après avoir chassé l'abbé Terray, le chancelier et le Boynes.

Quelques-uns même ressuscitent le Choiseul; je doute qu'il y ait de bons fondemens à cette espérance-là.

D'autres assurent que le Maurepas se destine à lui-même les sceaux pour sa peine, qui n'a pas été fort

grande assurément; et ils appuient leur conjecture sur la nécessité d'empêcher les effets du malin vouloir qu'a le Maupeou contre le d'Aiguillon. Si le Bernis doit revenir, je croirais aux sceaux pour Maurepas.

Enfin on nomme pour ministre des affaires étrangères le baron de Breteuil, et les subalternes mettent même en avant M. de Vergennes, qui est bien leur homme, c'est-à-dire un plat et bas routinier qui laisserait faire toutes leurs sottises et friponneries à ces petits rois de France qu'on appelle *les bureaux*. Quiconque a bien connu le gouvernement sous Louis XV, sait combien de maux inconcevables ont été faits par cette bureaucratie. Si par malheur elle continue sous ce règne-ci, la France est sans ressource.

Des petits bourgeois, souvent illettrés, sortant de chez un procureur au Châtelet ou de chez un notaire, passent comme vingtième scribe dans un bureau. Les voilà *ministrisant*. De grade en grade ils deviennent *chefs*, et tout l'État roule sur eux. Les ministres, accablés d'intrigues de cour, fort occupés de leur fortune et de leurs plaisirs, laissent tous les détails à ces chefs, qui les trompent à plaisir, ou qui sont eux-mêmes trompés par leurs apprentis, sots et orgueilleux au-delà de toute expression. Ces premiers commis, venus à Paris en sabots, ont des hôtels, des carrosses, des charges, des terres en justice. Où prennent-ils tous ces fonds? Dieu sait; et aussi quand nous serons délivrés de ce petit *despotisme subalterne*.

Dimanche 5 *juin*. — Aujourd'hui, vers les dix heures du matin, le Roi a reçu les députés des cours souveraines et de l'Université de Paris : ils étaient en très-petit nombre, le château de La Muette n'étant pas assez vaste pour contenir toutes ces grandes robes.

On avait prévenu les harangueurs d'être extrêmement courts et de ne point mettre de flatteries dans leurs discours.

Bien de gens croient toujours au cardinal de Bernis, quoique le pavé de Paris retentisse du Breteuil et du Vergennes.

Les fripons de cour, qui craignent le Turgot, lui ont jeté bien des chats aux jambes. Entre autres, on l'accuse d'être dissimulé et jésuite, et on fait beaucoup sonner qu'il est haï dans sa province. Le fait est vrai : mais c'est qu'il est juste, exact, de mœurs sévères, et sans faste. La noblesse limousine était accoutumée aux plus grandes injustices; sous le titre de faveurs, les gentilshommes un peu titrés, ou parens des titrés, faisaient modérer les tailles et capitations de leurs protégés, ainsi que leurs propres vingtièmes, et la charge retombait sur le malheureux sans protection. D'ailleurs, l'intendance était une bonne auberge pour eux quand ils y trouvaient une table somptueuse, des femmes, et des tables de jeu.

M. Turgot, garçon laborieux, qui dîne presque seul et sobrement, et ne joue jamais, n'est pas leur homme. D'ailleurs, il ne fait jamais *grace* aux protégés, pour ne pas faire *injustice* aux autres. Voilà toute la source de cette haine qu'on lui reproche.

Il est certain que c'est le d'Aiguillon qui a voulu jouer quitte ou double en forçant le Roi à lui promettre qu'il serait continué dans ses emplois.

On parle d'un certain M. Denneri pour la marine; je ne le connais point.

Les papiers commerçables prennent toujours la plus grande faveur. Les actions de la compagnie des Indes sont portées de 1,400 à 1,800 francs. Les autres qui

perdaient 35 pour cent, ne perdent plus que 18.

Au contraire, les effets publics d'Angleterre perdent tous les jours; on y craint fort le futur gouvernement français.

La tracasserie de l'île aux écrevisses près Porto-Ricco n'est pas encore tout-à-fait terminée. Si le d'Aiguillon avait cru se rendre nécessaire par ce moyen, il y aura été trompé, tout comme le Choiseul à celle des îles Malouines ou de Falkland.

Lundi 6 *juin*. — Le Roi est aujourd'hui à Versailles pour ouvrir le trésor de son grand-père. On spécifie qu'il doit s'y trouver un million et demi de louis d'or, faisant trente-six millions, et soixante-quatre millions en papiers, ce qui fait cent.

Le d'Aiguillon fait sonner bien haut par ses partisans qu'il garde ses chevau-légers avec service effectif, et même que son fils en aura la survivance. On vante aussi beaucoup la générosité qu'il a eue de refuser la pension de ministre. Il a dit à cet égard qu'il ne servait pas le Roi pour de l'argent; il dit vrai. Ce n'est pas son caractère. C'était par orgueil, par envie d'humilier ses ennemis, et de mettre en place ses flatteurs. Il était parcimonieux dans la dépense publique autant que possible dans un règne de gaspillage, vétilleur assidu, ce que les ignorans appellent travailleur, despote, colère, rancunier et présomptueux. Du reste routinier comme un autre, petit dans ses moyens, vindicatif à l'excès; en un mot, il avait tous les vices du cardinal Richelieu, sans en avoir l'étendue d'esprit.

Ce soir le bruit est presque général que nous avons enfin M. de Muy, le dévot, pour la guerre, et M. de Vergennes pour les affaires étrangères, et toujours le petit Sartines pour Paris. C'est la rage des gens de cour

et du haut ton dans la ville; mais non pas celle du peuple, qui ne l'aime ni l'estime plus guère.

Mardi 7 juin. — On parle plus que jamais du Muy et du Vergennes. Si le Nivernais avait voulu cette place, il l'aurait; et si madame de Rochefort, bégueule spirituelle, mais apathique, ne l'en avait pas détourné, il aurait accepté. Mais cette femme est bien aise de l'avoir le soir au Luxembourg à tenir un cercle de rébus et de nouvelles, présidé par un prestolet d'abbé de Luzine, ci-devant précepteur du duc de Bourbon après avoir été secrétaire de l'évêque de Meaux, qui l'avait pris, étant évêque à Poitiers, parce que le père Luzine était bailli d'une des terres de l'évêché. C'est un drôle bien tourné, robuste, effronté, qui a subjugué madame de Rochefort et le complaisant duc de Nivernais, et qui décide sur tout dans le cercle amphigourique, moitié spirituel et moitié absurde, qu'ils tiennent tous les soirs au Luxembourg.

Le La Vrillière pleure toujours, dit-on, sa Langeac et son ministère, en attendant qu'il parte, ce qu'on attend pour demain ou après-demain. On a toujours donné, à son occasion et à celle du d'Aiguillon, au Maurepas le nom de *chasse-cousin*, qui est bien trouvé et moins dur que celui de chasse-coquin.

Encore des épigrammes sur ce pauvre Louis XV. Quelqu'un dit qu'il était, à la lettre, le père des pauvres; il est vrai qu'il en a bien fait par son administration.

Comme on met un peu sur les rangs le petit Bertin en concurrence avec le petit Sartines, les mauvais plaisans ressucistent la définition du Bertin donnée par le Choiseul. Quelqu'un lui disait : « Mais pourquoi « êtes-vous si mal avec le Bertin; c'est un bon petit

« homme fort honnête? » Le Choiseul répondit à sa manière : « Oh! oui, c'est du vin à deux sous qui n'est « point frelaté. » Le mot est plaisant.

Plus de Bernis, quoiqu'on ait dit le dimanche dernier qu'il était en chemin.

Le voyage pour Compiègne est toujours décidé pour le 13, et les spectacles pour le 14. Mesdames iront à Chantilly pour être moins loin de la cour. Je soupçonne le prince de Condé de viser à la place de principal ministre, comme était feu monsieur son père; et j'ai des raisons pour le croire, mais de très-fortes. Cependant, quelque petits que soient les autres ministres, j'ai peur qu'ils n'empêchent cette barque-là d'arriver à bon port.

Mercredi 8 juin. — La nomination des deux nouveaux ministres ne fait pas grande sensation; les étrangers regardent le Vergennes comme un très-pauvre sire. On croit que c'est le Thierry, valet de chambre du Roi quand il était Dauphin, qui l'a fait choisir; mais les gens sensés doutent qu'il tienne long-temps en place.

La dévotion et la raideur font beaucoup d'ennemis à M. de Muy. Les militaires en ont peur.

On a beaucoup manœuvré contre le Turgot, dont il était fort mention pour le contrôle général; on dit qu'il est encyclopédiste : c'est une hérésie abominable à la cour.

Le Sartines est aussi pris aux chausses, de manière à ne pas remplacer le La Vrillière, qui ne donne point encore sa démission, et qui traînera peut-être jusqu'au voyage de Compiègne. En attendant, le petit Bertin Noë fait un peu son petit chemin. Dieu le mène à bord! car c'est un bon petit homme.

On vient de publier deux Déclarations enregistrées en parlement; ce sont deux belles et bonnes friponneries. L'une du Chancelier seul; l'autre m'a tout l'air d'avoir été patricotée entre le Brienne, archevêque de Toulouse, ou le La Roche-Aymon, archevêque de Reims, d'une part, et l'abbé Terray de l'autre.

La première Déclaration supprime la charge de premier huissier du parlement sur la tête de L'Angely qui en était pourvu, et recrée une autre charge pareille en faveur d'un nommé Petineau. Ce dernier réalisera sa nouvelle charge en espèces aux parties casuelles, et l'ancien sera payé en un contrat à quatre pour cent.

C'est un drôle de système que celui-là. S'il continuue d'être mis en vogue, on transformera toutes les anciennes finances des charges en contrats de rente, et on mettra dans la dépense courante un nouveau capital provenant des charges recréées. Belle manière d'endetter encore l'Etat de quelques centaines de millions qu'on gaspillera, et charmante façon d'arranger les propriétés? Etait-ce donc une chose si pressée que de souiller le nouveau règne d'une telle infamie?

La seconde Déclaration ne vaut guère mieux. On y permet aux particuliers de laisser des immeubles et des rentes aux séminaires, hôpitaux, collèges, vicariats, et aumôneries et bénéfices, comme aussi aux ecclésiastiques, de donner leurs terres à cens et à baux emphytéotiques. Voilà le beau côté de la médaille; mais voici l'envers : tout l'argent provenant de la vente des immeubles ou rentes léguées à ces corps, sera placé *sur le Roi* à quatre pour cent. Les reliquats des hôpitaux, etc., seront aussi portés au trésor royal pour être mis en rente à quatre pour cent. Le bon billet qu'a La Châtre.

C'est pourtant là de la besogne de La Muette. En vérité c'était bien la peine de se hâter. *Quousque tandem ?*

Jeudi, 9 *juin*. — Il est constant que les deux frères du Roi restent à La Muette pour s'y faire inoculer par Richard de Hautesierk.

M. le duc d'Orléans est en grande altercation avec le Chancelier. Voici le fait : Comme il faut un prince du sang à Saint-Denis, on avait insinué au Roi, par les intrigues du Chancelier, d'en donner la commission au duc d'Orléans. Celui-ci a demandé le temps de faire sa réponse par écrit ; il l'a faite dans un mémoire où il reproteste contre le parlement neuf, d'accord avec les autres princes. En conséquence, il s'excuse de faire la cérémonie pour ne pas présenter l'eau bénite au président de ce parlement neuf.

Le Roi a remis le mémoire du duc d'Orléans au Chancelier.

Les partisans de ce dernier, entre autres la mitraille et la prêtraille, qui sont ivres de fanatisme, triomphent de cette remise. Mais c'est pour qu'il y réponde, et on ne sait pas encore l'évènement. Ce chancelier est audacieux, mais gare les casse-cous. Il joue à croix ou pile son autorité.

On parle beaucoup de futurs contrôleurs généraux. On met sur les rangs Mons L'Averdy : c'est, à ce qu'on assure, une proposition du chancelier. Elle a l'air de n'avoir pas le sens commun, L'Averdy est parlementaire et janséniste. Mais si le Maupeou, à qui tout est égal, veut, comme on dit, rappeler l'ancien parlement en très-grande partie sur de nouveaux erremens, en ce cas c'est un bon outil pour lui que ce bêta de L'Averdy.

Les autres proposés sont Taboureau des Réaux, in-

tendant de Valenciennes; Miroménil, ancien premier président de Rouen, Lefèvre d'Amecour, conseiller au vieux parlement de Paris.

Ils disent que la Reine demande Calonne, intendant de Metz; ce petit Calonne qui patricotait avec L'Averdy et La Vrillière pour séduire ce pauvre bon La Châlotais, qui eut la lâcheté grande d'être ensuite procureur général de la commission dressée par le d'Aiguillon pour le faire égorger, qui eut la lâcheté plus grande encore de conclure contre lui, non-seulement à la prise de corps, mais même à la mort, qui fit venir d'Angers son confrère le bourreau pour cette exécution. Feu Duclos, secrétaire de l'Académie Française, bon citoyen français, et breton, l'avait surnommé Laubardemont de Calonne, parce que Laubardemont était aussi l'assassineur à gages du Richelieu, dans les commissions. Duclos avait si bien fait que beaucoup de gens croyaient à la lettre le Calonne de la famille des Laubardemont, et l'appelaient ainsi de bonne foi. Puisque je suis à Duclos, il faut que j'écrive la définition qu'il avait donnée du gouvernement français sous Louis XV. Elle est un peu polissonne, mais elle est très-vraie et très-expressive.

Duclos disait avec son fausset : « Aux choses nou-« velles, il faut un mot nouveau. Nous avons une nou-« velle espèce de gouvernement; c'est à moi, comme « historiographe de France, et secrétaire de l'Académie, « à trouver le mot. Je l'ai trouvé; ceci est une *conocra-« tie.* » Et il disait juste.

Puisque tout le monde fait ses contrôleurs généraux, j'ai fait les miens. J'en veux deux : un pour la recette, l'autre pour la dépense. Je nomme pour la recette M. D'Albert, ci-devant conseiller au parlement de

Paris, puis intendant du commerce, chassé par l'abbé Terray pour mettre à sa place Brochet de Saint-Prest; pour la dépense, Le Moine de Belisle, ou tout autre. Mais je veux que tout le contentieux soit renvoyé à un tribunal en règle, dont je fais président M. de Fourqueux, procureur-général M. de La Rivière, ci-devant conseiller au parlement de Paris, puis intendant de la Martinique. Ce radotage-là en vaut bien un autre.

Toujours le Sartines dégringolant de l'échelle où ils l'avaient monté tout au plus haut. Quelques-uns disent qu'il se raccroche au chancelier qui paraît avoir le dessus; autre patricotage qui déplaira peut-être. Le peuple murmure terriblement contre lui.

Vendredi, 10 *juin*. — La querelle devient très-sérieuse contre le Chancelier et son parlement neuf; à quoi aboutira-t-elle? On a dit à la Reine que le public de Paris est fort mécontent des discours qu'elle a faits à ce parlement neuf et à la chambre des comptes: ces discours étaient soufflés par le chancelier. La petite Majesté qui a bien envie de plaire n'a pas été contente du souffleur.

Le Maurepas veut toujours faire un conseil suprême au-dessus des ministres, suivant la forme des Allemands, et surtout qu'on juge en ce conseil de la prétention des princes contre le chancelier.

Celui-ci a pour lui Thierry, valet de chambre favori, qui, dit-on, gouverne son maître; je prévois qu'ils chasseront le Maurepas, et qu'alors le Chancelier pourra régner pendant quelques temps; mais il s'y perdra, parce qu'il ne sait rien édifier, il n'est bon qu'à démolir. Ce talent-là n'est pas rare. Le plus grossier manœuvre de Limousin démolirait le Louvre; mais pour le bâtir, c'est autre chose.

On aura beau faire, Paris et même la majeure partie des provinces ne s'accoutumeront jamais à être gouvernés par le Maupeou que tout le monde hait, ce qui est déjà beaucoup, et méprise, ce qui est encore pis. Il n'a pour lui que la faction jésuitique, plus enragée que jamais, surtout les évêques et les prêtres fanatiques; mais c'est une engeance bien redoutable que celle-là.

Le La Vrillière ne donne point sa démission, il gémit et pleure comme un enfant. On ne le chasse pas, afin de donner le temps à la brigue pour son successeur. Je crois au Bertin, quoiqu'il y ait un parti puissant pour le Joly de Fleury, conseiller d'Etat. Ce serait tomber de fièvre en chaud-mal, comme dit le vieux proverbe. Les Fleury n'ont jamais rien valu, pas même l'ancien procureur-général, leur père, à qui les badauds avaient donné une célébrité peu méritée.

Ils disent qu'on n'a trouvé dans la cassette du feu Roi que onze cents louis, et son testament, qui est une plate confession du mal qu'il a fait à son peuple, *par la faute de ses ministres*, y est-il dit plusieurs fois. Ce qu'il y a de bon, c'est que le La Vrillière, ses lunettes sur le nez, lisait au nouveau Roi les *par la faute de mes ministres*, et que les assistans riaient comme de raison.

On a trouvé le *Journal de Louis XV*, pour 1774 et 1775. « Tel jour j'ai été à Saint-Hubert, tel jour à « Bellevue; chasse, etc. » C'est un beau morceau pour quelque Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans deux ou trois mille ans, que ce journal écrit de sa main, en 1775, deux ans après sa mort.

Je crois aux vingt-huit ou trente mille francs trouvés en or dans la cassette courante du feu Roi; mais dans sa cache, ou son trésor particulier, je tiens pour assuré

qu'il y a beaucoup de millions. On fait bien de n'en rien dire, et même de ne pas l'ouvrir en ce moment; car il serait gaspillé, et le peuple scandalisé.

On reparle ce soir du Choiseul, et aussi d'inoculer le Roi lui-même.

Samedi, 11 *juin*. — Deux grandes nouvelles qui font bien jaser de part et d'autre.

La première est que le voyage de Compiègne est tout-à-fait contremandé, et que le Roi va se faire inoculer à Marly avec ses deux frères et ses deux sœurs.

La seconde est que le Choiseul est à La Muette, ce qui n'est pas encore vrai; mais il aura ce soir, à neuf heures, sa lettre de rappel par la poste ordinaire, le Roi ne voulant point envoyer de courriers particuliers, et il arrivera probablement demain.

Paris fait un beau cancan sur cet évènement qui est fort simple, à ce que je crois, quant à présent. La vérité de la chose est que le Machault, le L'Averdy, le Tinvaud, le Praslin, sont aussi rappelés et reçus en cour.

Le Choiseul compte si peu rester à Paris et dans le ministère, que les chevaux qui doivent le conduire de Chanteloup à Blois ont ordre de l'attendre en cette ville pour son retour. Il fera bien de partir vite, et de se faire désirer.

Le Sartines doit avoir eu ce matin une conférence avec le Roi, pour se disculper des imputations qu'on lui fait. On dit qu'il est content, mais j'en doute.

Les princes font un mémoire contre le chancelier et son parlement neuf; mais il n'est pas fini. Les partisans du chancelier avaient donc tort de dire, comme ils faisaient, que le Roi le lui avait remis.

La chasse est toujours assez forte au Thierry qu'on

soupçonné d'être vendu au chancelier. Le La Vrillière tient bon; le Roi ne le chassera pas, par commisération.

Dimanche, 12 *juin*. — Rien de plus certain que l'inoculation du Roi pour le 18.

Le Choiseul est arrivé; il y avait une foule de carrosses au-devant de lui, et six cents personnes écrites à sa porte. Voilà bien des têtes en l'air pour rien, quant à présent.

Le Vergennes est malade en Suède. On doute s'il arrivera pour son ministère. Le Roi a lâché un mot plein de sens à ce sujet. On disait que, en cas que ce ministre mourût, il y aurait de l'embarras pour le remplacer : « Pas trop, a dit le Roi; au fond, que fait un « ministre des affaires étrangères, pourvu que j'aie un « bon contrôleur général? » Et voilà le *hic*, il a raison.

Monsieur d'Artois ne se gênait pas, dit-on, avant-hier; il demandait confidemment à tout le monde : « Qui est-ce donc qui nous donnera un bon contrôleur-« général que nous cherchons? » Le Chancelier pousse toujours L'Averdy, pour avoir un homme à lui, ennemi du Choiseul.

Il y a un bon petit quatrain sur le La Vrillière; le voici :

Ministre sans talent, ainsi que sans vertu,
Couvert d'opprobre, autant qu'on le peut être,
Retire-toi donc; attends-tu
Qu'on te jette par la fenêtre?

On vient de me faire un bon conte de la Reine. L'abbé Terray venant lui faire sa cour : « Eh! bon jour « M. l'abbé, » lui a-t-elle dit, « comment se portent vos « enfans? » Le trait est malicieux. On répandait le

bruit hier qu'il voulait donner sa démission, mais que le prince de Condé l'avait empêché. Tant pis.

Lundi 13 *juin.* — Il n'est bruit dans Paris que de la réception faite au Choiseul. Le Roi a paru un peu embarrassé; il lui a dit : « M. de Choiseul, vous avez « bien engraissé..... Vous avez perdu vos cheveux; vous « devenez chauve. » La Reine lui a fait l'accueil le plus amical. « M. de Choiseul, je suis charmée de vous voir « ici. Je serais fort aise d'y avoir contribué. Vous avez « fait mon bonheur, il est bien juste que vous en soyez « témoin. » M. d'Artois a couru vers lui, les bras ouverts. « Ah! voilà M. de Choiseul, comment vous « portez-vous? comment se porte madame de Choi- « seul?...... Eh bien! Chanteloup! on dit que c'est « charmant. » Il n'y a pas jusqu'à Madame Clotilde qui lui a parlé d'une très-bonne grace; on dit que la vieille Marsan n'en aura pas dormi de rage.

Au milieu de tous les contes en l'air qu'on fait à cet égard, je crois que le Choiseul va repartir très-incessamment pour Chanteloup. Il le dit, et je le crois fort.

Le chancelier crève de dépit, et se barbouille fort dans ses intrigues, à ce qu'on assure.

Le Sartines reprend faveur, mais restera pourtant un peu barbouillé dans l'opinion publique.

Le gros Joly de Fleury rendra service au lieutenant de police, en se mettant, comme il fait, à la tête de la conspiration contre lui. L'infamie de ce soi-disant procureur-général du parlement neuf discréditera la cabale. Un mauvais arbre n'est pas censé produire de bons fruits.

Mardi 14 *juin.* — Le Choiseul est parti ce matin : il a reçu des visites par milliers. Je viens de voir un de

ses protégés qu'il avait mis parmi les scribes de la guerre. Le d'Aiguillon l'avait chassé, comme de raison; le Muy veut le rappeler; il a demandé l'agrément de son premier protecteur, auquel il est attaché. Voici la réponse : « Tâchez de reprendre votre place. Le Muy « est galant homme; s'ils ne vous la rendent pas, « f.....-vous de cela. Vous savez bien que vous avez un « bon ami. »

A présent le public croit que le Maurepas a fait un lit pour le Choiseul, qui s'y couchera tout à son aise. Il s'est fait donner l'entrée à tous les conseils et la permission de voir le Roi à toute heure, sans avoir aucun département, ni aucun travail avec les ministres. Voilà tout ce que voulait Choiseul. S'il avait fait créer pour lui un semblable privilège, on aurait crié, Dieu sait! Mais à présent, la planche est faite : le Maurepas va s'ennuyer et peut-être ennuyer les autres; cet hiver, il quittera, dit-on; le Choiseul le remplacera tout bonnement. *Sic vos non vobis;* nous verrons ce qui en arrivera.

M. Le Blanc, auteur des *Druïdes* et de *Manco*, a présenté ce matin à la Reine son drame intitulé : *Albert Ier*. C'est une assez bonne historiette à savoir, que celle d'*Albert*. On l'avait affiché l'an passé, et on allait le jouer, quand il vint ordre de le supprimer. C'est qu'il s'agissait d'un trait de l'Empereur, qui, étant déguisé, trouve une jeune fille qui va vendre, en pleurant, ses habits et ceux de sa mère. C'était la fille d'un officier. L'inconnu lui parle, et lui conseille de s'adresser à l'Empereur. La petite fille dit qu'il est trop avare, et qu'il s'embarrasse peu des familles abandonnées. L'autre l'assure du contraire, et lui dit de se trouver demain au palais, et qu'il lui répond du succès. L'en-

fant revient, conte l'aventure à sa mère, qui, à sa description, reconnaît l'Empereur. La petite fille a peur; mais le lendemain la mère et la fille, allant à l'audience, reçoivent un pension de cent ducats avec une année d'avance.

Le d'Aiguillon, instruit du sujet de cette pièce, dit avec humeur : « Apparemment qu'on veut faire une « leçon au Roi. » On ajouta « qu'elle était trop forte. » Il fallait dire encore « et l'écolier trop vieux. » La Du Barry sentit qu'elle mortifierait la Dauphine, et en conséquence on défendit *Albert*.

Madame de Villeroy, ayant été curieuse de lire la pièce, l'a trouvée fort bonne. Elle a si bien fait que, peu de jours avant la maladie du feu Roi, elle la fit lire au Dauphin et à la Dauphine par un M. Tessier, de Lyon, qui a le talent de déclamer à lui tout seul les rôles d'homme et de femme d'une comédie entière. Les auditeurs furent enchantés. Le Dauphin dit : « Voilà comme « j'aime des pièces. » Il s'en est ressouvenu depuis qu'il est Roi, et a dit : « Cette pièce d'*Albert*, elle est fort « bonne, je l'aurai. » En conséquence, on a demandé la permission à la Reine de la lui dédier; ce qui vient d'être exécuté.

M. Tessier et son talent me rappellent un bon conte. Il lut aussi devant le Roi une pièce intitulée : *l'Indigent*, et s'en tira très-bien. Le bruit s'en répandit dans tout Lyon. Or, il y a dans un couvent de cette ville une jolie femme enfermée pour avoir eu des intrigues trop publiques avec M. Tessier. Les religieuses, ayant appris sa réussite à Versailles, sont venues lui dire : « Madame, « nous avons un compliment à vous faire; M. Tessier, « votre amant, a prêché devant le Roi une fort belle « comédie avec le plus grand succès. » C'est le Monta-

zet, archevêque de Lyon, qui contait cette bonne histoire.

Mercredi 15 *juin*. — On dit que l'archevêque de Paris a fait des remontrances au Roi sur son inoculation. Le Roi lui a répondu : « Monseigneur, en fait de « cas de conscience, je pourrais m'adresser à vous ; « mais je consulte mes médecins sur ma santé, et mes « ministres sur les affaires. »

L'apparition du Choiseul a fait tourner tous ceux qui le craignent du côté du Maurepas. On abandonne le Chancelier, qui ne peut pas tenir contre les princes et contre la haine publique.

On dit à présent que le pécule du feu Roi contenait cent six millions, savoir : trente-six mille doubles louis, trente-huit mille louis simples, quatre-vingt mille quadruples d'Espagne, valant quatre-vingts livres pièce ; en tout neuf millions en or, et quatre-vingt-dix-sept en papier. Il aurait eu de quoi faire beaucoup de bien.

Toute autre chose cessante, Gabriel a fait arrêter un plan pour l'agrandissement de La Muette. On le dit de quinze cent mille francs. Il ne s'agit que de l'aile droite du bâtiment, mais si l'abbé est une fois chassé, il n'en coûtera peut-être pas cinq cent mille pour le faire quatre fois mieux.

Jeudi 16 *juin*. — Tous les caquets de Paris roulent sur l'inoculation ; le moyen étage en est fort scandalisé. Les prêtres fanatiques en jettent les hauts cris, surtout de ce que les remontrances archiépiscopales ont été si mal reçues. Ces prêtres-là n'étaient pas sans espoir de gouverner le royaume, qu'ils auraient tout bouleversé pour leurs opinions théologiques.

Un effet bien singulier, qu'on attribue à l'inoculation,

c'est la chute des papiers publics. Les actions de la Compagnie des Indes ont tombé de près de deux cents francs. Il y a là-dessous quelque manœuvre du Terray ou d'autres.

J'augure assez bien du dévotieux M. de Muy. Voici mes deux raisons : La première, c'est que les bureaux le craignent comme le feu ; tant mieux, morbleu, tant mieux ! surtout s'il en fait justice à la nation.

La seconde raison est encore plus forte. Il a fait un coup de génie en s'affranchissant de toutes les recommandations de la famille royale, qui faisaient le supplice éternel des ministres. Il a dit au Roi. « Sire, je supplie « Votre Majesté de recevoir elle-même tous les mémoires « de la famille royale sur mon département, de les « examiner et juger. Je ferai tout ce que Votre Majesté « m'ordonnera définitivement après mes remontrances, « en cas de vrai besoin ; mais je ne pourrais jamais « faire le service de Votre Majesté si j'avais à répondre « à toute la famille et à toute la cour. » Le Roi l'a trouvé très-bon, et a notifié à tout le monde qu'il fallait lui adresser à lui tous les mémoires de demandes et recommandations. Voilà une première démarche de ministre aussi bonne qu'il s'en puisse faire.

Vendredi 17 *juin*. — Les princes viennent de présenter un mémoire au Roi, qui l'a très-bien reçu. Ce mémoire est très-fort contre le Chancelier et son parlement neuf.

M. le duc de Chartres doit tenir au Roi très-fidèle compagnie pendant l'inoculation. Madame la duchesse de Chartres doit être avec la Reine. M. le duc d'Orléans ira tous les jours à Marly. Le Chancelier et l'abbé Terray seront bien heureux s'ils sortent de là les braies nettes.

Les politiques à longue vue voient toujours le Choiseul au bout de leur nez.

Voici une petite historiette. Les prisonniers de Bicêtre se sont soulevés; l'homme qui les gouverne en a donné avis au petit Sartines et au gros Joly de Fleury. Le premier avait affaire à La Muette, où il fait sa cour de son mieux; l'autre a saisi l'occasion, il a parlé comme un ange, et s'est fait donner des mémoires contre la police. Le La Vrillière lui a écrit une lettre à cheval sous le nom du Roi, suivant son style ordinaire : mais le Fleury n'en tient compte, et va toujours son train, appuyé par le Maupeou.

M. de Muy se donne la réputation d'un ministre très-juste et très-expéditif. Il y a trois jours qu'un officier, ci-devant capitaine dans Royale-Pologne, réformé, sans pension, quoique irréprochable, donna un mémoire au Roi. Le lendemain il passa chez M. de Muy, et lui dit : « Monseigneur..... » Le ministre, le prenant par la main, lui répliqua : « Je ne suis point « *monseigneur;* quelle est votre affaire? — J'ai présenté « un mémoire au Roi, dont voici la copie. » M. de Muy, après en avoir lu le commencement, dit : « Mon- « sieur, votre affaire est expédiée. Le Roi vous donne « quatre cents livres d'appointemens et deux cents livres « de gratification extraordinaire. » On ne peut pas mieux jouer ce jeu-là.

Samedi 18 *juin.* — L'inoculation s'est faite ce matin, malgré toutes les remontrances. Les médecins mêmes voulaient attendre le mois de septembre. Le Roi leur a fermé la bouche en disant : « Me répondez-vous que « jusqu'à ce temps je n'aurai pas la petite vérole? »

On parle pour la place de contrôleur-général d'un certain Alliot père, fermier-général (Cartouche, pré-

sident de tournelle). Ce serait une bonne opération. Cet Alliot a eu quelque temps la confiance du feu Roi Stanislas; mais c'est un homme de la plus grande ineptie sur la recette, s'il a du talent sur l'article de la dépense. Encore un ou deux choix comme celui-là, et le règne de Louis XVI prendra le train de son grand-père.

Les murmures publics sur le monopole des grains et farines sont plus forts que jamais. Aujourd'hui les bruits de Paris se portent sur un certain Rey, seigneur de Chaumont, intendant des Invalides, créature du Choiseul. C'est le fils d'un négociant de La Rochelle, négociant lui-même jusqu'au fond de l'ame. Il a pris le nom de Chaumont pour avoir acheté la superbe terre de Chaumont sur Loire, ancien patrimoine de la maison d'Amboise, de la branche du cardinal, ministre de Louis XII. Il était autrefois grand-maître des eaux et forêts, et toujours négociant; il est à présent intendant des Invalides et toujours négociant.

Il avait la confiance de M. de Trudaine fils sur le commerce des blés; il trompait, lui et M. de L'Averdy, je le sais très-bien. C'est lui qui donna le premier coup à l'édit de 1764 sur l'exportation, en 1767, sous un prétexte spécieux, mais dans le fonds pour son propre intérêt. Voici le fait que j'ai su d'original.

Rey, qui avait pour son compte un commerce de farine avec les colonies, était bien aise que, dans le moment où ses vaissaux partiraient, tous les autres fussent arrêtés, afin de n'avoir point de concurrent, et de ruiner sans ressource tous ceux qui auraient tenté de courir la même carrière que lui. L'édit de 1764 ayant statué que l'exportation cesserait aussitôt que le froment monterait à douze livres dix sous le quintal, Rey

fit paraître sur le marché un vendeur et un acheteur simulés. Je ne sais pas le nom du vendeur, mais l'acheteur s'appellait Garnier; ils firent leur marché prétendu à douze livres douze sous, mais ils le firent seuls, les autres vendant huit, neuf, dix livres. Le gouvernement n'en sut pas moins sur-le-champ qu'il y avait eu du blé vendu douze livres dix sous le quintal, et il ferma le port.

Le prétexte qu'on avait donné à cette grosse bête de L'Averdy était d'une si grande ineptie qu'il ne pouvait aller qu'à lui seul. Comme il s'était enfourné dans les affaires de Bretagne avec le d'Aiguillon, on lui dit que les Bretons, pour le faire enrager, vendaient tous les blés de leur province et du royaume à l'étranger, qu'il y aurait une famine et une révolte. En conséquence, il appuya ce beau projet de friponnerie.

Les officiers de la justice de Nantes decrétèrent Garnier et constatèrent de la manière la plus claire sa manœuvre; mais L'Averdy cassa leur sentence et soutint Rey de Chaumont. Dès-lors le commerce des blés fut perdu.

Les Parisiens disent que l'intendant des Invalides avait pour son propre compte un commerce de grains et de farines; que les denrées étaient gâtées, mais qu'il ne les faisait pas moins manger à l'hôtel; qu'on les a saisies, et qu'on a constaté leur mauvaise qualité.

Je soupçonne à cet éclat une intention ultérieure, celle de nuire au Choiseul, qui protège le seigneur de Chaumont; il y a long-temps qu'on l'accuse d'être de part avec lui, ce qui est très-faux; mais on le fera croire au Roi et au public, dans le dessein de l'éloigner.

Dimanche, 19 *juin*. — Les partisans du duc d'Aiguillon vantent beaucoup sa modestie, son désintéres-

sement et surtout son économie. Il faut les en croire, car ils fournissent des preuves.

Il a refusé la pension des ministres disgraciés, qui est de vingt mille livres par an, preuve qu'il est désintéressé. Il a dit que d'ailleurs, dans si peu de temps, il n'avait pas rendu à l'État des services assez essentiels, preuve de modestie.

Mais le *chasse-cousin* Maurepas a insinué qu'il fallait lui donner au moins ses épargnes, pour rétablir ses affaires dérangées par les frais de l'espionnage et de l'intrigue sans doute, ou par son libertinage, car l'état de ministre, hors de ces deux cas, enrichit au lieu de déranger.

Quoi qu'il en soit, ses épargnes ont été données, et elles se montent à cinq cent vingt-cinq et quelques mille livres, preuve d'économie.

Des gens mal intentionnés ont voulu dire devant moi que cinq cent vingt-cinq mille livres faisaient cinq cent vingt-cinq mille livres de rente viagère sur particuliers, qui valaient trois fois mieux qu'une pension de vingt mille francs sur le Roi. Mais on leur a répliqué fort juste : «Vous raisonnez, vous calculez! Allons, philosophes, encyclopédistes, économistes, ennemis de « M. le duc d'Aiguillon, qui ne voulez point de raison; « vous êtes suspects.» Voilà qui est logique. Bien besogné au nouveau gouvernement que ces cinq cent vingt-cinq mille livres-là données au d'Aiguillon.

Voici qui est encore mieux s'il l'approuve : le petit Berthier de Sauvigny, intendant de Paris, a mis la maréchaussée en campagne. Pour quel crime? Pour les fermiers et laboureurs occupés de leurs foins, qui ont l'audace de garder du blé pour leurs semences, pour leur subsistance en cas de mauvaise récolte, et pour

vendre au marché, l'an prochain, si les blés manquent celle-ci, comme le temps le fait craindre. On les force à battre, à perdre leur paille dont ils n'ont que faire en ce temps-ci, pour aller à la halle, pendant que le blé ne se vendait point à Paris, où le plus beau était tombé à quinze et dix-huit livres. Une fois venus au marché, il faut qu'ils vendent à toute force, après trois marchés consécutifs.

Ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'en même temps le petit Sartines empêche d'acheter dans ces marchés-là, puisqu'il veut qu'il n'y ait que les boulangers présens en personne, et point de commissionnaires; ce qui emporte presque une prohibition formelle. Plus de propriété ni de liberté pour les laboureurs, leurs grains à la discrétion de l'intendant de la maréchaussée et des officiers de police! Bon chemin, bon chemin! Courage, Messieurs! ruinez le laboureur, détournez tous les hommes riches et intelligens de cette profession, puis les propriétaires seront ruinés. Mais vous aurez des villes florissantes, à ce que vous croyez, parce que les villes s'enrichissent et subsistent sans les campagnes apparemment. Oh! têtes à perruques des cités! Oh! têtes à perruques!

Lundi, 20 *juin*.—La grande nouvelle: il y a eu cette nuit une autre révolte à Bicêtre; le Sartines a été obligé de s'y transporter avec main forte.

On parlait fortement du Cochin pour contrôleur-général: c'est sûrement L'Averdy qui l'aura proposé; c'est son cousin germain qu'il a tiré du parlement, où il était peu estimé, pour en faire un intendant des finances. C'est un petit homme borné, citadin, paresseux et entêté; autre choix pitoyable. Le vrai, qui paraît aujourd'hui trop manifeste, est que le pauvre petit Roi

est tiraillé par toutes sortes de commères ou de mauvais valets, et qu'il ne sait auquel entendre.

On avait mis au bas de la statue d'Henri IV au Pont-Neuf : *Resurrexit*. Sur quoi un homme de bon sens a fait ces deux vers :

D'Henri ressuscité j'admire le bon mot ;
Mais, pour que je le croie, il faut la poule au pot.

Les Berthier y mettront bon ordre à cette poule-là, et même au lard. Ils réduiront bientôt les fermiers au pain bis et aux sabots. Ils ont écrit à tous les procureurs du Roi, de forcer les laboureurs à garnir les marchés, et déjà les ordres sont venus jusqu'à Provins.

Il y a sur le tapis quelque *mezzo termine* sur les parlemens. C'est le Maurepas qui le propose, dit-on. Je ne sais pas encore bien clairement en quoi il consiste.

Mardi, 21 *juin*. — Le *mezzo termine* du Maurepas dans l'affaire des princes, consiste dans l'arrangement que voici :

Leurs Altesses Sérénissimes seront invitées à l'ordinaire, mais sans injonction particulière, et s'y trouvera qui voudra. On supprimera les révérences, très ridicules et très inutiles. Le grand-maître des cérémonies présentera le goupillon à tout le monde, qui le lui rendra. Moyennant quoi les princes, même présens à la cérémonie, ne seront point obligés de faire salamalec au parlement neuf.

Quant au surplus, le vieux temporiseur a conseillé de ne faire aucun acte qui désapprouve ni qui approuve trop le parlement neuf, afin qu'on puisse le confirmer ou le renvoyer, selon qu'il sera jugé convenable.

On croit qu'il a toujours dans la tête, et le Roi aussi,

de former un nouveau conseil d'honnêtes gens et très notables, pour juger même les ministres et leurs opérations.

La Reine a fait écrire à Marin, le gazettier, qu'il était un sot et un impertinent, d'avoir mis dans la *Gazette*, sans sa permission, les réponses qu'elle a faites au parlement neuf et à la Chambre des comptes, et de les avoir mises tout autrement qu'elle ne les a dites. Il y a grande apparence que le Vergennes ne laissera pas la *Gazette de France* entre les mains de ce malotru, qui l'a si fort avilie.

Mercredi, 22 *juin*. — La fièvre prit hier aux princes inoculés. Mesdames vinrent de Choisy leur rendre visite, et passèrent sur les vieux boulevards à leur retour. On attend avec une sorte d'impatience le succès de cette opération.

Il n'est presque plus mention du Choiseul. Le Chancelier paraît en mauvaise posture; on parle beaucoup contre lui, contre son Joly de Fleury et même contre son parlement. Les intrigues vont sans doute leur train à Marly, mais ce ne sont que des blocus, non des sièges en règle, pour n'avoir pas l'air de parler affaires.

On s'amuse à conter l'histoire de madame de Vergennes. C'est une belle Grecque, fille et veuve de médecins grecs, de ces anciennes familles qui se croyaient pour le moins égales à celles des rois barbares. Elle avait un peu fait passer la charrue devant les bœufs, avec le chevalier de Vergennes, alors ambassadeur à la Porte. Elle en avait deux enfans quand il l'a épousée : on prétend que c'est une raison pour ne la pas présenter à la cour; c'est ce que nous verrons au retour de son mari; elle l'attend vers la mi-juillet. Les nouvellistes de Paris l'avaient déjà tué, mais le fait est qu'il n'a point été

malade plus qu'à l'ordinaire. Il est attaqué de la gravelle, et demandait, sous ce prétexte, un congé, parce qu'il s'ennuyait probablement en Suède.

M. de Muy doit avoir donné ce matin sa première audience publique aux Invalides. Le d'Aiguillon ne s'était pas donné cette peine pendant tout le temps qu'il a été ministre de la guerre.

Le Maurepas est le seul des ministres qui réside habituellement à Marly; mais M. de Muy y a un logement, avec la permission d'y aller quand il voudra. Les autres prient.

On ne sait point encore au juste à quand le voyage de Compiègne.

(*La suite à une prochaine livraison.*)

PROJET DE MARIAGE

DE

PAULINE BONAPARTE

ET DE

STANISLAS FRÉRON (1).

Lorsque, en 1793, la Corse fut prise par les Anglais, madame Bonaparte se réfugia en Provence avec les plus jeunes de ses fils et ses trois filles. La seconde d'entre elles, Pauline, qui n'avait que treize ans alors (2), déjà se faisait remarquer par sa beauté et justifiait le jugement que Napoléon portait d'elle plus tard lorsqu'il disait, à Sainte-Hélène, qu'elle avait été la plus belle femme de son temps, et qu'elle était la meilleure créature vivante.

Stanislas Fréron, qui d'abord se montra ennemi aussi implacable des opinions modérées que son père, dans son *Année littéraire*, s'était déclaré adversaire acharné de toute idée philosophique, Stanislas Fréron, qui était venu, en l'an II, conjointement avec Barras et Robespierre jeune, punir, par la terreur et les menaces de démolition, Marseille de s'être armé pour la Gironde, Toulon de s'être rendu aux Anglais; Stanislas

(1) Correspondance communiquée par M. de Cayrol, ancien député.

(2) Elle était née le 20 octobre 1780.

Fréron, peu après ardent coopérateur de la révolution du 9 thermidor, revint à Marseille en l'an IV, comme pour réparer le mal de sa première mission. L'esprit cultivé, les manières élégantes de ce représentant, chef de cette *jeunesse dorée* qui, par un mouvement réactionnaire, réhabilitait la poudre et les cadenettes, lui donnèrent accès dans les familles les plus distinguées. Il se lia avec les fils de madame Bonaparte et conçut pour Pauline une passion qu'il sut faire partager.

L'histoire tout entière de cet amour est dans les lettres qu'on va lire. L'espoir de mariage dont les deux amans avaient été autorisés à se bercer, par la mère de Pauline, par son frère Lucien, et même par Napoléon, fut trompé par suite de l'éclat que fit une femme à laquelle Fréron avait antérieurement promis de légitimer des rapports intimes. Napoléon sembla saisir avec assez d'empressement cette occasion de rompre l'union projetée de sa sœur avec un homme au nom duquel s'étaient rattachés de bien cruels souvenirs.

Stanislas et Pauline furent donc séparés alors; mais ils devaient être rapprochés de nouveau. Fréron, n'ayant été élu ni au conseil des Cinq-Cents ni au conseil des Anciens, demeura dans l'obscurité jusqu'au 18 brumaire, époque à laquelle Bonaparte lui donna, pour le faire vivre, une place dans l'administration des hospices. Sur les instances de sa propre famille, le premier consul l'appela ensuite à un poste plus avantageux.

Pauline, oubliant les sermens de désespoir de ses seize ans, épousa à dix-sept le général Leclerc. En 1802, Bonaparte ayant résolu l'expédition de Saint-Domingue confia cette entreprise à son beau-frère, et, par un rapprochement singulier, Fréron fut embarqué

avec le général et sa femme pour aller remplir les fonctions de sous-préfet de l'un des arrondissemens de l'île. Peu de mois après Pauline vit succomber sous l'influence du climat et le mari de son choix et l'homme qui le premier avait fait battre son cœur si aimant. Fréron n'avait alors que trente-cinq ans.

LETTRE

DE PAULINE BONAPARTE

A STANISLAS FRÉRON.

19 ventôse.....

J'ai été hier dans de grandes inquiétudes sur ta santé; mon bon ami, j'ai envoyé . . . . . ; mais trop bête, il est venu sans savoir comment tu te portais. J'étais dans cet état lorsque Nouet vint. Je ne m'attendais pas à une de tes lettres; il m'a dit que tu avais beaucoup souffert. Pourquoi m'écris-tu? tu ne m'aimes donc pas, puisque tu me désobéis? je ne veux point voir de ton écriture jusqu'à ce que tu puisses sortir. Tu sens bien, mon ami, que la privation est double pour moi; mais je supporterai tout, pourvu que tu te guérisses. Je t'écrirai, Nouet te remettra ma lettre; dis-lui de venir toujours; je ne suis point fâchée que tu te sois ouvert à lui : je le crois discret. C'est assez qu'il soit ton ami pour que je me fie à lui.

Je n'ai point répondu à ta lettre d'avant-hier, vu

que j'aimais mieux t'en parler. Mon amour t'est garant de ma réponse. Oui, je jure, cher Stanislas, de n'aimer jamais que toi seul; mon cœur n'est point partagé: il s'est donné tout entier. Qui pourrait s'opposer à l'union de deux ames qui ne cherchent que le bonheur et qui le trouvent en s'aimant? Non, mon ami, maman ni personne ne peuvent te refuser ma main.

Nouet m'a dit hier que tu ne devais pas sortir de toute la semaine; eh bien! il faut prendre patience; nous nous écrirons, et cela nous dédommagera de la privation de ne pas nous voir. Je te remercie de ton attention à m'envoyer de tes cheveux; je t'en envoie également des miens, non pas de ceux de Laure; car Laure et Pétrarque, que tu cites souvent (1), n'étaient pas aussi heureux que nous. Pétrarque était constant, mais Laure...... Non, mon cher ami, Paulette t'aimera autant que Pétrarque aimait Laure. Adieu, Stanislas, mon tendre ami, je t'embrasse comme je t'aime.

P. B.

LETTRE

DE STANISLAS FRÉRON

A NAPOLÉON BONAPARTE.

Marseille, le 4 germinal an IV.

Tu m'as promis avant de partir, mon cher Bona-

(1) « Un des auteurs favoris de Fréron était Pétrarque dont il a « traduit plusieurs morceaux. » (*Biographie nouvelle des contemporains*, t. VII, p. 348.)

parte, une lettre pour ta femme; nous sommes convenus que tu lui annoncerais mon mariage, afin qu'elle ne soit point étonnée de la soudaine apparition de Paulette, quand je la lui présenterai. Je t'envoie une ordonnance à Toulon pour chercher cette lettre dont je serai porteur.

Ta mère oppose un léger obstacle à mon empressement. Je tiens à l'idée de me marier à Marseille sous quatre ou cinq jours; tout est même arrangé pour cela; indépendamment de la possession de cette main que je brûle d'unir à la mienne, il est vraisemblable que le Directoire me nommera sur-le-champ à quelque poste éloigné, qui exigera peut-être un prompt départ. Si je suis obligé de revenir ici, je perdrai un temps précieux, et le gouvernement qui, avec raison, s'embarrasse peu des affections de cœur, pourra blâmer une absence qui retarderait l'objet de la mission qui me sera confiée. Je t'en conjure, écris sur-le-champ à ta mère pour lever toute difficulté; dis-lui de me laisser la plus grande latitude pour déterminer l'époque de ce moment fortuné. J'ai l'entier consentement, j'ai l'aveu de ma jeune amie; pourquoi ajourner ces nœuds que l'amour le plus délicat a formés? Mon cher Bonaparte, aide-moi à vaincre ce nouvel obstacle; je compte sur toi.

Mon ami, je t'embrasse et suis à toi et à elle pour la vie. Adieu.

S. F.

LETTRE

DE PAULINE BONAPARTE

A STANISLAS FRÉRON.

Marseille, le 30 floréal.

Je viens de recevoir ta lettre qui m'a fait le plus grand plaisir, car je commençais à me plaindre de ton silence; et d'un autre côté elle m'a vivement affectée, à cause de ce que tu me dis de cette femme. Ne t'inquiète pas; je ne suis malade que d'ennui et de lassitude. Ecris-moi le plus souvent possible. Tes lettres porteront quelque soulagement à mes peines. Je suis bien inquiète de savoir le résultat de cette femme. Je me mets à sa place, et je la plains.

Adieu, je ne puis t'en dire davantage malgré toute l'envie que j'aurais de causer avec toi. Je n'ai pas encore fait faire mon portrait; quand je me porterai mieux je le ferai faire, ne pouvant pour le présent supporter la fatigue des séances. Ton portrait m'est d'une grande consolation : je passe les journées avec lui, et lui parle comme si tu étais là; j'espère qu'à l'autre poste je me porterai mieux, et t'écrirai plus longuement. Dis bien des choses à Nouet de ma part; j'ai reçu sa lettre, et je lui répondrai l'autre poste. Adieu, mon bon ami, je t'aime plus que moi-même. Adieu.

Dis à Lucien qu'il m'écrive; je lui ai déjà écrit deux fois. Excuse mon griffonnage; au lit on n'est pas à son aise.

LETTRE

DE LUCIEN BONAPARTE

A STANISLAS FRÉRON.

Marseille, le 1er messidor an IV.

Toujours en course depuis mon départ de Paris, j'arrive avant-hier à Marseille, et mon premier soin est de t'écrire. Je suis dans les bras de ma famille, et mon bonheur pour être parfait n'a plus besoin que d'être partagé par les personnes qui me sont chères. J'ai grande envie d'aller à Paris vous voir et terminer quelques affaires qui m'intéressent beaucoup. Il est possible que dans un mois je parte.

Quelle est la tournure des affaires publiques? mais surtout en quelle situation sont les tiennes, mon cher Fréron? Voilà les deux questions dont je te demande la franche explication dans ta réponse. Que fais-tu? qu'espères-tu? quels sont tes desseins, tes plans, tes moyens? Voilà bien des questions; elles seraient indiscrètes si l'amitié la plus vive et un sentiment plus vif encore ne les justifiaient. Un mot mis avec cette lettre t'expliquera cette énigme que ton cœur devine déjà.

J'ai vu Napoléon à Milan; mais si peu, et si occupé, qu'aucune nouvelle de famille n'a été discutée entre nous. Son objet l'occupe si exclusivement qu'il est impossible avec lui de se livrer au moindre détail.

Adieu, mon cher Fréron, je t'embrasse pour mon compte et pour celui de ma femme qui t'aime bien.

Salue Paris, Nouet, et tous nos amis. J'ai laissé Leclerc à Milan.

L. B.

LETTRE

DE PAULINE BONAPARTE

A STANISLAS FRÉRON.

Marseille, le 14 messidor.

Je reçois à mon retour de la campagne ta charmante lettre qui m'a fait tout le plaisir possible. J'ai l'esprit plus tranquille depuis que je l'ai relue, car je ne dormais pas, même à la campagne, où l'on cherchait à me distraire par toutes sortes d'amusemens. Il ne s'en est guères fallu que tu n'aies perdu ta Paulette : j'ai tombé dans l'eau en voulant sauter dans le bateau; heureusement on m'a secourue à temps. Que cela ne t'inquiète pas, cet accident n'a eu aucune suite. Lucien part pour Paris dans six jours; il n'a pas reçu la lettre que tu lui as écrite par Sauveur. Je suis contente qu'il aille à Paris, tu pourras concerter avec lui nos intérêts. Je ne te parle plus de ta maîtresse; tout ce que tu me dis me rassure. Je connais la droiture de ton cœur, et approuve les arrangemens que tu prends à cet égard. L'eau que j'ai bue dans la rivière n'a pas refroidi mon

cœur pour toi, c'est sans doute du nectar que j'ai avalé, s'il est possible de l'échauffer davantage....... Comment se porte Nouet? Tu m'avais annoncé une lettre de lui, mais je ne l'ai pas encore reçue; engage-le à m'écrire.

Addio, anima mia, ti amo sempre, mia vita.

Non so dir se sono amante;
Ma so ben che al tuo sembiante
Tutto ardor pressa il mio cuore,
E gli è caro il tuo pressar.
Sol tuo volto, s' io ti miro,
Fugge l'alma in un sospiro,
E poi riede nel mio petto
Per tornare a sospirar.

DE LA MÊME AU MÊME.

Marseille, 18 messidor.

Mon ami, tout le monde s'entend pour nous contrarier. Je vois par ta lettre que tes amis sont des ingrats; jusqu'à la femme de Napoléon que tu croyais pour toi. Elle écrit à son mari que je serais déshonorée si je me mariais avec toi, ainsi qu'elle espérait l'empêcher. Que lui avons-nous fait? Est-il possible, tout est contre nous! Que nous sommes malheureux!... Mais que dis-je! non, tant que l'on aime, on n'est pas malheureux; nous éprouvons des contradictions, nous avons des peines, il est vrai, mais une lettre, un mot : Je t'aime! nous console des larmes que nous répandons.

Toutes ces difficultés, bien loin de diminuer mon

amour, ne font que l'augmenter. Du courage, mon bien-aimé, notre constance verra le temps où tous ces obstacles seront levés, je l'espère. Je te conseille d'écrire à Napoléon, je voudrais lui écrire : qu'en dis-tu? il me semble que ma lettre n'était pas assez forte pour bien le persuader de mes sentimens pour toi; peut-être serait-il attendri des larmes d'une sœur et des prières d'une amie. Tu sais qu'il peut beaucoup; dis-moi ce que tu penses là-dessus. Je ferai mon possible pour t'envoyer mon portrait. Tu peux adresser tes lettres sous l'adresse de maman.

Adieu, mon ami, pour la vie ta fidèle amante.

P. B.

Il mio coraggio cominciava ad abbandonnarmi, non ch' io dubitassi dei tuoi sentimenti, ma tante contradizioni m' impazientavano. Le tenere sicurezze che mi dai del tuo amore lo rassodano di più in più : sta di buon cuore, malgrado le tue disgrazie, mi sei sempre più caro; forse le cose cambierranno; amami sempre, anima mia, mio bene, mio tenero amico, non respiro se non pere; ti amo.

DE LA MÊME AU MÊME.

Marseille, le 23 messidor.

Mon bon ami, tu dois être inquiet sans doute de n'avoir pas reçu de mes lettres; mais je souffrais autant que

toi de ne pouvoir ni causer avec mon ami, ni pouvoir lui épancher mon cœur. J'étais au lit, car j'étais un peu malade. Tu connais ma sensibilité, et tu n'ignores pas que je t'idolâtre. Et de voir que nous sommes si contrariés et si malheureux! Non, il n'est pas possible à Paulette de vivre éloigné de son tendre ami Stanislas.

Autrefois j'avais la douce consolation de pouvoir parler de toi et de m'épancher avec Élisa, mais je ne l'ai plus. Lucien m'a montré ta lettre : je vois que ta situation est toujours la même. Ah! comme je l'ai baisée cette lettre, comme je l'ai pressée contre mon sein, contre mon cœur : oui, malgré toutes ces contrariétés, avec ton amour, je me sens le courage de les supporter. Je voudrais être avec toi, je te consolerais de toutes les injustices qu'on a eues envers toi. Enfin nous partons de cette maison, demain je t'écrirai l'adresse.

Adieu, mon bon ami, écris-moi souvent, et épanche ton cœur dans celui de ta tendre et constante amante.

P. B.

Sono inquieta di non aver ricevuto delle tue lettere; ma spero che quest' altra ne avrà. Ah! caro mio ben, nume! che soffranza d'essere separati così molto tempo! Ma conservo la speranza che saremo presto riuniti; addio dunque, cara mia speme, idol mio, credo che alla fine la sorte si stancherà perseguitarci, e tutte le mie azioni non si tornano che verso di te; ti amo, sempre, e passionatissimamente, per sempre ti amo, ti amo, sbell' idol mio, sei cuore mio, tenero amico; ti amos, amo, amo, amo, si amatissimo amante.

LETTRE

DE PAULINE BONAPARTE

A SON FRÈRE NAPOLÉON.

J'ai reçu votre lettre; elle m'a fait la plus grande peine; je ne m'attendais pas à ce changement de votre part. Vous aviez consenti à m'unir à Fréron. D'après les promesses que vous m'aviez faites d'aplanir tous les obstacles, mon cœur s'était livré à cette douce espérance, et je le regardais comme celui qui devait remplir ma destinée. Je vous envoie sa dernière lettre; vous verrez que toutes les calomnies qu'on a débitées contre lui ne sont pas vraies.

Quant à moi, je préfère plutôt le malheur de ma vie que de me marier sans votre consentement et m'attirer votre malédiction. Vous, mon cher Napoléon, pour lequel j'ai toujours eu l'amitié la plus tendre, si vous étiez témoin des larmes que votre lettre m'a fait répandre, vous en seriez touché, j'en suis sûre. Vous de qui j'attendais mon bonheur, vous voulez me faire renoncer à la seule personne que je puis aimer. Quoique jeune, j'ai un caractère ferme; je sens qu'il m'est impossible de renoncer à Fréron, après toutes les promesses que je lui ai faites de n'aimer que lui; oui, je les tiendrai; personne au monde ne pourra m'empêde lui conserver mon cœur, et de recevoir ses lettres, de lui répondre, de répéter que je n'aimerai que lui. Je connais trop mes devoirs pour m'en écarter; mais

je sais que je ne sais pas changer suivant les circonstances.

Adieu, voilà ce que j'ai à vous dire; soyez heureux, et, au milieu de ces brillantes victoires, de tout ce bonheur, rappelez-vous quelquefois de la vie pleine d'amertume et des larmes que répand tous les jours

P. B.

LETTRE
DE LUCIEN BONAPARTE,
COMMISSAIRE DES GUERRES,
À STANISLAS FRÉRON.

Marseille, le 14 nivôse an v.

Mon cher Fréron, je t'ai écrit d'Allemagne; mais ton silence me prouve que tu ne veux plus te ressouvenir de moi. Je profite de l'occasion de Riata pour t'écrire. Dans un mois, je pars pour Ajaccio avec ma femme; maman part bientôt pour l'Italie. Avant de m'embarquer, les assurances de ton amitié me seraient bien chères. Les hommes ne peuvent répondre que d'eux-mêmes. Je te suis attaché, non pas parce que je te dois de la reconnaissance, mais parce que ton caractère, ton cœur et la supériorité de tes talens se sont concilié à jamais mon estime et mon amitié. Un insulaire peut être étourdi et manquer aux convenances, mais il n'est pas hypocrite. Crois que, si l'occasion se présentait où je pusse t'être utile, tu serais mon frère. Je retourne dans mes montagnes, et là, comme par-

tout, je te conserverai toujours l'attachement que je t'ai voué, car je ne suis pas homme à circonstance.

Ma femme t'embrasse; maman me charge de te demander à qui tu veux qu'elle remette ta vache, mon ami. Cet article me pèse, finissons-le.

Adieu, mon cher Fréron, le torrent peut nous rapprocher; quels que soient les caprices de l'aveugle déesse, il est doux de compter sur un ami vrai; compte sans réserve sur ton frère.

P. S. Riata te remettra cette lettre. Je n'ai pas besoin de te le recommander, puisqu'il est ton ami. Je lui donne des lettres pour madame Tallien et pour Barras.

Salut à Nouet et à Pâris.

L. B.

DISGRACE

DE FOUQUET.

On a beaucoup écrit sur le procès de Fouquet; mais on s'est peu accordé sur le véritable motif de sa disgrace. Les uns y ont assigné pour cause ses dilapidations; d'autres le téméraire projet de devenir auprès de Mademoiselle de La Vallière le rival heureux de Louis XIV.

Il nous est impossible de croire que les dépenses de Fouquet, quelque excessives qu'elles fussent, l'aient bien gravement compromis aux yeux du roi; car l'on verra dans les requêtes qui vont suivre que sa femme et sa mère ne les taisent nullement, et avouent au contraire qu'il a non-seulement dissipé sa fortune, mais qu'il est de plus sous le poids de dettes énormes.

Quant à sa passion pour la maîtresse du Roi, elle est prouvée par cette curieuse lettre adressée au surintendant par l'honnête entremetteuse de ses amours, Madame du Plessis-Bellière :

« Je ne sais plus ce que je dis, ni ce que je fais, lors-
« qu'on résiste à vos intentions. Je ne puis sortir de
« colère, lorsque je songe que cette demoiselle de La
« Vallière a fait la capable avec moi. Pour captiver sa

« bienveillance, je l'ai encensée pour sa beauté, qui n'est
« pourtant pas grande; et puis ayant fait connaître
« que vous empêcheriez qu'il ne lui manquât jamais de
« rien, et que vous aviez vingt mille pistoles pour
« elle, elle se gendarma contre moi, disant que vingt-
« cinq mille n'étaient pas capables de lui faire faire un
« faux pas; et elle me répéta cela avec tant de fierté,
« que, quoique je n'aie rien oublié pour la radoucir avant
« de me séparer d'elle, je crains fort qu'elle n'en parle
« au roi, de sorte qu'il faudra prendre le devant. Pour
« cela, ne trouvez-vous pas à propos de dire, pour la
« prévenir, qu'elle vous a demandé de l'argent, et que
« vous lui en avez refusé? il la rendra suspecte pour la
« Reine mère. La grosse femme Brancas et de Grave
« vous en rendront bon compte : quand l'une la quitte,
« l'autre la reprend. Enfin, je ne fais point de différence
« entre vos intérêts et mon salut. La politique a voulu
« que je visse l'aigle : il m'a paru un fort bon homme,
« mais fort dupe en nos affaires; je lui ai donné de la
« pâture pour trois mois, et je lui ai fait avaler cela le
« plus doucement du monde. En vérité on est heureux
« de se mêler des affaires d'un homme comme vous.
« Votre mérite aplanit toutes les difficultés; et, si le
« ciel vous faisait justice, nous vous verrions un jour la
« couronne formée. »

Il est bien certain que Louis XIV, auquel Mademoiselle de La Vallière aura sans doute confié l'offense qu'elle avait reçue d'un homme qui lui proposait d'escompter ses bonnes graces, aura pu concevoir le projet d'en tirer vengeance. Mais quelques personnes, sans mettre en doute cette double circonstance, n'y voient pas le motif qui porta Louis XIV à aggraver la peine prononcée contre Fouquet, c'est-à-dire, à changer

en une détention perpétuelle et surtout en un secret d'une rigueur inouie, le bannissement qui avait été infligé à celui-ci par l'arrêt de condamnation.

M. de Cayrol, ancien membre de la chambre des députés, qui se consacre actuellement tout entier à des recherches historiques, à des travaux littéraires, nous adresse sur cette énigme quelques conjectures qui sont loin d'être dénuées de vraisemblance.

« On ne peut plus douter aujourd'hui, nous écrit « M. de Cayrol, que le personnage connu sous le nom de « *Masque de fer*, était bien véritablement un frère de « Louis XIV (1). Il est permis de penser que, en sa « qualité de membre du conseil, de procureur-général « et d'ancienne créature de Mazarin, le surintendant « était un de ceux qui avaient à cet égard le secret de « l'État, et qu'en conséquence Louis XIV devait, dans « l'intérêt de sa couronne, se mettre à l'abri des indis- « crétions du ministre disgracié, et le retenir prisonnier « au lieu de le laisser libre en exil, soit dans l'intérieur « du royaume, soit à l'étranger. »

Cette interprétation d'un traitement presque cruel, nous paraît tout à fait digne d'attention ; nos lecteurs

(1) Un jour, à l'ordre, peu de temps avant sa mort, Louis XVIII, selon son habitude, paraissait absorbé dans son fauteuil, quand une conversation s'engagea sur l'histoire du masque de fer, entre M. le comte de Pastoret, gentilhomme de la chambre du roi, et un de ses collègues. M. de Pastoret défendait vivement l'opinion énoncée plus haut. Le roi, en l'entendant, sembla sortir de son assoupissement, mais ne dit mot. Le lendemain, une nouvelle discussion s'éleva encore à l'ordre, entre les mêmes interlocuteurs, sur une autre question historique également controversée. M. de Pastoret fut interrompu par le roi qui lui dit : « *Pastoret, hier vous aviez raison, et aujourd'hui vous avez tort.* »

Cette anecdote a déjà été rapportée, t. XXVI, p. 318, de l'excellente édition des *OEuvres de Voltaire*, publiée par M. Beuchot.

l'apprécieront. Les requêtes qui suivent ne la contrarient en rien, et le fait seul que ces documens intéressans ne reçurent pas de publicité, prouverait assez que le pouvoir cherchait à faire oublier un coupable dont on eût été beaucoup plus confus que lui-même de dire le crime.

REQUÊTE AU ROI,

Présentée par Madame la surintendante (1).

SIRE,

Marie de Castille, femme très-infortunée et très-affligée du sieur Fouquet, ci-devant procureur-général surintendant des finances, supplie humblement Votre Majesté de lui accorder la permission de le voir, de le consoler et se consoler elle-même dans son malheur. Elle espère cette grace de Votre Majesté, et elle l'espère, Sire, d'autant plutôt que les rois ses prédécesseurs, et Votre Majesté même ne l'ont jamais refusée en pareil cas, quand un prisonnier, le plus malheureux et le plus abandonné qui fût jamais, n'en saurait mal

(1) Nous devons cette Requête et les suivantes (la dernière exceptée) à une obligeante communication de M. de Cayrol, qui les a extraites d'un manuscrit in-4.° de 78 pages, d'une écriture du temps de Louis XIV, ayant pour titre : *Considérations sommaires sur le procès de monsieur Fouquet.*

user après avoir répondu depuis si long-temps à tout ce qu'on a voulu lui demander avec une soumission presque sans égale aux ordres de Votre Majesté; que la justice la plus sévère ne doit s'opposer aux mouvemens innocens de pitié, que la plus malheureuse femme de la terre, par la seule grandeur de son affliction, mérite de la compassion d'un prince tel que Votre Majesté, qu'on ne peut défendre cet accusé ni solliciter pour ses intérêts, comme Votre Majesté l'a bien voulu permettre, sans quelque communication auprès de lui; que nulle personne ne peut être du reste moins suspecte qu'elle, puisqu'elle n'a jamais vu dans le cœur de son infortuné mari, que du respect, du zèle, de la fidélité, et un attachement incroyable au service et à la personne de Votre Majesté. Et la suppliante, tout accablée qu'elle est de sa douleur, ne continuera avec plus d'ardeur sa supplication très-humble à Votre Majesté pour la vie et l'honneur de son mari, que sa prière à Dieu pour la santé, la gloire et la prospérité de Votre Majesté.

DEUXIÈME REQUÊTE,

Présentée au Roi par Madame la surintendante.

SIRE,

Me voici encore aux pieds de Votre Majesté. Elle me verra sans cesse et à tous momens, s'il m'est permis,

jusqu'à ce que mon malheur l'ait touchée. Si c'est trop, et si j'abuse de ses bontés, qu'elle excuse, s'il vous plaît, ma douleur trop excessive pour en écouter l'exacte raison; qu'elle souffre, ce que Dieu aime et endure, qu'on lui arrache ses graces à force de s'affliger, de pleurer, de prier, de presser et d'importuner : seules et faibles, mais presque toujours heureuses et triomphantes armes des misérables contre le courroux du ciel.

Votre Majesté m'a fait l'honueur de me dire qu'elle était fâchée d'être obligée de faire ce qu'elle fait, elle me pardonnera, Sire, si je compte sur ses paroles royales comme sur autant de vérités, et si j'ose lui dire que, de la manière dont on en a usé dans le commencement, on a, en quelque sorte, hasardé la gloire de Votre Majesté. Car, encore qu'elle soit incapable de vouloir rien d'injuste, il n'est pourtant que trop vrai qu on a employé son nom pour faire plusieurs choses qui sont contre les lois et la justice. Mais après tout, Sire, quoique ses papiers aient été pris contre toutes les formes ordinaires, que l'on en ait même soustrait beaucoup, comme tout le monde sait, et quoiqu'il y ait bien des choses à dire à Votre Majesté, qu'on lui a sans doute dissimulées, parce qu'elle n'aurait pu les approuver, et que je lui tais par respect, ne voulant jamais dire ni faire rien qui puisse déplaire à Votre Majesté, aussi suis-je résolue de rejeter tous les conseils qu'on me pourrait donner de prendre d'autres voies que celles de la clémence de Votre Majesté, sachant bien que je ne fais en cette occasion que suivre les sentimens de mon mari, dont la soumission à répondre aux ordres de Votre Majesté, m'apprend assez que je ne puis mieux faire que de me confier absolument à sa bonté. C'est pourquoi je la supplie très-humblement de souffrir que

je lui propose un moyen, en satisfaisant à la justice, de faire connaître la compassion qu'elle a bien voulu avoir de mes malheurs.

Je ne demande point, Sire, à Votre Majesté, une absolution glorieuse pour mon infortuné mari, mais une abolition, et pour tels crimes dont Votre Majesté, qui ne saurait se tromper, le jugera elle-même, coupable. Tous ses biens, Sire, sont venus de Votre Majesté, il les tient d'elle; qu'elle les retienne, comme elle peut justement, si elle l'en trouve indigne, qu'elle garde ses maisons qui l'ont irritée, non sans sujet, encore qu'il ne les destinât que pour elle; qu'elle accorde seulement à ses services passés et à son zèle, dont je m'assure qu'elle a été persuadée et convaincue en mille rencontres, à son respect, à sa soumission, à son amour pour la personne de Votre Majesté et pour l'État, à une famille très-innocente et très-misérable, à mes larmes, Sire, et à mon désespoir, s'il est vrai que Votre Majesté me fasse l'honneur d'y être sensible, mais surtout, Sire, que Votre Majesté donne, à sa propre grandeur et à sa propre bonté, deux choses qui sont toutes pour nous, mais ne peuvent servir de rien à son État et à sa gloire, l'honneur de cet infortuné serviteur, si toutefois il en peut avoir un véritable après avoir déplu à un si grand et si bon maître, et sa vie, qu'il peut encore employer pour le service de Votre Majesté, si c'est toutefois vivre pour lui que de vivre loin d'elle et de son souvenir.

Ce sera, Sire, punir et pardonner, être sévère, juste et clément en même temps, mériter toutes sortes de louanges, exercer ensemble toutes les vertus héroïques des grands princes, ou, pour mieux dire, de Votre Majesté. Le long et cruel supplice de cet exil sera, Sire, une grace insigne pour lui et un bienfait extrême pour

moi; et chaque moment de ma vie, en me faisant souvenir de nos infortunes, ne laissera pas de me répéter les bontés de Votre Majesté, qui m'obligeront à prier Dieu incessamment pour la prospérité et la grandeur de Votre Majesté.

REQUÊTE

Présentée au Roi par madame Fouquet, la mère.

Marie de Maupeou, veuve de maître François Fouquet, vivant conseiller d'État ordinaire, la plus malheureuse mère du monde, supplie très-humblement Votre Majesté de regarder son extrême affliction d'un œil de pitié et avec une bonté royale.

Depuis la perte de son mari, très-fidèle serviteur des rois prédécesseurs de Votre Majesté, elle souffrait les ennuis d'un long veuvage, consolée seulement par les services que Votre Majesté recevait encore de sa famille, et ne prenant autre part que celle-là aux choses du monde, ne pensait plus qu'à prier Dieu et à attendre une mort tranquille, lorsqu'elle apprit que celui de ses enfans à qui Votre Majesté avait confié ses finances, avait été arrêté par son commandement, ses biens saisis, sa femme reléguée, trois de ses frères exilés de la cour, ses enfans presque réduits à la misérable condition des exposés, ses amis renoncer publiquement à ses intérêts, ou les trahir en secret, ses domestiques en prison ou en fuite, elle seule, âgée, malade, abandonnée, rester d'une si nombreuse famille pour soutenir le poids de tant de malheurs, sans aucun recours qu'en Dieu, en

qui elle a toujours espéré, et aux bontés de Votre Majesté, qu'elle supplie avec tout le respect et toute l'humilité dont elle est capable.

Dieu est témoin, Sire, que ce qu'elle regrette dans ce malheur n'est pas les biens et la fortune de son fils où elle a toujours été peu affectée; toute sa douleur est qu'il ne lui soit presque plus permis de croire et de dire son fils innocent, quand le plus éclairé de tous les Rois semble le traiter en coupable. Et dans l'excès de son affliction, elle lui redemanderait presque la vie qu'elle lui a donnée, si elle n'espérait encore que Votre Majesté elle-même le trouvera peut-être moins criminel que son malheur ne l'a fait paraître. Les sentimens que cette malheureuse mère lui a toujours inspirés et ceux qu'elle a toujours reconnus en lui; les services qu'il a rendus à Votre Majesté dans le plus fort de l'orage, et nommément dans l'établissement du parlement de Pontoise, dont Votre Majesté a très récemment fait dire à ceux qui eurent l'avantage d'y contribuer avec lui, qu'elle n'oublierait jamais un si important service pour son État; enfin s'exposant à la fureur d'un peuple irrité, pour soutenir l'autorité royale, le zèle ardent qu'on lui a toujours vu pour l'État; la confiance avec laquelle il n'a voulu protection, support, espérance, ni ressources, biens, ni honneurs que dans la bonté de Votre Majesté, ainsi que le témoignent ses grandes dettes; enfin toutes les actions de sa vie, et en dernier lieu la vente de la charge de procureur-général que Votre Majesté sait qu'il n'eût jamais vendue dans un autre temps, mais plus que tout le reste, les graces infinies qu'il a reçues de Votre Majesté, donnent lieu de croire que s'il n'a pu s'empêcher de tomber en quelque faute, ç'a été de celles qui sont presque inséparables de

tous les grands emplois, sur lesquelles la justice de Votre Majesté peut fermer les yeux sans se faire tort, pour se laisser quelque matière à sa clémence.

Dans ces pensées, Sire, pleines toutefois de soumission pour Votre Majesté, la suppliante, ayant été avertie qu'on enverrait des commissaires de la Chambre de justice à son fils, demande pour première grace à Votre Majesté que, sans lui donner d'autres juges, il lui plaise être elle-même le seul juge de son administration, conformément à la condition sous laquelle son fils a reçu ses finances, et dont la commission l'exempte en propres termes de rendre raison de son administration à la Chambre des comptes ni ailleurs, termes remarquables! ni ailleurs, qu'à la propre personne de Votre Majesté; en défendant et interdisant la connaissance à tous autres juges, à plus forte raison à des juges extraordinaires qui, quelque grande et connue que soit leur probité, sont tous principalement plus suspects que les naturels, et dont presque toujours, ainsi qu'on en a fait prévenir, il s'en trouve une bonne et considérable partie de récusables. Et si jamais un Roi aussi grand et aussi éclairé que Votre Majesté doit reprendre à soi le droit de juger, la première et la plus royale de toutes les causes qui lui appartiennent, c'est sans doute quand il s'agit d'une administration importante de plusieurs années, dont la plus grande et plus délicate partie ne peut avoir pour fondement que le service de Votre Majesté ou de son premier ministre. Quand il faut pénétrer dans les secrets de l'État, que la puissance souveraine a toujours cachés très-sagement aux peuples pour leur propre intérêt, tous les exemples du passé ayant justifié que la multitude n'y a jamais porté les yeux, sans en faire un mauvaise usage contre la sacrée auto-

rité des Rois, en quoi seule consiste toute force, le bien, la paix, le repos et la sûreté du monde; quand il s'agit enfin de juger de la vie et de la fortune d'un particulier que les bontés de Votre Majesté ont tiré du rang des... (1), à qui le service même a fait une infinité d'ennemis, et l'éclat de cette puissance qui lui a été confiée encore plus d'envieux et de jaloux. Tout étant pour ainsi dire suspect, au moins à une mère, dans le péril de son fils, surtout encore dans une cour, comme sont toutes celles du monde, pleine d'intrigues, de prétentions, de liaisons, de dépendances, et de desseins pervers, n'y ayant que Votre Majesté seule qui puisse connaître les choses avec sûreté, et qui, ne dépendant que de Dieu, est au-dessus de nos intérêts, de nos passions et de nos faiblesses.

Que si ces considérations, Sire, que cette malheureuse mère prend la liberté de représenter à Votre Majesté, que si la clause expresse des provisions de son fils, si ses services et son zèle qui a été très-souvent honoré des louanges de Votre Majesté même, si les larmes d'une mère, et celle de toute une famille désolée qui vous parle, Sire, par sa bouche, ne peuvent obtenir pour son fils la grace que Votre Majesté soit elle-même son juge, la suppliante prend encore la liberté de dire à Votre Majesté que son fils, outre qu'il a l'honneur d'être né gentilhomme, a servi vingt-cinq ans et plus en diverses charges de votre Parlement, et par conséquent a acquis un privilége auquel Votre Majesté n'a jamais fait de brêche pour personne du monde, non pas même pour ceux qui ont été accusés de crime de lèse-majesté, qui est de ne pouvoir être jugé que par cette

(1) Mot illisible.

compagnie; joint que tout ce qu'on voudrait lui imputer ne peut avoir été commis qu'en un temps où il en tenait une des principales charges, qui était celle de votre procureur-général. La suppliante s'assure, Sire, que si Votre Majesté ne fait grace, comme tout le monde l'attend d'un prince aussi magnanime, au moins personne ne doit-il craindre d'un prince aussi équitable qu'il veuille une chose que la justice qui, dans l'opinion des peuples, qu'un grand Roi ne néglige jamais, ne se saurait trouver aussi bien ailleurs qu'en ce célèbre Parlement. Et pour joindre l'humanité à l'équité, Sire, si Votre Majesté ne juge elle-même son fils, auquel cas on ne prétend implorer auprès d'un si grand et si juste juge que sa propre générosité, la suppliante ose encore demander à Votre Majesté, qu'il lui plaise d'agréer que la femme de cet infortuné, et ses frères, reviennent en cette ville pour instruire ses juges, comme il a été accordé de tous temps, et pour veiller à la conduite d'un si important procès, de peur que se trouvant ici seule, malade, sans connaissance des affaires, détachée du commerce du monde, elle ne succombât sous une si grande charge, ou n'imputât à sa faculté ou à la faiblesse de ses vieux jours, le malheur de son fils.

A ces causes, Sire, plaise à Votre Majesté, conformément à la commission de sur-intendant donnée au sieur Fouquet, réserver à la seule et propre personne de Votre Majesté, la connaissance de son administration et des faits qui lui sont imputés; et où Votre Majesté n'en voudrait prendre connaissance, la retourner à son Parlement de Paris; et pour l'instruction et sollicitations du procès, permettre à la femme de l'accusé et à ses frères, de revenir en cette ville.

Et la suppliante continuera jusqu'au dernier moment

de sa vie, qu'elle ne peut croire désormais être fort loin, à mêler, aux soins qu'elle a toujours pris des malheureux, ses prières et ses vœux pour le bonheur, pour la gloire, la prospérité, et la santé de Votre Majesté.

REQUÊTE

Donnée par madame Fouquet, le 13 juin 1662, à Paris, au Roi, deux heures avant son départ pour Saint-Germain en Laye.

Sire,

Dans l'extrême affliction dont je suis nouvellement accablée, je prends la liberté de représenter à Votre Majesté une partie des choses que la douleur m'a empêchée de lui dire. La lettre jointe à ce mémoire, les larmes importunes, mais pardonnables à une femme désolée, ne demandent à Votre Majesté, pour mon infortuné mari, qu'une abolition suivie de toute la rigueur qu'il plaira à la justice de Votre Majesté d'y joindre, mais que nous recevrons pourtant comme un très-grand et insigne effort de sa clémence.

Je ne dis plus à Votre Majesté, Sire, que dans l'ordre et par le privilège de l'emploi dont Votre Majesté l'avait honoré, il ne doit répondre qu'à elle seule de son administration; je ne dis plus qu'un surintendant ne compte jamais en France; je ne dis plus même que ni en France, ni ailleurs, ni en ce temps-ci, ni en aucun siècle, un surintendant ne fut jamais obligé de compter sans règles, sans comptes, sans papiers; je dis seule-

ment, Sire, que douze millions de dettes, sans nuls biens capables d'y satisfaire, s'ils ne le justifient entièrement, le doivent du moins excuser auprès d'un prince tel que Votre Majesté; que sa charge vendue, si l'argent mis aussi sort des mains de Votre Majesté, si mille autres choses, Sire, que je n'ose dire par respect, dans le malheur qu'a eu mon mari de déplaire à Votre Majesté, ne font assez savoir son innocence, elles parlent du moins bien hautement de sa confiance aux bontés de Votre Majesté, de sa soumission, de son zèle, de la fidélité inviolable qu'il avait résolu de lui garder. Si les services, Sire, d'un infortuné, si l'honneur d'avoir approché de Votre Majesté, d'avoir regardé de si près et si long-temps dans les secrets de l'État, ne le peuvent distinguer d'un simple homme d'affaires, s'il faut le juger par la dure loi de cet Édit, où personne n'avait cru qu'il fût compris, mais où on le veut comprendre, cet Édit même promet solennellement l'absolution à ceux qui s'accuseront eux-mêmes. Mon mari ne s'accuse pas aujourd'hui seulement, il s'est accusé à Votre Majesté il y a plus d'un an, et en a reçu pour lors le pardon de sa propre bouche. Ce que Votre Majesté accorde à tous, le refusera-t-elle à un seul, ou, pour mieux dire, le lui ôtera-t-elle parce qu'il l'avait reçu avant que Votre Majesté l'eût accordé aux autres? Les paroles des rois, Sire, doivent être semblables à celles de Dieu, qui ont toujours le Saint-Esprit, et qui ne passeront point, lors même que le ciel et la terre passeront. Quelqu'un se pourra-t-il persuader qu'un simple sceau fût quelque chose de plus considérable et de plus fort en France que la parole de Votre Majesté?

Mais, Sire, puisque Votre Majesté veut tout savoir, que toute la terre l'en loue et l'en admire, il lui faut dire

hardiment toutes choses. J'avais demandé créance à Votre Majesté, je ne demande plus qu'audience et qu'un examen sévère et rigoureux de ce que je lui dirai. Qu'elle ne s'en rapporte pas, Sire, à une femme affligée; qu'elle ait la bonté, s'il lui plaît, de charger, en toute sa cour et en tout son royaume, quelque personne sincère et éclairée qui ait assez d'élévation pour ne rien craindre, ni assez d'obscurité pour être au courant de tout, ou assez chère à Votre Majesté pour n'avoir besoin de personne, ou assez bien avec Dieu pour ne pas chercher la faveur des hommes. Que Votre Majesté se fasse informer par elle, non pas du devoir d'un grand Roi, Votre Majesté le peut enseigner à tous les Rois, non de ce qu'il faut ou ne faut pas faire, mais de ce qui est, de ce qui a passé, de ce qui a été, ce qu'il faut que les Rois apprennent plus difficilement que les autres, parce que l'on les craint, on les flatte davantage, et qu'ils ne savent presque jamais rien que par des bouches suspectes et intéressées, hors d'y apporter un soin extrême. Si Votre Majesté nous fait cette grace, Sire, on lui dira, j'en suis certaine, et cela ne se peut autrement, que quand la parole de Votre Majesté ne serait point engagée à pardonner, son honneur et sa gloire le sont désormais par la cruauté de nos ennemis et par la conduite qu'ils ont tenue en cette affaire;

Que quelqu'un de ceux qui approchent Votre Majesté, obligée plus que personne à soutenir cette gloire si précieuse, si triomphante, l'expose et la hasarde, non pour ses intérêts véritables, mais pour l'apparence, l'ombre, et le fantôme de cet intérêt, et de ce que la défiance le veut forger; car qu'ont-ils jamais à craindre d'un malheureux à qui toutes choses manquent, lorsqu'ils ont la protection d'un si grand Roi, que le plus

méchant de tous les hommes ne saurait, Sire, être condamné qu'injustement, si, comme il est arrivé à mon mari, ses ennemis mortels et déclarés s'étaient, au moment de sa détention, saisis et emparés de tous ses biens, sans aucune des formes accoutumées, s'il paraissait surtout quelque soustraction visible de ses papiers, comme il paraît, puisque les lettres de son Éminence manquant font assez connaître qu'ils ont soustrait tout ce qui pourrait servir à le défendre et à le justifier;

Que pas un des juges sans exception, quelque mérite qu'il puisse avoir, n'a été proposé et nommé à Votre Majesté par son mérite seulement, mais par quelque raison secrète de nos ennemis, que Votre Majesté seule ignore;

Qu'on n'a vu jusqu'ici en cette affaire, que procédures importantes et capitales, inconnues à l'accusé, faites la plupart par des commissaires qui n'oseraient soutenir eux-mêmes qu'ils ne soient pas récusables, et toutes leurs procédures nulles, par conséquent qu'ils ne siégent que contre les formes les plus essentielles de la justice, sans lesquelles les plus juges de tous les juges ne sauraient punir aucun crime, de quelque qualité que ce soit, sans en commettre eux-mêmes un plus grand.

J'oserai dire encore, Sire, il court un bruit, bien certainement Votre Majesté peut savoir s'il y a quelque fondement, que les mêmes personnes ont voulu persuader en propres termes, à Votre Majesté, la maxime la plus détestable et la plus horrible à tous ses sujets, qu'un grand Roi ne se doit point laisser toucher à la pitié. Que si ce bruit n'est vrai, au moins il est constant, Sire, qu'ils veulent, qu'ils demandent si ouvertement et si hautement la mort d'un malheureux, que

si Sa Majesté ne le savait, étant crue aussi bonne qu'elle l'est en effet, et eux aussi inexorables, nul presque ne doutera que Votre Majesté n'ait fait leur volonté plutôt que la sienne. Cependant, Sire, entre ces injustes ennemis, il y en a tel qui sera dès demain accusé avec plus de fondement, si Votre Majesté le veut permettre et l'abandonner à ses juges naturels.

Mais personne, Sire, de la manière dont les ennemis se font craindre, n'oserait dire ces vérités à Votre Majesté, hors une femme dans le désespoir. Cependant, Sire, ce désespoir est plus digne de la pitié de Votre Majesté que de sa colère, puisque avec tant de hardiesse, avec tant de malheur, avec tant de larmes, avec tant de services, avec tant de respect et de soumission, après tant de boutés de Votre Majesté, après sa parole sacrée, je ne demande à sa clémence que ce qui est absolument nécessaire à sa gloire, et ne prétends obtenir à mon mari ni à sa famille désolée, pour tout bien, pour tous honneurs, qu'une vie langoureuse, pleine de honte, d'infortune, et d'obscurité, ni employer cette misérable vie qu'à prier Dieu, et à le prier pour Votre Majesté même.

LETTRE

De la même au Roi, du 30 *juillet* 1662.

Sire,

La seule consolation des malheureux est de se plaindre; Votre Majesté ne le défend pas : on m'en donne tous les jours de nouveaux sujets. Si je ne sers mon mari,

je sers du moins Votre Majesté en lui disant ce qu'aucun que moi n'ose lui dire. Qu'elle ne s'irrite point si on lui parle si hardiment : rien au monde ne lui fait tant d'honneur et ne montre mieux qu'elle règne seule dans ses Etats.

L'arrêt donné au conseil de Votre Majesté pour ordonner à la chambre de justice de passer outre au procès de mon mari, est un des insignes artifices de nos ennemis. On veut persuader à Votre Majesté que cela est juste parce que son conseil l'approuve ; mais qu'elle sache, Sire, que pas un ne le crut juste. Il ne l'a fait que parce qu'on lui a dit en particulier que Votre Majesté le veut absolument.

Et quant à la chambre de justice, il est constant, Sire, qu'elle se crut elle-même incompétente, mais qu'elle approuve.... et qu'elle se croit excusable d'obéir aux arrêts du conseil auquel on n'eût pas eu recours si on n'eût reconnu le juste scrupule ou plutôt la grande répugnance de cette compagnie à passer les bornes de sa juridiction de cette sorte. Sire, pendant que Votre Majesté crut décharger sa conscience sur le conseil et sur la chambre de justice, ce conseil et cette chambre prétendaient se décharger entièrement la conscience sur celle de Votre Majesté qu'ils croient devoir répondre de tout ce qui se fait par son commandement.

Si Votre Majesté en veut être pleinement éclaircie, qu'elle ait la bonté de le demander en particulier à quelqu'un de la chambre même, lui commandant, sous peine de son indignation, de lui dire la vérité ; il en parlera à Votre Majesté plus fortement que moi, pourvu que Votre Majesté ne l'ait pas choisi ni parent, ni dépendant et créature du sieur Colbert, ni de ceux qui sont connus à Votre Majesté par lui, et qui croient

lui avoir la première et la plus grande obligation des graces de Votre Majesté. Mais, Sire, ce qui a étonné tout Paris et qui va étonner toute la France, bientôt après toute l'Europe, c'est d'apprendre que le sieur Colbert lui-même ait eu la hardiesse d'assister dans le conseil où l'arrêt a été donné, comme juge de mon mari, lui qu'on sait publiquement être sa plus véritable partie, lui que personne n'ignore avoir été depuis six mois son adversaire déclaré, avoir inspiré tout ce qu'il a pu de chimérique et de faux contre lui, premièrement à Saint-Mandé dont il voyait la jalousie et les doléances éternelles à Votre Majesté où son emploi lui donne moyen d'y être à toute heure; lui qui a soustrait à Saint-Mandé tous les papiers qui pouvaient servir à la justification de mon mari; lui, Sire, qu'on sait ce qu'il conseille et sollicite contre la vie de mon mari; ce que nul n'ignore dans Paris; lui, Sire, qui s'est expliqué non pas une fois mais plus de cent, comme j'offre de prouver et justifier à Votre Majesté, non pas devant une seule personne mais devant plusieurs, que mon mari méritait la mort, en des termes fort injurieux, et qui marquent assez l'intérêt particulier qu'il croit avoir à perdre mon mari, et à s'ôter un témoin aussi instruit de ses actions, dont il a raison de cacher avec tant de soins la connaissance à Votre Majesté. Votre Majesté considérera, s'il lui plaît, si l'on peut souffrir un tel juge aussi bien que celui qui écrit n'être juge que par lui et pour lui sous le Roi le plus équitable du monde, et en un royaume, où par ses ordres le juge le plus naturel ne le peut plus l'être du moment qu'il s'est ouvert, à qui que ce soit, de son opinion sur le procès. Mais, Sire, comme il ne garde nulle mesure dans sa cruauté, je n'en puis point garder dans la vérité et dans ma douleur.

Je ne prétends point excuser auprès de Votre Majesté les dépenses de mon mari, quoiqu'il fût assez aisé de prouver qu'il les a pu faire légitimement, ni tout ce qui peut lui avoir déplu, puisqu'il le condamne sans doute lui-même sans avoir d'autre recours qu'en sa royale clémence, d'autant plus que les dettes de mon mari excèdent de beaucoup tous ses biens. J'offre, Sire, à Votre Majesté, plusieurs dénonciateurs formels, personnes connues et de condition, à l'effet de prouver que le sieur Colbert qui nous persécute si cruellement et prend occasion, en parlant tous les jours à Votre Majesté des finances, de lui montrer les choses tout autrement, a plus de douze millions de bien.

Votre Majesté peut juger aisément d'où il les a tirés, et s'il les a eus de patrimoine, que sa modeste apparence ni toute son adresse ne peuvent couvrir, quoiqu'il les ait mis en toute sorte de nature, en argent comptant, en argent de banque, en offices, en contrats de rente et achats de terres, dont il en a jusqu'à neuf ou dix de compte fait en diverses provinces, sous le nom seul de   , si pauvre il y a trois à quatre ans, qu'il n'eut pas de quoi faire les avances d'une ferme des entrées où le sieur Colbert pria qu'on lui donnât part, et en fut exclu par là seulement, lorsqu'on avait persuadé avec beaucoup de peine aux intéressés de le recevoir. Je n'avance rien, Sire, à Votre Majesté, dont je n'aie souvent ouï dire à mon mari qu'il avait des preuves dans son cabinet, que le sieur Colbert aura sans doute détournées. Je ne laisserai peut-être pas d'en recouvrer d'autres quand Votre Majesté le voudra : je ne cherche point à l'aigrir contre qui que ce soit, mais à lui faire connaître la vérité et l'injustice de nos ennemis. Qu'elle ait, Sire, autant et plus

de bonté que de justice, ou du moins que sa justice ne soit pas toute pour les uns, et sa bonté toute pour les autres.

J'espère, Sire, toutes choses de cette bonté et de cette clémence, aussi bien que mon mari, qui tout malheureux et tout coupable qu'on tâche de le faire paraître à Votre Majesté, sera, je l'espère, pardonné par elle.

LETTRE

De la même au Roi, du 25 *août* 1662

Sire,

C'est aujourd'hui la plus grande fête du monde puisque c'est celle de Votre Majesté, comme celle d'un grand saint et d'un grand Roi qui compta la clémence et la bonté entre les vertus héroïques et divines. Mais, Sire, quelque célèbre que ce jour ait été jusqu'ici, la postérité le trouvera sans comparaison plus mémorable si Votre Majesté le signale par le pardon que j'ose encore lui demander, pour le plus malheureux de tous ses sujets, et qui a le plus de regrets de l'avoir offensé.

Toutes les fleurs, Sire, que Votre Majesté reçoit aujourd'hui ne seront plus rien demain; mais si nous recevons d'elle ce que sa seule clémence et sa seule magnanimité nous font espérer, elle se couronne elle-même de fleurs éternelles, à qui chaque jour, chaque année, chaque siècle, donneront journellement un nouvel éclat. J''ose, Sire, en conjurer Votre Majesté

par tout ce qu'elle aime le mieux, c'est-à-dire par sa propre gloire; et pour accorder ma douleur avec une journée de joie comme celle-ci, je prie Dieu, Sire, qu'il rende pour jamais Votre Majesté aussi heureuse que je suis misérable.

LETTRE

De la même au Roi, du 5 septembre 1662, le bout de l'an du prisonnier, et le propre jour de la naissance du Roi.

Sire,

Votre Majesté me voit encore à ses pieds : toujours des placets, toujours des larmes et des importunités. Je ne m'en lasserai point que Votre Majesté ne m'accorde le pardon du plus malheureux de ses sujets. Il y a précisément aujourd'hui un an que Votre Majesté fit tomber sur lui les premiers éclats de sa colère; c'est un triste souvenir pour moi; mais il y a précisément aujourd'hui vingt-quatre ans que le ciel fit un miracle en nous donnant Votre Majesté : c'est un souvenir plein d'espérance et de joie.

Ce jour, Sire, est trop heureux pour toute la terre; il ne saurait être funeste pour moi; il est fait pour pardonner et non pour punir. Les étoiles mêmes, qui ont paru quelquefois exprès pour honorer la naissance des grands princes, seront moins brillantes dans le ciel que ne sera dans l'histoire l'action de clémence

que j'ose attendre de Votre Majesté, et que l'heureuse rencontre de ce jour me semble promettre.

Ces héros de Rome qui, même s'ils vivaient encore, n'oseraient disputer de la gloire avec Votre Majesté, solennisaient magnifiquement tous les ans le jour qu'ils étaient venus au monde; mais, pour le solenniser, ils ne faisaient en ce jour que donner et que pardonner, qu'abolir des crimes, que rompre des chaînes, qu'affranchir des esclaves, que s'abstenir scrupuleusement du sang, jusqu'à n'en point mêler à leurs sacrifices, de peur, disaient-ils, d'ôter, en quelque manière que ce puisse être, la vie, ce riche présent du ciel, le même jour qu'ils l'avaient reçue.

Que Votre Majesté vive à jamais, Sire, et qu'elle vive à jamais heureuse, mais qu'elle vive particulièrement aujourd'hui de la vie des princes héroïques; car, en leur langage, vivre c'est faire du bien, c'est donner des marques de sa bonté; témoin ce grand empereur, qui, pour dire: Nous n'avons point fait aujourd'hui de graces, disait à ses courtisans : « Nous avons perdu « tout ce jour, nous n'avons point vécu. » Il fut surnommé, Sire, les délices de la cour et du genre humain. C'est un trop beau titre; il n'appartient qu'à Votre Majesté.

Que les heureux, Sire, les malheureux, les sujets et les ennemis, la France et les nations étrangères, le siècle présent et le siècle à venir, disent d'un commun consentement : « Il naquit le cinq septembre; en pa-« reil jour, par un généreux oubli, il se rendit digne « d'une mémoire éternelle. »

REQUÊTE

de madame Fouquet au Roi, du 25 mars 1664 (1).

SIRE,

Marie Madelaine de Castille, femme séparée de biens du sieur Fouquet, conseiller au conseil de Votre Majesté, et l'un des ministres de son État, et ci-devant surintendant de ses finances, remontre très-humblement à Votre Majesté que le sieur Fouquet, son mari, ayant été arrêté prisonnier à Nantes le cinquième septembre 1661, sur les impressions que ses ennemis lui avaient données contre lui, encore qu'ils n'aient jamais rien allégué contre la conduite de la suppliante, néanmoins ils avaient obtenu des ordres de Votre Majesté pour la faire laisser en la ville de Limoges, et depuis en celle de Xaintes (Saintes), où elle a séjourné plus de six mois, éloignée de sa famille, séparée de sa famille, séparée de ses enfans, dépouillée de ses meubles et de tous ses effets; ce qui a été pratiqué non-seulement pour empêcher qu'elle ne fût présente aux scellés et aux inventaires qui se sont faits des papiers dudit sieur Fouquet, son mari, desquels elle eût pu reconnaître et empêcher la soustraction, mais aussi à dessein de la ruiner et toute sa famille, comme il a bien paru dans la suite.

En effet, Sire, par un exemple nouveau et qui ne s'était pratiqué dans votre royaume, on a pris et saisi tous les biens et effets du sieur Fouquet, encore qu'il

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits.

fût prisonnier, et que par les ordonnances de votre royaume il soit nommément porté qu'on ne pourra saisir le corps et les biens, ce qui est si véritable que, lorsqu'on décrète prise de corps contre un accusé, tous les arrêts et décrets portent perpétuellement, comme une peine de l'absence et de la contumace, qu'à faute de pouvoir être pris et appréhendé, ses biens seront saisis; si l'accusé vient à être arrêté ou qu'il se représente volontairement, aussitôt on lui fait main-levée de ses biens qui étaient saisis et on le remet en possession.

Néanmoins, contre ces lois, ces ordonnances, cet usage qui s'est pratiqué inviolablement pour tous les autres sujets de Votre Majesté, ledit sieur Fouquet a été arrêté prisonnier sans plainte et sans information, et tous ses biens ont été saisis. Mais on n'en est pas demeuré en ces termes, car ils ont été pris, enlevés ou dissipés la plupart; on en a fait périr et anéantir une partie, on les a fait consommer une autre partie en frais et en nourriture de gens de guerre, le tout sans aucune formalité de justice, sans y avoir appelé ledit sieur Fouquet, ni la suppliante, ni leurs créanciers; on a bien voulu faire manger inutilement les revenus par des personnes étrangères, sans donner aucune provision audit sieur Fouquet pour subvenir à ses affaires depuis deux ans, et fournir aux frais nécessaires pour sa défense. On n'a pas eu plus de pitié de la suppliante ni de ses enfans; car toutes les requêtes qu'elle a présentées pour leurs alimens ont été retenues, sans qu'il en ait été fait rapport, ou du moins sans qu'on lui ait rendu aucune réponse, ni donné satisfaction sur une demande si légitime, si raisonnable et si nécessaire; qui sont des inhumanités et des duretés bien éloignées

sans doute du naturel royal et généreux de Votre Majesté, à laquelle on a dissimulé la disposition des ordonnances, l'usage observé de tous temps en semblables matières, et la justice qui était due audit sieur Fouquet, à la suppliante, et à leurs enfans.

On n'en est pas demeuré là, Sire, car les poursuites que la suppliante avait commencées pour le paiement, ou du moins l'assurance des grandes sommes qui lui sont dues sur les effets dudit sieur Fouquet, en vertu de son contrat de mariage, ont été interrompues par l'autorité de plusieurs arrêts intervenus, qui ont lié les mains à tous les juges, et renvoyé les poursuites à la Chambre.

Les baux de quelques-uns des biens poursuivis à la Chambre après deux ans, et enfin adjugés, m'ont été éludés par l'autorité seule d'un greffier, partie qui fait son propre fait et le capital de son emploi des traverses qu'il apporte aux affaires dudit sieur Fouquet et de la suppliante, et des sollicitations et consultations continuelles qu'il fait contre eux, et même les ouvrages qu'il compose ou fait composer, et point du tout celle de greffier, sinon pour les expéditions qui sont contre ledit sieur Fouquet, ayant refusé d'expédier, nonobstant toutes les instances qui lui sont faites pendant plusieurs mois, les baux de quelques terres dudit sieur Fouquet à ceux qui s'en sont rendus adjudicataires, par des raisons honteuses et pleines d'une vexation insupportable.

La suppliante, ne sachant à qui s'adresser pour la conduite de ses affaires, avait eu recours au sieur Jeannart, ancien avocat et substitut de votre procureur-général au parlement, comme à une personne qui en avait beaucoup de connaissance. Ledit sieur Jeannart aurait demandé si on trouvait bon qu'il agît en cette

occasion et qu'il assistât la suppliante : Votre Majesté l'avait agréé. La suppliante aurait encore pris un nommé Girard pour écrire sous ledit sieur Jeannart et solliciter; mais comme le but des ennemis dudit sieur Fouquet est de ruiner sa famille, et nommément la suppliante, ne pouvant souffrir qu'elle sollicite pour son mari contre leurs intentions, ils ont fait emprisonner deux fois ledit Girard, et l'ont tenu la plus grande partie du temps dans la Conciergerie, sans accusation, sans information, sans décret, et enfin ils ont fait qu'ils ont fait exiler ledit sieur Jeannart au même lieu de Limoges où la suppliante avait été si long-temps, et ils ont par ce moyen achevé de ruiner les affaires de la suppliante, qui demeure sans conseil, sans papiers, sans argent, sans connaissance de ses affaires.

Les gardes établis à Belle-Isle, à Vaux, et à Saint-Mandé, y pillent et volent toutes choses impunément, et on n'oserait s'en plaindre pour ce qu'ils sont supportés par les ennemis dudit sieur Fouquet, lesquels leur ont donné l'ordre, et qui ont la hardiesse de publier qu'on leur a donné cet emploi et cette permission pour récompense.

Le sieur de Chouppes prend tous les deniers de tous les créanciers de Belle-Isle; il a pris plusieurs meubles; il fait saisie d'un grand nombre de marchandises qu'il a consignées à son usage particulier. Il a fait construire un vaisseau des bois appartenant audit sieur Fouquet, lesquels avaient été amenés de ses terres de Belle-Isle. Il a donné plusieurs matériaux à des habitans, pour les rendre favorables à ses intentions; il s'est fait faire des meubles de quelques bois venus des Indes, et a dissipé tous les effets dudit sieur Fouquet comme s'ils lui appartenaient légitimement, ou qu'il fût en pays de

conquête. La suppliante l'a souffert sans se plaindre, encore que la consommation faite en ce lieu-là se monte à plus de cent et tant de mille francs.

Le nommé Dangeville a pris dans la maison de Vaux tout ce qu'il a voulu, et continue encore tous les jours. Il s'est approprié plusieurs bestiaux, des provisions, des linges de prix, des étoffes et choses semblables. Il a fait transporter des ballots en son pays, et on a reconnu en Champagne, dans la maison dudit Dangeville, de la vaisselle d'argent marquée aux armes dudit sieur Fouquet.

La suppliante, qui n'entend pas les affaires, avait consulté les plus célèbres avocats de Paris pour savoir l'ordre qu'elle avait à tenir pour empêcher cette dissipation et éviter la ruine des créanciers. Tous unanimement ont répondu qu'il n'y avait autre ordre à tenir que d'en faire informer, et quand on avait une preuve toute entière avant que d'obtenir un décret contre les coupables, attendu qu'ils étaient préposés dans lesdites maisons en vertu des commissions où paraît le nom de Votre Majesté, qu'il fallait porter les charges et informations par respect à Votre Majesté et recevoir ses ordres; mais que de s'adresser simplement à Votre Majesté sans avoir lesdites preuves en main pour lui faire des plaintes de ces faits, il était bien sûr que Votre Majesté ne les nierait pas, et que ceux qui l'approchent prendraient les défenses de ces gens-là, et feraient passer les justes plaintes de ce pillage pour des calomnies, et même prendraient cette occasion pour animer Votre Majesté contre la suppliante. Tout le monde, à qui la suppliante a parlé de cette résolution, l'a trouvée bonne et fort respectueuse. Elle a donc présenté au lieutenant-criminel pour avoir permission

d'informer le sieur Jeannart, qui avait charitablement pris la conduite des affaires de la suppliante, a été prié par elle de prendre soin de l'exécution de cette poursuite. On a commencé cette information; mais avant qu'elle fût achevée sans qu'on eût fait ni eût dessein de faire aucune diligence pour l'observation du décret qu'après en avoir reçu la permission de Votre Majesté, les mêmes ennemis ont eu assez de créance pour faire entendre à Votre Majesté les choses autrement qu'elles ne sont, soit afin de donner une plus éclatante protection audit Dangeville, soit pour la désolation entière des affaires domestiques de la suppliante. Ils ont le prétexte pour faire exiler ledit sieur Jeannart, et d'éloigner de sa maison, de sa charge, et de ses affaires un ancien officier, lequel depuis vingt ans a été chargé de toutes les affaires les plus importantes au service de Votre Majesté qui se sont trouvées dans le parquet, et qui s'y est appliqué avec tant de zèle et d'affection, qu'il en avait mérité des témoignages publics de tous ceux qui ont eu part à l'administration des affaires de votre État.

Après un exemple si funeste et un coup d'autorité si absolu, pour intimider ceux qui assistent la suppliante, il est impossible que ses affaires ne soient abandonnées parce qu'on maltraite un officier pour une action laquelle est si pleine d'innocence qu'il n'y a homme dans le palais qui ne fût tombé dans le même inconvénient, chacun ayant cru que Votre Majesté ne pouvait désapprouver des procédures ordinaires de justice, tant qu'on ne toucherait point à la personne de ceux qui ont la commission de Votre Majesté.

La suppliante ne trouve donc plus personne, non seulement qui ait l'intelligence de ses affaires, mais

qui veuille ou qui ose s'en mêler, voyant tant de risques à y courre, et que l'on s'acquiert l'indignation de personnes si puissantes qu'elles font tout ce qu'il leur plaît.

Mais de plus, Sire, ceux qui sont employés à la garde de toutes les maisons dudit sieur Fouquet, avertis de ce qui était arrivé audit sieur Jeannart et de la cause de son exil, ont cru l'impunité tellement établie en leur faveur, qu'ils estiment à présent faire des actions méritoires et fort agréables aux puissances que de redoubler leurs voleries; en sorte que la suppliante est avertie de toutes choses qu'ils prennent, et volent tout ce qu'il leur plaît avec une insolence insupportable; et à leur exemple les voisins en font de même dans les bois et dans les fermes de la campagne.

Les gardes de Saint-Mandé se sont portés jusques à tel point de hardiesse qu'ils ont ouvert un cabinet dans lequel était un grand nombre de meubles de fort grands prix. Il y avait des linges fins pour de grandes sommes, des bandes de lit en broderies d'or et d'argent, et un si grand nombre de choses, dont la suppliante ne peut se souvenir, qu'il a fallu un fort long temps pour les prendre et les transporter. Néanmoins le tout a été volé et enlevé par les fenêtres ou autrement; les portes et serrures se trouvèrent bien refermées; ce qui ne peut avoir été fait que publiquement par les gardes ou à leur vu et su, leur participation et complicité. Cette perte se monte à plus de quarante mille francs, qui ne tournent point au profit de Votre Majesté, et qui vont à la ruine entière des créanciers entre lesquels il y a un nombre incroyable de pauvres familles de toutes sortes d'artisans.

Cependant la suppliante ne sait plus à qui en faire

plainte. Elle en attend d'autres plus importantes à faire à Votre Majesté, de toutes les injustices qu'on lui fait et de toutes les vexations qu'elle souffre; et les ennemis dudit sieur Fouquet sont si puissans au conseil, on ne peut espérer que la vérité des choses y soit connue, Votre Majesté ne pouvant se donner la peine elle-même d'approfondir un détail, qu'il n'y a que des commissaires du Châtelet, ou autres premiers juges subalternes qui aient coutume d'en connaître, outre qu'il s'y passe tant de temps que les preuves sont étouffées, les coupables sont avertis et ont temps de détourner les charges volées dont la découverte aurait servi à leur conviction, lesquelles par après ne se peuvent plus retrouver.

En un mot, Sire, ce nouvel usage établi seulement contre ledit Fouquet et la suppliante, et les traitemens rigoureux qu'on tient contre tous ceux qui les assistent, font bien voir que l'on ne désire que la ruine et la désolation de leur famille, et que ce n'est rien moins qu'un esprit de justice qui anime ceux qui font les propositions à Votre Majesté.

La suppliante vient donc se jeter aux pieds de Votre Majesté, elle vient implorer sa justice et sa clémence, elle vient la conjurer d'accorder à ses très-humbles supplications le retour du sieur Jeannart qui a obéi à Votre Majesté, et exécuté ses ordres avec respect et soumission, et lui promettre de continuer son conseil et son assistance à la suppliante pour ses affaires domestiques. Et encore elle vient supplier Votre Majesté de vouloir laisser libre le cours ordinaire de la justice, et par son équité naturelle de s'informer de personnes non suspectes quel a été l'usage observé de tout temps en semblables occasions, ne doutant point que Votre

Majesté n'apprenne que toutes les choses que la suppliante a exposées dans la présente requête ne soient véritables, et conformes aux ordonnances de votre royaume et à la raison.

Ce considéré, Sire, il plaise à Votre Majesté permettre à la suppliante de faire informer devant les juges ordinaires des lieux, sur ce requis, de tous vols et divertissemens faits dans les terres et maisons du sieur Fouquet depuis sa détention, tant contre les officiers et gardes, préposés pour la conservation d'icelles, que contre tous les autres qui s'en trouveront coupables; auxquels le procès sera fait et parfait en la manière accoutumée, et qu'il sera délivré, sur les revenus dudit sieur Fouquet, à la suppliante telle somme par an qu'il sera jugé raisonnable, à commencer dudit jour cinquième septembre mil six cent soixante-un, attendu que la suppliante est obligée de rendre les sommes qu'elle a empruntées depuis ce temps-là pour subvenir aux dites nécessités.

Et la suppliante continuera avec ses enfans ses prières pour la santé et prospérité de Votre Majesté.

DÉFECTION

DE MURAT.

Murat, à la mémoire de qui son repentir et sa mort tragique sont venus rendre quelque intérêt, se méprenant bien étrangement sur l'unique cause de sa fabuleuse élévation, et oubliant ce qu'il devait à l'homme sans le génie et la bienveillance duquel il n'eût jamais été qu'officier de cavalerie, déserta en 1813 la cause de Napoléon, et adressa à son armée une proclamation odieuse pour lui apprendre sa trahison. « Il est impos-« sible, a dit Napoléon, de concevoir plus de turpitndes « que n'en contenait la proclamation de Murat en se « séparant du vice-roi. Il y est dit que le temps est « venu de choisir entre deux bannières, celle du crime « et celle de la vertu. C'était ma bannière qu'il appe-« lait criminelle; et c'est Murat, mon ouvrage, le « mari de ma sœur, celui qui me doit tout, qui n'eût « rien été sans moi, qui n'est connu que par moi, qui « écrivit cela! Il est difficile de se séparer du malheur « avec plus de brutalité, et de courir avec plus d'im-« pudeur au-devant d'une nouvelle fortune (1). »

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène.*

On peut toutefois, sans se montrer trop indulgent, dire à la décharge de Murat que son cœur souffrait cruellement du parti qu'il se crut forcé de prendre, et que l'absence complète de caractère, chez cet homme si énergique, si entraînant dans la mêlée, le porta seule à abandonner une cause à laquelle il eut l'aveuglement de croire que la sienne n'était pas indissolublement attachée. Murat ne comprit pas que sa royauté n'était autre chose qu'une délégation du grand homme, et que le jour où celui-ci serait écrasé par l'Europe, le roi de Naples ne pouvait plus être regardé par les souverains alliés que comme un fonctionnaire révoqué par le fait même de la chute de celui qui l'avait institué. Murat, en un mot, se croyait une valeur, une influence, une autorité par lui-même : sa mémoire flétrie et sa mort ont cruellement payé son erreur.

La lettre qu'on va lire, et dont l'original autographe nous est communiqué par un des plus brillans et des plus fidèles officiers de l'ancienne armée, M. le général Duchand, fait bien connaître la pénible position où se trouvait Murat, faible et abusé, quand il eut renié son frère, son ami, son bienfaiteur. Elle est adressée, à l'époque la plus critique de la lutte, à cette Pauline si bonne, si indulgente que les traîtres eux-mêmes avaient la confiance de trouver auprès d'elle une pitié consolatrice. L'état du cœur du malheureux Joachim y est peint avec une déchirante vérité, et l'on y remarque, à mesures égales, la fausseté de jugement, la faiblesse de caractère et la tendresse d'ame.

LETTRE

DE JOACHIM-NAPOLÉON MURAT

A LA PRINCESSE PAULINE.

Bologne, le 15 février 1814.

Ma chère sœur, je ne saurais vous exprimer le bonheur que m'a fait éprouver votre lettre du 9, de Nice, que la grande-duchesse de Toscane vient de m'adresser. Quand me sera-t-il permis de vous exprimer de vive voix tous les sentimens qui m'agitent en ce moment? Comment vous peindre mes tourmens et l'horreur de ma situation? Je laisse à votre ame sensible, à votre constante amitié pour moi, à l'apprécier. Elle ne la supposera jamais aussi affreuse qu'elle l'est en effet. L'Empereur est aux prises avec les Alliés, la France est malheureuse, et tout me fait un devoir de ne pas aller mourir pour les défendre. Tout m'attache à ma nouvelle patrie; le sort de mes enfans, celui de mes sujets l'a emporté; je suis resté pour eux, et en apparence contre l'homme que je révère, et que j'aime encore plus. Cependant je ne suis pas encore ennemi, et j'espère que la paix viendra avant que le roi de Naples ait pu se décider à agir. Ah! ma sœur, plaignez-moi; vous m'aimez, et vous savez combien j'aime l'Empereur! Je lui ai proposé de sauver l'Italie en la rendant indépendante; on n'a jamais répondu, quand, d'un autre côté, les Alliés me demandaient de m'expliquer, et me menaçaient du renversement du trône de Naples.

J'avais rempli envers la France, envers l'Empereur, les devoirs de la reconnaissance; j'ai dû remplir ceux

de roi, ceux de père; j'ai dû sauver mes enfans, quand je me serais perdu sans résultat et pour eux et pour la France. Ah! ma chère sœur, plaignez-moi; je suis le plus malheureux des hommes! que de larmes je verse!

Vous voulez savoir s'il y a une expédition en Sicile; elle doit être en mer; et, à tout évènement, vous ferez bien de quitter Nice.

Si vous voulez venir à Naples, je vous enverrai prendre par une frégate, ou de la manière que vous le désirerez; ordonnez. Combien Caroline, combien mes enfans seraient heureux de vous embrasser! Adieu, ma bonne et tendre sœur; rappelez-vous que vous avez et aurez toujours en moi un ami à toute épreuve, un ami qui vous aimera toute sa vie. Ne cessez pas d'être bonne pour moi; n'imitez pas Camille (1). Je lui ai écrit à Turin, il n'a pas daigné me répondre.

Adieu, j'embrasse la plus belle, la meilleure des sœurs.

Votre frère,

J. Napoléon.

(1) Le prince Borghèse.

LETTRES

INÉDITES

DE J.-J. ROUSSEAU[1].

I.

A MADAME DE LESSERT.

A Paris (.....)

Votre lettre, chère cousine, m'a épanoui le cœur, et les témoignages de votre souvenir m'ont bien fait sentir qu'il sera le même pour vous toute ma vie. Quoique j'eusse assez exactement de vos nouvelles par la bonne maman, je sentais toujours qu'il me manquait quelque chose qui ne me manque plus depuis votre lettre. Que Dieu vous le rende, mon aimable amie; pour moi je vous le rends bien de tout mon pouvoir. Que je me réjouis pour le bon papa qu'il vous ait eu auprès de lui, vous et votre fille, pour aider aux chères nièces à lui faire supporter les maux attachés à la vie

(1) Ces lettres nous sont communiquées par M. Jules Ravenel, sous-bibliothécaire de la ville de Paris, qui a pris les œuvres et la vie de Rousseau pour texte de recherches nombreuses et bien dirigées; du fruit desquelles nous désirons vivement le voir enrichir une nouvelle édition de l'auteur.

La date de la première de ces lettres a été enlevée.

déclinante ! Quel dommage que cet excellent homme, si digne de toutes les consolations, n'en goûte qu'autour de lui et de celles qu'il faudra qu'il laisse, et qu'il n'emporte pas avec sa vertu l'espoir d'en trouver le prix qu'il ne laissera pourtant pas de trouver sans doute, mais dont la douce attente n'aura point embelli ses derniers jours ! Vous avez fait une autre œuvre de miséricorde non moins précieuse auprès de ma pauvre tante, que je pourrais appeler ma mère par tous les soins maternels qu'elle a pris de moi dans mon enfance. Ah ! si vous eussiez connu alors cette excellente fille ! elle avait aussi de ces beautés qu'un heureux naturel rend plus touchantes ; elle était presque....... Il ne lui reste plus que ses vertus et l'attachement d'un cœur sur lequel elles n'ont pas été sans fruit. Chère cousine, je vous trouve encore plus adorable par vos bontés pour elle que par toutes celles dont vous m'avez comblé. Oh ! que n'étais-je à genoux entre vous deux, mouillant alternativement ses mains et les vôtres des plus délicieuses larmes que l'attendrissement puisse faire couler ! Vous m'aviez dit, chère amie, qu'on ne l'avait pu trouver à Hyon, et que l'année échue de sa pension lui avait été envoyée par la poste. Cela m'avait mis en quelque peine sur le sort de cet envoi. Vous m'auriez fait plaisir de me donner quelque éclaircissement sur ce point, afin que, s'il y avait fallu suppléer par ce qui restait encore, je songeasse de bonne heure à remplacer celui de l'année prochaine. Car, quoique j'aie fait à ma tante cette petite pension dans un moment d'abondance qui n'a pas été long, et que je ne fusse guère en état de la lui faire en ce moment si la chose était à faire, je suis pourtant bien déterminé, puisqu'elle l'a, à ne la lui jamais ôter, quoi qu'il arrive durant sa vie ou la

mienne. Qu'elle en ait besoin ou non, peu importe; il me suffit d'être sûr que cette perte l'affligerait.

Eh! quoi, chère cousine, encore cette pension du roi d'Angleterre! je croyais qu'il n'en était plus question depuis long-temps. Lorsque j'y renonçai, j'eus tort peut-être; mais après avoir réparé ce tort, je pouvais m'attendre que cette réparation serait agréée et que j'en serais instruit. Cela n'est pas arrivé : mon parti est pris, comme vous savez, et je n'ai rien à écrire au général Conway.

Je présume que cette lettre, dont je charge Messieurs vos frères que j'ai le plaisir de voir ici, vous trouvera de retour à Lyon, en bonne santé, au milieu des objets chéris qui vous y rappelaient et dont vous allez bientôt augmenter le nombre. Jouissez, chère amie, de tout ce qui peut donner ici-bas un prix à la vie, et plaignez ceux qui, faits pour le goûter ainsi que vous, n'ont pas eu le même bonheur.

Adieu, je vous quitte à regret, et nous vous embrassons l'un et l'autre de tout notre cœur.

Ma lettre a tardé long-temps, et dans l'intervalle j'ai eu le plaisir d'apprendre quelquefois de vos bonnes nouvelles, dont je me réjouis.

II.

A MADAME DE LESSERT,

NÉE BOY DE LATOUR.

À Paris, le 6 décembre 1771.

J'ai reçu, chère cousine, le *très-petit sac* de marrons que vous m'avez envoyé. Il faut qu'il y ait eu quelque quiproquo dans l'envoi, car celui que j'ai reçu est un très-grand sac d'une pesanteur énorme. En attendant l'explication, je vais toujours alléger le sac d'une partie de son contenu en en mangeant autant qu'il me sera possible pour ne pas entasser des indigestions. Je reçois vos cadeaux et ceux de votre bonne maman avec le même cœur que vous mettez à leurs envois; mais il me semble pourtant que s'ils étaient un peu plus proportionnés à la consommation de mon ménage ils me feraient encore plus de plaisir.

Je ne comprends pas, chère cousine, ce que Monsieur votre beau-frère a pu vous dire de mon logement pour exciter là-dessus votre commisération; mais je puis vous assurer que ce logement, quoique fort petit et fort haut, est fort gai, fort agréable; qu'il paraît charmant à tous ceux qui me viennent voir, et que je n'en ai jamais occupé aucun qui fût plus de mon goût. Loin d'avoir à me plaindre de la manière dont je suis actuellement, j'en bénis le ciel chaque jour davantage. Quand j'aurais cent mille livres de rentes, je ne voudrais être ni logé, ni nourri, ni vêtu autrement que je ne suis, et le seul vœu qui me reste à faire à cet égard,

est d'achever mes jours dans la même situation, sans monter ni descendre. C'est à peu près celle où je suis né et pour laquelle j'étais fait. On ne pourrait m'en assigner aucune autre dans laquelle je ne vécusse beaucoup moins heureux.

Je finis ma lettre à la hâte, me réservant de vous écrire plus à mon aise quand j'aurai moins d'embarras. Recevez les tendres salutations de deux cœurs qui vous aiment, et faites-les aussi à tout ce qui vous est cher.

MÉLANGES.

Inhumation de la tête de la princesse de Lamballe.

Nous avons lu à la fin de *Mémoires sur la princesse de Lamballe* (par madame Guénard) qui ont obtenu quatre éditions, que la tête de cette malheureuse victime avait été portée à Vernon dans le tombeau de sa famille par un officier qui prétendait s'être exposé à des dangers pour s'emparer de ces restes déchirans et les soustraire à tous les yeux. Le procès-verbal qu'on va lire et dans lequel figure un citoyen obscur qui ne demande, lui, ni récompense ni reconnaissance pour son respect aux morts et pour cette démarche d'humanité et peut-être de courage, fera voir que l'officier dont il est parlé plus haut s'était tout au moins trompé.

L'original de cette pièce fait partie de la riche collection de M. Boutron, qui nous a ouvert avec une bienveillance empressée les trésors, fruits de ses intelligentes et heureuses investigations, et envers lequel on nous verra, plus d'une fois encore, contracter des obligations que notre gratitude ne saurait que bien imparfaitement reconnaître.

SECTION DES 15-20 (*sic*);

COMITÉ PERMANENT.

Le 3 septembre, l'an IV de la liberté, et le 1er de l'égalité.

Le citoyen Jacques Pointel de la Halle-au-Blé, rue des Petits-Champs, n° 69, est venu au comité nous re-

quérir pour faire inhumer la tête de la ci-devant princesse de Lamballe, dont il était venu à bout de s'emparer. Ne pouvant qu'applaudir au patriotisme et à l'humanité dudit citoyen, nous nous sommes transporté sur-le-champ, et avons fait inhumer dans le cimetière des Enfans-Trouvés, voisin de notre comité, et sur notre section, ladite tête, et avons donné le présent pour lui servir de décharge, et valoir ce que de raison.

Fait au comité, le jour étant que dessus.

DESESQUELLE.
Commissaire des 15-20.

Pour extrait conforme :

REVEL,
Sous-greffier.

En tête de ce procès-verbal est empreint un cachet portant : *District des Enfans-Trouvés.*

Le curé de Bagnolet et mademoiselle Mimie.

On a imprimé, en 1790, deux volumes in-8° intitulés *la Chasteté du Clergé dévoilée, ou Procès-verbaux des séances du clergé chez les filles de Paris, trouvés à la Bastille ;* c'est un recueil de rapports de police sur les visites que se permettaient certains ecclésiastiques chez les moins orthodoxes de toutes leurs paroissiennes. C'est sur ces pièces qu'était rédigé un bulletin adressé tous les matins à Louis XV et appelé *les Nuits de Paris*, en même temps qu'on adressait à l'archevêque l'extrait de ces procès-verbaux relatifs aux ecclésiastiques trouvés en flagrant délit. Ces deux volumes, qui embrassent depuis le 10 avril 1755 jusqu'au 7 juin 1766, renferment 189 rapports dressés beaucoup plutôt sans doute pour raviver la lubricité caduque du monarque,

que pour servir les intérêts de la morale et maintenir la dignité de l'Eglise.

Nous trouvons dans la collection d'autographes de M. Lucas-Montigny la lettre suivante de l'archevêque de Paris, M. de Juigné, à l'intendant de police M. Le Noir. Nous ne la rapportons pas comme pièce échappée à ce dossier de scandale, mais comme un document de plus pour servir à éclairer le point de vue moral de la question si grave du mariage des prêtres, débattue il y a peu d'années devant nos tribunaux.

LETTRE DE M. LECLERC DE JUIGNÉ, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

A M. Lenoir.

A Conflans, le 30 juillet 1786.

On m'a assuré, Monsieur, que monsieur le curé de Bagnolet, près de Paris, allait souvent chez une fille nommée Mimie, qui demeure rue Pierre-Poissons. S'il vous est possible, Monsieur, de vérifier ce fait, que j'ai beaucoup d'intérêt à savoir, je vous en aurai une très-grande obligation.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachechement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Ant. E. L., *arch. de Paris.*

On lit en marge, et d'une autre écriture, qui ne nous paraît pas être celle de M. Lenoir : « Au sieur « Quidor pour vérifier promptement et secrètement et « me mettre à portée de répondre. »

Élections de 1821.

Lettre de l'abbé duc de Montesquiou à M. Dambray, chancelier de France (1).

Plaisance (Gers), ce 1er janvier 1821.

J'ai encore recours à votre bonté, mon cher chancelier, pour remettre au Roi cette lettre de bonne année, et pour sortir, s'il est possible, d'une affaire sur laquelle on ne me laisse ici aucun repos.

Figurez-vous que dans la petite ville de Vic-Fezensac, une famille de marchands très considérée pour sa probité, et d'ailleurs très royaliste, ce qui n'est pas à la mode dans l'endroit, vient de commettre un faux indigne, et de renouveler la scène du *Légataire*. Elle avait recueilli chez elle un oncle d'un âge avancé, et, de l'aveu de tout le monde, se conduisait fort bien avec lui. Des voisins, pour avoir le bien de ce vieillard, l'ont débauché et l'ont furtivement fait sortir de cette maison; en l'établissant chez eux, ils lui ont fait faire un testament qui leur donne tout son bien; et il est mort peu de jours après. La femme de cette autre famille, indignée de ce procédé, a été conseillée par quelques mauvais sujets d'annuler ce testament faux, et, sans rien dire à ses parens, elle a exécuté cet indigne projet. Le faux testament a été attaqué; bientôt le procureur du roi s'en est mêlé, et cette femme est condamnée à la flétrissure. Elle n'a pas été plutôt en pré-

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

sence de son crime, qu'elle en a témoigné la plus grande horreur. Elle a tout avoué, et sa bonne renommée jusque-là, ainsi que celle de sa famille, a excité un intérêt inouï. On n'a point demandé que justice ne fût rendue, mais on sollicite sa grace avec une chaleur extraordinaire. Je crois que tous nos électeurs m'en ont parlé, et j'ai été obligé d'écrire sur la table du préfet, au milieu de trente personnes, pour la demander à Monsieur le garde-des-sceaux. Depuis ce moment, je suis accablé de lettres et visites, pour savoir où en est cette affaire. M. de Serres m'a répondu qu'il la ferait examiner : ne pourriez-vous pas nous aider de votre influence dans ce ministère et dans ses bureaux? Cette malheureuse se nomme Félicie Cave, femme Massignac; elle a été condamnée le 24 octobre à cinq ans de travaux forcés. Un tel crime avec une si bonne renommée est une chose inconcevable, mais je ne puis pas plus contester l'une que l'autre. Voyez, mon cher chancelier, si elle pourrait vous inspirer quelque intérêt, et si vous pourriez me soulager un peu de la presse où je suis.

Pardonnez mon importunité à raison du motif, et agréez ma confiance en vous comme une suite du sincère attachement que je vous ai voué.

L'abbé DE MONTESQUIOU.

Lettre de Dussault

A M. . . . ., de l'Académie française (1).

23 juin 1822.

MONSIEUR,

Si vous m'abandonnez, quel sera mon appui?

J'ai prononcé involontairement ce vers, et je vous l'ai appliqué lorsque dernièrement M. le duc d'Escars, qui veut bien m'honorer de ses bontés, m'a fait dire que certaines accusations très-odieuses paraissaient faire sur vous quelque impression. Cependant, Monsieur, j'ai osé me rassurer en me rappelant ces mots qui sont restés gravés au fond de mon cœur : .... *Tous mes vœux sont pour vous .... je serais enchanté de vous avoir pour confrère*.... et la dernière fois : *Vous aurez ma voix si*..... et tout cela, Monsieur, avec un ton de bienveillance et d'amitié qui retentira long-temps dans mon ame. Je ne puis croire que quelques mauvais discours d'un rival qui se comporte d'autant plus mal que nous avons été liés ensemble, que je lui ai rendu des services, que j'ai toujours cherché à le faire valoir, aient pu détruire des dispositions si favorables. Je sais d'ailleurs, par M. Raynouard, que vous les avez appréciés, ces discours, aussi bien que le sentiment si peu honorable qui les a dictés. Je me plais donc toujours, Monsieur, à mettre ma confiance et mon espoir en vous. M. de Châteaubriand m'écrit que vous êtes amis; sans doute

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

vous ferez quelque chose en considération de cette illustre amitié. Vous n'abandonnerez pas entièrement celui à qui vous avez déjà témoigné tant de bonté, et à qui veulent bien s'intéresser des hommes tels que M. de Châteaubriand, M. le cardinal de Bausset, M. le duc d'Escars, M. Lainé, etc. J'avoue qu'avec de pareils appuis une chute plate et complète me remplirait du plus affreux dégoût...... *Quod Deus avertat! et, ut spero, avertet* (1).

Agréez, je vous prie, Monsieur, tous les témoignages de ma haute considération, et de ma bien sincère et bien vive reconnaissance.

DUSSAULT.

Lettre de Sophie Arnould (2)

Au citoyen Arnault, chef de division au ministère de l'intérieur, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, Paris.

Paris, 5 brumaire an x.

Enfin, je respire et me réjouis, Monsieur, de vous voir rendu aux désirs, aux vœux des amis des talens, des sciences, des arts; assurée que je suis qu'ils trouveront toujours en vous l'ami des arts et de ceux qui les

(1) Dussault fut trompé dans son espoir: M. Droz fut nommé; mais on ne peut reconnaître dans ce rival heureux celui auquel Dussault reprochait des procédés odieux.

(2) Collection d'autographes de M. Boutron.

professent avec quelque distinction. Quant à moi qui ne suis plus ce que j'ai été, et qui ne saurais jamais l'être, j'espère aux bons souvenirs, à votre bienveillance pour la veuve de Castor, *Iphigénie*, *Thélaïre*, qui pendant vingt ans régna sur le Théâtre-des-Arts, par les suffrages qu'elle obtint du public; qui peut-être encore y règne par ses regrets, mais qui, nonobstant, n'a pas, comme la cigale :

....Un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau.

En conséquence, je réclame votre bienveillance, votre justice, pour me faire liquider de la somme d'environ cent louis, qui me restent dus sur les deux mille écus qui doivent m'être comptés, pour le remplacement de la représentation qui m'a été accordée à mon profit au Théâtre-des-Arts; et de convention faite avec mon ami Cellerier, l'un des administrateurs de ce théâtre, qui pourra vous attester le fait, le comment, le pourquoi, etc. Car, je ne veux pas abuser de votre complaisance, ni de votre temps par ces redites sur lesquelles je ne cesse d'écrire et de réclamer depuis huit mois à peu près.

Enfin aujourd'hui que, par les droits qui vous sont rendus, j'ai celui de m'adresser à vous, je vous dirai que la consolante espérance vient embellir pour moi l'avenir, et que c'est en vous que je mets tout mon espoir. Voyez donc, Monsieur, à faire terminer cette interminable affaire : je ne demande point une grace nouvelle, je ne demande que l'exécution de celle qui m'a été accordée (et avec tant de grace, de bienveillance) par le ministre Chaptal.

Recevez ici d'avance les assurances de ma reconnaissance et de mon estime sincère.

Sophie ARNOULD.

Hôtel d'Angevilliers.

EST-IL BON? EST-IL MÉCHANT?

OU

L'OFFICIEUX PERSIFLEUR,

OU

CELUI QUI LES SERT TOUS

ET QUI N'EN CONTENTE AUCUN;

PIÈCE EN QUATRE ACTES ET EN PROSE.

QUATRIÈME ÉDITION MANUSCRITE,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE (1).

(1) Nous avons reproduit le titre exact du manuscrit de Diderot.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Il y a une destinée pour les livres : l'ouvrage de Diderot, que nous allons publier, est de ceux dont l'histoire mérite d'être racontée. Le baron de Grimm, qui avait tiré si bon parti de Diderot de son vivant, se trouva, après sa mort, chargé du dépôt des écrits que ce philosophe n'avait pas pu ou cru devoir publier. Ces écrits étaient : 1° la *Correspondance de Diderot avec mademoiselle Voland, sa maîtresse*, correspondance qui embrasse les années les plus actives de la vie littéraire de Diderot, de 1759 à 1774 ; recueil précieux pour l'histoire des mœurs qu'on appelait philosophiques, et pour la biographie, non-seulement de l'auteur, mais des plus illustres personnages de son temps ; 2° *le Neveu de Rameau*, chef-d'œuvre traduit par Gœthe en allemand, retraduit de l'allemand en français, avant que l'original ait pu être retrouvé ; 3° une *Correspondance avec Falconnet*, morceau d'une admirable éloquence sur les arts, sur la poésie, sur l'amour de l'approbation, considéré comme la source des grandes pensées et des actions sublimes ; 4° le *Paradoxe sur le comédien*, écrit comparable pour la nouveauté des idées, la verve de l'expression, la vivacité du trait, au *Neveu de Rameau ;* 5° l'*Entretien entre D'Alembert et Diderot* ; *le Rêve de D'Alembert*, où les plus hautes questions de la métaphysique, Dieu, l'ame, l'être, sont traitées avec la supériorité et la liberté d'esprit qui caractérisent les deux interlocuteurs ; 6° enfin, la pièce que l'on va lire, développement plein de verve de *la Pièce et le Prologue*, espèce de proverbe imprimé dans le recueil des publications de la *Société des Bibliophiles français*, en 1820, puis réimprimée dans l'édition des *OEuvres de Diderot ;* Paris, Brière, 1821. Plusieurs rôles ajoutés et un grand nombre de scènes

nouvelles font de ce proverbe une comédie, que l'auteur, qui la destinait évidemmcnt à la scène, a divisée en quatre actes.

Soit pour sauver des mains de la police française un si précieux dépôt, soit, ce qui est plus dans le caractère du baron de Grimm, pour se faire auprès de ses protecteurs étrangers un mérite d'un cadeau si magnifique, toujours est-il que le dépositaire remit ces précieux papiers à un de ses augustes correspondans, que ces papiers furent conservés dans la bibliothèque de Gotha, et qu'on en perdit la trace jusqu'au temps (1816) où Gœthe, ayant découvert *le Neveu de Rameau*, en donnaune traduction à ses compatriotes. On parvint bientôt à se procurer une copie de l'original qui fut en effet publié dans l'édition de Brière. Des explorateurs plus entreprenans réussirent enfin à prendre une copie de tous les manuscrits que nous avons cités tout à l'heure, et ces manuscrits devinrent la propriété de M. Paulin, qui en publia 4 volumes in-8 en 1830. C'est lui qui nous communique cette pièce qu'il n'a pas comprise dans sa publication des *OEuvres inédites*, jugeant (on verra si son jugement était raisonnable), jugeant que cette comédie, avec quelques légères coupures, pourrait être représentée sur la scène française. Les lecteurs-jurés, qui demandent des pièces à leurs fournisseurs, n'ont pas même cru devoir examiner la comédie de Diderot. Nous sommes certain que les lecteurs de la *Revue Rétrospective* la vengeront de ce déni de justice. Puissent-ils, dans une de ces soirées où le désœuvrement peut pousser un honnête homme dans un théâtre, pour voir jouer *Artaxerce*, rentrer chez eux et jouir du triple bonheur d'être au frais, de se sentir délivrés du guet-apens tragique dans lequel ils pouvaient tomber, et de lire, tranquillement assis, une comédie comme on n'en a plus fait depuis Beaumarchais.

PERSONNAGES.

MADAME DE CHÉPY, amie de madame de Malves.
MADAME DE VERTILLAC, amie de madame de Chépy.
MADEMOISELLE DE VERTILLAC.
MADAME BERTRAND, veuve d'un capitaine de vaisseau.
MADEMOISELLE BEAULIEU, femme de chambre de madame de Chépy.
M. HARDOUIN (1), ami de madame de Chépy.
M. DES RENARDEAUX, avocat bas-normand.
M. DE CRANCEY, amant de mademoiselle de Vertillac.
M. POULTIER, premier commis de la marine.
M. DE SURMONT, poète, ami de M. Hardouin.
LE MARQUIS DE TOURVELLE, de la connaissance de M. Hardouin.
BINBIN, enfant de madame Bertrand.
DES DOMESTIQUES ET DES ENFANS.

La scène est dans la maison de madame de Malves.

(1) Plus d'un passage du dialogue de la pièce, plus d'une allusion et le témoignage de Meister, prouvent que le lecteur doit substituer mentalement à ce nom celui de Diderot. « *Est-il bon? Est-il méchant?* est le titre d'une comédie où il « voulut se peindre lui-même. » (*A la mémoire de Diderot*, par Meister.)

EST-IL BON? EST-IL MÉCHANT?

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

MADAME DE CHÉPY, MADEMOISELLE BEAULIEU, *sa femme de chambre;* PICARD ET FLAMAND, *deux Laquais.*

MADAME DE CHEPY.

Picard, écoutez-moi : je vous défends d'ici à huit jours d'alle chez votre femme.

PICARD.

Huit jours! c'est bien long.

MADAME DE CHEPY.

En effet, c'est fort pressé de faire un gueux de plus, comme si l'on en manquait!

PICARD, à part.

Si l'on nous ôte la douceur de caresser nos femmes, qu'est-ce qui nous consolera de la dureté de nos maîtres.

MADAME DE CHEPY.

Et vous, Flamand, retenez bien ce que je vais vous dire... Mademoiselle, la Saint-Jean n'est-elle pas dans trois jours?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Non, Madame, c'est après demain.

MADAME DE CHEPY.

Miséricorde! je n'ai pas un moment à perdre.... Si d'ici à deux jours (le terme est court) je découvre que vous ayez mis le pied au cabaret, je vous chasse. Il faut que je vous aie tous sous ma main et que je ne vous trouve pas hors d'état de faire un pas et de prononcer un mot. Songez qu'il n'en serait pas cette fois comme de vendredi dernier. L'opéra fini, nous quit-

tous la loge avant le ballet, nous descendons. Madame de Malves et moi, nous voilà sous le vestibule; on appelle, on crie, personne ne vient; l'un est je ne sais où, l'autre est mort ivre; point de voitures; et sans le marquis de Tourvelle qui se trouva là par hasard et qui nous prit en pitié, je ne sais ce que nous serions devenues.

PICARD.

Madame, est-ce là tout?

MADAME DE CHEPY.

Vous, Picard, allez chez le tapissier, le décorateur, les musiciens; soyez de retour dans un clin-d'œil, et s'il se peut, amenez-moi tous ces gens-là. Vous, Flamand.... Quelle heure est-il?

FLAMAND.

Il est midi.

MADAME DE CHEPY.

Midi? Il ne sera pas encore levé. Courez chez lui.... Allez donc.

FLAMAND.

Qui, lui?

MADAME DE CHEPY.

Oh! que cela est bête!... M. Hardouin. Dites-lui qu'il vienne, qu'il vienne sur-le-champ, que je l'attends, et que c'est pour chose importante.

SCÈNE II.

MADAME DE CHÉPY, MADEMOISELLE BEAULIEU.

MADAME DE CHEPY.

Beaulieu, par hasard sauriez-vous lire?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Oui, Madame.

MADAME DE CHEPY.

Avez-vous jamais joué la comédie?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Plusieurs fois. C'est la folie de ma province.

MADAME DE CHEPY.

Vous déclameriez donc un peu?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Un peu.

SCÈNE III.

MADAME DE CHÉPY, MADAME DE VERTILLAC, MADEMOISELLE BEAULIEU.

MADAME DE CHEPY.

C'est vous! Quand je vous aurais appelée, vous ne m'arriveriez pas plus à propos.

MADAME DE VERTILLAC.

A quoi vous serais-je bonne ?

MADAME DE CHEPY.

Embrassons-nous d'abord... Embrassons-nous encore... Mademoiselle, approchez une chaise, laissez-nous, et revenez avec plume, encre, papier; il faut qu'il trouve tout préparé.

SCÈNE IV.

MADAME DE CHÉPY, MADAME DE VERTILLAC, *en habit de voyageuse;* MADEMOISELLE BEAULIEU, *rentrant sur la fin de la scène avec papier, plume et encre, et suivie d'un domestique qui porte une table.*

MADAME DE VERTILLAC.

Je descends de ma chaise, je m'informe de votre demeure et je viens. Je suis brisée. Un temps horrible, des chemins abominables, des maîtres de poste insolens, les chevaux de l'Apocalypse, des postillons polis, oui, polis, mais d'une lenteur à périr. « Allons donc, postillon, nous n'avançons pas; « à quelle heure veux-tu que nous arrivions ?.... » Ils sont sourds, ils n'en donnent pas un coup de fouet de plus, et nous avons été trois journées, trois mortelles journées à faire une route de quinze heures.

MADAME DE CHEPY.

Et pourrait-on, sans être indiscrète, vous demander quelle

importante affaire vous amène ici dans cette saison? Ce n'est rien de fâcheux, j'espère.

MADAME DE VERTILLAC.

Je fuis devant un amant.

MADAME DE CHEPY.

Quand on fuit devant un amant, ce n'est pas de la lenteur des postillons qu'on se plaint.

MADAME DE VERTILLAC.

Si c'était devant un amant de moi, vous auriez raison; mais c'est devant un amant de ma fille.

MADAME DE CHEPY.

Votre fille est en âge d'être mariée, et c'est une enfant trop raisonnable pour avoir fait un mauvais choix.

MADAME DE VERTILLAC.

Son amant est charmant; une figure intéressante, de la naissance, de la considération, de la fortune, des mœurs! mon amie, des mœurs!

MADAME DE CHEPY.

Ce n'est donc pas votre fille qui est folle?

MADAME DE VERTILLAC.

Non.

MADAME DE CHEPY.

C'est donc vous?

MADAME DE VERTILLAC.

Peut-être.

MADAME DE CHEPY.

Et pourrait-on savoir ce qui empêche ce mariage?

MADAME DE VERTILLAC.

La famille du jeune homme. Enterrez-moi ce soir toute cette ennuyeuse, impertinente et triste famille, toute cette clique maussade de Crancey, et je marie ma fille demain.

MADAME DE CHEPY.

Je connais peu les Crancey, mais ils passent pour les meilleures gens du monde.

MADAME DE VERTILLAC.

Qui le leur dispute? Je commence à vieillir, et je me flattais de passer le reste de mes jours avec des gens aimables, et me voilà condamnée à entendre un vieux grand-père radoter

des siéges et des batailles ; une belle-mère m'excéder de la litanie des grandes passions qu'elle a inspirées sans en avoir jamais partagé aucune, cela va sans dire ; et du matin au soir deux fanatiques bigotes de sœurs se haïr, s'injurier, s'arracher les yeux sur des questions de religion auxquelles elles ne comprennent pas plus que leurs chiens ; et puis un grand benêt de magistrat, plein de morgue, idolâtre de sa figure, qui vous raconte, en tirant son jabot et ses manchettes et en grasseyant, des histoires de la ville et du palais qui m'intéresseront encore moins que lui. Et vous me croyez femme à supporter le ton familier et goguenard de son frère le militaire ? Point d'assemblées, point de bal. Je gage qu'on n'use pas là deux sizains de cartes dans toute une année. Tenez, mon amie, la seule pensée de cette vie et de ces personnages me fait soulever le cœur.

MADAME DE CHEPY.

Mais il s'agit du bonheur de votre fille.

MADAME DE VERTILLAC.

Et du mien aussi, ne vous déplaise.

MADAME DE CHEPY.

Et vous avez pensé que votre fille perdrait ici sa passion ?

MADAME DE VERTILLAC.

Je m'attends bien qu'ils s'écriront, qu'ils se jureront une constance éternelle, et que ces belles protestations iront et reviendront par la poste un mois, deux mois, mettons un an ; mais l'amour ne tient pas contre l'absence. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il se présentera un homme aimable qu'on rebutera d'abord, qui me conviendra et qui finira par lui convenir.

MADAME DE CHEPY.

Et par faire son malheur.

MADAME DE VERTILLAC.

Malheureuse par l'un ou par l'autre, qu'importe ?

MADAME DE CHEPY.

Il importe beaucoup que ce soit de sa faute et non de la vôtre.

MADAME DE VERTILLAC.

Mais laissons cela, nous aurons le temps de traiter cette

affaire plus à fond. Je vous supplie seulement de ne pas achever d'entêter ma fille ; je vous connais, vous en seriez bien capable. Et mon petit Hardouin, dites-moi, le voyez-vous ?

MADAME DE CHEPY.

Rarement.

MADAME DE VERTILLAC.

Qu'en faites-vous ?

MADAME DE CHEPY.

Rien qui vaille. Il court le monde, il pourchasse trois ou quatre femmes à la fois : il fait des soupers, il joue, il s'endette ; il fréquente chez les grands, et perd son temps et son talent peut-être un peu plus agréablement que la plupart des gens de lettres.

MADAME DE VERTILLAC.

Où loge-t-il ?

MADAME DE CHEPY.

Est-ce que vous vous y intéresseriez encore ?

MADAME DE VERTILLAC.

J'en ai peur. Je comptais lui trouver sinon une réputation faite, du moins en bon train.

MADAME DE CHEPY.

Si vous désirez le voir, il sera ici dans un moment, et, je crois, pour toute la journée.

MADAME DE VERTILLAC.

Tant mieux. J'ai à lui parler d'une affaire qui me tient fort à cœur. Ne connaît-il pas ce marquis, ce grand flandrin de marquis à qui il ne manquait qu'un ridicule, celui de la bigoterie, et qui va le dos courbé, la tête penchée comme un homme qui médite les années éternelles, avec un énorme bréviaire sous le bras ?....

MADAME DE CHEPY.

Le marquis de Tourvelle ?

MADAME DE VERTILLAC.

Lui-même.

MADAME DE CHEPY.

Je l'ignore.

(Ici mademoiselle Beaulieu rentre avec le laquais.)

MADAME DE VERTILLAC.

Je vais prendre un peu de repos dont j'ai grand besoin,

m'habiller et revenir. Vous me donnerez votre marchande de modes et votre coiffeur, n'est-ce pas? Vous voilà fraîche comme la rose; et je compte bien qu'un de ces matins vous me confierez le secret de se bien porter et de ne pas vieillir. Au plaisir de vous revoir.... Mais ne m'avez-vous pas dit que je pouvais vous être utile? A quoi?

MADAME DE CHEPY.

Vous le saurez; ne tardez pas à revenir.

SCÈNE V.

MADAME DE CHÉPY, MADEMOISELLE BEAULIEU.

MADAME DE CHEPY.

Elle est un peu folle, mais elle en fait les rôles à ravir. Et vous, dans quelle pièce avez-vous joué?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Dans *le Bourgeois gentilhomme*, *la Pupille*, *le Philosophe sans le savoir*, *Cénie*, *le Philosophe marié*.

MADAME DE CHEPY.

Et dans celle-ci, que faisiez-vous?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Finette.

MADAME DE CHEPY.

Vous rappelleriez-vous un endroit.... un certain endroit où Finette fait l'apologie des femmes?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Je le crois.

MADAME DE CHEPY.

Récitez-le.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

....Soit. Mais telles que nous sommes,
Avec tous nos défauts nous gouvernons les hommes,
Même les plus huppés, et nous sommes l'écueil
Où viennent échouer la sagesse et l'orgueil.
Vous ne nous opposez que d'impuissantes armes,
Vous avez la raison, et nous avons les charmes.
Le brusque philosophe, en ses sombres humeurs,
Vainement contre nous élève ses clameurs;

Ni son air refrogné, ni ses cris, ni ses rides,
Ne peuvent le sauver de nos yeux homicides.
Comptant sur sa science et ses réflexions,
Il se croit à l'abri de nos séductions :
Une belle paraît, lui sourit, et l'agace;
Crac.... au premier assaut, elle emporte la place.

MADAME DE CHEPY.

Mais pas mal, point du tout mal.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Est-ce que Madame se proposerait de faire jouer une pièce?

MADAME DE CHEPY.

Tout juste.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Oserais-je lui en demander le titre?

MADAME DE CHEPY.

Le titre? Je ne le sais pas; elle n'est pas faite.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

On la fait apparemment?

MADAME DE CHEPY.

Non, je cherche un auteur.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Madame ne sera embarrassée que du choix; elle en a cinq ou six autour d'elle.

MADAME DE CHEPY.

Si vous saviez combien ces animaux-là sont quinteux! Chacun d'eux aura sa défaite.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Mais j'avais ouï dire que c'était une chose difficile à faire qu'une pièce.

MADAME DE CHEPY.

Oui, comme on les faisait autrefois.

SCÈNE VI.

MADAME DE CHÉPY, MADEMOISELLE BEAULIEU; PICARD, *en clopinant.*

MADAME DE CHEPY.

Et vous revenez sans m'amener personne?

PICARD, se tenant la jambe.

Ahi! ahi!

MADAME DE CHEPY, en clopinant aussi.

Ahi! ahi! il s'agit bien de cela. Mes ouvriers.

PICARD.

Je ne les ai pas vus. Il y a quatre marches à la porte de ce maudit tapissier; j'ai voulu les enjamber toutes quatre à la fois, et je me suis donné une bonne entorse. Ahi! ahi!

MADAME DE CHEPY.

Peste soit du sot et de son entorse! Qu'on fasse venir Valdajon et qu'il voie à cela.

SCÈNE VII.

MADAME DE CHÉPY, MADEMOISELLE BEAULIEU.

MADAME DE CHEPY.

Ces contrariétés-là ne sont faites que pour moi. Au lieu de se donner une entorse aujourd'hui, que ne se cassait-il la jambe dans quatre jours! Cela prend toujours mal son temps.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Mais puisque Madame n'a point de pièce et qu'elle ne sait pas même si elle en aura une, il me semble....

MADAME DE CHEPY.

Il vous semble! il vous semble! Il me semble à moi qu'il faudrait se taire; je n'aime pas qu'on me raisonne. Je sais toujours ce que je fais.

MADEMOISELLE BEAULIEU, à part.

Et ce que vous dites.

SCÈNE VIII.

MADAME DE CHÉPY, MADEMOISELLE BEAULIEU; FLAMAND, *ivre, avec un mouchoir autour de la tête.*

FLAMAND.

Madame, je viens... c'est je crois, de chez M. Hardouin... Oui, Hardouin... là, au coin de la rue... au coin de la rue qu'elle m'a dite... Il demeure diablement haut, et son escalier était diablement difficile à grimper; un petit escalier étroit... (en se dandinant comme un homme ivre) à chaque marche on touche ou la muraille ou la rampe... J'ai cru que je n'arriverais jamais... J'arrive pourtant... Parlez donc, Mademoiselle, cette porte n'est-ce pas celle de monsieur.... de monsieur?.... — « Qui, Monsieur? me répond une petite voisine... jolie, par-« dieu, très-jolie... un monsieur qui fait des vers. » — Oui, « des vers. — Frappez, mais frappez fort, il est rentré tard, et « je crois qu'il dort... »

MADAME DE CHEPY.

Maudite brute, archibrute, finiras-tu ton bavardage? Viendra-t-il, ne viendra-t-il pas?

FLAMAND.

Mais, Madame, il n'est pas encore éveillé, il faut d'abord que je l'éveille... Je me dispose à donner un grand coup de pied dans sa porte... et voilà la tête qui part la première, la porte jetée en dedans; moi, Flamand, étendu à la renverse; le faiseur de vers s'élançant de son lit en chemise, écumant de rage, sacrant, jurant, et jurant avec une grace! au demeurant bon homme; il me relève. « Mon ami, ne t'es-tu point blessé? « Voyons ta tête. »

MADAME DE CHEPY.

Finis! finis, finis. Que t'a-t-il dit? que lui as-tu dit?

FLAMAND.

Est-ce que Madame ne pourrait pas faire ses questions l'une après l'autre? Tant de questions à la fois, cela me brouille.

MADAME DE CHEPY.

Je n'y tiens plus.

FLAMAND.

Je lui ai dit que Madame... Madame... comme vous vous appelez... là votre nom...

MADAME DE CHEPY.

Sortez, vilain ivrogne.

FLAMAND.

Moi, Flamand, un ivrogne !... Parce que je rencontre mon compère, celui qui a tenu le dernier enfant de ma femme... Oui, de ma femme... Il est bien d'elle... Et puis voilà un autre compère, le compère La Haie... Comment résister à deux compères ? à deux compères !

MADAME DE CHEPY.

Je les chasserai tous, cela est décidé.

FLAMAND.

Si Madame est si difficile, elle n'en gardera point.

MADAME DE CHEPY.

L'un s'éclope, l'autre s'enivre et se fend la tête. Qu'on est à plaindre de ne pouvoir s'en passer !

SCÈNE IX.

MADAME DE CHÉPY, MADEMOISELLE BEAULIEU, FLAMAND, M. HARDOUIN.

FLAMAND.

Eh ! Madame, le voilà... Je le reconnais, c'est lui... Monsieur,... monsieur le faiseur de vers; n'est-ce pas ? c'est ma foi bien heureux ?...

MADAME DE CHEPY.

Mademoiselle, si vous n'avez pas la charité de lui donner le bras, il ne sortira jamais d'ici.

M. HARDOUIN.

Si ma porte eût résisté, il était mort.

FLAMAND.

Allons, Mademoiselle, obéissez à votre maîtresse, donnez-moi le bras... Comme il est rond !... Comme il est ferme !

M. HARDOUIN.

Il a la tête dure et le cœur tendre.

FLAMAND.

Madame, puisque mademoiselle fait tout ce que vous lui dites...

MADAME DE CHEPY.

Tirez, tirez, insolent.

SCÈNE X.

MADAME DE CHÉPY, M. HARDOUIN; MADEMOISELLE BEAULIEU, *assise sur le fond et travaillant.*

M. HARDOUIN.

Est-ce de votre part que ce laquais est venu?

MADAME DE CHEPY.

Oui.

M. HARDOUIN.

Si je l'ai deviné, ce n'est pas sa faute, car il ne savait à qui il était, d'où il venait, ce qu'il voulait.

MADAME DE CHEPY.

Puis comptez sur ces maroufles-là!

M. HARDOUIN.

Il m'a fait grand tort; je dormais si bien et j'en avais si grand besoin! Il était près de cinq heures quand je suis rentré, après la journée la plus ennuyeuse et la plus fatigante. Imaginez la lecture d'un drame détestable, comme ils sont tous; la compagnie la plus triste, un souper maussade et qui ne finissait point, et un brelan cher, où j'ai perdu la possibilité et essuyé la mauvaise humeur de gagnans dépités, à chaque coup, de n'avoir pas gagné davantage.

MADAME DE CHEPY.

C'est bien fait; que ne veniez-vous ici?

M. HARDOUIN.

M'y voilà; et toutes mes disgraces seront bientôt oubliées, si je puis vous être de quelque utilité. De quoi s'agit-il?

MADAME DE CHEPY.

De me rendre le plus important service. Vous connaissez madame de Malves?

M. HARDOUIN.

Non pas personnellement; mais on lui accorde, d'une voix assez unanime, de la finesse dans l'esprit, de la gaieté douce, du goût, de la connaissance dans les beaux-arts, un grand usage du monde, et un jugement sûr et exquis.

MADAME DE CHEPY.

Voilà les qualités qu'elle a pour tous et dont je fais cas assurément, mais je prise encore davantage celles qu'elle tient en réserve pour ses amis.

M. HARDOUIN.

Je vis avec quelques-uns qui la disent mère indulgente, bonne épouse et excellente amie.

MADAME DE CHEPY.

Il y a six à sept ans que nous sommes liées, et je lui dois la meilleure partie du bonheur de ma vie. C'est auprès d'elle que je vais chercher et que je trouve un sage conseil quand j'en ai besoin; la consolation dans mes peines qui lui font quelquefois oublier les siennes, et cette satisfaction si douce, qu'on éprouve à confier ses instans de plaisir à quelqu'un qui sait les écouter avec intérêt. Eh bien, c'est incessamment le jour de sa fête.

M. HARDOUIN.

Et il vous faudrait un divertissement, un proverbe, une petite comédie?

MADAME DE CHEPY.

C'est cela, mon cher Hardouin.

M. HARDOUIN.

Je suis désespéré de vous refuser net, mais tout net. Premièrement, parce que je suis excédé de fatigue et qu'il ne me reste pas une idée, mais pas une. Secondement, parce que j'ai heureusement ou malheureusement une de ces têtes auxquelles on ne commande pas. Je voudrais vous servir que je ne le pourrais.

MADAME DE CHEPY

Ne dirait-on pas qu'on vous demande un chef-d'œuvre?

M. HARDOUIN.

Vous demandez au moins une chose qui vous plaise, et cela ne me paraît pas aisé; qui plaise à la personne que vous

voulez fêter, et cela est très-difficile; qui plaise à sa société qui est faite aux belles choses; enfin qui me plaise à moi, et je ne suis presque jamais content de ce que je fais.

MADAME DE CHEPY.

Ce ne sont là que les fantômes de votre paresse ou les prétextes de votre mauvaise volonté. Vous me persuaderez peut-être que vous redoutez beaucoup mon jugement! Mon amie, j'en conviens, a le goût délicat et le tact exquis, mais elle est juste, et sera plus touchée d'un mot heureux que blessée d'une mauvaise scène; et quand elle vous trouverait un peu plat, qu'est-ce que cela vous ferait? Vous auriez tort de craindre nos beaux esprits, dont nous suspendrons la critique en vous nommant. Pour vous, monsieur, c'est autre chose; après avoir été mécontent de vous-même tant de fois, vous en serez quitte pour être injuste une fois de plus.

M. HARDOUIN.

D'ailleurs, Madame, je n'ai pas l'esprit libre. Vous connaissez madame Servin? c'est, je crois, votre amie.

MADAME DE CHEPY.

Je la rencontre dans le monde, je la vois chez elle. Nous ne nous aimons pas, mais nous nous embrassons.

M. HARDOUIN

Sa bienfaisance inconsidérée lui a attiré une affaire très-ridicule, et vous savez ce que c'est qu'un ridicule, surtout pour elle. N'a-t-elle pas découvert que j'étais lié avec son adverse partie, et ne faut-il pas absolument que je la tire de là? J'ai même pris la liberté de donner rendez-vous ici à mon homme.

MADAME DE CHEPY.

Tenez, mon cher Hardouin, laissez faire à chacun son rôle; celui des avocats est de terminer les procès, le vôtre de produire des ouvrages charmans. Voulez-vous savoir ce qui vous arrivera? Vous vous brouillerez avec la dame dont vous êtes le négociateur, avec son adversaire, et avec moi, si vous me refusez.

M. HARDOUIN.

Pour une chose aussi frivole? C'est ce que je ne croirai jamais.

MADAME DE CHEPY.

Mais c'est à moi, ce me semble, à juger si la chose est frivole ou non ; cela tient à l'intérêt que j'y mets.

M. HARDOUIN.

C'est-à-dire que s'il vous plaisait d'y en mettre dix fois, cent fois plus qu'il ne faut...

MADAME DE CHEPY.

Je serais peu sensée peut-être, mais vous n'en seriez que plus désobligeant. Allons, mon cher, promettez-moi, ou je vous fais une abominable tracasserie avec une de vos meilleures amies.

M. HARDOUIN.

Quelle amie? Qui que ce soit, je ne ferai sûrement pas pour elle ce que je ne ferai pas pour vous.

MADAME DE CHEPY.

Promettez.

M. HARDOUIN.

Je ne saurais.

MADAME DE CHEPY.

Faites la pièce.

M. HARDOUIN.

En vérité, je ne saurais.

MADAME DE CHEPY.

Le rôle de suppliante ne me va guère, et celui de la douceur ne me dure pas ; prenez-y garde, je vais me fâcher.

M. HARDOUIN.

Non, Madame, vous ne vous fâcherez pas.

MADAME DE CHEPY.

Et je vous dis, moi, Monsieur, que je suis fâchée, très-fâchée de ce que vous en usez avec moi comme vous n'en useriez pas avec cette grosse provinciale rengorgée qui vous commande avec une impertinence qu'on lui passerait à peine si elle était jeune et jolie ; avec cette petite minaudière qui est l'un et l'autre, mais qui gâte tout cela, qui ne fait pas un geste qui ne soit apprêté, qui ne dit pas un mot sans prétention, et qui est toujours aussi mécontente des autres que satisfaite d'elle-même ; avec ce petit colifichet de précieuse qui a des nerfs, non, ce n'est pas des nerfs, mais des fibres, ce qui veut dire des che-

veux, dont on est tout effarouché d'entendre sortir de grands mots qu'elle a ramassés dans la société des savans, des pédans, et qu'elle répète à tort et à travers comme une perruche mal sifflée; avec mademois. lle, oui, avec mademoiselle que voilà, qui vous donne quelquefois à ma toilette des distractions dont je pourrais me choquer, s'il me convenait, mais dont je continuerai de rire.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Moi, Madame!

MADAME DE CHEPY.

Oui, vous. Il ne faut pas que cela vous offense, ce bel attachement vous fait assez d'honneur.

M. HARDOUIN.

Il est vrai, Madame, que je trouvé mademoiselle très-honnête, très-décente, très-bien élevée.

MADAME DE CHEPY.

Très-aimable.

M. HARDOUIN.

Très-aimable; pourquoi pas? Aucun état n'a le privilége exclusif de cet éloge que je lui donne quelquefois en plaisantant; mais je la respecte assez, elle et moi-même, pour n'y pas mettre un sérieux qui l'offenserait.

MADAME DE CHEPY, ironiquement.

Mademoiselle, je vous prie, je vous supplie de vouloir bien intercéder pour moi auprès de monsieur Hardouin.

SCÈNE XI.

M. HARDOUIN, MADEMOISELLE BEAULIEU.

M. HARDOUIN.

Elle n'en sera pas dédite; je suis piqué de mon côté. Sans la dépriser, ces femmes qu'elle vient de déchirer la valent bien. Voulez-vous que la pièce se fasse?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

J'aurais une étrange vanité, si j'osais me flatter d'obtenir ce que vous avez si durement refusé à Madame.

M. HARDOUIN.

Expliquez-vous nettement, cela vous sera-t-il plaisir?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

On ne saurait davantage, mais Madame n'en pourrait être que très mortifiée. Qui sait si cela ne m'éloignerait pas de son service? Ce ne serait pas demain, mais petit à petit; la délicieuse mademoiselle Beaulieu deviendrait gauche, maladroite, maussade; je ne me l'entendrais pas dire long-temps, je sortirais, et je ne sortirais pas sans chagrin; car, malgré ses violences, Madame est bonne, et je lui suis très attachée; sans compter que votre complaisance ne serait pas secrète et ne pourrait être que mal interprétée. Tenez, Monsieur, le mieux est de persister dans votre refus, ou de céder au désir de Madame.

M. HARDOUIN.

De ces deux partis, le premier est le seul qui me convienne. Je suis obsédé d'embarras : j'en ai pour mon compte, j'en ai pour le compte d'autrui; pas un instant de repos. Si l'on frappe à ma porte, je crains d'ouvrir; si je sors, c'est le chapeau rabattu sur les yeux. Si l'on me relance en visite, la pâleur me vient. Ils sont une nuée qui attendent après le succès d'une comédie que je dois lire aux Français; ne vaut-il pas mieux que je m'en occupe que de perdre mon temps à ces balivernes de société? Ou ce que l'on fait est mauvais, et ce n'était pas la peine de le faire; ou si cela est passable, le jeu des acteurs le rend plat.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Il paraît que M. Hardouin n'a pas une haute idée de notre talent.

M. HARDOUIN.

S'il faut, Mademoiselle, vous en dire la vérité, j'ai vu les acteurs de société les plus vantés, cela fait pitié; le meilleur n'entrerait pas dans une troupe de province et figurerait mal chez Nicolet.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Voilà que je suis aussi piquée de mon côté. Savez-vous que je me mêle de jouer?

M. HARDOUIN.

Tant pis, Mademoiselle; faites des boucles.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Ne m'avez-vous pas dit que vous feriez la pièce si je le voulais? Je ne sais si un poète est un honnête homme, mais on a dit de tout temps qu'un honnête homme n'avait que sa parole. Je veux vous convaincre que l'auteur s'en prend souvent à l'acteur, quand il ne devrait s'en prendre qu'à lui-même; je veux que vous vous entendiez siffler, et que vous nous entendiez applaudir jusqu'aux nues.

M. HARDOUIN.

Mademoiselle me jette le gantelet, il faut le ramasser. J'ai promis de faire la pièce, et je la ferai.

SCÈNE XII.

M. HARDOUIN, MADEMOISELLE BEAULIEU, MADAME DE CHÉPY.

MADAME DE CHÉPY.

Eh bien, Mademoiselle, avez-vous réussi? Je crois vous en avoir laissé le temps et la commodité.

M. HARDOUIN.

Oui, Madame, elle a réussi, et la pièce se fera.

MADAME DE CHÉPY.

Mademoiselle, je vous en suis infiniment obligée et je vous en remercie très-humblement.

SCÈNE XIII.

M. HARDOUIN, MADEMOISELLE BEAULIEU.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Vous voyez, la voilà outrée, et je suis sûre de n'avoir pas un mois à rester ici. Je voudrais que les fêtes, les pièces et les poètes fussent tous au fond de la rivière.

FIN DU PREMIER ACTE.

(Hardouin reste sur la scène dans l'entr'acte; il se promène; il s'assied; il exécute, et l'orchestre joue la pantomime d'un poète qui compose, tantôt satisfait, tantôt mécontent, etc.....)

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. HARDOUIN.

J'ai beau rêver, m'agiter, me tourmenter, il ne me vient rien. Voyons encore... Cela serait assez plaisant, mais usé... Ah! si Molière revenait, avec tout son incroyable génie, combien il aurait de peine à obtenir le suffrage des gens qu'il a rendus si difficiles!... Les autres ont tant pris... Me demander une de ces facéties telles qu'on en joue au Palais-Royal ou Bourbon, n'est-ce pas me dire : Hardouin, ayez *subito, subito*, l'esprit et la facilité d'un Laujon, la verve et l'originalité d'un Collé? Voilà ce que je me laisse ordonner, rien que cela... Je suis un sot, tant que je vivrai je ne serai qu'un sot, et ma chaleur de tête m'empiégera comme un sot... Mais ne pourrais-je pas?... Non, cela ne va pas à la circonstance... Et si je mettais en scène ce petit conte? Encore moins, ils le savent tous; et quand il serait neuf pour eux, il ne cadre guère aux personnes. Et puis je n'ai que deux ou trois jours pour faire, pour copier les rôles, pour apprendre, pour jouer sans répéter... On dirait qu'ils s'imaginent qu'une scène se souffle comme une balle de savon... Aussi cela ira Dieu sait comme.

SCÈNE II.

M. HARDOUIN, UN LAQUAIS QUI ENTRE AU MILIEU DE LA SCÈNE PRÉCÉDENTE.

LE LAQUAIS.

Monsieur, c'est un homme qui a le dos voûté, les deux bras

et les deux jambes en forme de croissant; cela ressemble à un tailleur comme deux gouttes d'eau.

M. HARDOUIN.

Au diable!

LE LAQUAIS.

C'en est un autre qui a de l'humeur et qui grommèle entre ses dents; il m'a tout l'air d'un créancier qui n'est pas encore fait à revenir.

M. HARDOUIN.

Au diable!

LE LAQUAIS.

C'en est un troisième, maigre et sec, qui tourne ses yeux autour de l'appartement, comme s'il le démeublait.

M. HARDOUIN.

Au diable! au diable!

LE LAQUAIS.

C'est...

M. HARDOUIN.

C'est le diable qui t'emporte... Que fais-tu là planté comme un piquet? Et toi aussi, as-tu comploté avec les autres de me faire devenir fou?

LE LAQUAIS.

C'est de la part de madame Servin qui vous prie de ne pas oublier son affaire.

M. HARDOUIN.

J'y ai pensé.

LE LAQUAIS.

C'est une femme...

M. HARDOUIN, *prenant un visage gai.*

Une femme!

LE LAQUAIS.

Enveloppée de vingt aunes de crêpe. Je gagerais bien que c'est une veuve.

M. HARDOUIN.

Jolie?

LE LAQUAIS.

Triste, mais assez bonne à consoler.

M. HARDOUIN.

Quel âge?

LE LAQUAIS.

Entre vingt et trente.

M. HARDOUIN.

Faites entrer la veuve.

LE LAQUAIS.

Il y a encore deux personnages hétéroclites; l'un en bottes fortes, et un fouet de poste à la main...

M. HARDOUIN.

C'est de Crancey. Faites entrer la veuve.

LE LAQUAIS.

L'autre, en bas jaunes, en culotte noire, en veste de basin et en habit gris. Ils ont passé chez vous, et on leur a dit que vous étiez ici.

M. HARDOUIN.

Ce dernier sera mon avocat bas-normand; dis-leur qu'ils attendent ou qu'ils renoncent... Et faites entrer la veuve.

SCÈNE III.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND.

MADAME BERTRAND.

Permettez, Monsieur, que je m'asseye. Je suis excédée de fatigue : j'ai fait aujourd'hui les quatre coins de Paris, et j'ai vu, je crois, toute la terre.

M. HARDOUIN.

Reposez-vous, Madame... (à part.) Elle est fort bien... Madame, je n'ai pas l'honneur de vous connaître, mais faites-moi la grace de m'apprendre ce qui vous a conduite ici. Ne vous trompez-vous pas? Je m'appelle Hardouin.

MADAME BERTRAND.

C'est vous-même que je cherche.

M. HARDOUIN.

Je m'en réjouis... (à part.) Le pied petit, et des mains!... Madame, vous seriez mieux dans ce grand fauteuil.

MADAME BERTRAND.

Je suis fort bien. Avez-vous le temps, Monsieur, et aurez-vous la patience de m'entendre.

M. HARDOUIN.

Parlez, Madame, parlez.

MADAME BERTRAND.

Vous voyez la créature la plus malheureuse.

M. HARDOUIN.

Vous méritez un autre sort, et avec les avantages que vous possédez, il n'y a point d'infortune qu'on ne fasse cesser.

MADAME BERTRAND.

C'est ce que vous allez m'apprendre. Vous aurez sans doute entendu parler du capitaine Bertrand?

M. HARDOUIN.

Qui commandait *le Dragon*, qui mit tout son équipage dans la chaloupe, et qui se laissa couler à fond avec son vaisseau?

MADAME BERTRAND.

C'était mon époux. Il avait vingt-trois ans de service.

M. HARDOUIN.

C'était un brave homme, et je n'ai jamais rien vu de plus intéressant que sa veuve. Que puis-je pour elle?

MADAME BERTRAND.

Beaucoup.

M. HARDOUIN.

J'en doute, mais je le souhaite.

MADAME BERTRAND.

Il m'a laissée sans fortune et avec un enfant. Je sollicite une pension qu'on n'a pas le front de me refuser.

M. HARDOUIN.

Et qui vous paraît mesquine. Madame, l'Etat est obéré.

MADAME BERTRAND.

J'en suis satisfaite, mais je la voudrais reversible sur la tête de mon fils.

M. HARDOUIN.

A vous parler vrai, votre demande et le refus du ministre me semblent également justes.

MADAME BERTRAND.

Si je venais à mourir, que deviendrait mon pauvre enfant?

M. HARDOUIN.

Vous êtes jeune, vous êtes fraîche...

MADAME BERTRAND.

Avec tout cela on y est aujourd'hui, on n'y est pas demain. Tout ce qu'il était possible de mettre de protection à mon affaire je l'ai inutilement employé : des princes, des ducs, des évêques, des prêtres, des archevêques, d'honnêtes femmes...

M. HARDOUIN.

Les autres vous auraient mieux servie.

MADAME BERTRAND.

Vous l'avouerai-je? je ne les ai pas dédaignées.

M. HARDOUIN.

C'est que tous ces gens-là ne savent pas solliciter.

MADAME BERTRAND.

Et vous le savez, vous?

M. HARDOUIN.

Très-bien. Il y a des principes à tout : il faut d'abord s'intéresser fortement à la chose.

MADAME BERTRAND.

Et vous prendriez cet intérêt à la mienne?

M. HARDOUIN.

Pourquoi pas, Madame? Rien ne me semble plus aisé. Ils ont des ames de bronze, il faut savoir amollir ces ames-là.

MADAME BERTRAND.

Et ce talent, qui est-ce qui le possède?

M. HARDOUIN.

C'est vous, Madame.

MADAME BERTRAND.

Qui est-ce qui se soucie de l'employer pour autrui?

M. HARDOUIN.

C'est moi... (Il se promène, il rêve.)

MADAME BERTRAND.

Oserais-je vous demander ce qui vous distrait?

M. HARDOUIN.

Le succès de votre affaire.

MADAME BERTRAND.

Que vous êtes bon!

M. HARDOUIN.

Le point important, le grand point, le point essentiel...

MADAME BERTRAND.

Quel est-il?... (à part.) Que va-t-il me dire? Ressemblerait-il aux autres? et m'en aurait-on imposé?

M. HARDOUIN.

C'est... c'est de se rendre personnelle la grace qu'on sollicite, oui, personnelle. On est à peine écouté, même de son ami, quand on ne parle pas pour soi.

MADAME BERTRAND.

Celui de qui mon affaire dépend est le vôtre?

M. HARDOUIN.

Eh! vous avez raison. C'est Poultier, et j'oserais presque vous répondre de toute sa bienveillance.

MADAME BERTRAND.

Vous auriez la bonté de lui parler?

M HARDOUIN.

Assurément.

MADAME BERTRAND.

Dieu soit loué, on m'a dit vrai lorsqu'on m'assurait que vous étiez l'ami de tous les malheureux.

M. HARDOUIN.

C'est aujourd'hui ou dans quelques jours la fête de la maîtresse de la maison. Il est ami du mari, il est à Paris, et il n'y aurait que les plus grandes affaires qui pussent l'empêcher de venir ici.

MADAME BERTRAND.

Et vous intercéderiez pour moi? et vous vous rendriez mon affaire personnelle?

M. HARDOUIN.

Je ne m'en charge qu'à cette condition; ayez pour agréable de vous rappeler que je vous en ai prévenue et que vous avez consenti... Ne m'avez-vous pas dit, Madame, que vous aviez un enfant?

MADAME BERTRAND.

C'est le premier et le seul.

M. HARDOUIN.

Quel âge a-t-il?

MADAME BERTRAND.

Environ six ans.

M. HARDOUIN.

Il n'en peut guère avoir davantage.

MADAME BERTRAND.

On aurait pu le croire il y a six mois, mais depuis ce temps j'ai tant pleuré, tant fatigué, tant souffert. Je suis si changée!

M. HARDOUIN.

Il n'y paraît pas.

MADAME BERTRAND.

Il revenait de la Chine... La Chine ne me sort plus de la tête.

M. HARDOUIN.

Nous l'en chasserons.

MADAME BERTRAND.

Je puis compter sur vous?

M. HARDOUIN.

Vous le pouvez; mais pensez-y bien, c'est à la condition que je vous ai dite, sans quoi je ne réponds de rien.

MADAME BERTRAND.

Vous êtes un galant homme, il n'y a là-dessus qu'une voix. Faites, dites tout ce qu'il vous plaira.

SCÈNE IV.

M. HARDOUIN, M. DES RENARDEAUX, Avocat de Gisors, *se présentant pour entrer en même temps que madame Bertrand sort.*

M. HARDOUIN.

Et puis faites une pièce, au milieu de tout cela!... Mille pardons, cher Des Renardeaux, de vous avoir fait attendre.

M. DES RENARDEAUX

Je vous le pardonne, car elle est, ma foi, charmante.

M. HARDOUIN.

Vous avez encore des yeux?

M. DES RENARDEAUX.

C'est tout ce qui me reste. Me voilà à vos ordres; eh bien, de quoi s'agit-il?

M. HARDOUIN.

Je ne sais comment je puis rire, car je suis profondément désolé.

M. DES RENARDEAUX.

Votre pièce est tombée?

M. HARDOUIN.

C'est bien pis.

M. DES RENARDEAUX.

Comment diable!

M. HARDOUIN.

J'avais une sœur que j'aimais à la folie, un peu dévote, mais, à cela près, la meilleure créature, la meilleure sœur qu'il y eût au monde. Je l'ai perdue.

M. DES RENARDEAUX.

Et l'on vous dispute sa succession?

M. HARDOUIN.

C'est bien pis.

M. DES RENARDEAUX.

Comment, diable!

M. HARDOUIN.

On en a disposé sans mon aveu. Elle vivait avec une amie; celle-ci, accoutumée au rôle de maîtresse dans la maison, a tout pris, tout donné, tout vendu, lits, glaces, linge, vaisselle, meubles, batterie de cuisine, argenterie, et il ne me reste de mobilier non plus que vous en voyez sur ma main.

M. DES RENARDEAUX.

Cela était-il considérable?

M. HARDOUIN.

Assez. Je ne sais quel parti prendre. Perdre une bonne partie de son bien, surtout quand on n'est pas mieux dans ses affaires que moi, cela me paraît dur; attaquer l'ancienne amie d'une sœur, cela me semble indécent. Que me conseillez-vous?

M. DES RENARDEAUX.

Ce que je vous conseille? De rester en repos.

M. HARDOUIN.

C'est bientôt dit.

M. DES RENARDEAUX.

Demeurez en repos, vous dis-je. Savez vous ce que c'est que votre affaire? La même que celle que j'ai avec votre vieille amie madame Servin, qui dure depuis dix ans, qui en durera dix autres; pour laquelle j'ai fait cinquante voyages à Paris, qui m'y rappellera cinquante fois encore; qui me coûte en faux frais à peu près deux cents louis, qui m'en coûtera plus de deux cents autres; et qui, grace aux puissantes protections de la dame, ou ne sera jamais jugée, ou dont après la sentence, si j'en obtiens une, je ne tirerai pas le quart de mes déboursés.

M. HARDOUIN.

Ainsi vous ne voulez pas absolument que je plaide...

M. DES RENARDEAUX.

Non, de par tous les diables qui emportent et votre amie madame Servin et l'amie de votre sœur.

M. HARDOUIN.

Si c'était à recommencer, vous ne plaideriez donc pas?

M. DES RENARDEAUX.

Non.... A quoi pensez-vous?

M. HARDOUIN.

A vous obliger, si je puis; je n'aime pas à demeurer en reste avec mes amis. Il me vient une idée....

M. DES RENARDEAUX.

Quelle?

M. HARDOUIN.

Mais en retour du service que vous me rendez en me dissuadant d'entamer une mauvaise affaire, car je n'y pense plus, si par hasard je finissais la vôtre? Savez-vous que cela ne me serait pas du tout impossible?

M. DES RENARDEAUX.

J'y consens, j'y consens de tout mon cœur, et s'il ne vous fallait qu'une procuration en bonne forme, procuration par laquelle je vous autoriserais à terminer, procuration par laquelle je m'engagerais à ratifier sans exception tout ce qu'il vous aurait plû d'arbitrer, faites-moi donner encre, plume, papier, et je la dresse et je la signe.

M. HARDOUIN.

Voilà sur cette table tout ce qu'il vous faut..... (l'arrêtant.) Mon cher Des Renardeaux, bride en main. Je ferai de mon mieux, vous n'en doutez pas, mais à tout évênement, point de reproches.

M. DES RENARDEAUX.

N'en craignez point.

M. HARDOUIN.

Que sait-on ?

(Tandis que Des Renardeaux écrit.)

Ah! ah! ah! si l'avocat bas-normand savait que j'ai là dans ma poche la procuration de la dame!.... Voilà qui est fort bien; mais la pièce que j'ai promise?... Allons, il faut suivre sa destinée, et la mienne est de promettre ce que je ne ferai point, et de temps en temps de faire ce que je n'aurai pas promis.

M. DES RENARDEAUX.

La voilà. Je soussigné, Issachar Des Renardeaux.....

M. HARDOUIN.

Je ne doute point que cela ne soit à merveille.

M. DES RENARDEAUX.

Mais encore faut-il prendre lecture du titre en conséquence duquel on doit opérer, cela est dans la règle. Je soussigné, Issachar....

M. HARDOUIN.

Est-ce que j'ai jamais suivi de règles ?

M. DES RENARDEAUX.

Vous n'en avez pas été plus sage. La règle, mon ami; la règle, c'est la reine du monde. Au reste, que j'obtienne seulement le remboursement de mes frais qu'elle fera régler, avec de quoi meubler décemment ce petit corps de logis qui donne sur la rivière et sur la forêt, qui doit vous inspirer les plus beaux vers; que depuis dix ans vous devez venir occuper et que vous n'occuperez jamais; et je tiens quitte de tout madame Servin pour moi, pour ma femme, pour mes enfans et leurs ayant cause. A propos, j'ai vu dans sa cour une chaise à porteur, le seul effet mobilier qui reste de feu ma-

dame Desforges ma parente, qui cessa de marcher long-temps avant que de mourir ; stipulez en sus la chaise à porteur. Ma femme commence à manquer par les jambes, et ce serait un cadeau à lui faire. N'oubliez pas la chaise à porteur.

M. HARDOUIN.

Je ne l'oublierai pas.

M. DES RENARDEAUX.

Vous êtes distrait.

M. HARDOUIN.

Mon ami, je suis excédé de ce maudit pays-ci. La vie s'y évapore ; on n'y fait quoi que ce soit de bien, et je suis résolu d'aller vivre et mourir à Gisors.

M. DES RENARDEAUX.

Vous viendrez vivre à Gisors ?

M. HARDOUIN.

A Gisors. C'est là que la gloire, le repos et le bonheur m'attendent.

M. DES RENARDEAUX.

Vous viendrez mourir à Gisors ?

M. HARDOUIN.

A Gisors.

M. DES RENARDEAUX.

Et moi, je vous dis que les têtes comme la vôtre ne savent jamais ce qu'elles feront, et que vous irez vivre et mourir où il plaira à votre mauvais génie de vous mener. Ne faites point de projets.

M. HARDOUIN.

Ma foi, j'en ai tant fait qui se sont évanouis, que ce serait le mieux ; mais on fait des projets, comme on se remue sur sa chaise quand on est mal assis.

M. DES RENARDEAUX.

Et la dame, quand la verrez-vous ?

M. HARDOUIN.

Aujourd'hui.

M. DES RENARDEAUX.

Elle est fine ; prenez garde qu'elle n'évente notre complot.

M. HARDOUIN.

Est-ce que cela vous viendrait à sa place, à vous avocat, avocat bas-normand ?

M. DES RENARDEAUX.

Peut-être; je suis quelquefois délié. Et quand vous reverrai-je?

M. HARDOUIN.

Dans la journée.

M. DES RENARDEAUX.

Où?

M. HARDOUIN.

Ici. Habitez-vous toujours votre grenier, rue de la Flèche?

M. DES RENARDEAUX.

Toujours. Ne plaidez pas, entendez-vous, et tirez de la dame Servin le meilleur parti que vous pourrez. J'ai trois enfans; et elle n'a que sa fille, cette vieille folle qui est laide et méchante comme un singe malade, et sourde en sus comme un pot. Elle est riche, et je ne le suis pas. Adieu.

M. HARDOUIN.

Adieu.

M. DES RENARDEAUX, du fond du théâtre.

Et la chaise à porteur.

M. HARDOUIN.

Et la chaise à porteur... Me voilà seul enfin, et je puis rêver.

SCÈNE V.

M. HARDOUIN, M. DE CRANCEY.

M. DE CRANCEY, en bottes fortes et le fouet à la main.

On a une peine du diable à pénétrer jusqu'à vous; c'est pis que chez un ministre ou son premier commis; savez-vous qu'il y a deux heures que j'écume de rage dans cette antichambre? Avez-vous reçu ma lettre?

M. HARDOUIN.

Oui; et vous avez reçu ma réponse?

M. DE CRANCEY.

Non.

M. HARDOUIN.

Comme vous voilà! On vous prendrait pour un postillon.

M. DE CRANCEY.

C'est que je le suis devenu, et que j'en ai fait l'apprentissage pendant quatre jours.

M. HARDOUIN.

Je suis un peu obtus, je ne vous entends pas.

M. DE CRANCEY.

Je le crois. Mon ami, je vous ai prévenu que madame de Vertillac qui m'estime et qui m'aime, et qui me refuse opiniâtrément sa fille dont je suis aimé, dans le dessein absurde de rompre cette passion...

M. HARDOUIN, *ironiquement.*

Qui ne finira qu'avec votre vie et celle de sa fille.

M. DE CRANCEY.

Assurément... l'emmenait à Paris.

M. HARDOUIN.

Après ?

M. DE CRANCEY.

Ah ! vous n'avez jamais aimé, puisque vous ne devinez pas le reste.

M. HARDOUIN.

Vous êtes parti le premier et leur avez servi de postillon.

M. DE CRANCEY.

C'est cela.

M. HARDOUIN.

Et sa fille vous a-t-elle reconnu ?

M DE CRANCEY.

Sans doute, mais sa surprise a pensé tout gâter. Elle pousse un cri ; sa mère se retourne brusquement : Qu'avez-vous, ma fille ? est-ce que vous vous êtes blessée ? — Non, maman, ce n'est rien... — Ah ! mon ami, avec quelle attention je leur évitais les mauvais pas ! Comme j'allongeais le chemin, en dépit des impatiences de la mère ! Combien de baisers nous nous sommes envoyés, renvoyés, elle du fond de la voiture, moi de dessus mon cheval, tandis que sa mère dormait ! Combien de fois nos yeux et nos bras se sont élevés vers le ciel ! C'était autant de sermens. Quel plaisir à lui donner la main en descendant de voiture, en y remontant ! Combien nous nous sommes affligés ! Que de larmes nous avons versées ?

M. HARDOUIN.

Et cet énorme chapeau rabattu, vous dérobait aux regards de la mère? Mais qu'avez-vous projeté?

M. DE CRANCEY.

Tout ce qu'il est possible d'imaginer d'extravagant?

SCÈNE VI.

M. HARDOUIN, M. DE CRANCEY, MADAME ET MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

M. HARDOUIN.

Les voilà! Sortez vite.

M. DE CRANCEY.

Non, je reste. Je veux que cette femme me voie, et connaisse par ce que j'ai fait, ce que je serais capable de faire.

MADAME DE VERTILLAC, en grondant sa fille.

Mademoiselle, je ne vous conseille pas d'être de cette maussaderie, si vous voulez que je vous présente ailleurs.

MADEMOISELLE DE VERTILLAC, apercevant de Crancey.

Ah! ciel! Je suis prête à me trouver mal.

MADAME DE VERTILLAC.

Bonjour, mon cher Hardouin... Qu'avez-vous? — Est-ce avec ce visage-là qu'on reçoit ses anciens amis? Vous voilà tout déconcerté. Vous ne m'attendiez pas.

M. HARDOUIN.

Pardonnez-moi, Madame, je vous savais à Paris.

MADAME DE VERTILLAC.

Et c'est moi qui vous préviens?

M. HARDOUIN

Je suis accablé d'affaires.

MADAME DE VERTILLAC.

Qu'est-ce que cet homme-là? C'est notre postillon, je crois. L'ami, n'as-tu pas été mieux payé que tu ne nous a servies? Parle, que veux-tu? Un petit écu de plus? Dis à mon laquais de te le donner,.. (de Crancey relevant son chapeau qu'il avait tenu rabattu). C'est lui, c'est mon persécuteur! Ce maudit homme cessera-t-il

de me poursuivre?... Monsieur, par hasard, est-ce que vous auriez été notre postillon?

M. DE CRANCEY.

Madame, j'ai eu cet honneur pendant toute la route.

MADAME DE VERTILLAC, à sa fille.

Et vous le saviez?

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Il est vrai, maman.

MADAME DE VERTILLAC.

Vous le saviez! et vous ne m'en avez rien dit!

M. HARDOUIN.

A sa place qu'eussiez-vous fait?

MADAME DE VERTILLAC.

Je ne suis plus surprise de sa lenteur à nous mener. Que je suis à plaindre! Ils me feront devenir folle. (à M. Hardouin.) Vous riez... Faut-il donc s'en retourner en province?

M. HARDOUIN.

Non, mais les marier à Paris, et le plus tôt sera le meilleur.

MADAME DE VERTILLAC.

Monsieur, ce procédé est indigne.

M. DE CRANCEY, aux genoux de madame de Vertillac.

Madame, pardon, mille pardons. L'amour...

MADAME DE VERTILLAC.

L'amour, l'amour est un fou.

M. HARDOUIN.

Madame, qui le sait mieux que nous?

MADAME DE VERTILLAC, à Crancey.

Retirez-vous, je ne veux ni vous entendre, ni vous voir. Je crois que votre projet est de me tourmenter ici comme vous avez fait depuis trois ans en province. Mais écoutez-moi, et ne perdez pas un mot de ce que je vais vous dire. Vous aimez ma fille: si, sous quelque forme que ce soit, vous approchez de notre domicile, si vous nous obsédez au spectacle, à la promenade, en visite, si vous me causez le moindre souci, je l'enferme dans un couvent pour n'en sortir que quand il ne sera plus en mon pouvoir de l'y retenir. Adieu... adieu, mon ami.

SCÈNE VII.

M. HARDOUIN, M. DE CRANCEY.

M. DE CRANCEY.

Cette extravagante, cette cruelle mère ne sait ni ce qu'un amant tel que moi peut oser, ni jusqu'où sa rigueur, dont tout le monde est indigné, peut conduire sa fille. Il me semble que sa propre expérience aurait dû la mieux conseiller; car enfin... Madame de Vertillac, prenez-y garde: nous ferons quelque extravagance d'éclat dont tout le blâme retombera sur vous, je vous en préviens. On dira... Ce que vous entendez, mon ami, je vous supplie de le rendre fidèlement à madame de Vertillac.

M. HARDOUIN.

Doucement, modérez-vous, et voyons à tête reposée s'il n'y aurait pas quelque moyen de finir votre peine.

M. DE CRANCEY.

Elle passe pour avoir eu du goût pour vous; on croit même qu'une assez longue suite de successeurs ne vous a pas fait oublier: priez, suppliez, ordonnez ensuite, car on acquiert ce droit avec les femmes. Que mon sort se décide et promptement, ou je ne réponds de rien.

M. HARDOUIN.

Il faut y penser... J'y pense, et plus j'y pense, plus la chose me paraît difficile.

M. DE CRANCEY.

Quoi? cette heureuse fécondité en expédiens qui vous a fait tant de réputation...

M. HARDOUIN.

Et de haines.

M. DE CRANCEY.

Cessera-t-elle pour votre ami?

M. HARDOUIN.

Je suis devenu pusillanime, scrupuleux.

M. DE CRANCEY.

Je vois ce que c'est: vous avez encore des vues sur madame

de Vertillac, comme elle pourrait bien en avoir sur vous, et vous craignez...

M. HARDOUIN.

Je crains les reproches de ma conscience, les vôtres ; mon ame est devenue timorée, je ne me reconnais pas. Ah ! si j'étais ce que je fus autrefois ! Et puis, je ne vois que des gens qui veulent la chose et qui ne veulent pas les moyens.

M. DE CRANCEY.

Je n'en suis pas.

M. HARDOUIN.

Et vous me donneriez carte blanche ?

M. DE CRANCEY.

Sans balancer.

M. HARDOUIN.

Sans me questionner ?

M. DE CRANCEY.

Vous questionner ! Regardez-moi bien : lorsqu'il s'agira de finir mon supplice et celui de mon amie, fallût-il signer un pacte avec le diable, me voilà prêt.

M. HARDOUIN.

Ce n'est pas tout-à-fait cela ; mais première condition, point de curiosité.

M. DE CRANCEY.

Je n'en aurai point.

M. HARDOUIN.

Seconde condition, de la docilité.

M. DE CRANCEY.

Qu'exigez-vous ?

M. HARDOUIN.

D'ignorer le domicile de ces femmes, de les laisser en repos et de simuler un peu d'indifférence.

M. DE CRANCEY.

Moi ! moi ! simuler de l'indifférence ! Cela est au-dessus de mes forces, je ne saurais ; c'est à m'attirer le mépris de la mère et à faire mourir de douleur sa fille. Je ne saurais, je ne saurais.

M. HARDOUIN.

Avez-vous oublié la menace de madame de Vertillac ?

M. DE CRANCEY.

Je me soucie bien de ses menaces. Un couvent! On brise les portes d'un couvent, on en franchit les murs. Monsieur, l'amour est plus fort que l'enfer.

M. HARDOUIN.

Remettez-vous.

M. DE CRANCEY, *en se démenant, en étouffant.*

Me voilà remis; oui, je suis remis.

M. HARDOUIN.

Vous conviendrait-il que madame de Vertillac, madame de Vertillac entendez-vous, vous suppliât à mains jointes d'épouser mademoiselle sa fille?

M. DE CRANCEY.

Me suppliât!

M. HARDOUIN.

Oui, oui, vous suppliât. Sans trop présumer de mes forces, je pourrais, je crois, l'amener jusque-là.

M. DE CRANCEY.

Mais la fuir! Mais jouer l'indifférence! Mon ami, ne pourriez-vous pas m'imposer un rôle plus raisonnable et plus facile?

M. HARDOUIN.

Homme enragé! Que vous demandé-je? De ne sortir de votre logis que quand je vous appellerai.

M. DE CRANCEY.

Et cette détention durera-t-elle long-temps?

M. HARDOUIN.

Un jour peut-être.

M. DE CRANCEY.

Un jour sans la voir! Cela ne m'est point encore arrivé. Un mortel jour entier! Qu'en pensera-t-elle? Vous êtes un tyran. Allons, j'accorde le jour, mais pas une minute de plus. A propos, vous ne savez pas ce qui m'est passé par la tête lorsque je conduisais leur voiture; au moindre signe de mon amie, je les enlevais toutes deux.

M. HARDOUIN.

Qu'eussiez-vous fait de la mère?

M. DE CRANCEY.

Je ne sais; mais l'aventure eût fait un tapage enragé, et il aurait bien fallu qu'elle m'accordât sa fille. Celle-ci ne l'a pas voulu; je crains bien qu'elle ne s'en repente.

M. HARDOUIN.

Et vous formiez ce projet sans scrupule?

M. DE CRANCEY.

Aucun.

M. HARDOUIN.

Comment! vous êtes presque digne d'être mon confident. Allez, renfermez-vous, et pour paraître, attendez mes ordres suprêmes.

M. DE CRANCEY.

Et je les recevrai avant la fin du jour?

M. HARDOUIN.

Avant la fin du jour.

M. DE CRANCEY.

Combien je vais souffrir et m'ennuyer? Que ferai-je? Je relirai ses lettres, je lui écrirai, je baiserai son portrait, je...

M. HARDOUIN.

Adieu! adieu!... Quelle tête! Mais c'est ainsi qu'il faut aimer, ou ne pas s'en mêler.

SCÈNE VIII.

M. HARDOUIN, UN LAQUAIS.

M. HARDOUIN.

Non, je crois que le ciel, la terre et les enfers ont comploté contre cette pièce... Les obstacles se succèdent sans relâche... Un procès à terminer, une pension à solliciter, une mère à mettre à la raison, et puis arranger des scènes au milieu de tout cela... Cela ne se peut... Ma tête n'y est plus... (Il se jette dans un fauteuil.) (Au laquais.) Eh bien! qu'est-ce? encore quelqu'un?

LE LAQUAIS.

Pour celui-ci, je ne sais ce qu'il est. Il est entré brusquement. Je lui demande ce qu'il veut; point de réponse. Je le

tire par la manche, il me regarde et continue à se promener. Il a l'œil un peu hagard, il se parle à lui-même, il fait des éclats de rire. Du reste, il est très-poli. Si ce n'est pas un fou, c'est un poète.

M. HARDOUIN.

Je n'y tiens plus. En dépit de votre prédiction, M. des Renardeaux, vous me verrez à Gisors.

LE LAQUAIS.

Entrera-t-il?

M. HARDOUIN.

Si c'était quelque jeune auteur qui eût besoin d'un conseil et qui vînt le chercher de la porte Saint-Jacques ou de Picpus; un homme de génie qui manquât de pain, car cela peut arriver. Hardouin, rappelle-toi le temps où tu habitais le faubourg Saint-Médard et où tu regrettais une pièce de vingt-quatre sous et une matinée perdue... Qu'il entre.

SCÈNE IX.

M. HARDOUIN, M. DE SURMONT.

M. HARDOUIN.

Eh! c'est vous, mon ami?

M. DE SURMONT.

Pourrait-on vous demander ce que vous faites ici?

M. HARDOUIN.

Et vous, qu'y venez-vous faire?

M. DE SURMONT.

Je l'ignore. On m'a appelé vite, vite, et j'accours.

M. HARDOUIN.

Dieu soit loué! Voilà ma pièce faite. Vous ignorez ce qu'on vous veut? moi je vais vous l'apprendre. C'est sous quelques jours la fête d'une amie: on se propose de la célébrer, et l'on va vous demander une petite pièce de société que vous ferez, n'est-ce pas?

M. DE SURMONT.

Et pourquoi pas vous?

M. HARDOUIN.

Pourquoi? pour mille raisons dont voici la meilleure. Il m'a semblé que madame de Chépy, l'amie de la maîtresse de la maison, ne vous était pas indifférente, et j'ai pensé qu'il y aurait bien peu de délicatesse à vous ravir une si belle occasion de lui faire la cour.

M. DE SURMONT.

Et c'est pour m'obliger...

M. HARDOUIN.

Sans doute. Ainsi voilà la chose arrangée. Vous ferez la parade, le proverbe, la pièce, ce qu'il vous plaira, à charge de revanche.

M. DE SURMONT.

Je ne m'entends guère à cela.

M. HARDOUIN.

Tant mieux; ce que je ferais ressemblerait à tout, ce que vous ferez ne ressemblera à rien.

M. DE SURMONT.

Il y aura là de beaux esprits, des gens du monde. Je voudrais bien garder l'incognito.

M. HARDOUIN.

Je vais vous mettre à l'aise. Si vous réussissez, le succès sera pour votre compte; si vous tombez, la chute sera pour le mien.

M. DE SURMONT.

Rien de plus obligeant.

M. HARDOUIN.

Mais payez le service réel que je vous rends, d'un peu de confiance. N'est-il pas vrai qu'avec toutes ses fantaisies, ses caprices, ses brusqueries, madame de Chépy est fort aimable?

M. DE SURMONT.

Je conviendrai de tout ce qu'il vous plaira; je vous remercierai même si vous l'exigez.

M. HARDOUIN.

Je n'exige rien, je sais obliger sans ostentation et sans intérêt. Allons, partez.

M. DE SURMONT.

Verrai-je madame de Chépy?

M. HARDOUIN.

Non, si vous voulez rester anonyme. Mais écrivez-lui un billet honnête qu'elle puisse interpréter comme il lui plaira. Moins elle s'attendra à cette marque d'attachement, plus elle en sera touchée. Ecrivez là... comédie, proverbe, parade, impromptu, ce que vous voudrez, pourvu que cela soit bien gai et ne sente pas l'apprêt.

M. DE SURMONT, en écrivant.

Mais encore faudrait-il connaître l'héroïne du jour.

M. HARDOUIN.

Louez, louez, la louange est toujours bien accueillie.

M. DE SURMONT.

Est-on jeune?

M. HARDOUIN.

Non.

M. DE SURMONT.

Vieille?

M. HARDOUIN.

Non. Tous les charmes que l'âge ne détruit pas, on les a. Vous pouvez tomber à bras raccourci sur les vices, sur les ridicules, sans nous effleurer ; vous étendre à votre aise sur les qualités de l'esprit et du cœur, sans qu'il y ait un mot de perdu. Insistez surtout sur l'usage du monde, la franchise, la bienfaisance, la discrétion, la politesse, la décence, la dignité, etc., etc.

M. DE SURMONT.

Je la connais peut-être. Ne serait-ce pas par hasard une femme que j'ai vue une fois ou deux chez madame de Chépy pendant sa maladie? ne s'appellerait-elle pas?......

M. HARDOUIN.

Elle ou une autre, qu'est-ce que cela fait? Donnez le billet, je vais le faire remettre, et partez.

SCÈNE X.

M. HARDOUIN, UN LAQUAIS.

M. HARDOUIN, au laquais.

Portez ce billet à madame de Chépy et revenez sur-le-champ...

Ah? je respire, me voilà soulagé d'un poids énorme; je me sens léger comme un oiseau, et je puis me livrer gaiement à l'affaire de mon avocat bas-normand. Pour celle-là, je la regarde comme faite. Celle de ma veuve souffrira peut-être de la difficulté, mais nous verrons; mon ami Poultier est un si bonhomme! La dame de Vertillac me donnera du fil à retordre. Si c'était une autre mère, un peu raisonnable, un peu sensée; mais c'est une folle, c'est une femme violente, et l'expédient que j'ai imaginé pourrait aisément produire l'effet opposé. A la bonne heure; s'il manque, mon ami de Crancey n'en sera pas plus malheureux. Moi, je ne risque à cela que des invectives, mais j'y suis fait. Je marche depuis vingt ans entre la plainte de mes amis et mes propres remords... Dressons nos batteries. Il me faut... d'abord une lettre de moi à Crancey... (Il écrit.) La voilà faite... (Il la relit.) Il me faut une réponse de Crancey... (Il écrit.) La voilà faite... (Il la relit.) « Je me lasse, mon ami. Je suis « honnête, mais l'homme le plus honnête finit par prendre son « parti... » Fort bien; cette réponse de Crancey a la juste mesure et me plaît... Mais il faut que celle-ci soit d'une autre main... Dans le trouble du premier moment je disposerai de madame de Vertillac, je n'en doute pas, mais elle est femme à revenir sur ses pas. Il me faudrait un dédit... oui, un dédit en bonne forme... Mais je n'entends rien à cela...

SCÈNE XI.

M. HARDOUIN, UN LAQUAIS.

LE LAQUAIS.

Monsieur, me voilà.

M. HARDOUIN.

Ecoutez : Cette lettre, celle-là, vous vous asseoierez à cette table, et vous me la copierez de votre plus belle écriture. Ensuite vous courrez rue de la Flèche chez M. Des Renardeaux, et vous lui direz que je l'attends ici pour affaire; il croira que c'est la sienne. Vous lui direz qu'il vienne sur-le-champ... Au reste, si on ne le trouve pas, nous dresserons l'acte comme

nous pourrons, sauf à réparer le défaut de la forme par la force du fonds... Ah! si j'avais voulu, j'aurais été, je crois, un dangereux vaurien... Mais puisque mon premier commis de la marine ne vient pas, il faut que j'envoie chez lui... Non, il vaut mieux que j'y aille.

SCÈNE XII.

LE LAQUAIS.

Quel griffonnage! Cela sait tout, excepté peut-être lire et écrire... Voyons, et tâchons surtout de ne pas faire de faute; une virgule de plus ou du moins suffirait pour le faire sauter aux solives... Mais qu'est-ce que cela signifie?... Il répond lui-même à une lettre qu'il s'est écrite. Monsieur Hardouin, vous vous ferez quelque mauvaise affaire; vous vous mêlez de bien des choses; il vous en arrivera mal...

FIN DU DEUXIÈME ACTE.

Le laquais reste sur la scène, et continue à copier la lettre en se souriant à lui-même de sa belle écriture, puis se dépitant, effaçant, grattant, déchirant et recommençant; et, cependant, l'orchestre joue cette pantomime.

ACTE III.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. HARDOUIN ET SON LAQUAIS, *qui lui présente la copie de la lettre.*

M. HARDOUIN.

Fort bien. Courez vite chez Des Renardeaux... Tous ces gens-là sont introuvables. On m'a dit que le Poultier était ici, et nous le verrons, j'espère.

SCÈNE II.

M. HARDOUIN, MADEMOISELLE BEAULIEU, *avec un bouquet à son côté et un faisceau de fleurs à la main.*

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Je vous l'avais bien dit : Madame est d'une humeur empestée ; j'ai cru que je ne viendrais pas à bout de la coiffer. Et vous, Monsieur, où en êtes-vous ?

M. HARDOUIN.

C'est fait.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Fort bien. Je viens de sa part vous casser aux gages, et vous prévenir qu'elle ne veut absolument rien de vous.

M HARDOUIN.

Pourquoi cela ?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Ou parce qu'elle a changé d'avis : c'est un bon cœur, mais une tête de girouette ; ou, ce qui me semble plus vraisemblable, parce qu'elle compte sur le secours d'un autre. Achèverai-je ma commission ?

M. HARDOUIN.

Il n'y faut pas manquer.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

J'ai ordre d'ajouter qu'elle n'aura pas de peine à trouver un aussi mauvais poète, et qu'elle en aura moins encore à trouver un homme plus officieux.

M. HARDOUIN.

Mademoiselle, vous aurez la bonté de lui répondre de ma part que j'aurais le plus grand plaisir à me conformer à ses derniers ordres, mais qu'ils arrivent un peu tard; qu'au reste, il est plus aisé de brûler une pièce que de la faire... Mademoiselle Baulieu sourit.) Vous souriez... Auriez-vous quelque chose de plus à me dire?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Oui.

M. HARDOUIN.

Qu'est-ce?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

C'est que si je fais des boucles, je fais aussi quelquefois des plaisanteries. Vrai, la pièce est faite?

M. HARDOUIN.

Non, elle se fait. Qu'est-ce que cet énorme bouquet? Il est beau, très beau, mais toutes ces roses ne vaudront jamais la touffe de lis ou le seul bouton qu'elles nous cachent.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

S'il nous faut des couplets, il nous faut aussi des bouquets, et nous sommes allés mettre au pillage les parterres de M. Poultier. Comme il n'est jamais sûr de son temps, et que ses affaires pourraient l'arrêter à Versailles, le jour de la fête de madame de Malves, il est venu présenter un hommage d'avance.

M. HARDOUIN.

Il est ici?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Je crois que je l'entends descendre.

SCÈNE III.

M. HARDOUIN, M. POULTIER, PREMIER COMMIS DE LA MARINE.

M. HARDOUIN, vers la coulisse.

Monsieur Poultier, monsieur Poultier, c'est Hardouin, c'est moi qui vous appelle; un mot, s'il vous plaît.

M. POULTIER.

Vous êtes un indigne; je ne devrais pas vous apercevoir. Y a-t-il deux ans que vous me promettez de venir dîner avec nous? Il est vrai qu'on m'a dit que c'était par cette raison qu'il n'y fallait pas compter; mais, rancune tenante, que me voulez-vous?

M. HARDOUIN.

Auriez-vous un quart d'heure à m'accorder.

M. POULTIER, tirant sa montre.

Oui, un quart d'heure, mais pas davantage, c'est jour de dépêches.

M. HARDOUIN, vers l'antichambre.

Qui que ce soit qui vienne, je n'y suis pas; qui que ce soit, entendez-vous.

M. POULTIER.

Cela semble annoncer une affaire grave.

M. HARDOUIN.

Très-grave. Avez-vous toujours de l'amitié pour moi?

M. POULTIER.

Oui, traître; malgré tous vos travers, est-ce qu'on peut s'en empêcher?

M. HARDOUIN.

Si je me jetais à vos genoux, et que j'implorasse votre secours dans la circonstance de ma vie la plus importante, me l'accorderiez-vous?

M. POULTIER.

Auriez-vous besoin de ma bourse?

M. HARDOUIN.

Non.

M. POULTIER.

Vous seriez-vous encore fait une affaire?

M. HARDOUIN.

Non.

M. POULTIER.

Parlez, demandez, et soyez sûr que si la chose n'est pas impossible, elle se fera.

M. HARDOUIN.

Je ne sais pas par où commencer.

M. POULTIER.

Avec moi! allez droit au fait.

M. HARDOUIN.

Connaissez-vous madame Bertrand?

M. POULTIER.

Cette diable de veuve qui depuis six mois tient la ville et la cour à nos trousses, et qui nous a fait plus d'ennemis en un jour que dix autres solliciteurs ne nous en auraient fait en dix ans? Encore trois ou quatre clientes comme elle, et il faudrait déserter les bureaux. Que veut-elle? Une pension? on la lui offre. Que voulez-vous? Qu'on l'augmente? on l'augmentera.

M. HARDOUIN.

Ce n'est pas cela; elle consent qu'on la diminue, pourvu qu'on la rende reversible sur la tête de son fils.

M. POULTIER.

Cela ne se peut, cela ne se peut. Cela ne s'est pas encore fait, cela ne doit pas se faire, cela ne se fera point. Voyez donc, mon ami, vous qui avez du sens, les conséquences de cette grace. Voulez-vous nous attirer sur les bras cent autres veuves pour lesquelles votre madame Bertrand aura fait la planche? Faut-il que les règnes continuent à s'endetter successivement? Savez-vous qu'il en coûte presque autant pour les dépenses courantes? Nous voulons nous liquider, et ce n'en est pas là le moyen. Mais quel intérêt pouvez-vous prendre à cette femme, assez puissant pour vous fermer les yeux sur la chose publique?

M. HARDOUIN.

Quel intérêt j'y prends? Le plus grand. Avez-vous regardé madame Bertrand?

M. POULTIER.

D'accord, elle est fort bien.

M. HARDOUIN.

Et si je la trouvais telle depuis dix ans?

M. POULTIER.

Vous en auriez assez.

M. HARDOUIN.

Laissons la plaisanterie. Vous êtes un très-galant homme, incapable de compromettre la réputation d'une femme, et de faire mourir de douleur un ami. Ces gens de mer, peu aimables d'ailleurs, sont sujets à de longues absences

M. POULTIER.

Et ces longues absences seraient fort ennuyeuses pour leurs femmes, si elles étaient folles de leurs maris.

M. HARDOUIN.

Madame Bertrand estimait fort le brave capitaine Bertrand, mais elle n'en avait pas la tête tournée, et cet enfant pour lequel elle sollicite la reversibilité de la pension, cet enfant...

M. POULTIER.

Vous en êtes le père.

M. HARDOUIN.

Je le suppose.

M. POULTIER.

Pourquoi diable lui faire un enfant?

M. HARDOUIN.

C'est elle qui l'a voulu.

M. POULTIER.

Cependant cela change un peu la thèse.

M. HARDOUIN.

Je ne suis pas riche, vous connaissez ma façon de penser et de sentir. Dites-moi, si cette femme venait à mourir, croyez-vous que je pusse supporter les dépenses de l'éducation d'un enfant, ou me résoudre à l'oublier, à l'abandonner? Le feriez-vous?

M. POULTIER.

Non, mais est-ce à l'État à réparer les sottises des particuliers?

M. HARDOUIN.

Ah! si l'Etat n'avait pas fait et ne faisait d'autres injustices que celle que je vous propose! si l'on n'eût accordé et si l'on n'accordait de pensions qu'aux veuves dont les maris se sont noyés pour satisfaire aux lois de l'honneur et de la marine, croyez-vous que le fisc en fût épuisé. Permettez-moi de vous le dire, mon ami, vous êtes d'une probité trop rigoureuse, vous craignez d'ajouter une goutte d'eau à l'Océan. Si cette grace était la première de cette nature, je ne la demanderais pas.

M. POULTIER.

Et vous feriez bien.

M. HARDOUIN.

Mais des prostituées des proxénètes, des chanteuses, des danseuses, des histrions, une foule de lâches, de coquins, d'infames, de vicieux de toute espèce épuiseront le trésor, pilleront la cassette, et la femme d'un brave homme....

M. POULTIER.

C'est qu'il y en a tant d'autres qui ont aussi bien mérité de nous que le capitaine Bertrand, et laissé des veuves indigentes avec des enfans.

M. HARDOUIN.

Et que m'importent ces enfans que je n'ai pas faits, et ces veuves en faveur desquelles ce n'est pas un ami qui vous sollicite?

M. POULTIER.

Il faudra voir.

M. HARDOUIN.

Je crois que tout est vu, et vous ne sortirez pas d'ici que je n'aie votre parole.

M. POULTIER.

A quoi vous servira-t-elle! Ne faut-il pas l'agrément du ministre? Mais il a de l'estime et de l'amitié pour vous.

M. HARDOUIN.

Et vous lui confierez...

M. POULTIER.

Il le faudra bien. Cela vous effarouche, je crois?

M. HARDOUIN.

Un peu. Ce secret n'est pas le mien, c'est celui d'un autre, et cet autre c'est une femme.

M. POULTIER.

Dont le mari n'est plus. Vous êtes un enfant... Savez-vous comment votre affaire tournera ? Je dirai tout, on sourira. Je proposerai la diminution de la pension, à condition de la rendre reversible, on y consentira. Au lieu de la diminuer, nous la doublerons; le brevet sera signé sans avoir été lu, et tout sera fini.

M. HARDOUIN.

Vous êtes charmant. Votre bienfaisance me touche aux larmes; venez que je vous embrasse. Et notre brevet se fera-t-il long-temps attendre ?

M. POULTIER.

Une heure, deux heures peut-être. Je vais travailler avec le ministre; il y a beaucoup d'affaires, mais on n'expédie que celles que je veux. La vôtre passera la première, et dans un instant je pourrai bien venir moi-même vous instruire du succès.

M. HARDOUIN.

Je ne saurais vous dire combien je vous suis obligé.

M. POULTIER.

Ne me remerciez pas trop, je n'ai jamais eu la conscience plus à l'aise. Voilà en effet une belle récompense pour un homme de lettres qui a consumé les trois quarts de sa vie d'une manière honorable et utile, à qui le ministère n'a pas encore donné le moindre signe d'attention, et qui sans la magnificence d'une souveraine étrangère..... Adieu. Je pourrais, je crois, vous rappeler votre promesse, mais je ne veux pas que l'ombre d'intérêt obscurcisse ce que vous regardez comme un bienfait. Vous retrouverai-je ici ?

M. HARDOUIN.

Assurément si j'ai le moindre espoir de vous y revoir. (Rappelant M. Poultier qui s'en va.) Mon ami ?...

M. POULTIER.

Qu'est-ce qu'il y a ?

M. HARDOUIN.

Cette confidence au ministre.....

M. POULTIER.

Vous chiffonne, je le conçois, mais elle est indispensable.

M. HARDOUIN.

Vous croyez ?

(Il sourit.)

SCÈNE IV.

M. HARDOUIN.

Et voilà comment il faut s'y prendre quand on veut obtenir. Je n'avais qu'à dire à Poultier : « Cette femme ne m'est rien. « Je ne la connais que d'hier ; je l'ai rencontrée, en courant « le monde, chez des personnes qui s'y intéressent. On sait « que je vous connais, on a pensé que je pourrais quelque « chose pour elle. J'ai promis de vous en parler, je vous en « parle, voilà ma parole dégagée. Faites du reste ce qui vous « conviendra, je ne veux ni vous compromettre, ni vous im- « portuner ; » Poultier m'aurait répondu froidement : Cela ne se peut.... Et nous aurions parlé d'autre chose.... Mais madame Bertrand approuvera-t-elle le moyen dont je me suis servi ? Si par hasard elle était un peu scrupuleuse .. Je l'oblige, il est vrai, mais à ma manière qui pourrait bien n'être pas la sienne... Au demeurant que ne s'en expliquait-elle ? Ne lui ai-je pas exposé mes principes, ne lui ai-je pas demandé, ne m'a-t-elle pas permis de me rendre son affaire personnelle ? Qu'ai-je fait de plus ?... Si Poultier pouvait m'envoyer ou plutôt m'apporter le brevet avant le retour de la veuve... La bonne folie qui me vient !.. J'arrive ici pour y faire une pièce, car madame de Chépy comptait me chambrer tout le jour et peut-être toute la nuit ; elle avait bien pris son moment !... A propos, il faut envoyer chez Surmont pour savoir où il en est ; je ne voudrais pourtant pas que la fête manquât.

SCÈNE V.

M. HARDOUIN un Laquais.

LE LAQUAIS.

M. Des Renardeaux est allé chez un premier magistrat, mais il en reviendra dans un moment et vous l'aurez.

M. HARDOUIN.

Allez chez monsieur de Surmont, dites-lui que je l'attends ici dans la journée avec ce qu'il m'a promis, et que si le rôle de mademoiselle Beaulieu est prêt, il le lui envoie, parce qu'elle a peu de mémoire.

LE LAQUAIS. (à part.)

Chez monsieur de Surmont! à une lieue! il me prend pour un cheval de poste.

M. HARDOUIN.

Retiendrez-vous bien tout cela?

LE LAQUAIS.

Parfaitement.

M. HARDOUIN.

Répétez-le-moi.

LE LAQUAIS.

Aller chez monsieur de Surmont, lui dire que vous l'attendez chez vous avec ce qu'il sait bien, et que si le rôle de mademoiselle Beaulieu est prêt, de vous l'envoyer... de le lui envoyer tout de suite.

M. HARDOUIN.

De vous, de lui, lequel des deux?

LE LAQUAIS.

De vous l'envoyer.

M. HARDOUIN.

Non, butor; non, c'est de le lui envoyer à elle; et ce n'est pas chez moi, c'est ici que je l'attends, lui de Surmont.

LE LAQUAIS.

Sauf votre respect, Monsieur, je crois que vous n'avez pas dit comme cela.

M. HARDOUIN.

Cela ferait sauter aux nues. Ils font une sottise, et pour la réparer ils en disentune autre. C'est qu'il faudrait toujours écrire... Mais voilà ma veuve; elle arrive un peu plus tôt que je ne la désirais.

SCÈNE VI.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND.

MADAME BERTRAND.

Vous allez dire, Monsieur, que ceux qui n'ont qu'une affaire sont bien incommodes; mais si je vous importune, ne vous gênez point du tout, je reviendrai dans un autre moment.

M. HARDOUIN.

Non, Madame, les malheureux et les femmes aimables ne viennent jamais à contre-temps chez celui qui est bienfaisant et qui a du goût.

MADAME BERTRAND.

Pour les femmes aimables, cela peut être vrai; quant aux malheureux, il m'est impossible d'être de votre avis. Si vous saviez combien de fois j'ai lu sur les visages, malgré le masque officieux dont ils se couvraient: « Toujours « cette veuve! que vient-elle faire ici? J'en suis excédé; elle « s'imagine qu'on n'a dans la tête qu'une chose, et que c'est la « sienne. » A peine m'offrait-on une chaise. On s'élançait au devant de moi, non par politesse, mais pour ne me pas laisser le temps d'avancer. On m'arrêtait à la porte, et là on me disait entre les deux battans: « J'ai pensé à votre affaire, je ne « la perds pas de vue; comptez sur ce qui dépendra de moi... « —Mais, Monsieur...— Madame, je suis désolé de ne pou- « voir vous retenir plus long-temps; je suis accablé. » — Je faisais ma révérence, on me la rendait, et j'ai quelquefois entendu le maître dire à ses domestiques: « J'avais consigné « cette femme, pourquoi l'a-t-on laissée passer? Si elle repa- « raît, je n'y suis pas, je n'y suis pas. »

M. HARDOUIN.

Vous me parlez là de gens sans ame et sans yeux.

MADAME BERTRAND.

Tout en est plein; mais ce n'est rien que cela, j'ai trouvé des gens pires que ceux dont je viens de vous parler. On n'ose dire à quel prix ils mettent leurs services; cela fait horreur.

M. HARDOUIN.

Malgré leur peu de délicatesse, je les conçois plus aisément.

MADAME BERTRAND.

En vérité, Monsieur, vous êtes presque le seul bienfaiteur honnête que j'aie rencontré.

M. HARDOUIN.

Hélas! Madame, peu s'en faut que je ne rougisse de votre éloge.

MADAME BERTRAND.

Non, Monsieur, sans flatterie, tel on vous avait peint à moi, tel je vous ai trouvé.

M. HARDOUIN.

Ce sont mes amis qui vous ont parlé, et l'amitié est sujette à s'aveugler et à surfaire. S'ils avaient été vrais, ou plutôt s'ils m'avaient connu comme je me connais, voici ce qu'ils vous auraient dit: « Hardouin à l'ame sensible; lui présenter « une occasion de faire le bien, c'est l'obliger; et s'il avait eu « le bonheur d'être utile à une femme pour laquelle il s'avouât « du penchant, il craindrait tellement de flétrir un bienfait, « que cette considération suffirait pour le réduire à un très-« long silence. »

MADAME BERTRAND.

Oserais-je, Monsieur, vous faire une question? J'ai passé chez le premier commis du ministre et j'ai appris qu'il était ici...

M. HARDOUIN.

Et vous voulez savoir si je l'ai vu. Oui, Madame, je l'ai vu.

MADAME BERTRAND.

Eh bien, Monsieur?

M. HARDOUIN.

Notre affaire souffre des difficultés, mais elle n'est point, mais point du tout désespérée.

MADAME BERTRAND.

Et vous croyez?...

M. HARDOUIN.

Madame, attendons, ne nous flattons de rien; au lieu de nous bercer d'une attente qui pourrait être vaine, ménageons-nous une surprise agréable.

SCÈNE VII.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND, UN LAQUAIS.

LE LAQUAIS.

C'est de la part de monsieur Poultier qui vous salue. Il m'a chargé de vous remettre ce paquet en main propre, et de vous prévenir que dans un moment il serait ici.

SCÈNE VIII.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND.

M. HARDOUIN.

Notre sort est là dedans.

MADAME BERTRAND.

Je tremble.

M. HARDOUIN.

Et moi aussi. Ouvrirai-je?

MADAME BERTRAND.

Ouvrez, ouvrez vite.

M. HARDOUIN, ouvre et lit.

C'est le brevet de votre pension, signé du ministre. Elle est de mille écus.

MADAME BERTRAND.

Le double de ce qu'on m'avait offert?

M. HARDOUIN.

Oui, j'ai bien lu, et reversible sur la tête de votre fils.

MADAME BERTRAND.

La force me manque, permettez que je m'asseye; Monsieur, un verre d'eau, je me trouve mal.

M. HARDOUIN, vers la coulisse.

Vite, un verre d'eau.

(Cependant M. Hardouin écarte le mantelet de madame Bertrand et la met un peu en désordre.)

MADAME BERTRAND, toujours assise.

J'ai donc enfin de quoi subsister! Mon enfant, mon pauvre enfant ne manquera ni d'éducation ni de pain! Et c'est à vous, Monsieur, que je le dois! Pardonnez, Monsieur, je ne saurais parler, la violence de mon sentiment m'embarrasse la voix. Je me tais, mais regardez, voyez et jugez.

(Madame Bertrand ne s'aperçoit qu'alors de son désordre.)

M. HARDOUIN.

Vous n'avez jamais été de votre vie aussi touchante et aussi belle. Ah! que celui qui vous voit dans ce moment est heureux, j'ai presque dit est à plaindre de vous avoir servie!

MADAME BERTRAND.

Me permettrez-vous d'attendre ici monsieur Poultier?

M. HARDOUIN.

Il faut faire mieux. Cet enfant deviendra grand; qui sait si quelque jour il n'aura pas besoin de la faveur du ministre et des bons offices du premier commis? Mon avis serait que vous allassiez le chercher et que vous le présentassiez à monsieur Poultier.

MADAME BERTRAND.

Vous avez raison, Monsieur. A ce sang-froid qui vous permet de penser à tout, il est aisé de voir que l'exercice de la bienfaisance vous est familier. Je cours prendre mon enfant. Comme je vais le baiser! Si je ne vous apparais pas dans un quart d'heure, c'est que je serai morte de joie.

M. HARDOUIN, lui offrant le bras.

Permettez, Madame...

MADAME BERTRAND.

Non, Monsieur, non; je me sens beaucoup mieux.

M. HARDOUIN, vers la coulisse.

Donnez le bras à Madame jusqu'à sa voiture.

SCENE IX.

M. HARDOUIN seul.

Moi, un bon homme, comme on le dit ! je ne le suis point. Je suis né foncièrement dur, méchant, pervers. Je suis touché presque jusques aux larmes de la tendresse de cette mère pour son enfant, de sa sensibilité, de sa reconnaissance, j'aurais même du goût pour elle; et malgré moi je persiste dans le projet peut-être de la désoler... Hardouin, tu t'amuses de tout, il n'y a rien de sacré pour toi ; tu es un fieffé monstre... Cela est mal, très-mal... il faut absolument que tu te défasses de ce mauvais tour d'esprit... et que je renonce à la malice que j'ai projetée.... Oh, non... mais après celle-là plus, plus ; ce sera la dernière de ma vie.

SCENE X.

M. HARDOUIN, MADAME DE VERTILLAC.

M. HARDOUIN.

Seule !

MADAME DE VERTILLAC.

Seule !

M. HARDOUIN.

Qu'avez-vous fait de votre fille ?

MADAME DE VERTILLAC.

Ma fille, nous en parlerons tout à l'heure ; mais il faut d'abord que je vous entretienne d'une chose qui presse et qui pourrait m'échapper. Vous avez été lié avec le marquis de Tourvelle ?

M. HARDOUIN.

Oui, avant que le Grisel ne lui barbouillât la tête.

MADAME DE VERTILLAC.

L'êtes-vous encore ?

M. HARDOUIN.

Peu. J'ai quelque espoir de le voir aujourd'hui.

MADAME DE VERTILLAC.

Ecoutez-moi bien. Il est devenu collateur d'un excellent bénéfice.

M. HARDOUIN.

Je le sais ; le prieuré de Préfontaine.

MADAME DE VERTILLAC.

Eh bien, le sot marquis ne veut-il pas conférer ce prieuré à un certain abbé Gaucher... Gauchat, sulpicien renforcé, à face blême, à cheveux plats, théologien sublime ? Mais que m'importe toute sa théologie, s'il est triste, ennuyeux à périr et sans la moindre ressource dans la société ?

M. HARDOUIN.

Vous avez raison ; il ne faut pas souffrir cela.

MADAME DE VERTILLAC.

Vous emploierez donc tout ce que vous avez d'autorité sur l'esprit du marquis en faveur de l'abbé Dubuisson, garçon charmant, chez qui j'irai faire le reversis qui sera suivi d'un excellent souper. Si la table de l'abbé est délicate, c'est que sa conversation est encore plus amusante. Personne ne sait mieux les aventures scandaleuses et ne les raconte avec plus de décence ; et si je ne craignais d'être médisante, je vous dirais qu'il est excellent chansonnier et le bon, le tendre, l'intime ami de notre intendante qui se charge en échange des petits couplets de l'abbé.

M. HARDOUIN.

De Tourvelle connaît-il le Gauchat et votre Dubuisson ?

MADAME DE VERTILLAC.

Non. L'un n'est jamais sorti de son séminaire, et l'autre est trop bonne compagnie pour lui.

M. HARDOUIN.

Il suffit ; à présent venons à votre fille.

SCÈNE XI.

M. HARDOUIN, MADAME DE VERTILLAC, M. DES RENARDEAUX, *qui passe sa tête entre les deux battans de la porte.*

M. DES RENARDEAUX.

Vous êtes en affaires, je reviendrai.

M. HARDOUIN.

Non, non, restez. Je suis à vous dans le moment..... (A madame de Vertillac.) C'est un ami avec qui j'en use sans conséquence.

SCÈNE XII.

M. HARDOUIN, MADAME DE VERTILLAC.

M. HARDOUIN.

Et votre fille?

MADAME DE VERTILLAC.

J'ai pensé que ces petites oreilles-là seraient au moins superflues pour ce que nous avons à nous dire, et je viens de les déposer chez notre amie, madame de Chépy.

M. HARDOUIN.

La pauvre enfant, que je la plains! (Il sonne.) (Au laquais.) Faites dire à M. de Crancey de se rendre sur-le-champ chez madame de Chépy où il trouvera bonne compagnie.

MADAME DE VERTILLAC.

C'est pour qu'on ne vienne pas nous interrompre?

M. HARDOUIN.

Tout juste.

MADAME DE VERTILLAC.

Eh bien, que dites-vous de ce Crancey?

M. HARDOUIN.

Je dis qu'il a la tête tournée de votre fille, et que ce n'est pas un grand malheur.

MADAME DE VERTILLAC.

Une dissimulation de quatre jours ! Je ne pardonnerai jamais ce mystère à ma fille. Mais parlons d'abord de nous, ensuite nous parlerons d'elle. Je me doute bien que depuis notre cruelle séparation votre cœur ne vous est pas resté. Point de question de ma part sur ce point, parce que vous me mentiriez peut-être ; aucune de la vôtre, s'il vous plaît, parce que je serais femme à vous dire la vérité. Mais votre temps, votre talent ?

M. HARDOUIN.

Ma foi, je les donne à tous ceux qui en font assez de cas pour les accepter.

MADAME DE VERTILLAC.

C'est ainsi que la vie se passe sans acquérir ni réputation ni fortune.

M. HARDOUIN.

Si la fortune vient à moi, je ne la repousserai pas ; mais on ne me verra jamais courir après elle. Quant à la réputation, c'est un murmure qui peut flatter un moment, mais qui ne vaut guère la peine qu'on s'en soucie, surtout quand on quitte *Tartuffe* et *le Misanthrope* pour courir à *Jérôme Pointu*. Le bon goût est perdu.

MADAME DE VERTILLAC.

Mais vous êtes devenu philosophe.

M. HARDOUIN.

Et triste.

MADAME DE VERTILLAC.

Triste ! et pourquoi ? Ils disent tous que la sagesse est la source de la sérénité.

M. HARDOUIN.

La mienne s'afflige de la folie.

MADAME DE VERTILLAC.

Vous n'y pensez pas. Les fous ont été créés pour l'amusement du sage, il faut en rire.

M. HARDOUIN.

On passerait son temps à rire de ses amis.

MADAME DE VERTILLAC.

Hardouin, prenez-y garde, vous couvez une maladie, vous changez de caractère.

M. HARDOUIN.

Quoi, si vous vous trouviez, à votre insu, dans une de ces circonstances critiques qui portent la désolation au fond du cœur d'une mère, vous me conseilleriez de n'envisager la chose que du côté plaisant, et de faire le rôle de Démocrite?

MADAME DE VERTILLAC.

Non, mais je n'en suis pas là, et je ne vous permettrai jamais de prendre aux passans l'intérêt que vous me devez.

M. HARDOUIN.

J'ai vu de Crancey.

MADAME DE VERTILLAC.

Vous a-t-il parlé de moi?

M. HARDOUIN.

C'est la plus belle ame, la plus ingénue. J'ai sa confiance au point que s'il avait commis un crime, je crois qu'il me l'avouerait.

MADAME DE VERTILLAC.

Et de ma fille que vous en a-t-il dit? Tenez, mon cher Hardouin, j'aime de Crancey; mais le reste de la famille, je l'ai en horreur, et je ne me résoudrai jamais à vivre avec ces gens-là.

M. HARDOUIN.

Tant pis, tant pis.

MADAME DE VERTILLAC.

Ah! ne voilà-t-il pas que votre héracliterie vous reprend. Allons, éclaircissez ce front chargé d'ennui. Livrez-vous au plaisir de revoir votre première amie qui vous a toujours regretté. Vous étiez bien jeune; il y a déjà des années... Vous vous taisez. Savez-vous que ce silence et ce maintien commencent à me soucier? Ne craignez rien, Hardouin; je ne suis pas venue pour vous rappeler les plus beaux jours de ma vie, et peut-être de la vôtre. Si vous avez un engagement, il faut y être fidèle. J'ai des principes.

M. HARDOUIN.

De Crancey m'a écrit et je lui ai répondu.

MADAME DE VERTILLAC.

Je ne connais pas encore son style; cela doit être bien emporté, bien tendre. Est-ce que vous me refuseriez la lecture de ces lettres?

M. HARDOUIN.

Non, si je pouvais attendre de votre part un peu de modération et d'impartialité. Là, mon amie, quand vous jetteriez les hauts cris, ce qui serait fait n'en serait pas moins fait, et toutes vos fureurs ne répareraient rien.

MADAME DE VERTILLAC.

Que voulez-vous dire? Les lettres, les lettres, il faut que je les voie sans délai.

M. HARDOUIN.

Je ne me suis proposé ni de vous offenser, ni d'excuser votre fille, mais si j'osais vous rappeler au temps de votre mariage, vous concevriez qu'avec un esprit droit, une ame honnête et la meilleure éducation, l'opiniâtreté déplacée des parens, leurs persécutions, leurs délais peuvent amener un accident.

MADAME DE VERTILLAC.

Ciel! qu'ai-je entendu? Les lettres! pour Dieu, mon cher ami, les lettres!

M. HARDOUIN.

Les voilà, mais je ne vous les confierai que sur votre parole d'honneur de ne parler de rien à de Crancey, ni à votre fille, de vous conduire avec elle comme une mère indulgente et bonne, comme la vôtre se conduisit avec vous, de consulter avec moi sur le meilleur et le plus prompt expédient de tout réparer, et de n'éclater, s'il faut que vous éclatiez, que lorsque nous serons sortis d'embarras. Votre parole d'honneur.

MADAME DE VERTILLAC.

Je la donne : je me tairai; et que lui dirais-je à elle? J'ai perdu le droit de me plaindre. Ah! ma pauvre mère, combien elle a dû souffrir! C'est à présent que je l'éprouve.

(Madame de Vertillac lit les lettres, elles lui tombent des mains. Elle se renverse dans un fauteuil, elle pleure, elle se désole. Elle dit :)

Qui l'aurait imaginé d'une enfant aussi timide, aussi innocente?

M. HARDOUIN.

Vous l'étiez autant qu'elle.

MADAME DE VERTILLAC.

D'un jeune homme aussi sage, aussi réservé?

M. HARDOUIN.

Feu M. de Vertillac ne l'était pas moins.



MADAME DE VERTILLAC.

Je ne sais comment cela se fit.

M. HARDOUIN.

Votre fille le sait encore moins.

MADAME DE VERTILLAC.

Mères, pauvres mères, veillez bien sur vos enfans!... Mais il veut que je signe un dédit; est-il fou? Ce n'est plus à lui à redouter mon refus; il me tient pieds et poings liés, et c'est à moi à trembler du refroidissement qui suit presque toujours les passions satisfaites.

M. HARDOUIN.

Vous voyez mal, souffrez que je vous le dise : de Crancey connaît toute l'impétuosité de votre caractère, et il craint de perdre celle qu'il aime, même après un évènement qui doit lui en assurer la possession. Cela est tout-à-fait honnête et délicat.

MADAME DE VERTILLAC.

Où est ce dédit? vite, vite que je le signe, et qu'on me les mène à l'église... Il était donc écrit que je vivrais avec les Crancey!

M. HARDOUIN *à un laquais.*

Faites entrer M. des Renardeaux.

SCÈNE XIII.

M. HARDOUIN, MADAME DE VERTILLAC; M. DES RENARDEAUX, *en perruque énorme, le bonnet quarré à la main, et en robe de palais.*

M. DES RENARDEAUX.

L'affaire m'a paru si pressante, que je suis venu droit ici. La dame Servin...

M. HARDOUIN.

Mettez-vous là, et dressez-nous un dédit entre une mère qui veut bien accorder sa fille à un galant homme qui la demande en mariage; mais la mère a des raisons bonnes ou mauvaises de se méfier de la légèreté du jeune homme.

M. DES RENARDEAUX

Cela est prudent, très-prudent. Le nom de la mère.

MADAME DE VERTILLAC.

Marie-Jeanne de Vertillac.

M. DES RENARDEAUX, se levant et la saluant profondément.

C'est Madame. Veuve?

M. HARDOUIN.

Veuve.

M. DES RENARDEAUX.

Le nom de la fille.

MADAME DE VERTILLAC.

Henriette.

M. DES RENARDEAUX.

D'un premier, d'un second lit?

M. HARDOUIN.

D'un premier, sans plus.

M. DES RENARDEAUX.

Majeure, mineure?

M. HARDOUIN.

Mineure, je crois.

MADAME DE VERTILLAC.

Oui, mineure. Cela finira-t-il?

M. DES RENARDEAUX.

Et le jeune homme?

M. HARDOUIN.

Majeur, très-majeur.

M. DES RENARDEAUX.

Tant mieux; sans cela, une feuille de chêne et cet écrit seraient tout un. La somme du dédit?

MADAME DE VERTILLAC.

La plus forte, la plus forte.

M. DES RENARDEAUX.

Madame est-elle bien sûre de ne pas changer d'avis?

MADAME DE VERTILLAC.

Trente, quarante, cent, tout ce qu'il vous plaira.

M. DES RENARDEAUX.

Allons, vingt mille écus. La somme est honnête, et en cas d'évènement, il ne faut pas s'exposer à une réduction que la

loi ne manquerait pas d'ordonner. A présent il n'y a plus qu'à signer. (Madame de Vertillac se lève et signe, et des Renardeaux dit:) Vous voilà dans les grandes affaires ; je vous laisse. Permettez que je dépose mon uniforme ici, et je vous reviens.

SCÈNE XIV.

M. HARDOUIN, MADAME DE VERTILLAC, MADEMOISELLE DE VERTILLAC, MADAME DE CHÉPY, M. DE CRANCEY.

MADAME DE CHEPY.

Allons, mon amie, il faut absolument terminer le supplice de ces deux charmans enfans-là. N'avez-vous point de remords de l'avoir fait durer si long-temps?

MADAME DE VERTILLAC.

Le supplice! J'en suis désolée.

MADAME DE CHEPY.

Dieu soit loué! le bon sens vous est donc revenu? (à M. Hardouin.) Et vous, monsieur Hardouin, au lieu de vous promener en long et en large comme vous faites, approchez, et joignez votre joie à la nôtre.

(M. de Crancey et mademoiselle de Vertillac se jetant aux genoux de madame de Vertillac.)

M. DE CRANCEY.

Ah! Madame!

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Ah! maman, ma très-bonne maman! (Madame de Vertillac les regarde tous deux sérieusement sans mot dire.)

MADAME DE CHÉPY, à Madame de Vertillac.

Est-ce qu'il faut corrompre un si beau moment par de l'humeur?

MADAME DE VERTILLAC.

Je n'y tiens plus.

M. HARDOUIN, à madame de Vertillac.

Vous m'avez donné votre parole d'honneur.

(M. de Crancey embrasse M. Hardouin. Madame de Vertillac jette ses bras autour du cou de madame de Chépy et lui dit :)

Ah! mon amie, les enfans! les enfans! Je meurs de douleur.

MADAME DE CHEPY.

Mais c'est un délire.

MADAME DE VERTILLAC.

A ma place, vous en étoufferiez de rage.

MADAME DE CHEPY.

A votre place, je serais la plus heureuse des mères.

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Ma mère, j'aime tendrement M. de Crancey, je l'obtiendrai pour époux, ou je jure devant Dieu et devant vous de n'en avoir point d'autre.

MADAME DE VERTILLAC.

Et vous ferez bien.

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Mais je préférerai toujours votre bonheur au mien. Si vous vous repentez de votre consentement, retirez-le, il n'y a rien de fait.

MADAME DE VERTILLAC.

Quelle imprudence!

M. DE CRANCEY.

Oserai-je vous demander, Madame, quel jour sera le plus heureux de ma vie?

MADAME DE VERTILLAC.

Vous ne savez que trop, Monsieur, que le plus voisin sera le mieux.

SCÈNE XV.

M. HARDOUIN, M. DE CRANCEY.

M. DE CRANCEY.

Mon ami, que je vous embrasse encore. Je vous dois plus que la vie, qui n'est rien sans le bonheur, et point de bonheur pour moi sans mon Henriette. Mais dites-moi donc, tenez-vous les ames des mortels dans votre main? Êtes-vous un Dieu, êtes-vous un démon?

M. HARDOUIN.

L'un plutôt que l'autre.

M. DE CRANCEY.

Comment avez-vous pu dans un moment persuader madame de Vertillac auprès de laquelle des sollicitations de plu-

sieurs années, sollicitations de toute sa famille, sollicitations de la mienne, sollicitations d'une multitude de personnes distinguées, étaient restées sans effet? Quelle nouvelle à leur apprendre! Quelle joie pour mes parens, pour mes amis et pour les siens!

M. HARDOUIN.

Approchez de cette table, et lisez.

M. DE CRANCEY.

Un dédit! Quoi! cette femme qui a rejeté ma main avec tant d'opiniâtreté, c'est elle à présent qui craint que je ne la retire? Serait-ce une précaution que vous avez prise, qu'elle prend contre son caprice? Après une épreuve de plusieurs années, douterait-elle de ma constance? Plus j'y pense, plus je m'y perds; permettez que je m'empare de ce précieux papier.

M. HARDOUIN.

Non, il serait presque malhonnête qu'il passât entre vos mains, et j'en serai le dépositaire, s'il vous plaît.

M. DE CRANCEY.

C'est le garant de ma félicité, de la félicité d'Henriette, signé de la main de sa mère.

M. HARDOUIN.

Vous méfiez-vous de moi?

M. DE CRANCEY.

Après l'intérêt que vous avez pris à mon sort et le service que vous m'avez rendu, la moindre inquiétude serait d'un ingrat. Je vous le laisse, gardez-le, mais gardez-le bien, n'allez pas l'égarer. Si le feu prend à la maison, car qui sait ce qui peut arriver? je suis si malheureux! ne sauvez que le dédit. Mon ami, cette femme n'est pas la moins capricieuse des femmes. Elle a de l'humeur; selon toute apparence elle n'a pas été libre, qui sait si elle ne sera pas tentée de revenir sur ses pas?

M. HARDOUIN.

Cela ne sera pas.

M. DE CRANCEY.

Quoi qu'il en arrive, mon dessein, vous le pensez bien,

n'est pas de faire usage de ce papier ; mais elle l'ignore, mais il suffirait...

M. HARDOUIN.

Mais il faut se délivrer avec toute la célérité possible des soins minutieux qui précèdent les mariages; il faut écrire; il faut se séparer sur-le-champ; il faut...

M. DE CRANCEY.

Vous avez raison, mais il faut avant tout voir Henriette, voir madame de Vertillac. Je suis libre à présent, et je puis disposer de moi sans attendre vos ordres?

M. HARDOUIN.

Je le pense.

M. DE CRANCEY.

Mon ami, je vous trouve un peu soucieux.

M. HARDOUIN.

On le serait à moins.

M. DE CRANCEY.

Il y a dans votre conduite je ne sais quoi d'énigmatique qui s'éclaircira sans doute.

M. HARDOUIN.

Je le crains.

SCÈNE XVI.

M. HARDOUIN, LE MARQUIS DE TOURVELLE *avec son bréviaire sous le bras.*

M. HARDOUIN.

Monsieur le Marquis, je vous salue. Les beaux jours ne sont pas plus rares, on ne vous voit plus. Qu'êtes-vous devenu depuis notre dernier souper? c'était, je crois, chez la petite débutante.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Les temps sont bien changés. Mon cher, j'ai été jeune comme vous, mais je m'en suis tiré; j'ai connu la vanité de tous ces amusemens; vous la connaîtrez, et vous vous en tirerez comme moi. Madame de Malves y est-elle?

M. HARDOUIN.

Je le crois.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Je la vois, je lui fais mon compliment et je m'en fuis. C'est aujourd'hui le Père Élisée.

M. HARDOUIN.

J'aurais pourtant quelque chose à vous dire.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Pourvu que cela ne soit pas long. Le Père Élisée! mon ami, le Père Élisée!

SCÈNE XVII.

M. HARDOUIN, SEUL.

Ils vont se trouver tous les trois ensemble. Je les vois : d'abord ils garderont un profond silence, mais cette femme violente ne se contiendra pas long-temps; non, il n'y faut pas compter. D'abord, ils n'entendront rien à ces lettres ni à ce dédit; ensuite ils s'expliqueront... Quelle sera la surprise de la fille! quelles seront les fureurs de la mère! De Crancey, lui, rira; et vous, monsieur Hardouin, que direz-vous?... Nous verrons, il faut attendre l'orage.

SCÈNE XVIII.

M. HARDOUIN; LE MARQUIS DE TOURVELLE.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Vous rêviez là bien profondément.

M. HARDOUIN.

Je rêvais; oui, je rêvais, et si vous voulez que je vous le confesse, je rêvais à toutes ces fausses joies du monde... J'en suis las et très-las.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Vous l'avouerai-je à mon tour? J'ai toujours bien espéré de

vous, car je vous ai remarqué des sentimens de religion : au milieu de vos égaremens vous avez respecté la religion ; courage! mon cher Hardouin, point de mauvaise honte, ce qui m'est arrivé, vous arrivera : les brocards pleuvront sur vous; il faut s'attendre à cela; mais il faut aller à Dieu quand il nous appelle, les momens de la grace ne sont pas fréquens. Quand vous aurez pris intrépidement votre parti, venez me voir, je vous mettrai entre les mains d'un homme; ah! quel homme!... mais il faut que je vous quitte. Le père Élisée, et après le père Élisée, je nomme à ce prieuré de Préfontaine, pour lequel on me sollicite de tous les côtés.

M. HARDOUIN.

Mais à propos, on dit par le monde, on m'a dit que vous le destiniez à un abbé Gauchat, et j'en suis vraiment affligé. L'abbé Gauchat est un de mes compagnons d'étude. Il fait de jolis vers, il fréquente la bonne compagnie, il joue, il a d'excellent vin de Champagne, dont il n'est pas économe, et il attend ce bénéfice pour faire usage de son revenu, mais, entre nous, un usage détestable.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

C'est l'abbé Dubuisson que vous voulez dire.

M. HARDOUIN.

Fi donc! l'abbé Dubuisson est un homme doué de toutes les vertus et de toutes les connaissances de son état, et qui, par ses mœurs, fait l'édification de son séminaire où il a toujours vécu.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Que m'apprenez-vous là ?

M. HARDOUIN.

Je gagerais bien que c'est une petite dévote de vingt ans qui vous a recommandé le Gauchat.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Il est vrai, et une dévote dont la chaleur m'a paru suspecte.

M. HARDOUIN.

Et avec laquelle... Mon témoignage ne vous le paraîtra pas quand vous saurez que le Gauchat est de ma province, et peut-être un peu mon parent du côté de ma mère; ainsi si je ne consultais que les liaisons du sang, c'est pour lui que je vous

parlerais, mais il s'agit bien de cela! Il n'y a déjà que trop de mauvais dépositaires du patrimoine des pauvres, sans en augmenter le nombre. Le patrimoine des pauvres!

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Le patrimoine des pauvres!... Venez que je vous embrasse pour le service important que vous me rendez. Quelle balourdise j'allais commettre! Je manquerai le père Élisée, mais l'abbé Dubuisson aura le prieuré, je vous en réponds. Adieu, mon ami. Si vous m'en croyez, vous écouterez le mouvement salutaire de votre conscience, et le plus tôt sera le mieux.

SCÈNE XIX.

M. HARDOUIN, SEUL.

Je sers le vice, je calomnie la vertu.... oui, mais la vertu simulée. Entre nous, ce Gauchat est un cafard, un fieffé cafard; et de tous les reptiles malfaisans, le cafard m'est le plus odieux... Ma veuve ne vient point avec son enfant... Point de nouvelles, ni de Poultier, ni de Surmont, ni de mademoiselle Beaulieu... Ce benêt de laquais aura fait sa commission tout de travers : aussi pourquoi n'avoir pas écrit?... Voyons à tout ce monde-là.

FIN DU TROISIÈME ACTE.

ACTE IV.

SCÈNE PREMIÈRE.

MADAME DE VERTILLAC, MADEMOISELLE DE VERTILLAC, M. DE CRANCEY; MADAME DE CHÉPY, *entrant sur la fin de la scène.*

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Maman, de grace, expliquez-vous; vos reproches, quels qu'ils soient, me seront moins cruels que cette indignation muette qui vous oppresse et qui me désole.

MADAME DE VERTILLAC.

Retirez-vous.

M. DE CRANCEY.

C'est une faute, mais mademoiselle en est tout-à-fait innocente.

MADAME DE VERTILLAC.

Elle dormait peut-être! elle était léthargique! elle veillait, et vous avez usé de violence?

M. DE CRANCEY.

Elle ignorait...

MADAME DE VERTILLAC.

Et voilà l'effet de cette funeste réserve de nos parens! et pourquoi ne pas nous dire de bonne heure...

M. DE CRANCEY.

Et qu'eussiez-vous dit à votre fille, qui l'eût sauvée de mon désespoir? Vous me l'enleviez! Je la perdais!

MADAME DE VERTILLAC.

Et c'est sur une grande route! dans un lit d'auberge!..

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Maman, me permettriez-vous de parler?

MADAME DE VERTILLAC.

Non, mourez de honte et taisez-vous.

M. DE CRANCEY.

Madame...

MADAME DE VERTILLAC.

Vous, Monsieur, parlez, arrangez bien votre roman, mentez, mentez encore, mais songez que j'ai de quoi vous confondre. Approchez, reconnaissez-vous cette écriture?

M. DE CRANCEY.

C'est celle d'Hardouin.

MADAME DE VERTILLAC.

Et cette lettre?

M. DE CRANCEY.

Je ne sais de qui elle est.

MADAME DE VERTILLAC.

Vous ne l'avez point écrite?

M. DE CRANCEY.

Non.

MADAME DE VERTILLAC.

Mais on y parle en votre nom, mais elle est signée de vous.

M. DE CRANCEY.

J'en conviens. (A part.) Il y a de l'Hardouin dans ceci.

MADAME DE VERTILLAC.

Ma fille, regardez-moi, regardez-moi fixement... Malheureuse enfant, avoue, avoue tout, jette-toi à mes pieds, demande grace. Hélas! je n'ai que trop bien appris à connaître la subtilité de ces serpens-là, l'excuse de ta faiblesse est au fond de mon cœur.

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Maman, que je sache du moins l'aveu que vous attendez: interrogez votre fille, elle est prête à vous répondre.

MADAME DE VERTILLAC.

Quoi! vous n'avez pas cédé... Tenez, lisez, lisez tous deux... (Tandis qu'ils lisent.) Mais elle ne rougit point, elle ne pâlit point, ils ne se déconcertent pas.

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Rassurez-vous, maman, c'est une calomnie, c'est une insigne calomnie.

MADAME DE VERTILLAC.

Vous ne m'en imposez point!

MADEMOISELLE DE VERTILLAC.

Non, maman.

MADAME DE VERTILLAC.

Et toute cette trame serait l'ouvrage d'Hardouin !

M. DE CRANCEY.

Je crois qu'il aurait pu mettre un peu plus de délicatesse dans les moyens de m'obliger ; mais il est mon ami, mais il voyait ma peine...

MADAME DE VERTILLAC.

Où est le scélérat ? Où est-il ? Quelque part qu'il soit, il faut que je le trouve. Il a beau fuir, je le suivrai partout ; rien ne me contiendra : en présence de toute la terre je parlerai ; j'exposerai son indignité ; toutes les portes lui seront fermées, je le déshonorerai... Et cela vous paraît plaisant à vous, monsieur de Crancey ?... Allez, ma fille, avec un peu de pudeur, vous rougiriez jusque dans le blanc des yeux.

MADAME DE CHEPY *entre.*

Quel bruit ! qu'est-ce qu'il y a ? Votre fille baisse la vue, M. de Crancey ne demanderait pas mieux que d'éclater, la fureur vous transporte. Que vous est-il donc arrivé depuis un moment ?

MADAME DE VERTILLAC.

Où est Hardouin ?

MADAME DE CHEPY.

Que sais-je ? Chez moi peut-être : j'ai une femme de chambre qui n'est pas mal...

M. DE CRANCEY.

Et à qui il fait quelque chose de pis ou de mieux que de supposer un enfant.

MADAME DE VERTILLAC.

Chez vous ? Retournons, retournons, ce témoin ne sera pas de trop.

MADAME DE CHEPY.

Est-ce que la tête lui tourne ?

SCÈNE II.

MADAME DE VERTILLAC, MADEMOISELLE DE VERTILLAC, M. DE CRANCEY, MADAME DE CHEPY, M. POULTIER.

MADAME DE VERTILLAC.

Monsieur, qui êtes-vous?

M. POULTIER.

Madame, qu'est-ce qu'il y a pour votre service?

MADAME DE VERTILLAC.

Connaîtriez-vous un certain M. Hardouin?

M. POULTIER.

Beaucoup.

MADAME DE VERTILLAC.

Tant pis pour vous. Ce monsieur Hardouin, ne pourriez-vous pas me le livrer vif ou mort, ce qui me conviendrait davantage?

M. POULTIER.

Je le cherche.

MADAME DE VERTILLAC.

Et moi aussi. Si vous le trouvez, je m'appelle madame de Vertillac, envoyez-le-moi ici, chez madame de Chépy, afin que je le tue, puisque vous ne voulez pas me le tuer.

SCÈNE III.

M. POULTIER, *seul, et regardant aller madame de Vertillac.*

C'est une folle... Mais où sera-t-il allé?

SCÈNE IV.

M. POULTIER, M. HARDOUIN.

M. POULTIER.

Ah! vous voilà? d'où venez-vous?

M. HARDOUIN.

De cent endroits.

M. POULTIER.

Auriez-vous, par hasard, passé chez une dame de Chépy qui demeure ici?

M. HARDOUIN.

Non.

M. POULTIER.

On m'a chargé de vous y envoyer. Il y a là une autre femme qui vous attend avec impatience pour vous tuer. Allez vite.

M. HARDOUIN.

Ce n'est rien... Mon ami, un autre que moi vous remercierait, et j'en remercierais peut-être un autre que vous; mais vous allez, tout à l'heure, recevoir la véritable récompense de l'homme bienfaisant. Vous allez jouir du plus beau des spectacles, celui d'une femme charmante transportée de son bonheur, vous allez voir couler les larmes de la reconnaissance et de la joie. Elle tremblait comme la feuille à l'ouverture de votre paquet, elle s'est trouvée mal à la lecture de son brevet; elle voulait me remercier, elle ne trouvait point d'expression. La voici qui vient avec son enfant. Permettez que je me retire.

M. POULTIER.

Pourquoi?

M. HARDOUIN.

Ces secousses-là sont douces, mais trop violentes pour moi. J'en suis presque malade le reste de la journée.

M. POULTIER.

Et de peur d'être malade, vous aimez mieux aller chez madame de Chépy, vous faire tuer.

SCÈNE V.

M. POULTIER, MADAME BERTRAND, BINBIN *son enfant;* M. HARDOUIN *caché entre les battans de la porte, moitié en dehors, moitié en dedans, et se prêtant à tous les mouvemens de cette plaisante scène.*

MADAME BERTRAND, *S'inclinant et fléchissant le genou de son fils devant monsieur Poultier.*

Monsieur, permettez... Mon fils, embrassez les genoux de monsieur.

M. POULTIER.

Madame, vous vous moquez de moi... Cela ne se fait point... Je ne le souffrirai pas.

MADAME BERTRAND.

Sans vous, que serais-je devenue, et ce pauvre petit !

M. POULTIER, s'assied dans un fauteuil, prend l'enfant sur ses genoux, le regarde fixement et dit :

C'est son père, c'est à ne pouvoir s'y méprendre; qui a vu l'un voit l'autre.

MADAME BERTRAND.

J'espère, Monsieur, qu'il en aura la probité et le courage; mais il ne lui ressemble point du tout.

M. POULTIER.

Nous pourrions avoir raison tous deux... Ce sont ses yeux, même couleur, même forme, même vivacité.

MADAME BERTRAND.

Mais non, Monsieur; monsieur Bertrand avait les yeux bleus, et mon fils les a noirs; monsieur Bertrand les avait petits et renfoncés, mon fils les a grands et presque à fleur de tête.

M. POULTIER.

Et les cheveux? et le front? et le teint? et le nez?

MADAME BERTRAND.

Mon mari avait les cheveux chatains, le front étroit et carré, la bouche énormément grande, les lèvres épaisses et le teint enfumé. Mon fils n'a rien de cela, regardez-le donc: ses cheveux sont brun-clair, son front haut et large, sa bouche petite, ses lèvres fines; pour le nez, monsieur Bertrand l'avait épaté, et celui de mon fils est presque aquilin.

M. POULTIER.

C'est son regard vif et doux.

MADAME BERTRAND.

Son père l'avait sévère et dur.

M. POULTIER.

Combien cela fera de folies!

MADAME BERTRAND.

Grace à vos bontés, j'espère qu'il sera bien élevé, et grace à son heureux naturel, j'espère qu'il sera sage. N'est-il pas vrai, Binbin, que vous serez bien sage?

BINBIN.

Oui, maman.

M. POULTIER.

Combien cela vous donnera de chagrin ! que cela fera couler de larmes à sa mère !

MADAME BERTRAND.

Est-il vrai, mon fils ?

BINBIN.

Non, maman. Monsieur, j'aime maman de tout mon cœur, et je vous assure que je ne la ferai jamais pleurer.

M. POULTIER.

Quelle nuée de jaloux, de calomniateurs, d'ennemis, j'entrevois là !

MADAME BERTRAND.

Des jaloux, je lui en souhaite, pourvu qu'il en mérite ; des calomniateurs et des ennemis, s'il en a, je m'en consolerai, pourvu qu'il ne les mérite pas.

M. POULTIER.

Comme cela aura la fureur de dire tout ce qu'il est de la prudence de taire !

MADAME BERTRAND.

Pour ce défaut-là, j'en conviens, c'était bien un peu celui de son père.

M. POULTIER.

Et puis gare la lettre de cachet, la Bastille ou Vincennes. Je vous salue, Madame ; je suis trop heureux de vous avoir été bon à quelque chose. Bonjour, petit ; on vous rappellera peut-être un jour mes prédictions.

SCÈNE VI.

M. POULTIER ; MADAME BERTRAND, *qui arrange ses cheveux et caresse son enfant ;* M. HARDOUIN.

M. POULTIER qui sort, à M. Hardouin qui rentre sur la scène.

Je suis bien aise de vous revoir, je tremblais pour votre vie.

M. HARDOUIN.

Je n'ai pas été là. Est-ce que vous ne soupez pas avec nous?

M. POULTIER.

Je n'oserais m'engager.

M. HARDOUIN.

Restez. J'ai à démêler avec la furibonde en question, avec madame de Chépy et beaucoup d'autres, des querelles qui vous amuseront.

M. POULTIER.

Je n'en doute pas ; vous êtes surtout excellent quand vous avez tort. Mais ces insurgens nous tracassent, et il faut que j'aille...

M. HARDOUIN.

A Passy ? (M. Poultier fait un signe de tête.) Quel homme est-ce ? (1).

M. POULTIER.

Comme on l'a dit, un *acuto quakero*.

SCÈNE VII.

Madame BERTRAND, M. HARDOUIN.

MADAME BERTRAND.

Je n'en reviens pas ; ou il n'a jamais vu mon mari, ou il prend un autre pour lui... Monsieur, me pardonnerez-vous une question ?

M. HARDOUIN.

Quelle qu'elle soit.

MADAME BERTRAND.

Vous allez mal penser de moi. Votre ami monsieur Poultier a le cœur excellent, mais a-t-il la tête bien saine ?

M. HARDOUIN.

Très-saine. Et quelle raison auriez-vous d'en douter ?

(1) Franklin vint en France vers la fin de 1776 pour négocier la reconnaissance de l'indépendance américaine. Il habitait Passy.

MADAME BERTRAND.

Ce qui vient de se passer entre nous.

M. HARDOUIN.

Il aura été distrait, c'est le défaut de sa place et non le sien. Vous aurez voulu déployer votre reconnaissance, il ne vous aura pas écoutée, parce qu'il met peu d'importance aux services qu'il rend. Il est blasé sur ce plaisir.

MADAME BERTRAND.

C'est quelque chose de plus singulier. A peine suis-je entrée que, sans presque me regarder, sans s'apercevoir si je suis assise ou debout, toute son attention se tourne sur mon fils.

M. HARDOUIN.

C'est qu'il aime les enfans; moi je suis pour les mères.

MADAME BERTRAND.

Il se met ensuite à tirer son horoscope et à lui prédire la vie la plus troublée et la plus malheureuse : des jaloux, des calomniateurs, des ennemis de toutes les couleurs; des querelles avec l'Eglise, la cour, la ville, les magistrats; bref, la Bastille ou Vincennes.

M. HARDOUIN.

Cela m'étonne moins que vous.

MADAME BERTRAND.

Est-ce qu'il serait astrologue?

M. HARDOUIN.

Non, mais grand physionomiste.

MADAME BERTRAND.

Le bon, c'est qu'il me soutient que cet enfant ressemble, comme deux gouttes d'eau, à son père dont il n'a pas le moindre trait.

M. HARDOUIN.

Pardonnez-moi, Madame, c'est une chose qui m'a frappé comme lui. Jugez vous-même: les formes de mon visage et celles de monsieur votre fils sont tout-à-fait rapprochées.

MADAME BERTRAND.

Qu'est-ce que cela prouve? Vous ne ressemblez point à monsieur Bertrand.

M. HARDOUIN.

Quoi, vous ne devinez rien?

MADAME BERTRAND.

Est-ce que monsieur Poultier aurait donné quelque interprétation bizarre au vif intérêt que vous avez daigné prendre à mon sort et à celui de mon enfant? Soupçonnerait-il ?...

M. HARDOUIN.

Il ne soupçonne pas, il est convaincu.

MADAME BERTRAND.

Tâchez, Monsieur, de me débrouiller cette énigme.

M. HARDOUIN.

Il n'y a point là d'énigme. Vous rappelleriez-vous ce qui s'est dit entre nous lorsque je me suis chargé de votre affaire? Ne vous ai-je pas prévenue qu'un des moyens, le seul moyen de réussir, c'était de se rendre la chose personnelle? N'en êtes-vous pas convenue? Ne m'avez-vous pas permis expressément d'en user? Et quel intérêt plus vif et plus personnel que celui d'un père pour son enfant?

MADAME BERTRAND.

Qu'entends-je? Ainsi votre ami me croit... vous croit...

M. HARDOUIN.

J'avoue que cela me fait un peu trop d'honneur; mais, Madame, quel si grand inconvénient y a-t-il à cela?

MADAME BERTRAND.

Vous êtes un indigne, un infame, un scélérat. Et vous m'avez crue assez vile pour accepter une pension à ce prix? Vous vous êtes trompé; je saurai vivre de pain et d'eau, je saurai mourir de faim, s'il le faut. J'irai chez le Ministre, je foulerai aux pieds devant lui cet odieux brevet, je lui demanderai justice d'un insigne calomniateur, et je l'obtiendrai.

M. HARDOUIN.

Il me semble que Madame fait bien du bruit pour peu de chose. Elle ne songe pas qu'il n'y a que Poultier, le Ministre et sa femme qui le sachent, et je vous réponds de la discrétion des deux premiers.

MADAME BERTRAND.

J'en ai trouvé de bien méchans, voilà le plus méchant de tous. Je suis perdue! je suis déshonorée!

M. HARDOUIN.

Mettons la chose au pis : le mal est fait, et il n'y a plus de

remède. Plus vos cris seront aigus, plus cette histoire aura d'éclat. Ne serait-il pas mieux d'en recueillir paisiblement le fruit que d'apprêter à rire à toute la ville? Songez, Madame, que le ridicule ne sera pas également partagé.

MADAME BERTRAND.

Ce sang-froid me met en fureur; et si je ne m'en croyais, je lui arracherais les deux yeux.

M. HARDOUIN.

Ah! Madame, avec ces jolies mains-là! (Il veut lui baiser les mains.)

SCÈNE VIII.

M. HARDOUIN; MADAME BERTRAND, *désolée et renversée dans un fauteuil*; M. DES RENARDEAUX.

M. DES RENARDEAUX.

Qu'est ceci? D'un côté un homme interdit, de l'autre une femme qui se désole. L'ami, est-ce une délaissée?

M. HARDOUIN.

Non.

M. DES RENARDEAUX.

Elle est trop aimable, et vous êtes trop jeune pour que ce soit une mécontente.

MADAME BERTRAND, à M. Des Renardeaux.

Vous êtes un impertinent, vous êtes un sot, et cet homme-là est un scélérat avec lequel je ne vous conseille pas d'avoir quelque chose à démêler. (Puis elle se remet dans son fauteuil.)

M. DES RENARDEAUX.

Elle a de l'humeur. Et notre affaire?

M. HARDOUIN.

Finie.

M. DES RENARDEAUX.

Et vous avez mis la dame Servin à la raison?

M. HARDOUIN.

Dix mille francs, et tous les frais de procédure payés.

M. DES RENARDEAUX.

J'aurais pu porter mes demandes jusqu'où il m'aurait plu.

La loi est formelle : *Celui qui adhère...* mais dix mille francs, cela est honnête. Et la chaise à porteur?

M. HARDOUIN.

Et la chaise à porteur.

M. DES RENARDEAUX.

Fort bien. Mais tandis que vous terminiez mon affaire, je m'occupais de la vôtre. Je persiste dans mon premier avis. Je ne plaiderai pas; mais si vous aviez résolu le contraire, je crois qu'il y aurait un biais à prendre.

M. HARDOUIN.

Que voulez-vous dire avec votre biais? Je ne vous entends pas.

M. DES RENARDEAUX.

N'avez-vous pas perdu votre sœur?

M. HARDOUIN.

Moi, j'ai perdu ma sœur! et qui est-ce qui vous a fait ce mauvais conte-là?

M. DES RENARDEAUX.

Pardieu, c'est vous.

M. HARDOUIN.

Ma sœur est pleine de vie.

M. DES RENARDEAUX.

Quoi, vous ne m'avez pas dit que son amie...

M. HARDOUIN.

Chansons, chansons. Est-ce qu'on fait de ces chansons-là à un vieil avocat bas-normand, et qui est quelquefois délié?

M. DES RENARDEAUX.

Vous êtes un fripon, un fieffé fripon. Je gagerais que quand je vous ai donné ma procuration, vous aviez en poche la procuration de la dame.

M. HARDOUIN.

Et vous devinez cela?

M. DES RENARDEAUX.

Madame, joignez-vous à moi, et étranglons-le.

MADAME BERTRAND.

Et deux.

M. DES RENARDEAUX.

Ah! si j'avais su?... J'y perds dix mille francs, oui, dix

mille francs... Vous avez été l'ami de la dame Servin, mais non le mien.

M. HARDOUIN.

Je ne désespère pas qu'elle ne m'en dise autant.

M. DES RENARDEAUX.

Mais nous verrons... nous verrons... Il y a lésion, il y a lésion d'outre moitié... Il y a la voie d'appel, il y a la voie de rescision.

M. HARDOUIN.

En faveur des innocens. (M. Des Renardeaux se jette dans un autre fauteuil.)

SCÈNE IX.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND, M. DES RENARDEAUX, MADAME DE CHÉPY.

MADAME DE CHEPY.

Puisque Monsieur donne ses audiences chez moi, aurait-il la bonté de m'y admettre, et de m'apprendre s'il est bien satisfait de la manière dont il oblige ses amis?

MADAME BERTRAND.

Et trois.

M. HARDOUIN.

Pas infiniment, Madame, et cela n'encourage pas à servir. Mais venons au fait : de quoi madame de Chépy se plaint-elle?

MADAME DE CHEPY.

Elle se plaint de ce que M. Hardouin lui permet de se compter au nombre de ses amis; qu'elle arrive à Paris malade et pour six semaines; de ce qu'on daigne à peine une fois s'informer de sa santé; et qu'on choisit tout juste ce temps pour se renfermer dans une campagne, et s'exténuer l'ame et le corps, à quoi faire? peut-être un mécontent.

M. HARDOUIN.

Peut-être deux; un autre et moi.

MADAME DE CHEPY.

Ce n'est pas M. Hardouin qui me cherche, c'est madame de Chépy qui court après lui. A force d'émissaires, enfin elle

parvient à le déterrer. Elle est installée chez une femme charmante qui l'estime et qui l'aime ; elle désire lui témoigner sa sensibilité pour toutes ses attentions, par une petite fête. Elle a recours à son ancien ami M. Hardouin, et ce qu'il a fait pour vingt autres qui ne lui sont rien, qu'il connaît à peine, il le refuse à madame de Chépy pour l'offrir à sa femme de chambre : Monsieur, Madame, qu'en pensez-vous ?

M. DES RENARDEAUX.

Ce n'est que cela ? Et s'il vous en coûtait dix mille francs, comme à moi ?

MADAME BERTRAND.

Et s'il vous en coûtait l'honneur comme à moi ? Je les trouve plaisans tous deux, l'une avec sa pièce, l'autre avec ses dix mille francs.

M. HARDOUIN.

Mais, Madame, si la pièce était faite.

MADAME DE CHÉPY.

Oui, si, mais elle ne l'est pas ; et quand elle le serait, si elle m'est inutile à présent qu'il n'y a rien d'arrangé et que tous mes acteurs sont en déroute ?

M. HARDOUIN.

Ce n'est pas de ma faute.

MADAME DE CHÉPY.

Et l'humeur enragée et la migraine que cela m'a donnée ; c'est peut-être de la mienne.

M. HARDOUIN.

Je suis né, je crois, pour ne rien faire de ce qui me convient, pour faire tout ce que les autres exigent, et pour ne contenter personne, non personne, pas même moi.

MADAME BERTRAND.

C'est qu'il ne s'agit pas de servir, mais de servir chacun à sa manière, sous peine de se tourmenter beaucoup pour n'engendrer que des ingrats.

M. DES RENARDEAUX.

C'est bien dit, rien n'est plus vrai.

MADAME DE CHÉPY.

Et vous attendez peut-être de la reconnaissance de madame de Vertillac ?

M. HARDOUIN.

Pourquoi pas?

MADAME DE CHEPY.

La voici. Je vous en préviens, elle va vous le dire.

SCÈNE X.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND, M. DES RENARDEAUX, MADAME ET MADEMOISELLE DE VERTILLAC, M. DE CRANCEY, MADAME DE CHÉPY.

MADAME DE VERTILLAC, à M. Hardouin.

Monsieur, qu'est-ce que ces lettres que vous m'avez montrées? Qu'est-ce que ce dédit que Monsieur a dressé et que vous m'avez fait signer? Répondez, répondez.

M. HARDOUIN, à madame de Vertillac.

Je n'ai pas trop mémoire de tout cela. Monsieur de Crancey, ne vous ai-je pas écrit? Ne m'avez-vous pas répondu?

MADAME DE VERTILLAC.

Vous avez eu avec moi un procédé auquel on ne sait quel nom donner; celui d'abominable est trop doux. Jamais un homme honnête s'est-il permis de pareils expédiens?

M. HARDOUIN.

Les circonstances et le caractère des personnes n'en laissent pas toujours le choix.

M. DES RENARDEAUX.

Qu'a-t-il donc fait à celle-ci?

MADAME BERTRAND.

Il ne lui aura pas fait pis qu'à moi; je l'en défie.

MADAME DE VERTILLAC.

Il me traduit mon enfant comme une fille sans mœurs.

M. DES REARDEAUX.

Diable!

MADAME DE VERTILLAC.

Il me met dans l'alternative ou de perdre une portion considérable de ma fortune, ou de disposer de la main de ma fille à son gré.

M. DES RENARDEAUX.

Diable!

MADAME DE VERTILLAC.

Il fait pis : il m'humilie ; après m'avoir plongé un poignard dans le cœur, il s'amuse gaiement à le tourner... Eloignez-vous, Monsieur, éloignez-vous au plus vite, vous entendriez de moi des choses que je serais peut-être honteuse de vous avoir dites.

M. HARDOUIN.

Voilà l'histoire du moment, mais c'est au temps que j'en appelle. J'ai causé une peine cruelle à Madame, j'en conviens ; mais j'en ai fait cesser une longue et plus cruelle ; j'en appelle à M. de Crancey et à Mademoiselle, voilà mes juges. J'ai ramené Madame à l'équité et à sa bonté naturelle ; et sous quelque face que mon procédé soit considéré, s'il en résultait à l'avenir son propre bonheur, celui de mademoiselle sa fille, celui de M. de Crancey, celui des deux feuilles...

M. DE CRANCEY.

Cela sera, mon ami ; Madame, cela sera, n'en doutez pas.

M. HARDOUIN

Alors Madame verrait les choses comme elles sont, se ressouviendrait des reproches amers qu'elle m'adresse, et j'ose me flatter qu'elle en rougirait.

MADAME DE CHEPY.

En attendant, Monsieur, vous vous êtes manqué à vous-même.

MADAME DE VERTILLAC.

Vous l'avez dit, mon amie, vous l'avez dit. Avec tout son esprit, l'imbécile a ignoré ce qu'il avait conservé d'empire sur mon cœur.

M. HARDOUIN.

J'aurai de la peine à me repentir d'une faute à laquelle je dois un aussi doux aveu.

MADAME DE CHEPY.

Etes-vous folle? Vous venez pour l'accabler d'injures, et vous lui dites des douceurs !

MADAME DE VERTILLAC.

Et voilà comme nous sommes toutes avec ces monstres-là..

SCÈNE XI.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND, M. DES RENARDEAUX, MADAME DE CHÉPY, MADAME ET MADEMOISELLE DE VERTILLAC, M. DE CRANCEY; MADEMOISELLE BEAULIEU, *avec son rôle à la main.*

M. HARDOUIN.

A l'air de celle-ci, je gage que c'est encore une mécontente.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Pourriez-vous m'apprendre, Monsieur, quel est l'insolent qui a écrit cela?

SCÈNE XII.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND, M. DES RENARDEAUX, MADAME DE CHÉPY, MADAME ET MADEMOISELLE DE VERTILLAC, M. DE CRANCEY, MADEMOISELLE BEAULIEU; M. DE SURMONT, sur les pas de Mademoiselle Beaulieu.

M. HARDOUIN, en montrant M. de Surmont.

Le voilà.

M. DE SURMONT, à M. Hardouin.

C'est fait, je vous l'apporte. Cela est gai, cela est fou, et pour un amusement de société, j'espère que cela ne sera pas mal... Voilà nos acteurs apparemment? La troupe sera charmante. (Il les compte.) Une, deux, trois... C'est précisément le nombre qu'il me faut... Mais je les trouve tous diablement tristes... Mesdames, si je vous fais attendre, je vous en demande mille pardons.

M. HARDOUIN.

Voilà un incognito bien gardé!

M. DE SURMONT.

Ma foi, je n'y pensais plus... Messieurs, j'ai travaillé sans relâche; il m'a été impossible d'aller plus vite, encore cette

bagatelle était-elle en ébauche dans mon portefeuille. On copiait les rôles à mesure que j'écrivais .. Il me faut d'abord deux amans, et deux amans bien doux, bien tendres, bien tourmentés par des parens bizarres, et les voilà. (A Crancey.) Souvenez-vous, Monsieur, que vous êtes d'une violence dont le Saint-Albin du *Père de Famille* n'approche pas...

M. DE CRANCEY.

Cela ne me coûtera rien.

M. DE SURMONT.

Ensuite une veuve bien emportée, bien têtue, bien folle, bonne pourtant. (A madame de Vertillac.) Ce rôle vous conviendra-t-il ?

MADAME DE VERTILLAC.

Bonne! Pour mon malheur je ne le suis que trop.

M. DE SURMONT, à la veuve.

Eh! vous voilà dans le costume que j'aurais désiré. Vous êtes, Madame, une jeune et jolie veuve qui joue la douleur de la perte d'un mari bourru qu'elle n'aimait pas.

MADAME BERTRAND.

Et vous, Monsieur, vous êtes... Laissez-moi en repos.

M. DE SURMONT, à M. Des Renardeaux.

Vous, Monsieur, vous serez, s'il vous plait, un vieil avocat.

M. DES RENARDEAUX.

Bas-normand, ridicule et dupé?

M. DE SURMONT.

Tout juste, tout juste. Je n'avais pas pensé à le faire bas-normand; mais l'idée est heureuse et je m'en servirai.

M. DES RENARDEAUX.

Ne pourriez-vous pas, Monsieur, me dispenser de faire en un jour deux fois le même personnage? car je trouve que c'est trop d'une.

M. DE SURMONT.

Rond, gros, replet, bien épais; non, non, je ne pourrais vous remplacer. (A mademoiselle Beaulieu.) Ah, Mademoiselle, je compte que votre rôle vous aura plu, car je vous ai faite rusée, silencieuse, discrète surtout.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Mais il ne fallait pas oublier que j'étais honnête et décente.

M. DE SURMONT.

C'est une licence de théâtre. Mon ami, j'y suis, tu y es aussi, et voilà ton rôle; il n'est pas court, je t'en préviens... Tu ne me réponds pas. Parle donc, est-ce que je me serai tué à faire une pièce qu'on ne jouera pas?

M. HARDOUIN.

J'en ai le soupçon.

M. DE SURMONT.

Cela est horrible, abominable.

M. HARDOUIN.

Elle est peut-être mauvaise?

M. DE SURMONT.

Bonne ou mauvaise, elle est faite; il faut qu'on la joue, ou je la fais imprimer sous ton nom.

M. HARDOUIN.

Le tour serait sanglant.

M. DES RENARDEAUX.

Bravo! Combien sommes-nous ici? dix, en le comptant, sans ceux qui sont absens et ceux qui surviendront, et pas un seul qu'il n'ait servi et avec lequel il ne soit brouillé.

SCÈNE XIII.

M. HARDOUIN, MADAME BERTRAND, M. DES RENARDEAUX, MADAME DE CHÉPY, MADAME ET MADEMOISELLE DE VERTILLAC, M. DE CRANCEY, M. DE SURMONT, MADEMOISELLE BEAULIEU, UN LAQUAIS.

Le laquais présente un billet à M. Hardouin qui le lit et le donne ensuite à M. Des Renardeaux.

MADAME CHEPY, *à M. Hardouin.*

Parlez vrai; c'est de madame Servin, et ma prédiction s'est accomplie. J'en suis enchantée.

M. DES RENARDEAUX.

Et ma chaise à porteur?

M. HARDOUIN.

Vous l'aurez, mais à une condition.

M. DES RENARDEAUX.

Quelle?

M. HARDOUIN.

Vous voyez la récompense que j'obtiens de mes services. Je suis attaqué de tous côtés, et je reste sans défense. Monsieur l'avocat de Gisors se placera dans ce grand fauteuil à bras ; chacun des plaignans portera devant lui ses griefs, et il nous jugera.

M. DES RENARDEAUX.

J'y consens. J'ai fort à propos déposé dans votre antichambre mon bonnet carré et ma robe de palais.

SCÈNE XIV.

LES MÊMES.

M. DES RENARDEAUX s'affuble d'une énorme perruque, d'un bonnet carré et d'une robe de palais, s'assied gravement dans le fauteuil à bras, et dit à mademoiselle Beaulieu :

Je vous constitue huissière audiencière. Appellez les parties.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Il y a plainte de la veuve madame Bertrand contre le sieur Hardouin.

M. DES RENARDEAUX.

Qu'elle paraisse... Quels sont vos griefs ? de quoi vous plaignez-vous ?

MADAME BERTRAND.

De ce que le sieur Hardouin que voilà se dit père de mon enfant.

M. DES RENARDEAUX.

L'est-il ?

MADAME BERTRAND.

Non.

M. DES RENARDEAUX.

Levez la main et affirmez.

MADAME BERTRAND lève la main.

Et de ce que sous ce titre usurpé il sollicite une pension.

M. DES RENARDEAUX.

L'obtient-il ?

MADAME BERTRAND.

Oui.

M. DES RENARDEAUX.

Condamnons ladite dame Bertrand à restituer la façon.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Il y a plainte des dame et demoiselle de Vertillac et sieur de Crancey contre ledit sieur Hardouin.

M. DES RENARDEAUX.

Que les dame et demoiselle de Vertillac paraissent... Quels sont vos griefs? de quoi vous plaignez-vous?

MADAME DE VERTILLAC.

C'est un homme horrible, abominable.

M. DES RENARDEAUX.

Point d'injures. Au fonds, au fonds.

MADAME DE VERTILLAC, à madame de Chépy.

Bonne amie, parlez pour moi.

MADAME DE CHEPY.

Pour consommer un mariage auquel une mère s'opposait, il a supposé la fille grosse, il a contrefait des lettres, et lié la mère par un dédit.

M. DES RENARDEAUX.

Je sais. Que le dédit soit lacéré sur-le-champ; que le sieur Hardouin, la demoiselle de Vertillac et le sieur de Crancey se jettent aux pieds de madame de Vertillac, et que la dame de Vertillac les relève et les embrasse.

(Ils se jettent aux pieds de madame de Vertillac qui hésite et qui dit à madame de Chépy.)

Que ferai-je, bonne amie?

MADAME DE CHEPY.

Ce que le juge ordonne et ce que votre cœur vous dit.

MADAME DE VERTILLAC, relève et embrasse sa fille et M. de Crancey, et dit à M. Hardouin;

Et toi, double traître, il faut t'embrasser aussi. (Et l'embrasse)

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Il y a plainte de madame de Chépy contre ledit sieur Hardouin.

M. DES RENARDEAUX.

Je sais. Renvoyés dos à dos, sauf à se retourner en temps et lieu.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Il y a plainte du sieur Des Renardeaux, avocat, juge et partie, contre le sieur Hardouin.

M. DES RENARDEAUX.

Le sieur Des Renardeaux pardonnera au sieur Hardouin, à la condition que ledit sieur Hardouin le mettra, sans délai ni prétexte aucuns, possession d'une certaine chaise à porteur, et qu'il subira une retraite de deux mois au moins à Gisors, pour n'y rien faire ou pour y faire ce que bon lui semblera.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Il y a plainte du sieur de Surmont, bon ou mauvais poète, contre le sieur Hardouin.

M. DES RENARDEAUX.

Qu'il paraisse... Quels sont vos griefs? de quoi vous plaignez-vous?

M. DE SURMONT.

De ce que l'on me demande une pièce; qu'on se fait un mérite d'un service que je rends; que je m'enferme toute une journée pour faire la pièce; et quand je l'apporte, qu'on me déclare qu'elle ne se jouera pas.

M. DES RENARDEAUX.

Condamnons le sieur Hardouin qui a commandé la pièce qu'on ne jouera pas, à une amende de six louis, applicable aux cabalistes du parterre de la Comédie-Française, sans compter les gages du chef de meute, à la première représentation de la pièce que le bon ou le mauvais poète de Surmont fera et qu'on jouera.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Il y a plainte d'une demoiselle Beaulieu contre les sieurs de Surmont et Hardouin conjointement.

M. DES RENARDEAUX.

Qu'elle paraisse... Quels sont vos griefs? de quoi vous plaignez-vous?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

D'un vilain rôle, d'un rôle malhonnête. A chaque ligne, à chaque mot ma pudeur alarmée.

M. DES RENARDEAUX.

Condamnons le sieur de Surmont, poète indécent, à s'ob-

server à l'avenir, et pour le moment à prendre la main de Mamoiselle, sans la serrer, et à la présenter à l'amie de sa maîtresse pour en obtenir quelque grace, si le cas y échet.

TOUS, excepté madame Bertrand qui reste affligée dans son fauteuil.

Bravo! bravo!

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Paix là, paix là, paix là.

SCÈNE XV.

LES MÊMES ET LE MARQUIS DE TOURVELLE.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Monsieur Hardouin, je n'ai qu'un mot à vous dire. Vous vous êtes fait un jeu cruel de m'en imposer. Je ne sais quels sont vos principes, mais vous ne tarderez pas à connaître ce que cette imposture a d'odieux, et vous en aurez un long repentir.

M. DES RENARDEAUX.

M. le Marquis, présentez vos griefs à la cour, et il en sera fait justice sur-le-champ.

LE MARQUIS DE TOURVELLE.

Serviteur.

M. HARDOUIN.

C'est madame de Vertillac qui a causé mon erreur, en brouillant les noms.

MADAME DE VERTILLAC.

Mais vous êtes-vous trompé de bonne foi?

M. HARDOUIN.

Je ne fais pas autre chose.

MADAME DE VERTILLAC.

Ah, ah, ah, cela est aussi trop comique. J'en écrirai demain à mon intendante; comme elle en rira!

SCÈNE XVI.

LES MÊMES, AVEC LES PETITS ENFANS CACHÉS DANS LES COULISSES, ET MADAME DE MALVES.

M. DE SURMONT.

Allons, Mademoiselle, le juge a prononcé, il faut obéir à justice.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Non, Monsieur, non; je ne me fie point à vous. Il vous échappera quelques indécences qui me feront rougir et qui blesseraient madame de Malves qui n'est pas faite à ce ton-là.

M. DE SURMONT.

Ne craignez rien. Vos enfans sont-ils là?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Oui.

M. DE SURMONT, à madame de Malves.

Madame, vous êtes toujours indulgente, et nous avons pensé que vous le seriez encore davantage aujourd'hui. Je me suis chargé de vous apprendre une nouvelle et de vous demander deux graces. La nouvelle et la première des graces, c'est de faire pardonner à Mademoiselle d'avoir caché à sa maîtresse qu'elle n'était pas mariée.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Mais, Monsieur, je ne le suis pas non plus.

M. DE SURMONT.

Vous direz qu'il faut qu'elle épouse le père. S'il n'y en avait qu'un, cela se ferait; mais ces demoiselles se sont mises à la mode; chacun de nos enfans a son père.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Monsieur, vous extravaguez.

M. DE SURMONT.

Autant de pères que d'enfans, ni plus ni moins... L'autre grace, c'est de vous présenter ces enfans. Il n'arrive pas souvent à une fille honnête de mener à sa suite un petit troupeau d'enfans; permettez aux nôtres d'entrer... Mademoiselle, avez-vous assez rougi sans savoir de quoi?. . Faites entrer vos petits, Madame y consent,

SCÈNE XVII.

LES MÊMES ET LES PETITS ENFANS AVEC DES BOUQUETS.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Madame, permettez à l'innocence de vous offrir...

M. DE SURMONT.

L'hommage de la malice.

MADEMOISELLE BEAULIEU.

Ne voilà-t-il pas que vous m'embrouillez et que je ne sais plus où j'en suis.

M. HARDOUIN.

Je ne vous aurais pas soupçonnée de perdre si facilement la tête.

M. DE SURMONT.

Mais j'ai fait le compliment et il faut qu'on le dise.

M. HARDOUIN.

L'année prochaine... Allons, petits, présentez vos bouquets à Madame.

(Cependant M. de Surmont dit tout bas à mademoiselle Beaulieu :)

Parmi ces enfans-là n'y en aurait-il pas un que vous aimeriez mieux que les autres? Montrez-le moi afin que je le baise.

(On commence à danser un ballet et à chanter des couplets à la louange de madame de Malves.)

SCÈNE XVIII.

LES MÊMES; M. POULTIER.

MADAME BERTRAND, interrompant les couplets.

C'est M. Poultier! c'est lui!... Monsieur, je suis une femme honnête. Sans une triste aventure jamais je n'aurais approché de votre perfide ami. Je ne le connais que d'aujourd'hui. Ne croyez rien de ce qu'il vous a dit.

M. DES RENARDEAUX, à part.

Tant pis pour elle.

M. POULTIER, à M. Hardouin.

Et cet enfant? Parlez donc... cet enfant?

MADAME BERTRAND.

Le cruel homme! Parlera-t-il?

M. HARDOUIN.

Cet enfant? Il est charmant. Je ne vous ai pas dit qu'il fût de moi, mais que je le supposais. En conscience, il faut que je le restitue au capitaine Bertrand.

M. POULTIER.

Le traître! comme il m'a dupé!

MADAME BERTRAND.

Lorsque vous teniez Binbin sur vos genoux...

M. POULTIER.

J'étais bien ridicule. Mais qui est-ce qui n'y aurait pas donné? Il en avait les larmes aux yeux.

M. HARDOUIN.

M. l'avocat de Gisors, plaidez donc pour moi.

M. DES RENARDEAUX.

C'est sa mine hypocrite qu'il fallait voir; c'est son ton pathétique qu'il fallait entendre lorsqu'il s'affligeait de la mort de sa sœur!

MADAME DE VERTILLAC.

Plus, plus de confiance en celui qui peut feindre avec tant de vérité. Quand je pense à mon désespoir, à son sang-froid, à ses consolations cruelles!

MADAME BERTRAND.

Me voilà réhabilitée dans votre esprit; mais le ministre? mais sa femme?

M. HARDOUIN, à madame Bertrand.

Et vous donnez dans cette confidence?

M. POULTIER.

Pourquoi non?

M. HARDOUIN.

C'est qu'elle ne s'est point faite.

M. POULTIER.

Le scélérat! l'insigne scélérat! Je croyais m'amuser de lui, et c'est lui qui me persiflait.

MADAME DE CHEPY.

Est-il bon? est-il méchant?

MADEMOISELLE BEAULIEU.

L'un après l'autre.

MADAME DE VERTILLAC.

Comme vous, comme moi, comme tout le monde.

MADAME BERTRAND, à M. Poultier.

Et je n'ai point à rougir...

M. POULTIER.

Non, non, Madame... Mais je venais partager votre joie, et je crains de l'avoir troublée.

M. DE SURMONT.

Nous chantions quelques couplets à l'honneur de madame de Malves, et nous allons les reprendre.

(On reprend les couplets, et le quatrième acte finit.)

FIN DU DERNIER ACTE.

CHRONIQUE
SECRÈTE
DE PARIS,
SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI (1).

(1774.)

> Oh! curas hominum! o quantum in rebus inane!
> PERSE.

Jeudi, 23 *juin*. — Le public est inondé de vers sur le nouveau règne, qui disent tous la même chose, et la plupart très-bêtement. La belle Ode de Dorat a le plus grand succès parmi les honnêtes gens. Les encyclopédistes, ou la société de D'Alembert et de mademoiselle de L'Espinasse, lui préfèrent, comme de raison, près de cent vers faits sur le même sujet par le petit La Harpe; mais c'est un effet de leur prévention pour l'un et contre l'autre, une preuve de leur mauvais goût.

J'ai ouï dire que le Roi et la Reine avaient lu l'Ode et qu'ils en avaient été contens. Tant mieux. Le public leur fait l'honneur de dire qu'ils ont envoyé leurs portraits à Dorat sur une boîte d'or. Le fait est bien

(1) *Suite de la page* 96 *de ce volume*.

imaginé, *ma non vero*, Je le tiens de Dorat lui-même.

On reparle enfin du bon Turgot pour contrôleur-général. Dieu les écoute! Il n'y aurait rien de plus pressé, que de le mettre en place pour arrêter les brigandages des financiers et des régisseurs des blés, qui perdront ce malheureux pays-ci. Mais il lui faudrait des travailleurs; car il est musard; son tic est de vouloir trop bien faire; d'où il résulte assez souvent qu'il lanterne.

On m'a dit que le parlement neuf tenait une assemblée de chambres, sans qu'on en sût le sujet. C'est probablement quelque intrigue du chancelier et de son Joly de Fleury; car je les soupçonne fort de ne pas se tenir pour battus vis-à-vis du La Vrillière et du Sartines qui leur ont fait interdire toute inspection sur la police. Chose un peu forte pour un vrai parlement! Il y a dans celui-ci d'anciens conseillers du grand conseil, de quelques autres parlemens, et de la cour des aides de Paris, même d'anciens avocats. Ceux-là veulent savoir, dit-on, à quoi s'en tenir. Ils veulent de deux choses l'une, ou qu'on les fasse entièrement et publiquement jouir des droits et honneurs d'un vrai parlement, ou qu'on les renvoie. Si le chancelier a joint ses ames damnées à ceux-là, ils doivent faire la pluralité, et tâcher de grimper sur le dos du La Vrillière et du Sartines qui leur ont donné un camouflet. D'ailleurs, comme il s'agit de blés, de pain, de Bicêtre et des autres hôpitaux, le parlement neuf a l'air de se faire le père du peuple, et c'est là une belle occasion. Nous verrons s'ils savent en profiter.

Vendredi, 24 *juin*. — On a commencé ce matin à donner des bulletins de la santé du Roi, de Monsieur, de M. le comte d'Artois et de sa femme; tout va bien.

Les bulletins sont signés : Lieutaud, *premier médecin;* Lassonne, *survivancier;* Richard, *médecin inoculateur;* et Jauberthon, *chirurgien.* La Martinière ni Lemonnier ne paraissent point.

Il y a vraiment de la brouillerie dans le parlement neuf. Le premier président s'est absenté, dit-on, sous prétexte d'affaires, pour ne pas entrer dans ces querelles.

Le Roi reprend peu à peu confiance dans ses jeunes courtisans. On m'a cité le duc de La Vauguyon, Saint-Mégrin et le comte d'Escars. Ces petites têtes-là, qui n'ont ni mœurs ni principes, sont capables de le conduire Dieu sait où.

Le duc d'Orléans a la goutte à Saint-Cloud, ce qui pourrait ralentir l'intrigue dressée contre le chancelier. Celui-ci affecte bon courage et se croit fort sur ses étriers, parce qu'il a toujours pour son parti les valets et les prêtres.

Toujours des bruits sourds de guerre contre les Anglais, à l'instigation des Espagnols. Le comte d'Aranda pousse à la roue comme tous les diables pour nous y forcer. Les gazetiers parlent d'hostilités très-marquées entre les deux nations dans les îles à sucre. Milord North serait-il assez enragé pour tenter aujourd'hui de plonger sa nation et les quatre parties du monde connu dans un si grand malheur que la guerre, pour faire oublier ses prétentions atroces contre les colons de l'Amérique septentrionale? j'en ai peur.

Samedi 25 juin. — En attendant la guerre avec l'Anglais, où le comte d'Aranda nous pousse en diable, et peut-être avec le roi de Prusse, où l'Empereur est capable de nous jeter, les Corses nous en font une petite qui va nous coûter de l'argent et des hommes.

On avait été assez dupe d'un côté pour lever un régiment corse qu'on a laissé dans le pays même; d'une autre part, ce sot de L'Averdy avait commencé par mettre dans ce pays pauvre et ravagé tous nos fléaux destructeurs, la chicane et la maltôte. L'abbé Terray n'a fait qu'aggraver ce poids insupportable. Qu'est-il arrivé? que les Corses se sont soulevés de partout, que le régiment a déserté presque tout entier avec armes et bagages, et qu'il faut envoyer une nouvelle armée.

Je soupçonne les Anglais, les Russes, et peut-être l'ami Frédéric, d'aider un peu ces bonnes têtes-là à nous couper les oreilles. Si la Czarine a quelque bon Corse à nous mettre aux trousses, pour faire la monnaie de notre Pugatcheff, c'est jouer bon jeu, bon argent. Oh! tracassiers politiques; tracassiers politiques, ne laisserez-vous jamais en repos ce pauvre genre humain?

Que diable veut-on piller chez des Corses en leur envoyant des maltôtiers et des praticiens? N'y aurait-il pas un moyen plus simple d'en tirer bon parti? Oui, sans doute; mais il faut que ces messieurs vendent les places, et que leurs protégés puissent voler.

La petite vérole suspend tout travail: en attendant, les intrigues vont leur train. Pauvre Roi, pauvre peuple! Dieu veut-il votre salut ou votre perte? C'est ce que nous verrons.

L'archevêque de Paris (1) a été taillé par le frère Côme, qui lui a tiré une pierre énorme: on dit qu'il va bien. S'il lui arrivait quelque accident, ce serait un grand tracassier de moins en ce bas monde. Cet homme a la rage au corps pour le jésuitisme; il est bon diable d'ailleurs, mais il égorgerait cent millions d'hommes,

(1) M. de Beaumont. (*Note de l'éditeur.*)

et brûlerait toute l'Europe avec plaisir pour le jésuitisme. Sans ce tic abominable, il aurait été un bon gros garçon, borné, entêté comme tous les sots; mais obligeant et charitable, même d'assez bonne humeur.

Il est né en Bas-Périgord, au petit château de La Rocque, près Sarlat. C'est un vrai trou, que j'ai vu lorsqu'il y fut exilé en 1758. Son frère aîné, qui avait peut-être mille écus de rente, a épousé une bourgeoise; son cadet a été capitaine d'infanterie, s'est retiré avec un coup de fusil dans le pied, la croix de Saint-Louis, et quatre cents livres de pension; lui, sans aucun mérite que sa figure et son dévoûment aux jésuites, est devenu archevêque de Paris.

Je tiens des témoins oculaires une bonne anecdote sur sa nomination à ce grand archevêché. Il était alors à Vienne après avoir été évêque de Bayonne. Son frère, qu'on appelle comte de La Rocque (quoique La Rocque soit un très-petit fief, bien loin d'être un comté), se trouvait alors chez le marquis de Saint-Alvère, en Périgord. On va lui dire qu'un courrier arrivait de Paris, et le demandait. « A moi, dit le bon hobereau « qui n'était jamais sorti de sa province, à moi un « courrier! *perjou* (c'est son jurement) *perjou*, pour- « quoi faire? — C'est de la part de M. l'archevêque de « Vienne. — *Peste lou fut avec son courraire.* » Enfin il sort et reçoit le paquet. Il arrive, la lettre à la main, la jette sur la table, et s'écrite en son patois périgourdin: « *Perjou l'a plò conduit son aze* » Pardi, son âne l'a bien conduit! On lui demande ce que signifie cette exclamation. « Mon fat de frère, dit-il, ne l'ont-ils pas « fait archevêque de Paris? — Eh bien! disent les assis- « tans. — Eh bien! dit l'autre, quand nous sortîmes de « La Rocque pour aller au Bugue chez un précepteur « apprendre le peu de latin que lui et moi ayons jamais

« su, on nous mit chacun sur un âne, et voyez où ce « diable d'âne l'a conduit...! à l'archevêché de Paris! »

S'il avait eu l'esprit de se conduire sagement lui-même dans cette place, il aurait joui de la plus grande considération et du plus haut crédit. Car il est très-sage et très-aumônier; mais le fanatisme, l'intrigue et l'esprit de persécution l'ont perdu dans l'esprit de son peuple et des honnêtes gens. Je connais quelqu'un qui, en le voyant passer dans une procession, avec son air vénérable et ouvert, lui appliqua sur-le-champ ce vers de Phèdre :

Oh! præclarum caput si cerebrum haberet (1).

Dimanche, 26 *juin*. — Tandis que la petite vérole va son train, le Maurepas va le sien. Il s'est fait renvoyer l'affaire des princes contre le chancelier, c'est-à-dire celle du parlement neuf et de l'ancien.

Il paraît très-vrai que les deux frères du Roi sont du parti des autres, ainsi que le comte de La Marche lui-même. Tous les pairs se rangent aussi à cette opinion; de là tout le monde opine qu'il va se faire un changement. Le parlement neuf se regarde comme toisé, et les anciens du grand conseil veulent faire comme Arlequin : « Quand je vis qu'on voulait me mettre à la « porte, je dis que je voulais m'en aller. » Le Berthier de Sauvigny perd sa pauvre tête.

En attendant, monsieur son fils fait mille horreurs sur les marchés contre les laboureurs.

Voici une bonne petite historiette du La Vrillière. Larrivée voulait obtenir une pension sur l'Opéra; La Vrillière le lanternait de difficultés. Il s'est retourné

(1) Le vers de Phèdre, inexactement cité, est :

O quanta species! inquit : cerebrum non habet.

du côté des princes; et M. d'Artois, à ce qu'on dit, lui a prescrit ce qu'il devait dire. Mon Larrivée a donc retourné au La Vrillière, et dans une audience publique il lui a redemandé la pension. Le petit ministre a répondu que l'Opéra était déjà trop chargé de pensions. « Je le sais bien, Monseigneur, a dit Larrivée; « mais pourquoi l'est-il? pourquoi l'est-il? pourquoi « madame de Langeac y a-t-elle dix mille francs, « M. Ménard de Chouzy autant, M. le chevalier d'Arcq « cinq mille, et autres? tous ces gens-là sont inutiles à « l'Opéra, et nous qui servons le public nous ne pou- « vons pas obtenir cent pistoles. — Larrivée, vous me « manquez, je vous retire ma protection. — Monsei- « gneur, je m'en consolerai, et j'en trouverai d'autres « qui la vaudront bien. »

Voilà, n'en déplaise au comte d'Artois, une bonne niche de page. Mais le Roi devrait, ce me semble, donner au moins de force un adjoint à ce vieux sot-là.

Au reste, voilà pour moi le mot d'une énigme. Je ne concevais pas pourquoi l'Opéra était si fort contre les autres spectacles. C'est que tout le train du Saint-Florentin en était pensionné; alors rien de plus simple.

Lundi, 27 *juin*. — On murmure beaucoup dans le grand monde sur le soulèvement des Corses, et sur les causes de ce soulèvement. On l'attribue premièrement au L'Averdy, qui ne sut rien de mieux, lors de la conquête, que d'y établir nos maltôtiers et notre chicane, deux fléaux abominables qui ne pouvaient pas être supportés par un pays si pauvre, et ravagé depuis si long-temps. Mais on s'en prend surtout aux ordres sanguinaires du d'Aiguillon, qui a fait exterminer des villages entiers, parce qu'ils avaient donné retraite à quelques bannis. On commence à se dire : pourquoi

ne pas laisser en paix cette malheureuse nation? pourquoi ne pas la conduire avec douceur et modération par les plus sages de ses propres citoyens?

J'ai su de bonne part que la semaine dernière le Maurepas et le La Vrillière vinrent à Chatou demander à dîner au Bertin, qu'ils se promenèrent long-temps tout le jour dans le jardin, et que le petit saint empêcha plusieurs fois le Maurepas de parler seul au Bertin. Mais après dîner on fit jouer: La Vrillière et les deux autres causèrent cinq quarts d'heure, au grand regret du joueur qui paraissait fort impatient.

Il s'agit probablement, et comme je l'ai toujours présumé, de mettre le Bertin adjoint au ministère de La Vrillière. Le Sartines ne sera pas ministre; dont bien lui fâchera, mais peu au public, vis-à-vis duquel il a été perdu par les manœuvres de ses subalternes qu'il autorise trop. Car si c'est ignorance et entêtement pour la routine, l'homme est un sot; si c'est pour partager, comme plusieurs le soupçonnent, l'homme est un fripon.

Toujours chasse-t-on le parlement neuf. On dit qu'ils sont dispensés de se trouver au catafalque de Saint-Denis pour cette fois.

Mardi, 28 juin. — Le déchaînement public est à présent contre le chancelier dont la perte semble résolue; quoiqu'il affecte une grande sécurité au dehors.

On conte de lui cette anecdote : il a eu besoin d'emprunter une somme pour faire quelque acquisition; le notaire chargé de ses affaires n'a trouvé d'argent que chez celui du Pelletier de Saint-Fargeau, qui thésaurise. Sur le nom de l'emprunteur, Saint-Fargeau voulait refuser; mais voyant le placement solide, il a bien voulu lâcher les deniers, à condition 1° que les petits

Maupeou signeraient pour s'obliger avec le père; 2° qu'on lui laisserait prendre la qualité de président à mortier au parlement de Paris : à quoi l'emprunteur a consenti.

M. le duc d'Orléans, instruit de cette anecdote, s'est fait donner copie conforme de cet acte, et de l'arrêt lâché par le chancelier dans le même temps contre le président de Gourgues pour lui prohiber cette même qualité. Il a montré ces deux pièces au Roi, pour lui prouver que le chancelier a deux poids et deux mesures.

La lettre écrite par ordre de la Reine à Marin (1) est très-sûre. Le contre-coup en a retombé sur le Berthier père qui avait donné l'article à la *Gazette*. Il a réellement un peu perdu la tête et s'est enfui à sa campagne : la perte est on ne peut pas plus petite.

Le vieux Marchand, ci-devant garde-des-sceaux, est rappelé à la cour. Il était bon à la marine et aux sceaux, mais inepte aux finances. Il n'a qu'une bonne qualité en ce moment; c'est une haine très-décidée pour les Maupeou.

On dit que le Richelieu va être dépouillé de son gouvernement de Bordeaux, où il fait cent horreurs, et qu'il aura pour successeur monseigneur le comte de Noailles. Madame sa pédante épouse se retire, parce que madame de Lamballe va être surintendante de la maison de la Reine.

Après l'inoculation, les chirurgiens feront au Roi, dit-on, l'opération de couper un filet qu'il a..... et qui lui empêcherait de faire des enfans qu'avec beaucoup de peine et de douleur.

(1) Rédacteur de la *Gazette de France*. Voir précédemment p. 95. (*Note de l'éditeur.*)

Mercredi, 29 *juin*. — J'entends jeter les hauts cris sur les gaspillages de la nouvelle cour, et principalement contre Madame Adélaïde qui a, dit-on, un portefeuille, et qui sollicite, sollicite sans cesse, pour tout ce qui l'approche, *des grâces*, comme ils appellent tout ce gaspillage dans l'idiôme des valets de cour.

Le médecin de l'Ecole Militaire, nommé Mac-Mahon, s'est gendarmé contre le médecin Richard et le chirurgien Jauberthon, qui se sont fait nommer inoculateurs du Roi et des princes comme ayant été chargés, sous le Choiseul, de l'inoculation des élèves de l'Ecole Militaire.

Le fait est que Gatti fit cette inoculation sous le Choiseul, mais qu'il en laissa tous les honneurs au médecin Mac-Mahon; car le drôle n'en voulait qu'à l'argent, dont il est allé jouir dans son pays quand M. de Choiseul a été relégué à Chanteloup, bien différent de l'abbé Barthélemy, son autre confident, qui lui tient encore plus fidèle compagnie qu'auparavant.

Gatti donc laissa toute la morgue au médecin Mac-Mahon qui a tenu registre de toutes ses opérations. Il est prouvé par ce registre que Richard est venu quelquefois, comme dix ou douze médecins de Paris, savoir des nouvelles de cette inoculation, et qu'il a signé le registre de Mac-Mahon, comme tous autres, mais moins souvent qu'aucun d'eux.

Quant à Jauberthon, il a inoculé deux élèves avec la permission du chirurgien de l'Ecole.

Madame Louise, qui va toujours se mêlant, a déterré le Mac-Mahon, et l'a fait venir conter l'histoire, après laquelle elle s'est écriée : « *Adélaïde a donc été*

« *trompée !* » Grande merveille qu'on trompe les vieilles tantes reléguées par leur petite vérole au château de Choisy, ou par les intrigues dans un couvent de Carmélites !

C'est madame de Brienne qui a patricoté pour son Richard, dont elle avait fait faire la fortune par Choiseul qui couchait avec cette grande et belle dame, au su et au vu de tout le monde.

C'est aussi cette même grande, belle et vertueuse princesse, à la mode de Brantôme, qui voulait nous donner pour ministre, à la place du La Vrillière, un des Joly de Fleury, qui est conseiller-d'état après avoir été intendant de Dijon. C'est un maltôtier aussi malhonnête qu'il s'en fasse en ce pays-ci.

A propos de Richard, les médecins de Paris que j'ai vus et qui savent bien leur métier m'assurent qu'il a fait semblant de donner la petite vérole au Roi, qui n'en aura pas moins la véritable.

Je savais depuis long-temps, de science très-certaine, que Richard avait tué madame de Pompadour. Le Choiseul lui fit prendre son Richard pour médecin par ordre et importunité du Roi ; et malgré le vieux Quesnay, Richard la traita comme il fallait pour l'expédier.

Jeudi, 30 *juin*. — Le chancelier fait toujours courir des bruits contre ce Sartines, et le petit Bertin va son train, pour profiter de leurs brouilleries. Il attrapera la place du La Vrillière, à laquelle il a toujours visé, comme je m'en doutais.

Le public reprend plus que jamais sur le Turgot pour le contrôle général.

Et encore des murmures contre madame Adélaïde et contre le crédit qu'elle s'est donné.

On fait toujours des épigrammes contre le feu Roi. En voici trois :

I.

Ci-gît Louis, le pauvre roi;
Il ſut bon, dit-on; mais à quoi?.....

II.

Ci-gît Louis, quinze du nom,
Prince d'assez bonne mine,
Qui va payer sur le charbon
Ce qu'il a pris sur la farine.

III.

Ci-gît Louis, le quinzième du nom,
Qui pendant cinquante ans jouit du rang suprême;
Si les Français l'aimèrent sans raison,
Ils ne changèrent pas de même.

La reine a contre elle un parti qui en dit beaucoup de mal : c'est celui des anti-Choiseul, le chancelier avec sa prêtraille, le d'Aiguillon et ses valets (car il n'avait point d'amis et n'en voulait point), et la cour de Mesdames.

Les brigues sont abominables à cette nouvelle cour; le Muy a bien fait de s'en débarrasser. Il faudrait être pis qu'un archange pour s'en démêler.

Le plus grand danger de tout ceci roule, je crois, sur le choix d'un contrôleur-général. S'ils réussissent ou à faire garder l'abbé Terray, ou à mettre quelque bête féroce de même trempe à sa place, tout est perdu.

Vendredi 1er *juillet.* — On assure positivement

qu'il va se faire de très grandes révolutions dans le ministère.

Les amis du chancelier faisaient courir aujourd'hui la nouvelle que l'avocat Target était exilé, pour avoir fait le mémoire des princes contre le chancelier et son parlement neuf.

La clique jésuitique en veut beaucoup à cet avocat Target, parce qu'il a été contre eux dans leur fameuse affaire de la banqueroute des Lioncy.

Le fait certain cependant est, 1° que Target n'a pas fait ce mémoire des princes, quoiqu'il y ait peut-être un peu travaillé; 2° je suis encore plus assuré qu'il n'est pas exilé : une personne de ma connaissance en a voulu avoir le cœur net; il a été lui-même chez Target, et l'a vu, lui, sa famille, et ses amis.

Samedi 2 juillet. — Ce n'est plus Target qui est exilé; c'est, dit-on, ce soir, le chancelier lui-même; et monsieur Molé, qui doit avoir les sceaux. Le bruit vient de s'en répandre fort singulièrement en pleines Tuileries par un chevalier de Saint-Louis, qui l'a dit à très-haute et très-intelligible voix, dans la grande allée; deux témoins me l'ont rapporté sur-le-champ. Cet homme qu'ils ne connaissent point, était très-bien mis, et venait d'arriver par le Pont-Tournant, dans un carrosse bourgeois, qui l'attendait à la porte du Pont-Royal.

A cette nouvelle on a battu des mains et crié : *Vive le Roi!* (1). Le Molé est riche, honnête, borné pour l'esprit et les connaissances; mais heureux à choisir ses conseils.

Dimanche 3 juillet. — Les prêtres et leurs partisans

(1) Un plaisant s'est écrié : « On avait bien dit que le Roi se purgerait aujourd'hui! » (*Note de l'auteur.*)

nient fortement l'exil du chancelier et la promotion du Molé à la place de garde-des-sceaux.

D'autres assurent positivement l'exil. Mais on doute si les sceaux ont encore été remis au Molé.

Autre grande nouvelle qui fait bien du tapage : l'abbé Terray vient d'être renvoyé, disent-ils, et enfin le bon Turgot est à sa place. Dieu les entende.

Tout Paris attend l'ancien parlement, et l'attend avec la plus vive impatience. Si le Molé tient les sceaux, c'est une chose indubitable : autrement j'en douterais.

D'ailleurs s'il n'y a pas quelques modifications, les Saint-Fargeau, les Montblin, et autres pareils crânes, donneront de la peine au Turgot, jusqu'à ce qu'il les ait fait terrasser par l'opinion publique.

Lundi 4 juillet. — A présent l'exil du chancelier se réduit à cette histoire-ci que je ne garantirais pas.

Le chancelier, dit-on, en tenant les sceaux, a voulu faire le joli cœur en présence des secrétaires du Roi et des autres assistans. Il a plaisanté sur les princes, sur leurs prétentions, sur leur mémoire, et dit en propres termes : « Je ne les crains pas, et j'y ai mis bon ordre. » M. le duc d'Orléans, instruit de ce fait, en a porté ses plaintes au Roi, qui a lâché quelque dureté contre le Maupeou. Celui-ci, instruit par ses espions, qui sont en grand nombre partout, est arrivé inopinément à Marly; le Roi lui a dit. « Ah! vous voilà, Monsieur; « je croyais que vous craigniez la petite vérole. — Sire, « a répondu la mauvaise bête, cela est vrai. Mais j'ai « voulu m'assurer par moi-même de la santé de votre « Majesté. — Je vous en dispense, a répliqué le Roi, « et je vous prie de ne venir que quand je vous manderai. » Encore un coup je ne garantirais pas; cependant il y a de la vraisemblance, et cette version accorde

les deux assertions opposées : c'est un exil, et ce n'en est pas un.

L'abbé n'est pas encore chassé; il tient comme teigne, et va toujours son train. Il a pourtant reçu, quelques jours avant l'inoculation, un terrible soufflet, à ce qu'on assure. En voici le conte.

Après avoir dit son rollet dans un conseil, l'abbé finit en disant : « Quant à tel article, j'aurai l'honneur d'en « parler au Roi dans un travail particulier.—Monsieur, « dit le Maurepas, l'intention de Sa Majesté est que « toute affaire qui intéresse le public soit portée au con-« seil. » A quoi l'abbé répondit. « J'attends là-dessus les « ordres de Sa Majesté.— Oui, dit le Roi, mon inten-« tion est que tout se porte au conseil; d'ailleurs je n'ai « point de travail particulier à vous donner. » Mais de par tous les diables, il faudrait encore moins lui en laisser faire de publics.

Mardi 5 *juillet.*—Les bruits sur l'exil du chancelier sont tout-à-fait tombés. Ceux qui prenaient si favorablement sur l'esprit du peuple parisien, concernant le prochain retour de l'ancien parlement, se dissipent de même.

On parle du renvoi de M. de Boynes pour mettre à sa place M. de Talaru. En attendant, on chasse M. de La Rocque, premier commis de la marine, très-fripon, comme de raison; mais ce qui révolte heureusement tout le public, c'est qu'on lui donne huit mille livres de pension.

Ce M. de La Rocque, entre autres choses, avait imaginé de faire évêque de la Martinique, son frère, qui était barnabite, et, pour cela, de déloger les capucins et les jacobins, qui sont curés dans les colonies.

M. de Talaru est un homme instruit, sage et hon-

nête; les commis en ont peur, et tant mieux.

L'abbé n'est pas encore parti; toujours est-il question du bon Turgot.

Les Parisiens ont créé de leur tête une commission pour arranger les affaires du parlement. Ils y mettent MM. de Maurepas, de Molé, de Malesherbes, de Muy, d'Aguesseau : je n'en crois pas le mot.

Mercredi 6 *juillet*. On parle beaucoup d'une lettre écrite par le chancelier à son parlement neuf pour le rassurer contre les bruits de sa prochaine destruction, qui s'accréditent de jour en jour. Cette lettre est un cautère sur une jambe de bois : il est douteux que le Roi l'ait autorisé à le faire.

Il paraît certain que le comte de La Marche, toujours divisé d'avec les autres princes, a fait au Roi une sortie contre le projet de rappeler l'ancien parlement. Il y a mis beaucoup de feu, ce qui l'a rendu ridicule. Le Roi n'a rien dit, mais on va son train.

Le courrier du Vergennes est arrivé; il accepte à belles baise-mains le ministère, et se porte bien. On l'attend ici pour la fin du mois.

J'ai vu, de mes yeux vu, un des petits bulletins qu'on remet à ceux qui ont présenté au Roi des mémoires jugés admissibles. Ces bulletins, qui ont quatre doigts en carrés, sont signés : Douin, *premier commis*. (C'est un de ceux de La Vrillière : *Ergo*.) Ce Douin et ses scribes jugent donc si le mémoire vaut ou ne vaut pas la peine que le Roi s'en occupe. S'il les en juge dignes, on les renvoie à quelque ministre. Celui que j'ai vu l'était au chancelier.

Deux questions là-dessus : 1° Ce triage est-il bien fait? j'en doute. 2° Quand le renvoi a été ordonné, qu'en arrive-t-il? je n'en sais rien.

Jeudi 7 juillet. — Il y a toujours dans le public une grande impatience de voir renvoyer le chancelier, le Boynes, et surtout l'abbé. Mais les friponneaux de finance et leurs bons amis de cour se déchaînent contre le Turgot, avec un certain ménagement hypocrite qui me fait peur plus que si c'était une charge à découvert. Ils vous demandent en-dessous : « N'est-il « pas un peu systématique? » Voilà de ces mots perfides avec lesquels on coule à fond un honnête homme. « Oui, Madame, » dis-je à une spirituelle bégueule de cour, qui est une des mères de l'Eglise jésuitique, « oui, « Madame, il est systématique, c'est-à-dire que ses « idées sont suivies, et liées à des principes ; car voilà « ce que signifie le mot *systématique*. Eh! croyez-vous « donc que pour conduire un royaume comme la France, « il faut des idées décousues et des routines! N'avez-« vous pas eu assez d'ignares administrateurs, vivant « au jour le jour, sans règle et sans ordre! » La bégueule a rougi, et n'a pas répliqué. Mais j'ai conçu que c'était là un de leurs passe-paroles, car d'autres de la même clique me l'ont répété avec le même ton. Je m'y connais : ils le croient prêt à parvenir, mais ils continuent à le miner en-dessous.

Le public paraît bien disposé pour le chevalier de Talaru. Sans le connaître, je m'en réjouis, parce que j'en ai entendu dire beaucoup de bien par des personnes sûres et désintéressées.

Il y a un projet singulier sur la marine. C'est de plumer le geai revêtu des plumes de tous les paons de cour ; c'est-à-dire de donner au ministre de la guerre toute la partie militaire de cette marine, de rendre au chancelier tout ce qui concerne la justice des colonies, au contrôle général tout ce qui est des impôts, au de

partement intérieur tout ce qui est des corps des municipalités et du clergé. Ce plan me paraît bon, mais ils ne le suivront pas.

Vendredi 8 *juillet.* — La cour s'ennuie très-complètement à Marly, et on parle fort de son prochain retour à La Muette. Les uns le fixent à samedi, d'autres à lundi; les troisièmes prennent, comme en toute autre chose, le juste-milieu, et le mettent à dimanche au soir; et l'on dit que le conseil est indiqué pour ce jour à La Muette.

La Reine, qui se plaît à La Muette et point ailleurs, fait, dit-on, tous ses efforts pour esquiver Compiègne. Elle a raison : qu'y faire quand on n'est pas chasseur?

Madame Adélaïde a si bien fait par ses intrigues tant multipliées, que la chasse a été mise sur elle. On dit qu'elle se dépite, et menace de se retirer à Fontevrault. Je ne lui conseillerais pas d'y aller, car elle n'en reviendrait pas.

Comment diable un pauvre royaume comme celui-ci pourrait-il aller, si les vieilles tantes, les jeunes princes, leurs femmes, etc., s'en mêlent encore, outre la Reine? Les ministres feront bien d'imiter M. de Muy et de se débarrasser des sollicitations de toute la cour, sans quoi la machine irait au diable.

On tracasse le Roi de cent mille petits détails, et on ne lui met point de principes dans la tête. Il y a quelqu'un sous le rideau qui lui cherche des faits, anecdotes et historiettes sur les fripons et les friponneries; mais des règles pour empêcher les vols, les gaspillages, les exactions, on n'en cherche pas; et quand on en trouverait, les prendrait-on? je ne sais pas encore.

Samedi 9 juillet. — Le public ne sait encore à quoi s'en tenir sur l'affaire des princes, du catafalque et du parlement. La cause de cette incertitude est assez simple, suivant mes conjectures.

Le Roi n'a point encore de parti pris. Il a consulté le Maurepas : or, celui-ci premièrement est assez prudent pour ne pas laisser transpirer son secret; mais ce qui est plus fort, je crois, c'est qu'il n'en a point encore, et ne sait quel conseil donner au jeune Roi.

Tout ce qu'on dit dans le public n'est donc qu'un vrai bavardage. Les princes veulent le rappel des anciens parlemens *in statu quo* : ce que je crois chose impossible. Le chancelier, et sa prêtraille, veut toujours *mordicus* la conservation des parlemens neufs : ce que je crois également impossible.

Mais qui est-ce qui tranchera le nœud gordien? ce ne sera pas le Maurepas lui-même, à moins qu'on ne lui souffle un expédient.

Cependant s'il manque cette grande opération, il se fera chasser, et le Choiseul pourrait bien lui sauter sur le ventre cet hiver.

L'abbé s'est fait donner une besogne qui doit l'occuper, dit-on, plus d'un mois. Attendra-t-on qu'il l'ait finie pour l'expulser? bien des gens commencent à le craindre.

Dimanche 10 juillet. — La lettre du parlement fait des prodiges; elle sert de texte à la prêtraille et à tous ses adhérens. Ils débitent à leur tour que l'affaire est finie, que le parlement neuf est confirmé pour jamais, et le Maupeou dans la plus haute faveur, etc.

Et le peuple parisien, toujours extrême, qui croyait

hier l'ancien parlement revenu, croit aujourd'hui qu'il n'en sera plus question.

Dans le vrai, c'est qu'il n'a point encore été question du rappel, de manière à former des espérances si fermes et si prochaines; c'est qu'il n'est pas plus question de conserver le neuf.

On ne veut pas encore décider cette question, ni surtout la faire dépendre du catafalque, car cette circonstance rendrait la décision ridicule.

Le Roi s'amuse à Marly, comme il peut, à jouer au billard, ce qui a mis en faveur le duc de Bouillon, et à tirer des lapins à l'affût.

La Reine va de temps en temps en cabriolet au Nouveau-Vienne. C'est le Petit-Trianon qu'elle a baptisé de ce nom depuis qu'elle en est propriétaire. C'est elle-même qui conduit le cheval.

On s'amuse encore beaucoup d'un salon de jeu que le comte d'Aranda s'est fait arranger à Marly près de son logement. Il y a fait mettre des tapis de pied et le fait illuminuer le soir; on y joue et on y trouve des rafraîchissemens à gogo. Ce salon est un joli bosquet de verdure. La Reine et toute la cour s'y réjouissent comme elles peuvent.

Lundi 11 *juillet*. — Les bruits du retour à La Muette se sont trouvés faux comme tant d'autres plus intéressans.

On tire à boulets rouges sur la Reine; il n'y a pas d'horreurs qu'on n'en débite, et les plus contradictoires sont admises par certaines gens.

On lui donne M. le duc de Chartres et M. de Lamballe, le premier à son corps défendant, et le second de bonne *voglie*; puis madame de Lamballe, madame de Pecquiny, etc., etc.

C'est la cabale jésuitique du chancelier et des vieilles bigotes de tantes qui fait courir tous ces bruits-là, pour perdre, s'ils peuvent, cette pauvre princesse, et pour être seuls maîtres de la cour.

En attendant, on gaspille, gaspille, dit-on, beaucoup d'argent, et toute l'administration va comme par le passé.

L'abbé dit pourtant que, le 14 de ce mois, il fermera son emprunt à rentes viagères, dit de Hollande. C'est une friponnerie abominable et digne d'une punition très-notable.

Cet emprunt n'avait ni règle ni mesure, et ils auraient pris cent millions s'ils les avaient trouvés.

Le taux était de dix pour cent sur une tête, et sept sur deux têtes; mais le capital n'était fourni que moitié en argent, l'autre moitié en papiers qui perdaient jusqu'à soixante-quinze pour cent sur la place.

Les gens d'affaires du Trésor royal, en recevant la moitié comptant, se chargeaient de fournir les papiers perdans. C'est sur quoi ils ont commis très-certainement des friponneries sans nombre.

Si jamais, dans un tribunal en règle, un procureur-général habile et honnête approchait de ces belles manœuvres le flambeau de la loi, il y aurait belle justice à faire de tous ces tripoteurs et de leurs ayant-cause. Mais verrons-nous jamais cela? Dieu sait.

Mardi 12 *juillet.* — Le peuple de Paris est d'un mécontentement abominable contre le nouveau gouvernement, sur le bruit qui se confirme que le chancelier et l'abbé sont remis en faveur.

Ce sont les vieilles tantes qui s'agitent pour faire ce beau chef-d'œuvre. Madame Adélaïde est une espèce de ministre : les comités sont chez la carmélite de

Saint-Denis et chez l'archevêque de Paris: deux bonnes têtes!

C'est de là que partent les satires détestables qui courent contre la Reine.

Aussi a-t-on fait une épigramme abominable et bien simple: on a transporté le *resurrexit* à la statue de Louis XV au Pont-Tournant (1). On ne pouvait pas dire pis à son petit-fils.

Mercredi 13 *juillet.* — Il est très-vrai qu'il règne à la nouvelle cour une division abominable, suscitée par le parti du Choiseul et par celui de la prêtraille jésuitique.

La Reine, le duc de Chartres et la duchesse de Bourbon sont à la tête du premier; madame Adélaïde, madame Louise la carmélite et le chancelier sont à la tête de l'autre, avec le comte de La Marche.

Le Maurepas, le Muy, tous les autres ministres, les gens sages et honnêtes, tiennent un parti mitoyen auquel il est bien à souhaiter que le Roi se tienne.

Les Choiseul poussaient à la roue pendant l'inoculation pour faire chasser le Maupeou et rappeler l'ancien parlement.

Madame Adélaïde s'est fait précéder par le comte de La Marche qui a fait une sortie très-vigoureuse, après laquelle est venue la vieille tante; puis la carmélite a écrit une lettre fanatique et très-impérieuse à la Reine ainsi qu'à la maison d'Autriche. Ce dernier trait est bien sot et maladroit à mon avis; heureusement ces prêtres-là sont si furieux qu'ils n'ont pas le sens commun.

Les vieilles tantes risquent de se faire honnir par le

(1) Le mot avait été mis, à l'avènement de Louis XVI, à la statue de Henri IV. (*Note de l'éditeur.*)

public et d'être chassées de la cour, d'autant mieux qu'elles n'ont point de caractère ni d'idées à elles.

M. d'Artois se détraque furieusement; il a donné dans les jeunes roués de la cour; il parle filles et petite maison; le duc de Lauzun et le duc de Chartres sont ses instituteurs dans cette belle science; il a pris le coureur du Lauzun, qui était son Mercure, et en a fait une espèce de favori.

Monsieur se conduit beaucoup plus sagement; mais il s'observe extrêmement, par caractère et parce qu'il est héritier présomptif.

Jeudi, 14 *juillet*. — On se préparait à faire au Roi une petite opération, d'où résultait l'impossibilité physique d'avoir des enfans. La nature elle-même a fait cette opération. Peut-être en résultera-t-il quelque bon effet.

Il y a toute apparence que les vieilles tantes vont perdre leur procès contre la Reine. Tant mieux pour l'État s'il est délivré de ces cabales, et surtout des vieilles tantes, de la jésuitaille, prêtraille et mîtraille qui les mène par la lisière.

C'est pour le remboursement de la charge que le jeune Du Barry avait chez M. d'Artois que les deux frères ont eu querelle : le Roi voulait qu'elle fût remboursée; le petit Artois ne le voulait pas. Le Roi lui a dit à la troisième instance : « Je vous l'ai demandé « comme frère; à présent, je vous l'ordonne comme « Roi. » L'autre a répondu : « Eh bien, monsieur mon « frère ou mon Roi, je n'en ferai rien. » Le Roi a consulté M. de Maurepas et voulait mettre le comte d'Artois aux arrêts; le Maurepas l'a empêché : peut-être a-t-il eu tort.

Vendredi 15 *juillet*. — Le Roi s'est expliqué ces

derniers jours avec la Reine; il a dû lui tenir à peu près ce propos : « Vos petites courses légères ne réus« sissent point du tout dans ce pays-ci; elles font mur« murer. » A quoi la Reine a répondu : « Mais pour« quoi donc? Je n'y vois pas le moindre mal; c'est la « coutume de Vienne et de ma famille. » A quoi le Roi a répliqué : « Mais vous n'êtes plus à Vienne, vous êtes « en France; il faut en prendre un peu les usages. » La jeune princesse a pleuré. Elle sait que les vieilles tantes lui ont joué ce tour-là.

Elles joueraient de leur reste, s'il était vrai qu'on leur prépare le château de Commercy, en Lorraine. Quelqu'un vient de m'assurer qu'un architecte, nommé Pillereau, avait fait le voyage tout exprès pour cet arrangement-là. Madame Adélaïde aura le titre de gouvernante de Lorraine, et ses deux sœurs la suivront. Un beau présent à lui faire serait de lui donner pardessus le marché la carmélite, afin que nous restions tranquilles.

Le vieux Maurepas a eu pareillement son explication avec la Reine qui le traitait mal à cause des Choiseul qu'elle a dans la tête. « Madame, dit le Maurepas, « si je déplais à Votre Majesté, qu'elle engage le Roi à « me donner mon congé; mes chevaux sont tout prêts « pour partir d'ici. » La petite princesse, qui est bonne, a fini par lui témoigner des bontés; à quoi le Roi l'avait préparée en lui reprochant de nouveau ses agaceries au Choiseul, et en lui assurant qu'il ne le remettrait jamais en aucune place; à quoi il n'y a pas grand mal.

Le roman que s'étaient bâti ses partisans et ses partisanes était de lui faire rendre par M. de Barillon la charge de grand-chambellan seulement. Mais il n'y a

plus d'apparence que cette petite bagatelle-là lui réussisse.

Samedi 16 juillet. — Les espérances des bons citoyens commencent à poindre encore sur l'article du chancelier. Son parti fait semblant de triompher, et affecte une grande sécurité; mais le fait est que son affaire paraît aussi toisée que jamais à ceux qui voient de près.

Les princes avaient marché trop brusquement et trop loin. Il faut absolument un *mezzo termine*; on le prendra. Je ne serais point surpris de voir arriver inopinément, un de ces matins, le Malesherbes.

Le Roi a fait deux jolis coups de sa tête : on lui a demandé un arrêt de surséance pour le prince de Nassau contre ses créanciers; il l'a refusé tout net, en disant : « Quand on a de quoi payer des filles, on a de « quoi payer ses dettes; il n'en aura jamais de mon « règne. » On lui a présenté un autre mémoire d'un jeune seigneur qui a cinquante mille livres de rente. Il proposait d'en abandonner quinze à ses créanciers, jusqu'à final paiement, et de s'en réserver trente-cinq. Le Roi a dit : « C'est tout le contraire; trente-cinq aux « créanciers, et quinze à lui; à condition qu'il ne « paraîtra ni à Paris ni à la cour jusqu'au parfait paie« ment. » Ces deux traits sont de lui et en valent bien d'autres.

Dimanche 17 juillet. — L'abbé Terray se vante beaucoup du travail qu'il fait avec le Roi très-habituellement; c'est une instruction suivie sur les finances.

L'écolier, disent ils, est très-bon, très attentif, et très intelligent. Le plus grand mal est, à mon avis, que le maître soit un sot et un fripon.

L'abbé croit de la meilleure foi du monde qu'il est,

lui personnellement, un très-habile homme en finance, pendant qu'il n'est qu'une ignorante bête.

Il va donc charlataner le jeune monarque d'un tas de plates rapsodies que le moindre scribe aurait rédigées en trois jours. Dieu veuille que le Roi ne se regarde pas comme un habile homme au sortir de cette école.

En attendant, l'abbé négocie avec la Chambre des comptes, qui voulait l'instrumenter par de belles et bonnes *remontrances*. A la tête de ceux qui se remuaient pour *remontrer* vigoureusement, était, entre autres, un certain abbé de Chaumont; l'abbé l'a chambré: ils l'arrangent au profit de la Chambre des comptes. Elle demande le compte des villes du royaume, et elle l'obtiendra.

Ces comptes se rendent sans frais aux intendans: s'ils sont porté, à la Chambre des comptes, ils coûteront trois ou quatre mille francs, plus ou moins, suivant le revenu des villes en octrois et autres impôts. Il y a telle ville qui n'en sera pas quitte pour quinze ou vingt mille francs.

Voilà comme ces honnêtes gens-là s'accordent tout doucement aux dépens d'autrui.

Le parti du chancelier triomphe toujours en apparence; mais je le crois plus embarrassé que jamais. Il est perdu si la Reine s'entend avec le Maurepas et les autres ministres.

Lundi 18 *juillet.* — On reparle plus que jamais du retour de l'ancien parlement; je crois qu'on ne sait pas le fond des choses. Le vieux Maurepas est fort caché; il aime le mystère; il a raison jusqu'à un certain point. S'il fait quelque chose à cet égard, ce sera tout-à-coup et inopinément.

Les bruits d'hier étaient: *La guerre! la guerre!*

Nous avons bien des gens à qui les mains démangent fort. Ce n'est pas pour se battre, mais pour voler : les commis de bureau, les vivriers et autres sont dans la plus grande impatience.

Au reste, les guerroyeurs ne sont pas encore bien assurés sur les ennemis qu'ils doivent leur donner. C'est en faveur des bourgeois de Dantzick et contre le Roi de Prusse que les politiques de café voulaient nous armer hier et avant-hier.

Nos bureaux sont fort amis de ces bourgeois de Dantzick, parce qu'ils en sont payés, surtout un certain petit Gérard, frère cadet, qu'on a fait premier commis des affaires étrangères; tête chaude et tracassière, qui était consul et ministre du Roi dans cette ville de Dantzick.

C'est ce petit homme qui soufflait les confédérations polonaises; il écrivait, écrivait, intriguait, intriguait, et répandait l'argent du Choiseul pour mettre en feu ce pauvre pays. En quoi il a bien besogné comme on voit. Ces Gérard frères sont vendus à la vieille Électrice de Saxe, douairière, parce qu'ils ont été scribes de légation à cette cour. Cette vieille folle croyait faire des merveilles de barbouiller la Pologne, endiablée de n'avoir pas réussi de faire son mari ou son fils roi, et toujours espérant remonter sur sa bête. C'est par ce pauvre petit intérêt, et par l'envie de faire quelque tracasserie célèbre, que les Gérard ont tant épaulé les têtes bleues qui machinaient ces belles cacades de confédérations.

Le jeune, qui se croit un très-habile homme, est donc le plus zélé protecteur des Dantzickois, qui sûrement le paient bien. En conséquence, il voudrait bien faire faire quelque grand coup d'éclat à sa manière,

c'est-à-dire quelque ridicule et plate levée de bouclier, comme il en a fait faire aux Polonais.

D'un autre côté, les ennemis de la Reine et de la maison d'Autriche, c'est-à-dire, les jésuites et leurs adhérens qui sont tout-à-fait dévoués au roi de Prusse, accréditent ce bruit ridicule pour l'imputer ensuite à l'Empereur même ; ils insinuent déjà tout doucement que c'est la cour de Vienne qui veut profiter de son influence sur celle-ci par la Reine, nous jeter dans une guerre dont les frais seront pour nous et le profit pour l'Empereur.

Au fond, je crois que les deux cours impériales de Vienne et Pétersbourg sont fort mécontentes du vieux renard de roi de Prusse, qui montre aujourd'hui de belles et bonnes griffes de loup. Je crois que nous commençons à prendre ombrage de cette puissance exorbitante, créée presque tout à coup.

Je crois que par les barbouillages de nos bureaux nous ne voyons goutte dans l'affaire des Dantzickois, qui sont des voleurs de grand chemin ; mais nous ne les sauverons pas. M. Gérard compromettra la nation, fera casser quelques bras et quelques jambes à des aventuriers comme ceux de Cracovie, que le roi de Prusse mettra, quand ils seront guéris, à la brouette ou au tambour de quelques régimens ; et le fort de Dantzick lui restera, et le droit d'étape de ces bourgeois monopoleurs sera détruit.

Le prétendu droit d'étape consiste en ce qu'ils forcent tous les étrangers à vendre à un bourgeois de Dantzick l'universalité des marchandises qui doivent entrer en Pologne, et pareillement les Polonais à leur vendre le total des denrées qu'ils doivent exporter au dehors.

Ces bourgeois disent qu'ils gagneront au moins quinze pour cent sur l'achat aux étrangers, et autant sur l'achat aux Polonais. En sorte qu'un seigneur de Pologne qui a pour cent mille francs de blé, chanvre, lin, bois, cuirs, potasse, à vendre, pour acheter du vin, de l'huile, du sucre, des fruits, des étoffes, etc., paie au moins trente mille francs à la bourgeoisie de Dantzick; car il faut qu'il prenne quinze sur ses denrées polonaises, et qu'il ait pris quinze sur celles qui viennent du dehors.

Je dis au moins, parce que 1° ils peuvent gagner plus, suivant leur industrie qui est grande; 2° il y a les impôts et les frais.

Cette vexation abominable est le droit d'étape, et des malôtrus de commis ont l'audace de le soutenir à la face de toute l'Europe, et les badauds de Paris s'y laissent prendre.

Les Gérard sont les premiers à s'en rire au fond de leur ame; mais ils sont bien payés par ces voleurs de Dantzickois, et trouveront le moyen de faire leurs orges dans les menées sourdes qu'ils se sont empressés de multiplier et d'affermir, avant l'arrivé du Vergennes qui sera ici ce soir ou demain.

Mardi 19 *juillet*. — Le Vergennes est arrivé: nous saurons bientôt sans doute de quel bois il se chauffe. Dieu nous le donne pacifique et bien intentionné!

L'emprunt de Hollande est enfin totalement fermé depuis le 15 du mois. On prétend que l'abbé Terray a fait monter à cinq ou six millions cet emprunt, qui ne devait être que de deux tout au plus.

Il n'était autorisé que par force, c'est-à-dire par un enregistrement fait en lit de justice, et seulement pour vingt-neuf millions de capital.

Les conditions étaient que le capital serait fourni moitié en argent comptant, moitié en papiers sur le Roi; que la rente viagère serait de dix pour cent sur une tête, et sept pour cent sur deux têtes. L'extension indéfinie qu'on a donnée à cet emprunt est un vrai délit très-punissable par les lois.

Voici les manœuvres de l'abbé et de toute sa séquelle relativement à cet emprunt.

Quand quelque particulier était assez dupe pour vouloir mettre son argent à cet emprunt, on lui disait: Donnez vos deniers comptant, et on vous en fera la rente à dix pour cent.

Alors l'abbé, les Du Barry, et toute leur clique du premier ou du second rang, achetaient des papiers qu'on faisait exprès tomber à soixante ou même soixante et quinze pour cent de perte. Rien n'était plus aisé que cette opération.

Le Roi, les ministres, la Du Barry et autres, ayant toujours de ces papiers, on en mettait sur la place tant qu'on voulait, que les agens de change offraient par millions; alors le prix baissait plus que jamais.

Vingt-cinq ou trente mille livres d'argent comptant faisaient donc un capital de cent mille, et dix mille livres de rentes viagères aux favoris et aux favorites.

C'est par là qu'on a récompensé les prostitutions, les maquerélages, les délations, les espionnages, les bassesses du dernier temps. C'est pourquoi tout vice était à découvert, toute infamie marchait tête levée.

Les pauvres dupes qui ont fourni de l'argent sonnant risquent aujourd'hui d'être les dupes de ces manœuvres; il faudra mettre leurs rentes en compromis, ou approuver le gaspillage des rentes prodiguées aux agens de toutes ces abominations dignes d'Héliogabale et de

Sardanapale. Car ce que nous avons vu sous le règne des Du Barry ressemblait exactement à ces deux-là.

Mercredi 20 *juillet.* — Pendant que l'abbé Terray charlatanisait le jeune Roi de papiers bleus, c'est-à-dire d'Etats à la diable, sur les impôts et sur leurs produits, il se croyait si bien en crédit qu'il marchait en avant sur son objet favori, qui est le monopole général et absolu des grains dans tout le royaume.

Lui et son Brochet de Saint-Prest s'étaient mis dans la tête de faire du blé comme on a fait du sel, c'est-à-dire, d'en être seuls acheteurs et seuls vendeurs dans l'universalité de la France.

Ils ont déjà ruiné tous les marchands particuliers, en achetant partout beaucoup plus cher qu'eux, et en vendant beaucoup meilleur marché. Rien ne leur était plus facile, puisqu'ils achetaient avec l'argent du Roi, c'est-à-dire, avec celui de son pauvre peuple.

On assure qu'ils ont dépensé de cette sorte jusqu'à douze millions, qui en ont coûté plus de quarante à la nation avant d'être en leurs mains.

Ils s'embarrassent peu de tout cela, pourvu qu'ils puissent acheter et vendre beaucoup, parce qu'ils ont quarante pour cent de commission.

En conséquence de ce droit de commission, et du tour du bâton qui est plus fort encore, ils regardent tout naturellement comme leur ennemi quiconque fait le commerce des grains et de la farine; et ils mettent l'argent du Roi à le ruiner; à quoi ils ont fort bien réussi.

Mais ils trouvaient dans leur chemin les étapiers, les fournisseurs des garnisons, ceux de la marine, des hôpitaux et des colonies. Il n'y avait pas moyen d'empê-

cher le commerce de ceux-là, puisqu'il était pour le Roi et pour le public.

Le Brochet de Saint-Prest, de concert avec l'abbé son chef, et avec les Saurin, les Doumer, les subalternes, par les conseils d'un nommé Morandé, son ame damnée, avait imaginé de joindre toutes ces fournitures à sa régie. C'était un excellent coup de parti.

Au premier petit moment de crédit, l'abbé n'a pas manqué de glisser son joli petit projet au Roi, qui n'aime déjà pas trop ses patricotages de blé. Il l'a fait examiner sérieusement par le Maurepas, et, d'après leurs réflexions, le mémoire a été mis sous enveloppe, et renvoyé tout net à l'abbé, sans aucune réponse. C'est la seule qu'il mérite provisoirement, jusqu'à ce qu'on puisse faire pendre tous ces docteurs-là.

Jeudi 21 *juillet.* — J'appris hier au soir une excellente nouvelle, et qui se trouve aujourd'hui véritable. Le Boynes est chassé de la marine, et il a pour successeur le bon Turgot.

L'oraison funèbre du Bourgeois (1) est faite depuis long-temps. La voici, sur l'air de *Joconde* :

On rit d'un ministre bourgeois
  Que chacun abandonne,
Pour n'avoir dans tous ses emplois
  Fait plaisir à personne.
Je crois que c'est injustement
  Que si fort on le fronde,
Car il va faire, en s'en allant,
  Plaisir à tout le monde.

C'est un homme ardent; il a de l'esprit, point de

(1) Ce ministre se nommait Bourgeois de Boynes.
(*Note de l'éditeur.*)

principes ni de conscience, beaucoup de présomption et d'entêtement.

Le Turgot est plein de probité : ses principes sont excellens, et sa droiture inflexible. Il fera sûrement beaucoup de bien. Il est un peu musard et aurait besoin de subalternes qui fussent très-expéditifs.

Une autre nouvelle qui fait bien du bruit, c'est l'ordre que l'on dit avoir été donné au duc d'Orléans et au duc de Chartres de ne plus paraître à la cour. Il y a là-dessous quelque mystère que je ne comprends pas encore; nous en saurons bientôt.

Vendredi, 22 *juillet*. — Le public instruit et bien intentionné murmure de voir le bon Turgot à la marine. L'on espérait le voir aux finances. La crainte que l'abbé n'y reste fait trembler tout le monde.

Ceux qui réfléchissent le mieux disent que les conseillers du jeune Roi, quels qu'ils soient, qui lui ont donné déjà trois honnêtes gens pour ministres, ne sont pas capables de protéger l'abbé. Pour moi, je crois qu'un même conseil ne peut jamais contenir cet abbé et le bon Turgot.

D'autres pensent que le département de la marine est un premier pas, et que la direction générale des finances sera l'autre.

On ajoute même que la partie militaire de la marine pourrait bien être remise au ministre de la guerre, le Turgot ne conservant que la partie économique pour la joindre aux finances.

Quant à l'exil des princes, on dit presque généralement que c'est un jeu du Maurepas; les amis mêmes du chancelier conviennent que ce tour-là n'est pas de lui. On en conclut que le vieux maître gonin s'est amusé à faire cette niche au public, ayant dans

la tête un plan sur le replâtrage de la magistrature.

Les fameux bruits de guerre sont tombés. On dit que dans les huit derniers jours de l'emprunt de Hollande, il y a eu chez les notaires un concours prodigieux. L'abbé va manger l'argent des dupes pour embarrasser son successeur.

Samedi 23 *juillet.* — On crie dans les rues des Lettres patentes du Roi, enregistrées eu parlement. J'aurais parié que c'était quelque nouvelle friponnerie de l'abbé Terray, et j'aurais gagné.

Ils ont distrait de la ferme générale les droits de greffe, demandes, etc. Ils les font régir par une compagnie qui porte le nom de Roussel, et qui exerce aussi les droits des greffe, d'hypothèques, et ceux des ventes de meubles.

Jusqu'ici c'est un arrangement de finance, si ce n'est les huit sous pour livre ajoutés par l'abbé, quoique les droits de greffe eussent été exemptés des quatre deniers imposés avant lui.

Mais voici le cachet de l'abbé : Roussel et autres régisseurs sont autorisés à prendre tous ces droits partout et en tous les cas. Or, il se trouve dans le royaume beaucoup de particuliers qui ont acqnis, à beaux deniers comptant, la plupart de ces droits. C'est à eux à justifier, s'ils peuvent, de leurs titres, en cas de contestation, qui est infaillible. L'abbé s'est rendu seul juge sous le nom du conseil; car le conseil en finance n'est que lui seul.

Mais si les acquéreurs prouvent évidemment que le droit leur appartient, alors la régie Roussel le recevra ni plus ni moins. Elle seule en rendra le produit trois mois après, et retiendra deux sous pour livre, ou le dixième pour les frais quelconques.

Voilà ce qui s'appelle une bonne petite banqueroute faite aux propriétaires acquéreurs de ces droits.

On parle pour contrôleur-général d'un certain M. de Miromesnil, ci-devant premier président de Rouen. C'est un homme d'esprit, instruit et travailleur. Le Bertin le porte fort; mais ce n'est pas le Bertin qui fait les ministres, c'est le Maurepas jusqu'à présent.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

SUPPLÉMENT

A LA

CORRESPONDANCE

DE

PAUL-LOUIS COURIER.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter quelques lettres inédites de Courier aux lettres trop peu nombreuses déjà publiées par ses éditeurs. Nos lecteurs nous en sauront gré, nous en sommes certain ; et la bienveillance que cette publication ne peut manquer de nous mériter, nous devons la reporter tout entière, avec notre gratitude, aux correspondans de Courier, qui n'ont pas jugé la *Revue* indigne d'une aussi précieuse communication.

A M. BERVILLE,

AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS (1).

Véretz, le 3 juillet 1821.

MONSIEUR,

Je suis dans mes champs, attendant de vos nou-

(1) « J'ai pris un avocat que tu connais peut-être. Il se nomme Berville. Il venait chez ta mère autrefois. C'est un jeune homme de beaucoup d'esprit et fort aimable. »

(*Lettre* de Courier à sa femme, du 10 juin 1821.)

velles. Ne manquez pas, je vous en prie, de m'apprendre l'époque où auront lieu les assises, afin que je m'y trouve et que je ne sois pas condamné par défaut. On m'a dit à Paris avant mon départ que ce serait pour le 12 ou le 15 : mandez-moi, s'il vous plaît, quelque chose de certain.

Le jour ou la veille de mon départ, j'ai appris que cette feuille (1) dont je vous ai fait voir une épreuve et que nous étions convenus de supprimer, avait été vue de plusieurs personnes et se répandait clandestinement. J'ai pensé qu'il valait mieux la donner telle que je l'ai faite que de la laisser courir défigurée et empirée par les sottises des imprimeurs. Je ne la crois pas d'ailleurs de grande conséquence. Ainsi j'ai dit au libraire de la vendre tant qu'il voudrait.

Ma femme, Monsieur, se rappelle à votre souvenir. Elle n'oublie point qu'elle vous a entendu chanter fort agréablement, et il lui paraît impossible que ma cause ne soit gagnée si vous êtes un peu en voix le jour que vous plaiderez pour moi.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

COURIER.

Mon adresse : *M. Courier, hôtel d'Angleterre, à Tours.*

(1) Le pamphlet : *Aux ames dévotes.*

A MADAME S......

Paris, ce 30 août 1821.

MADAME,

Votre lettre me fait grand plaisir et grand honneur. Je puis vous dire avec vérité qu'elle me dédommage, et au-delà, du tort que l'on me fait; car c'est justement votre approbation et celle des personnes comme vous que j'ambitionnais quand j'ai fait ce coupable pamphlet. On m'assure au reste que la prison n'est pas si fâcheuse qu'on le croit. Du moins y serai-je en assez bonne compagnie. Les juges et les jurés ont soin d'y mettre d'honnêtes gens et des hommes d'esprit. Mais vous dites fort bien que dans mon métier de cultivateur cela ne vaut rien d'être deux mois entre quatre murs. Heureusement Dieu m'a donné une femme qui vaut mieux que moi pour nos intérêts temporels. Ainsi, à tout prendre, je ne voudrais pas n'avoir point fait ce *Simple discours*. C'est vanité, mais que voulez-vous?

Je n'ai pas tant à me plaindre des juges que des jurés. Les juges m'ont fait le moins de mal qu'ils ont pu. Mais le jury, ainsi modifié, est la plus heureuse invention dont on se soit jamais avisé pour le despotisme. Les Richelieu n'y entendaient rien avec leurs commissions dont tout l'odieux leur demeurait.

Je me suis présenté chez vous, Madame, un jour que vous étiez sortie : vous n'avez pu le savoir; car je n'ai pas laissé de carte. J'espère m'y prendre de manière à vous trouver chez vous avant votre départ, et

conserver le privilége dont je connais tout le prix, de vous voir, Madame, et de vous rendre mes devoirs.

Je suis, avec respect, Madame, votre très-humble et obéissant serviteur.

COURIER.

On a étrangement défiguré dans les journaux ma petite dispute avec le président des assises et le plaidoyer de mon avocat. Vous verrez bientôt de tout cela une histoire exacte (1) avec l'esquisse de ce que j'avais dessein de dire après mon avocat, si les instances de mes amis et de mon avocat lui-même ne m'eussent engagé à garder le silence. Je ne sais trop si je fais bien de me laisser imprimer encore. Après un succès il faudrait s'en tenir là, crainte de déchoir. Mais on devient présomptueux, surtout quand on reçoit vos éloges.

A MADAME C......-L......, *à Paris*.

Paris, le 13 mai 1824.

Madame,

En partant pour mes champs, permettez que je vous recommande l'affaire dont vous vous êtes chargée; j'entends les informations sur ce jeune homme que je veux marier, et qui ne demanderait pas mieux si personne ne s'y opposait. Dès que vous aurez des nouvelles de sa conduite et de ses mœurs qu'on m'a dit

(1) *Procès de Paul-Louis Courier.*

être fort dérangées, ayez la bonté de m'en faire part, surtout de l'aventure des deux sœurs, qui pourrait après tout n'être qu'une calomnie, car le monde est méchant. Un mot de votre jolie main m'apprendra ce que j'en dois croire.

Agréez mon respect, je vous prie, et mille choses à M. Lemaire.

Mon adresse : *M. C., à Tours (Indre-et-Loire)*.

[La lettre précédente, non signée, est une énigme dont Courier, fort prudemment, avait rendu le mot très-difficile à trouver. Ce mot, le voici :

Quelque temps après le crime de Maingrat, Courier voulait faire un pamphlet pour démontrer la nécessité du mariage des prêtres, et, à l'appui de ses argumens, il cherchait à réunir tous les méfaits prouvés de ces célibataires forcés. Manuel lui avait promis des détails biographiques sur un jeune curé qui vivait fort peu catholiquement avec deux sœurs; et, prêt à retourner en Touraine, Courier renouvelait à madame C.......-L...... la prière de rappeler à Manuel sa promesse.]

A M. GASNAULT,

AVOUÉ, A PARIS.

Véretz, le 15 juillet 1824.

MONSIEUR,

J'ai eu dessein de vous écrire; mais je ne sais si je l'ai fait. Je voulais vous prier de ne point être inquiet du volume que m'a prêté monsieur votre frère. Je l'ai emporté par mégarde et vous le reporterai bientôt.

J'assure de mon respect madame Gasnault. J'espère lui mener mon bambin, non pas ce voyage-ci, mais l'autre que je ferai après. Ce sera pour lui un grand bonheur de passer quelque temps chez vous dans cette jolie petite chambre que vous m'avez fait voir. Cela lui vaudra mieux qu'une place à la cour, et pour moi j'en serai reconnaissant toute ma vie. Je ne connais que vous, et Madame, à qui je le voulusse confier.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

COURIER.

AU MÊME.

Reverseau, 13 août 1824.

MONSIEUR,

J'ai reçu ici votre lettre qui m'a été renvoyée de Tours à Paris, de Paris à Tours et de Tours ici, où je suis depuis quelques jours. La recommandation que vous me demandez pour M. de Lafayette arriverait trop tard maintenant, puisque votre ami a dû partir pour les Etats-Unis le 1er du mois courant. Je suis bien fâché d'avoir manqué l'occasion de vous obliger; mais, comme vous voyez, il n'y a point de ma faute.

J'ai pour vous une lettre et une petite boîte qui m'ont été remises par madame Clavier. Je compte vous porter cela vers dix ou douze jours, ou peut-être plus tôt. Madame Clavier revenue depuis peu d'Italie est à la Chavonnière avec ma femme et le bambin. Ce sont

trois personnes qui vous aiment et qui parlent souvent de madame Gasnault. Je suis chargé de mille choses obligeantes pour vous deux, et je vous prie, Monsieur, de me croire

Votre très-humble et obéissant serviteur,

COURIER.

P. S. Si vous avez quelque chose à me faire savoir, je suis ici chez M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, à Reverseau, par Chartres.

AU MÊME.

Véretz, 10 octobre 1824.

MONSIEUR,

J'ai remis à M. Bidault quatre cent cinquante francs pour M***. J'espère vous en porter autant quand j'irai à Paris, c'est-à-dire bientôt. M. Bidault m'a promis de vous faire passer cette somme promptement.

Si vous pouvez encore disposer du petit logement que vous m'avez offert, je l'accepterai avec grand plaisir et vous en serai extrêmement obligé. Répondez-moi là-dessus, je vous en prie.

Marquez-moi aussi, je vous prie, si madame Gasnault peut se charger de mon petit Paul pendant trois ou quatre mois que je compte passer à Paris. Vous vous souvenez qu'elle eut la bonté de me le promettre.

C'est le plus grand service et la plus grande marque d'amitié que vous me puissiez jamais donner.

Je vous embrasse de tout mon cœur et présente mon respect à madame Gasnault.

Ma grosse femme accouche bientôt. Elle se porte admirablement et vous fait à tous deux mille complimens et amitiés.

V. T. H. et T. O. S.

AU MÊME.

Véretz, 2 novembre 1824.

Monsieur,

En vous félicitant sur la grossesse de madame Gasnault, je suis fâché pour mon pauvre Paul que vous ne le puissiez prendre comme je l'avais espéré. Il avait compté là-dessus. Pour le dédommager, donnez-lui en mariage votre fille qui va naître. Tout de bon cela peut se faire. Nous les élèverons ensemble.

Vous savez que nous avons un gros garçon de plus. Il se porte à merveille et sa mère aussi. Madame Clavier qui part en ce moment pour Paris vous en donnera des nouvelles.

Quant à l'appartement que vous voulez bien arranger pour moi, il sera toujours bon s'il y a du soleil et de l'air. Ce sont là deux choses dont je ne puis me passer, ainsi vous jugerez comme moi s'il me convient. Quatre cents francs c'est beaucoup pour un pauvre vigneron

auquel il ne faut qu'une chambre, et cependant je vois que vous faites encore un sacrifice de cent francs pour m'accommoder, dont je vous suis extrêmement obligé. Ne pourriez-vous pas le diviser de manière à en donner pour cent francs de plus à monsieur votre premier clerc qui, sans doute, a plus besoin d'être bien logé? Une chambre au soleil me suffit. Si le tonneau de Diogène était à louer, je le prendrais, pourvu qu'il fût tourné vers le midi. Voyez donc si cela peut se faire. Je serais bien heureux d'être logé chez vous, et en aussi bonne compagnie que M. Duveyrier et votre premier clerc.

J'assure de mon respect madame Gasnault. Je ne sais si elle fait bien de ne bouger de son fauteuil. Ma femme montait à cheval étant grosse de sept mois, et même faisait des chûtes. Envoyez-nous madame Gasnault, nous la ferons travailler et accoucher en paysanne: c'est la bonne manière. Je vous embrasse de tout mon cœur, et suis, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

AU MEME.

Véretz, 7 décembre 1824.

MONSIEUR,

Je remets à M. Bidault quatre cent cinquante francs à votre disposition. C'est pour M*** à qui cette somme est due, je crois, depuis quinze jours. Faites-lui entendre, je vous prie, que, nous autres paysans, nous

ne sommes peut-être pas aussi exacts à payer que messieurs les banquiers, mais que nous ne fesons point banqueroute. Sur dix mille francs qui m'étaient dus à la Saint-Martin, j'ai reçu environ cinq cents francs. Je prends patience parce que je sais que je ne perdrai rien.

Au reste je puis rembourser M*** au mois de janvier prochain, si madame S..... me paie le prix de ma Filonnière, comme il y a lieu de le croire. Je comptais ne lui donner, à N**, que quinze à vingt mille francs et prendre terme pour le reste; mais il me mande que cela ne l'arrange pas; je vais tâcher de lui donner tout. Ce qui m'a rendu négligent à payer N** aux échéances, c'est parce que je comptais le rembourser de l'argent de madame S.....; mais elle me fait depuis un an les plus monstrueuses chicanes. Si vous voyez M. Delamaze, il pourra vous conter cela. N** paraît avoir de l'humeur, non sans quelque raison peut-être; il demande son capital, et je pourrai le satisfaire si madame S..... ne me fait point de procès. M. Delamaze m'assure que je n'ai rien à craindre, et que les prétentions de madame S..... sont tout-à-fait absurdes.

Si je m'en souviens bien, le billet que j'ai fait à N** porte que le remboursement ne peut être exigé qu'en prévenant un an d'avance. Cela me mettrait à mon aise en cas de chicane de la part de madame S..... qui cherche à me faire pièce. Nous sommes un peu brouillés.

Je serai obligé par mes maudites affaires de passer ici l'hiver, et si je vais à Paris, ce sera pour peu de jours. Je suis bien fâché de ne pouvoir accepter le joli logement que vous avez la bonté de m'offrir. Je ne serai nulle part aussi bien; mais me voilà vigneron

tout de bon, et je crois jusqu'à cet été. Cependant je tâche de m'arranger pour pouvoir, à l'avenir, demeurer à Paris sept ou huit mois de l'année. Je vais affermer ce que ma femme faisait valoir, car elle s'est dégoûtée de son métier de fermière. Alors je serai libre, et j'espère, habitant davantage Paris, y cultiver votre amitié qui m'est infiniment précieuse.

Donnez-nous, je vous prie, des nouvelles de madame Gasnault, et croyez, Monsieur, que je serai pour toute ma vie,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

P. S. Paul embrasse maman Gasnault qu'il aime de tout son cœur et lui demande une petite femme.

MÉLANGES.

SERVICES RENDUS

PAR ZAMET A HENRI III.

[On sait que Zamet, par son caractère enjoué et surtout complaisant, s'était attiré les bonnes graces de Henri IV, auquel il rendait de secrets services et prêtait sa maison pour ses parties de plaisir. Il paraîtrait, par les termes de la quittance qui va suivre, que Zamet avait également exercé auprès de Henri III ces fonctions que les penchans de ce prince pouvaient rendre encore plus délicates.]

Nous Sébastien Zamet, gentilhomme piémontois, confessons avoir reçu comptant de M. Pierre Mollan, conseiller du Roi, et trésorier de son épargne, la somme de cinq cent-cinquante écus sol, à nous ordonnée pour notre remboursement de pareille somme que nous avons avancée de nos deniers pour le sujet de Sadite Majesté, en certain lieu et endroit dont elle ne veut être cy fait mention. De laquelle somme nous nous tenons contens et bien payés, et en quittons le sieur Mollan et tous

autres. Témoin mon seing manuel cy mis le dixième octobre mil cinq cent quatre-vingt-cinq.

Pour servir de quittance della (1) somme de cinq cent cinquante écus sol.

SÉBASTIEN ZAMET.

Au dos est écrit : « Pour servir de quittance à mon-
« sieur le trésorier de l'Epargne Mollan de la somme de
« cinq cent cinquante écus sol, pour mon rembourse-
« ment de pareille somme que j'ai ci-devant avancée
« pour le service du Roi. »

(1) Nous avons conservé cet *italianisme* qui se trouve dans l'original. Cette curieuse pièce fait partie de la collection de M. Lucas-Montigny.

INSULTE ET RÉPARATION

DU DUC D'ÉPERNON

AU PARLEMENT DE PARIS.

Le duc d'Épernon, qui dut beaucoup plus les grandes dignités dont il fut revêtu à la position que des avantages physiques lui avaient faite, dans sa jeunesse, auprès de Henri III, qu'à sa naissance ou à ses services militaires, se ressentit toute sa vie de cette origine de sa fortune, et montra, sexagénaire, l'emportement et l'insoumission d'un enfant gâté. Les parlemens et le clergé furent particulièrement victimes de ses incartades. On a beaucoup écrit sur les mauvais traitemens que, gouverneur de la Guyenne, il fit subir à M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et sur les torts qu'il se donna, à la suite de cette affaire, envers le parlement de cette ville. Le discours que nous allons rapporter de lui est la réparation d'une insulte qu'il s'était permise, long-temps auparavant, envers le parlement de Paris; voici dans quelles circonstances:

Un soldat des gardes du Roi, ayant, au mépris des édits contre les duels, tué dans une rencontre un autre soldat du même corps, fut constitué prisonnier par les officiers de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris, sur le territoire de laquelle le combat avait eu lieu, dans les prisons de la juridiction de cette abbaye. Le duc d'Épernon, colonel-général de l'infanterie, estimant que ce fait devait être jugé par son prévôt, envoya réclamer le prisonnier au bailli de Saint-Germain, lequel refusa de le lui remettre. Nous empruntons la suite de ce narré à un historien contemporain, Legrain (1), qui donne tous les détails de cette affaire, mais omet le texte du discours remarquable que nous rapportons à la suite (2).

« Le quinzième jour dudit mois de novembre, dit Legrain, ledit seigneur duc d'Epernon prit quelque nombre de soldats d'une

(1) *Décade contenant l'histoire de Louis XIII depuis l'an* 1610 *jusqu'en* 1617, Paris, 1619, in-folio.

(2) Le texte de ce discours ne se trouve pas non plus dans la *Vie du duc d'Épernon*, par Girard, son secrétaire.

compagnie des gardes du Roi, laquelle était lors en faction au Louvre, et par iceuxfit briser la porte desdites prisons, enlever d'icelles ledit soldat prisonnier et icelui conduire en ses prisons aux faulxbourgs Saint-Marcel.

« Le bailli de Saint-Germain avertit aussitôt la cour du parlement de ladite violence et des menaces dont il disait qu'on avait usé en son endroit, laquelle ce requérant, monsieur le procureur-général du roi ordonna qu'il en serait informé, et commit à cette fin deux des conseillers d'icelle, qui en firent leur devoir.

« On prétend aussi, qu'en haine d'une telle poursuite, une troupe de jeunes gens cadets et soldats, armés la plupart de carabines et de pistolets, bottés et éperonnés, allèrent au palais le dix-neuvième dudit mois, sur les dix heures du matin, où, à la levée de la cour, ils firent plusieurs bravades et insolences en la grande salle et galerie des merciers, par où Messieurs passaient, les uns desquels étaient empressés parmi ces gens armés et les autres trouvaient leurs robes accrochées aux éperons d'iceux, là où de tout temps il a été pratiqué que les gentilshommes ôtent leurs éperons auparavant que d'entrer en ladite salle, pour le respect qu'ils doivent à la justice et aux ministres d'icelle.

« La cour trouvant cette deuxième entreprise non moins téméraire que la première, s'assembla pour délibérer sur l'une et sur l'autre le vingt-quatrième dudit mois, auquel jour le parlement devait être ouvert, parce que les vacations étaient passées, ce qui rendit cette action plus célèbre, d'autant qu'elle ferma la justice le jour qu'elle devait être ouverte aux parties.

« Comme ils étaient aux opinions, monsieur de Praslin, capitaine des gardes du roi, y arriva, demandant à parler à la cour de la part de Sa Majesté, et étant entré, présenta une lettre de cachet, par laquelle Sa Majesté mandait, qu'ayant appris ce qui s'était passé au faubourg Saint-Germain, elle ne pouvait qu'elle ne trouvât l'acte fort mauvais, et s'adressant à son autorité, et pour la grande importance d'icelui, mandait à la cour d'en surseoir de deux jours la poursuite, pendant lesquels elle aviserait du consentement qu'elle en devait tirer et faire rendre à la cour...

« La matière mise en délibération, il y eut un avis de donner purement et simplement ces deux jours : un autre de voir et décréter les informations, puis faire entendre au Roi l'importance du fait : et un autre de donner les deux jours que le Roi demandait, mais avec condition que, cependant, toute justice distributive cesserait, laquelle opinion donna lieu à l'arrêt qui ensuit :

ARRÊT

De la Cour de Parlement, sur ce qui s'est passé au Palais, par M. d'Épernon, le 24e jour de novembre 1614, avec le discours que ledit sieur d'Épernon a fait à Messieurs de la Cour, après avoir pris sa place accoutumée de duc et pair, s'être assis et couvert, et ce, le samedi 29e novembre 1614, avec la réponse de la Cour, prononcée par monsieur le premier président, à la harangue dudit sieur d'Épernon (1).

La Cour, délibérant sur l'acte de créance du Roi, apporté par le sieur de Praslin, et icelui ouï en sa créance, a arrêté que, obéissant à la volonté du Roi, elle a sursis, pour deux jours, de délibérer sur ce qui s'est ensuivi, et de supplier le Roi de trouver bon qu'elle ait jugé de ne pouvoir ni devoir rendre la justice, qu'elle n'ait été satisfaite du mépris fait à son autorité.

Fait en Parlement, ce 24 novembre 1614.

Le Discours que monsieur d'Épernon a fait à Messieurs de la Cour.

Messieurs, ayant appris, avec beaucoup de regret,

(1) Collection Du Puy, vol. 215; Bibliothèque royale, section des manuscrits.

qu'on a voulu donner à cette compagnie une interprétation de mes actions que je n'ai eu intention, j'ai désiré vous en éclaircir et vous supplier de croire que, si en tant d'années qu'il y a que j'ai l'honneur d'être du corps d'icelle, le plus illustre et célèbre de ce Royaume, je n'ai jamais manqué d'affection et fidélité au service du Roi, ni au respect que j'ai toujours désiré vous rendre; et qu'ayant acquis, en ce dessein, les poils blancs que je porte au menton, je ne voudrais pour rien du monde m'en départir; comme je n'ai fait en ces deux actions dernières, desquelles j'ai remis au Roi le jugement de la première; et quant à l'autre, j'étais venu en ce lieu pour vous témoigner la vérité, si la compagnie n'eût été séparée lorsque j'y arrivais, ce que j'aurais fait encore depuis, si j'eusse cru que vous l'eussiez pris de bonne part, vous suppliant, Messieurs, d'attendre de moi tout le respect et honneur que pouvez désirer d'un homme de ma qualité, qui ne perdrai l'occasion de le vous témoigner avec mon sang et ma vie, quand elle s'offrira.

Et quand il vous plaira, Messieurs, de vous souvenir qu'il y a peu d'années que je fus le premier qui suis venu en cette compagnie, de mon propre mouvement, pour rechercher le remède aux maux qui menaçaient ce Royaume par le malheureux et funeste accident qui nous était survenu, et vous offrir par même moyen tout mon pouvoir pour vous y assister et servir, il vous sera aisé de juger de la vérité de ma bonne volonté et droite intention. Que s'il vous reste quelque mauvaise impression de moi des choses passées, je vous supplie de la perdre, et y mettre en la place la même bonne volonté pour moi que j'y ai reconnue par le passé.

Et si mon rude style n'a contenté la délicatesse de vos oreilles, accoutumées aux discours plus élabourés, vouloir excuser un vieux capitaine de gens de pied qui, en faisant toute sa vie la profession de soldat dont il porte beaucoup de marques sur lui, s'est toujours plutôt amusé à bien faire qu'à bien dire.

Réponse de la Cour à la harangue dudit sieur d'Épernon.

La Cour, par exprès commandement du Roi, lequel, à l'imitation de ses prédécesseurs, étant plus enclin à la douceur et clémence qu'à la rigueur, et considération de vos bons services, veut plutôt croire le bien que le mal, et interprétant bénignement les actions d'un ancien serviteur de la couronne, duc et pair de France, reçoit vos excuses par le même très exprès commandement du Roi; espérant que cela ocasionnera vous et vos enfans à rendre au Roi, et à l'État le service que vous êtes obligé de leur rendre, et vous retiendra à l'avenir au respect et honneur que vous devez à la Cour.

LETTRE

DE BOSSUET (1).

[Si la lettre suivante n'était écrite en entier et signée par Bossuet, nous serions tenté de la supposer dictée par quelque desservant bien grossièrement fanatique d'un hameau de la Bretagne. Si les formes du langage ont perdu de leur nombre et de leur solennité, depuis le siècle de l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle*, il est consolant de penser que les lumières se sont étendues, et que la religion, en beaucoup de points importans, n'a pas cru s'abaisser en se subordonnant à elles. Nous ne parlerons pas de la question qui est traitée sérieusement dans cette lettre, de l'utilité de la répétition de certaines pratiques religieuses dans telle ou telle maladie; nous nous bornerons à faire observer que l'on compte aujourd'hui les prêtres ignorans et aveugles qui prescrivent contre la petite vérole le remède auquel Bossuet veut que sa pénitente recoure uniquement contre une ophtalmie. Bossuet, on le voit par ce triste conseil, n'aurait pas trouvé assez de foudres à lancer contre la vaccine.]

A Versailles, 25 février.

Portez, ma fille, vos distractions avec patience. C'est peu que d'être distrait de cette sorte; recevez ce que Dieu donne. La sécheresse est fort bonne dans les actes de piété, car ils sont dans la suprême partie et fort au-dessus des sens.

Je me réjouis des saintes dispositions que Dieu commence à mettre dans l'ame de madame de Guéméné. C'est un grand don de Dieu dont elle doit être fort

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

reconnaissante. La lecture que vous lui faites de l'*Ecclésiaste* est fort propre à l'attrait par où Dieu la prend. Elle recevra d'autres graces : encouragez-la, et l'assurez de mes prières. Les bontés de Dieu sur les ames sont inestimables, et il faut bien savoir profiter de ses premiers dons qui sont le fondement de toute la suite.

L'aspersion de l'eau bénite sera bonne en quelque manière qu'on la fasse; et je m'en remets à la prudence de Madame, que je vous prie de bien saluer de ma part et de la bien assurer de mes très-humbles services.

J'ai prié Dieu pour vos yeux, et j'espère de sa bonté qu'il en accordera la guérison à notre foi. — Je loue Dieu de m'avoir donné la pensée de vous exhorter à vous laisser sauver par grace. Ces choses qu'on dit en passant sont des traits qui viennent de lui, et qui de ce côté-là font un grand effet.

Madame Duchalard doit me faire parler de son affaire. J'en prendrai tout le soin possible.

Je chargerai M. Le Dieu de me faire souvenir du livre, que vous aurez aussitôt que nous retournerons à Paris.

On peut bien réitérer le viatique au bout de neuf ou dix jours, surtout dans ces maladies de langueur, et lorsqu'il y a eu quelque relâche. Mais pour communier deux fois en un jour, on ne le doit permettre en aucun cas. A chaque jour suffit son festin. C'est douter de la vertu de l'Eucharistie que d'en multiplier la réception avec tant d'empresse. Il n'y a point de commandement divin de communier en forme de viatique; c'est une ancienne et sainte institution ecclésiastique.

Quand on vous demande si vous avez quelque chose

contre ceux envers qui vous vous confessez de n'être pas bien disposée, répondez que vous y tâchez ou que vous le souhaitez, et passez outre sans scrupule.

La lettre que j'ai reçue de ma sœur des Séraphins était, ce me semble, une réponse à celle que je lui avais écrite sur la mort de madame La Féran, ou sur quelque maladie; je lui écrirai à la première occasion. J'enverrai savoir des nouvelles de M. de Sever. Je suis fort peu régulier en civilités, ou plutôt je suis assez régulier à n'en guère faire. On m'excuse parce qu'on sait bien que ce n'est ni par gloire, ni par dédain, ni par indifférence, et moi je me garantis d'une perte de temps infinie.

Notre Seigneur soit avec vous.

† J. BÉNIGNE, ÉV. DE MEAUX.

INDIGENCE

DE MADEMOISELLE CLAIRON.

Mademoiselle Clairon, qui avait compté autant d'adorateurs qu'elle avait valu de succès de vogue à la Comédie-Française, sur ses vieux jours, pauvre et abandonnée, végétait dans l'indigence. Durant les agitations de la révolution, ce théâtre s'étant trouvé hors d'état de servir les pensions de ses anciens sociétaires, mademoiselle Clairon fut réduite au besoin. Sans doute un de ses vieux admirateurs, non oublieux de son talent, lui écrivit pour mettre quelque secours à sa disposition, et lui demanda quelques renseignemens sur une position qu'il cherchait à rendre moins cruelle. Voici sa réponse pleine d'ame et de noblesse.

A M. DU POIRIER,

Rue Guillaume, *n.* 76, *district de la Fontaine-de-Grenelle*, *à Paris.*

D'Issy-l'Union, près Vaugirard, n° 44,
ce 20 brumaire (1).

J'ai reçu beaucoup de lettres, Monsieur, dont je suis aussi contente, aussi flattée que je dois l'être; mais j'ose vous confier que la vôtre a fait plus d'effet sur mon cœur que toutes les autres ensemble. Plus je la

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

relis, plus il me semble qu'elle est dictée par cette sensibilité réservée, délicate, pure, et toutefois ingénieuse que j'ai cherchée vainement dans vos semblables. Je ne puis vous dire combien il me serait doux de savoir qui vous êtes, et de vous voir, qui que vous soyez. L'éloignement des lieux que nous habitons, la rigueur du temps, votre âge que je suppose approcher du mien (1), et l'état de douleurs qui me défend de calculer même pour le lendemain, m'ordonnent également de réprimer mon désir, de me contenter de vous relire quelquefois, et de vous assurer que je ne vous oublierai jamais.

CLAIRON.

P. S. Je n'ai pas la force de répondre à vos obligeantes questions.

Vers le même temps, pressée par la même nécessité, mademoiselle Clairon fut forcée de s'adresser au ministre de l'intérieur, à la porte duquel elle alla remettre elle-même le placet suivant :

Citoyen ministre,

Je cherche en vain depuis un mois un protecteur qui m'approche de vous; mais s'il est vrai que l'humanité vous soit chère, c'est à vous seul que je dois m'adresser. Agée de soixante et dix-neuf ans, accablée d'infirmités, prête à manquer du nécessaire, célèbre autre-

(1) Mademoiselle Clairon était née en 1723. Elle mourut le 18 janvier 1803.

fois par quelques talens, j'attends à votre porte que vous daigniez m'accorder un instant.

CLAIRON.

Elle fut introduite sans nul doute, et sa demande accueillie; car l'original de ce billet, autographié dans l'*Isographie*, et faisant partie de la collection de M. Berthevin, porte : *Bon pour deux mille francs à payer de suite.* CHAPTAL.

NOTICES

SUR LE PEINTRE

MICHEL VANLOO

ET LE

CHIMISTE ROUELLE,

PAR DIDEROT.

Nous avons perdu dans le courant de 1770 deux hommes célèbres dans leur genre; l'un est le peintre Michel Vanloo, l'autre le chimiste Rouelle. Denis Diderot consacre les lignes qui suivent à la mémoire de deux artistes célèbres qu'il a connus, respectés et chéris.

Michel Vanloo était bon coloriste et propre à la grande machine; mais l'honnête homme était en lui infiniment supérieur à l'artiste. Il était directeur de notre école et ses élèves étaient ses enfans gâtés. Sa vie est parsemée d'actions héroïques. Il a laissé en mourant une collection précieuse de tableaux; ce sont des Rubens, des Van Dyck, des Teniers, des Claude Lorrain, des Van Der Meulen. Cette collection est à vendre.

Si l'on veut savoir comment, à l'aide de la vertu et des talens, un homme de rien s'élève aux honneurs et à la fortune, on va l'apprendre. Guillaume-François

Rouelle naquit le 15 septembre de l'année 1703, au village de Mathieu, à deux lieues de Caen. Il montra dès son plus bas âge l'esprit d'observation. Il étudiait la nature dans les champs, et les arts dans les manufactures du canton. Il ne rentrait guère à la maison le soir sans rapporter quelque phénomène ou quelque manœuvre. Il fit ses études dans l'Université de Caen. On imagine bien qu'un enfant de cette trempe ne prit pas goût aux disputes frivoles de l'école. Il était plus assidu dans les ateliers que sur les bancs. A l'âge de quatorze ans il loua la forge d'un chaudronnier et se mit à faire des expériences. Il s'était associé un de ses frères; les creusets sont au feu. Tandis que l'un sommeille, l'autre fait aller les soufflets. Il fallait pour le succès un feu continu. Le jeune souffleur s'endort; le feu s'éteint, l'expérience manque. Le physicien qui dormait se réveille, entre en colère, dit à son frère : *Tu ne seras jamais rien, retourne à la charrue et laisse-moi.* Il le prend par les épaules et le met hors du laboratoire.

En 1725, ses parens se cotisèrent et l'envoyèrent à Paris. Il partageait un petit grenier avec deux camarades aussi bornés que lui pour la dépense, mais également laborieux. Ces enfans manquaient de livres; ils en sentaient le besoin, et d'un commun accord ils se réduisirent à vivre de pain et d'eau pour se faire une bibliothèque. Ce fut dans le moment qu'ils se laissaient presque mourir de faim qu'un de leurs compagnons qu'ils s'étaient fait un honneur de recevoir splendidement, les accusa auprès de leurs parens de mener une vie libertine et dispendieuse. Les parens s'alarment et se plaignent. Les jeunes gens sont indignés, et voilà un petit projet de vengeance formé. Rouelle se charge de l'exécution; il vole à l'auberge du calomniateur : il

était parti pour sa province. Il se met à sa suite, l'atteint sur le pont de la Dive, à quatre ou cinq lieues de Caen, le régale d'une volée de coups de bâton, et s'en revient.

Rouelle, à force d'étude et d'application, s'était également préparé à différens états.

Il donna la préférence à la pharmacie, qui s'alliait mieux à la sensibilité de son cœur que la médecine et la chirurgie. Rouelle avait une ame vraiment tendre et mobile; je l'ai vu plusieurs fois verser des larmes au récit d'une belle action. Il entra chez Spizelai, pharmacien allemand, successeur du célèbre Lémery, et il y demeura sept ans. Ce fut au sortir de chez Spizelai qu'il s'établit à la place Maubert, qu'il ouvrit ses cours de chimie et de pharmacie, et que le quartier de la plus vile populace devenait le rendez-vous de toutes les conditions sans en excepter les enfans des nobles qui désiraient de s'instruire: c'est là qu'il se fit la réputation d'honnête homme et d'habile homme. La place de démonstrateur en chimie au Jardin du Roi, à laquelle il fut nommé en 1742, fut la première récompense de son habileté. En 1744, la porte de l'Académie des Sciences lui fut ouverte; il fut agrégé au corps des pharmaciens aux conditions qu'il voulut. En 1750, l'Académie de Stockholm lui envoya le diplôme. Il refusa dans la suite la première place de son état qui lui fut offerte; mais celui qui avait dédaigné d'être apothicaire du Roi, accepta sans délibérer l'inspection générale de la pharmacie des pauvres, et se fit apothicaire de l'Hôtel-Dieu. Sa conduite dans ce poste ne tarda pas à dévoiler la turpitude de ses prédécesseurs. Il venait d'entrer en exercice, lorsqu'on déposa chez lui une corbeille chargée de présens que les fournisseurs le priaient d'ac-

cepter. Il renvoya la corbeille avec mépris. « C'est un « usage, » lui dit-on. — « Il faut qu'il cesse, » répondit-il. Bientôt il conçut que le détail de ses devoirs auprès des malades ne s'accordait point avec ses fonctions publiques; il persuada aux administrateurs de charger un pharmacien-en-chef du choix et de la préparation des médicamens, et les malades se sont bien trouvés de cette innovation.

Rouelle se renferma plus assidument que jamais dans son laboratoire; sa réputation s'étendit de plus en plus, et l'Académie électorale d'Erfurth se l'associa. Ses élèves portaient son nom dans toutes les contrées de l'Europe.

J'ai suivi son cours trois années de suite. Il n'était pas donné à tout le monde de profiter de ses leçons; son esprit impétueux était incapable de s'asservir à une méthode rigoureuse. Il entamait un sujet, mais bientôt il en était distrait par une foule d'idées qui se présentaient à lui; les vues les plus générales et les plus profondes lui échappaient. Il appliquait ses expériences au système général du monde; il embrassait les phénomènes de la nature et les travaux des arts; il les liait par les analogies les plus fines; il se perdait, on se perdait avec lui, et l'on ne revenait jamais à l'objet particulier de la démonstration du jour, sans être étonné de l'espace immense qu'on avait parcouru. Il commettait les fautes les plus grossières contre les grammaires française et latine, mais il n'y avait que les sots qui s'en aperçussent. « Il s'agit bien ici, leur « disait-il un jour, d'élégance et de pureté : sommes-« nous à l'Académie du *beau parlage?* »

Si l'on se donne la peine de comparer le point où il a pris l'art après Homberg, Lémery, Geoffroi et Boul-

duc, au point où il l'a laissé à sa mort, on ne pourra lui refuser le titre de fondateur de la chimie en France. C'est de Rouelle qu'il faut dater notre école. Son cours manuscrit, qui n'est qu'un squelette décharné de ses leçons, est cependant le plus complet, le plus lié, le plus analytique que nous ayons. Son règne végétal passe avec raison pour un chef-d'œuvre. Il prétendait que l'analyse chimique était capable de fournir une méthode botanique générale, et il est certain qu'il a réussi quelquefois à fixer la véritable classe d'une plante par la voie de la décomposition.

Il créa la chimie, il encouragea en même temps l'étude de l'histoire naturelle. Quand il parut, on comptait à peine à Paris trois cabinets. Il y en a peut-être deux cents aujourd'hui. Plusieurs hommes tant en France que dans les pays étrangers, lui doivent leur réputation et leur fortune. Un ministre d'Espagne, ami des sciences, lui envoya des sujets à former. Ce fut dans son laboratoire, en présence des ambassadeurs des puissances maritimes, que se répéta la fameuse expérience sur la manière de dessaler l'eau de la mer. Grand savant, profond théoricien, il était manipulateur distrait (1) et maladroit. Je lui ai vu manier

(1) Grimm, dans sa *Correspondance*, à la date du 15 août 1770, cite de Rouelle les traits suivans de distraction :

« Il cherchait à dérober ses vues à la connaissance de ses auditeurs autant que son naturel pétulant pouvait le comporter. Ordinairement il expliquait ses idées fort au long, et quand il avait tout dit, il ajoutait : *Mais ceci est un de mes arcanes que je ne dis à personne.* Souvent un de ses élèves se levait et lui répétait à l'oreille ce qu'il venait de dire tout haut : alors Rouelle croyait que l'élève avait découvert son *arcane* par sa propre sagacité, et le priait de ne pas divulguer ce qu'il venait de dire à deux cents personnes. Il avait une si grande habitude à s'aliéner la tête, que les objets extérieurs n'existaient pas pour lui.

le phosphore; le feu dévorant enveloppait ses mains de toutes parts, les pénétrait, les consumait, sans qu'il sût comment la chose était arrivée.

Un jour, il faisait la distillation de l'esprit de sel, je crois; j'y étais. « Messieurs, nous disait-il, il faut pro« céder ici avec la plus grande circonspection : un « charbon de trop ferait éclater le ballon, et nous ris« querions d'être étouffés. » Tout en parlant, il accumulait le feu; l'énorme ballon crève avec une explosion épouvantable; la vapeur se répand dans le laboratoire; les élèves se précipitent les uns sur les autres et se répandent dans son jardin, et la leçon ne reprit qu'après que la toux et l'effroi furent dissipés.

Il était pieux; une seule chose lui paraissait difficile à croire dans la Bible, c'est où Noé avait pris tout le bitume dont il avait enduit l'arche, car il lui était démontré que la formation du bitume était postérieure au déluge.

Il se démenait comme un énergumène en parlant sur sa chaise, se renversait, se cognait, donnait des coups de pied à son voisin, lui déchirait ses manchettes sans en rien savoir. Un jour, se trouvant dans un cercle où il y avait plusieurs dames, et parlant avec sa vivacité ordinaire, il défait sa jarretière, tire son bas sur son soulier, se gratte la jambe pendant quelque temps de ses deux mains, remet ensuite son bas et sa jarretière, et continue sa conversation sans avoir le moindre soupçon de ce qu'il venait de faire.

« Dans ses cours il avait ordinairement pour aides son frère et son neveu pour faire les expériences sous les yeux de ses auditeurs : ces aides ne s'y trouvaient pas toujours; Rouelle criait : *Neveu ! éternel neveu !* et l'éternel neveu ne venant point, il s'en allait lui-même dans les arrière-pièces de son laboratoire chercher les vases dont il avait besoin. Pendant cette opération, il continuait toujours la leçon comme s'il était en présence de ses auditeurs, et, à son retour, il avait ordinairement achevé sa démonstration commencée, et rentrait en disant : *Oui, Messieurs;* alors on le priait de recommencer. »

Il avait banni de son laboratoire tous les vaisseaux en cuivre; les médicamens ne se préparaient chez lui que dans le fer, le verre, la poterie ou l'argent. Rien de ce qui tient à la vie des hommes ne lui paraissait indifférent; la moindre négligence dans la préparation des remèdes était un crime à ses yeux. Les qualités morales allaient en lui de pair avec les talens. Le gouvernement l'a employé, dans une infinité d'occasions importantes, à l'examen des mines, des monnaies, des salpêtres; il ne faut pas douter que ces services ne soient un jour récompensés dans ses enfans (1). Il aimait les pauvres et il ne leur refusa jamais un médicament. Il aimait ses concitoyens et il s'est plusieurs fois refusé à des avantages considérables par lesquels on l'invitait à s'expatrier. Un insulaire, homme de naissance et de goût, lui proposait de son Cours de chimie douze mille francs au-delà du prix qu'aucun libraire y voudrait mettre. Rouelle répondit que s'il était tenté d'oublier ce qu'il devait à son pays, ces offres seraient capables de le lui rappeler; et l'insulaire répliqua : « Voilà un homme qui méritait de naître parmi nous. »

Rouelle eut des envieux et des ennemis : il avait trop de mérite pour manquer d'envieux, et trop de franchise pour manquer d'ennemis. Il lui arriva souvent ce qui doit arriver à tout homme qui renferme ses découvertes, c'est d'en perdre l'honneur. Alors il s'abandonnait aux imputations les plus déplacées, et il accusait des artistes innocens, tantôt de vol, tantôt

(1) Rouelle a laissé une fille que sa veuve, un an après la mort du maître, pour satisfaire à un de ses vœux, accorda à son digne élève d'Arcet. De ce mariage est né le chimiste de ce nom, que l'Institut compte dans son sein. (*Note de l'éditeur.*)

de plagiat (1). Il avait établi dans sa maison, dans son laboratoire la règle la plus austère; il fallait faire preuve de bonnes mœurs, de talens et de latinité pour

(1) Le nom de Rouelle passera parce qu'il n'a jamais rien écrit et que ceux qui ont écrit de notre temps des ouvrages estimables sur cette science, et qui sont tous sortis de son école, n'ont jamais rendu à leur maître l'hommage qu'ils lui devaient; ils ont trouvé plus court de prendre sur le compte de leur propre sagacité, les principes et les découvertes qu'ils tenaient de leur maître : aussi Rouelle était-il brouillé avec tous ceux de ses disciples qui ont écrit sur la chimie. Il se vengeait de leur ingratitude par les injures dont il les accablait dans ses cours publics et particuliers, et l'on savait d'avance qu'à telle leçon il y aurait le portrait de Malouin, à telle autre le portrait de Macquer, habillés de toutes pièces. C'étaient, selon lui, des ignorantins, des barbiers, des fraters, des *plagiaires*. Ce dernier terme avait pris dans son esprit une signification si odieuse, qu'il l'appliquait aux plus grands criminels; et pour exprimer, par exemple, l'horreur que lui faisait Damiens, il disait que c'était un *plagiaire*.....

« .....Rouelle était honnête homme; mais avec un caractère si brut, il ne pouvait connaître ni observer les égards établis dans la société; et comme il était aisé de le prévenir contre quelqu'un et impossible de le faire revenir d'une prévention, il déchirait souvent dans ses cours, à tort et à travers : ainsi il ne faut pas s'étonner qu'il se soit fait beaucoup d'ennemis. Il ne pouvait pas estimer la physique ni les systèmes de M. de Buffon; il était peu touché *de son beau parlage*, et quelques leçons de son cours étaient régulièrement employées à injurier cet illustre académicien. Il avait pris en grippe le docteur Bordeu, médecin de beaucoup d'esprit. «Oui, Messieurs, » disait-il tous les ans à un certain endroit de son cours, c'est un de nos gens, un « plagiaire, un frater, qui a tué mon frère que voilà. » Il voulait dire que Bordeu avait mal traité son frère dans une maladie. Rouelle était démonstrateur aux leçons publiques au Jardin du Roi; le docteur Bourdelin était professeur, et finissait ordinairement sa leçon par ces mots : « Comme monsieur le démonstrateur va vous le prou- « ver par ses expériences. » Rouelle prenant alors la parole, au lieu de faire ses expériences, disait : « Messieurs, tout ce que monsieur « le professeur vient de vous dire est absurde et faux, comme je vais « vous le prouver. » Malheureusement pour monsieur le professeur, il tenait souvent parole. » (*Correspondance de Grimm.*)

y être admis en qualité d'élève. Il croyait à l'alchimie; il employait les deux dernières leçons d'un cours, qui durait sept à huit mois, à en démontrer la réalité par les faits et par les principes. Il finissait par une exhortation à ne point s'occuper d'une recherche inutile, ruineuse et presque désespérée. Cependant il m'a confié plusieurs fois que ce serait l'objet du travail de ses dernières années.

Il réunissait le don du génie à une érudition profonde. Il avait toutes sortes de prétentions qui le rendaient souvent ridicule. Il voulait être poète, philosophe, théologien, politique, musicien. Il préférait la Favart à la Clairon. Il faisait pitié sur la fin de sa vie; il avait conservé toute la violence de son caractère et presque perdu l'usage de la parole; il balbutiait quelques mots inintelligibles auxquels il cherchait à suppléer par des gestes, ce qui, joint à sa figure contrefaite, à ses yeux ardens, aux grimaces de son visage, lui donnait l'air d'un énergumène.

En 1768, le Roi accorda la survivance de démonstrateur au Jardin du Roi à son frère cadet, homme aussi profond chimiste que son aîné, esprit sage et méthodique, et un des plus grands manipulateurs de l'Europe. Celui dont je fais l'éloge en reconnaissance de l'amitié qu'il me portait et des leçons que j'en ai reçues, est mort à Passy le 3 août 1770. Son nom mérite d'être inscrit parmi les bienfaiteurs de la nation. Il a laissé peu d'ouvrages, à moins qu'on ne veuille compter cette multitude d'élèves répandus dans les différentes contrées de l'Europe, dont il dirigera long-temps après sa mort l'esprit et les mains.

Depuis la mort de Michel Vanloo on a supprimé quatre élèves de notre école : il n'y en reste que deux,

de six qu'ils étaient. Ces deux élèves partiront pour Rome au bout d'un an et feront place à deux autres. On ne conçoit pas qu'une économie de douze cents francs ait été la cause d'un changement aussi nuisible au soutien de la peinture, de la sculpture et de l'architecture. Il me semble plus raisonnable d'en croire ceux qui l'attribuent au petit esprit d'intérêt des académiciens qui voient avec peine ces enfans nés presque indigens, suppléer à la modicité de leur pension par des ouvrages qu'ils leur envient. Ces hommes pourvus de peu de talent et d'ames basses, n'ont pas pensé qu'ils n'en travailleraient pas davantage, le public n'étant pas assez bête pour payer bien cher une mauvaise terre cuite ou un mauvais tableau.

Rouelle le cadet succède au laboratoire de son frère et fera les leçons publiques de chimie. L'aîné était peut-être plus propre à cultiver l'art que son frère; mais celui-ci est infiniment plus propre à en donner des leçons.

MÉMOIRES

DE

L'ABBÉ BLACHE,

DOCTEUR EN THÉOLOGIE (1).

(FIN.)

LIVRE VII.

Quoique le Père Robinet m'eût donné avis de la réconciliation du Père de La Chaise avec monsieur l'Archevêque à l'occasion du faux Arnauld, recteur des Jésuites de Douai, que monsieur l'Archevêque mit à couvert auprès du Roi, en faisant paraître en sa place un certain docteur de Sorbonne, qui voulut bien se charger de l'infamie de cette action, moyennant une chaire de Sorbonne que monsieur l'Archevêque lui fit avoir par violence, je ne pouvais pas croire que cette réconciliation dût ôter la crainte si bien fondée, que j'avais reconnue à monsieur l'Archevêque, que je ne m'allasse jeter aux pieds du Roi pour demander à Sa Majesté des commissaires pour juger mon affaire de Ruel. Je voulus lui donner avis de la résolution où j'étais d'aller au Roi, par une lettre où tous les sujets de plaintes que j'avais à faire contre lui étaient compris; et je ne doute point que ma lettre n'eût produit un bon effet. Comme je portais moi-même ma lettre,

(1) Voir tome Ier, pages 14 et 139, et II, page 181.

pour la remettre au Suisse de monsieur l'Archevêque, un coupeur de bourse me coupa ma poche dans l'église de Notre-Dame, ce qui me jeta dans une alarme terrible que ma lettre ne tombât entre les mains de quelqu'un qui, vu le mépris que monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise s'étaient attiré dans le public (car le Père de La Chaise y avait sa petite part) ne la fît imprimer et qu'on ne m'en attribuât l'impression.

Quelques jours après, un honnête homme, qui me dit par la suite qu'il était un nouveau converti, entra dans ma chambre, me demanda si je n'étais pas en peine d'une lettre que j'écrivais à monsieur l'Archevêque et qui m'avait été prise à Notre-Dame. Cet honnête homme me dit qu'étant allé voir une personne de mérite, cette personne lui avait communiqué ma lettre; et comme elle était d'une juste longueur, elle la lui avait abandonnée pour la lire à son loisir, et lui avait raconté qu'étant à Notre-Dame ses laquais lui dirent qu'un coupeur de bourse lui avait pris sa bourse et sa montre; et que l'ayant saisi ils le fouillèrent sur-le-champ, lui prirent tout ce qu'il avait volé ce matin-là. Parmi tout cela se trouva ma lettre.

Le nouveau converti me dit qu'ayant conféré du contenu dans ma lettre avec plusiers autres personnes de mérite, tous prosélytes comme lui, et monsieur le curé de Saint-Leu étant survenu, ils lui communiquèrent ma lettre et l'incertitude où ils étaient de ce qu'ils pourraient faire pour en donner connaissance au Roi; que monsieur le curé de Saint-Leu, voyant que j'y parlais de M. le duc de Saint-Aignan, comme le duc de Beauvilliers était son fils et le saint de la cour le plus à la mode, leur conseilla de lui envoyer ma lettre, et d'en écrire une en même temps pour l'instruire comment Dieu avait permis que cette lettre fût tombée entre leurs mains, et le mauvais effet que produisait dans leur esprit de voir un archevêque d'une vie scandaleuse maltraiter un prêtre qui par sa lettre paraissait être homme de bien.... Le nouveau converti conclut sa conversation avec moi en disant que je ne me misse plus en peine de ma lettre, qu'elle était, il y avait deux jours, dans les mains de M. de Beauvilliers, que je pouvais lui écrire moi-même, et qu'il me viendrait voir dans huit jours pour savoir quel succès elle aurait eu.

Je tâchai de donner tout le meilleur tour qui me fut possible pour mettre à couvert la réponse que sans doute il me ferait, qui serait : qu'il ne se mêlait de rien; qu'il n'entamait jamais aucune affaire devant le Roi; qu'il ne faisait que répondre sur ce que Sa Majesté lui proposait. J'écrivis sans perdre de temps à M. le duc de Beauvilliers pour le supplier de me renvoyer ma lettre qu'un nouveau converti lui avait adressée par la poste; persuadé qu'il n'en ferait aucun usage, par la raison que j'avais éprouvé qu'il n'avait pas jugé à propos de me présenter au Roi pour remercier Sa Majesté de la pension que monsieur l'Archevêque avait obtenue au prix que le Père de La Chaise m'avait dit, et dont M. le duc de Beauvilliers avait été informé.

M. le duc de Beauvilliers en me renvoyant ma lettre, me fit l'honneur de m'écrire qu'il s'était déjà expliqué à moi qu'il ne se mêlait de rien, mais qu'il conservait pour moi la même estime qu'il avait toujours eue, et me conseillait de ne point songer à ma justification; qu'il ne croyait pas que les esprits (parlant du Roi sans doute) fussent disposés à l'entendre; qu'il ne se croyait pas à portée de vaincre cette difficulté.

Je ne pus me persuader que si le Roi pouvait être informé de mes griefs, je n'en eusse toute la satisfaction que je devais attendre de sa justice. Néanmoins ne voulant prendre aucune résolution dans une affaire aussi délicate sans avoir un bon conseil, je crus ne pouvoir mieux m'adresser qu'à M. le cardinal Le Camus pour avoir son avis, attendu qu'il était mon directeur en qualité de mon évêque diocésain, et qu'il avait le même intérêt que moi de faire connaître au Roi quels étaient monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise, et quel était l'abus qu'ils faisaient de la confiance dont il les honorait. D'ailleurs j'étais dans un obligeant commerce avec ce prélat-cardinal, que je regardais comme un saint, apprenant de la voix publique qu'il ne vivait que de racines. Je prenais soin de l'informer de tout ce que nos deux ennemis communs disaient et faisaient contre lui pour le retenir dans son diocèse comme dans une espèce d'exil. J'étais pleinement informé des sentimens que ces deux personnages avaient tou-

chant mon saint évêque. J'avais toujours pris un grand soin de l'instruire dans toute l'affaire.

Je m'avisai de comprendre tous les griefs que j'avais contre monsieur l'Archevêque et contre le Père de La Chaise, dans trois écrits séparés pour les présenter au Roi. Le premier de mes écrits contenait la catastrophe de tout ce qui m'était arrivé à Ruel. La cause secrète de mes assassinats y était coulée finement, et généralement toute la conduite que monsieur l'Archevêque y avait tenue pour plaire à madame de Bretonvilliers n'y était pas oubliée. J'y avais marqué comment le Roi avait été informé du service que je lui avais rendu; comment l'Archevêque était devenu en apparence le meilleur de mes amis. Je finissais ce premier écrit par la manière chrétienne dont j'avais détaché monsieur l'Archevêque de la Varenne, et comment il s'était jeté entre les bras de la nièce de l'auteur du complot contre la personne sacrée du Roi et contre celle de Monseigneur le Dauphin, sans néanmoins exprimer les noms ni de l'auteur ni des complices. Ce premier écrit seul aurait été capable d'attendrir le cœur d'un Turc, tant le style était chrétien, entre-mêlé d'une infinité de pensées tirées de l'Écriture et des Pères.

Le second écrit contenait les fastes du Père de La Chaise, et comprenait toutes les aventures de Petit-Jean, de l'abbé de Bellemont et Simon, peintre et graveur du portrait du Père de La Chaise; la nouvelle méthode pour obtenir des évêchés et des abbayes en se faisant inscrire sur le catalogue des bienfaiteurs de la maison de Saint-Louis, ou de telle autre maison des jésuites du royaume; l'histoire des terres glaises, les conseils que le Père de Goulaine me donnait.

Le troisième écrit embrassait la conduite que monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise avaient tenue contre moi de concert. J'y marquais quel était le mépris que ces deux personnages avaient l'un pour l'autre, dans les propres termes dont ils s'étaient servis en me déclarant naïvement leurs sentimens. Je racontais le brigandage qui s'était commis, par le procureur des Jésuites, sous l'autorité de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise, dans la dépense que

le Roi faisait pour donner des livres aux nouveaux convertis. Je n'avais garde d'oublier la scène qui se passa dans la chambre du Père de La Chaise à l'occasion de la découverte des six lettres ; et il me souvient que le cas de conscience sous les noms de Titius et de Sempronius était rapporté d'un style pathétique, assaisonné d'un grain de ce sel attique, qui, mêlant à la morale la pointe solide d'une satire fine, ne déchire point grossièrement la réputation du prochain, mais instruit en chatouillant ceux qu'on veut reprendre.

Je fus depuis la fin du mois de juin 1693, jusqu'au mois d'octobre de l'année suivante, à faire ces écrits.

Pendant cet intervalle de temps, il se présenta deux occasions de rendre deux services très-importans à l'État. Comme j'étais beaucoup mêlé parmi nos prosélytes, je me trouvais à portée de faire des découvertes sur les projets du prince d'Orange, et sur les mauvaises intentions de nos nouveaux convertis. M. de Louvois venait de mourir. Je crus que monsieur l'Archevêque voudrait bien se charger d'informer le Roi de la découverte que j'avais faite. Il s'agissait d'arrêter quatre ou cinq convertis, qui devaient partir à jour nommé pour se rendre auprès du prince d'Orange, chargés de Mémoires qui devaient servir d'instruction pour favoriser une révolte dans Paris, et pour pousser la fureur de la populace jusque dans Versailles, et la faire réussir en même temps dans tout le royaume. Le succès paraissait infaillible par la manière tumultueuse dont on distribuait le pain au Louvre. Monsieur l'Archevêque me dit d'abord que ma découverte pouvait être très-importante ; mais qu'il ne me conseillait point de paraître vouloir arrêter une sédition qui pourrait n'être qu'imaginaire ; qu'en voulant arrêter une sédition imaginaire, j'arrêterais le gain exorbitant d'une fameuse marchande de blés et de son allié ; que ces deux marchands ne me pardonneraient jamais. Il me les nomma, et je tairai ici leurs noms. Je dois seulement dire que monsieur l'Archevêque m'assura qu'il avait déjà dénoncé au Roi l'allié de la marchande de blé ; que si je voulais, il parlerait au Roi de ma découverte ; mais qu'il ne pourrait le faire qu'en présence du Père de La Chaise, qui ne manquerait pas d'assurer le Roi que j'étais un émissaire du

prince d'Orange, qui faisait semblant de vouloir servir l'État, pendant qu'il avait des avis contraires et certains que je cabalais pour fomenter les nouveaux convertis contre le service du Roi et le bien public; que je visse si je voulais hasarder le paquet. Je lui dis que je n'avais rien à lui répondre sur ce qu'il me découvrait de la part du Père de La Chaise; qu'il le connaissait mieux que moi. Pour éviter que ce Père ne prît prétexte de me faire passer dans l'esprit du Roi pour un émissaire du prince d'Orange, si lui, monsieur l'Archevêque, allait parler au Roi de la découverte que j'avais faite, en présence du Père de La Chaise, je le priai de n'en rien dire, et lui dis que j'allais m'adresser à quelque ministre. Comme je sortais, il me rappela et me dit qu'il songeait à un expédient de pouvoir informer le Roi de ma découverte, sans que le Père de La Chaise fût présent; que je vinsse le voir à son retour de Versailles, et m'invita de venir dès sept heures du matin avant que les audiences fussent ouvertes.

Quand je revis ce prélat à son retour de Versailles, il commença, dès que j'approchai de lui, à mettre ses deux mains sur son visage, et se couvrir, me disant qu'il était au désespoir de me faire savoir les ordres exprès dont le Roi l'avait chargé. A peine, me dit-il, eut-il prononcé mon nom, que le Roi le regarda d'un œil d'indignation, lui commanda de ne pas passer outre; que Sa Majesté lui dit qu'elle savait ce qu'il avait à lui dire de ma part, et que lui, archevêque, ne savait pas qu'il était ma dupe de croire que je servais l'État dans le temps que je le trahissais; qu'il était persuadé que j'étais un fou à lier, un émissaire du prince d'Orange. Qu'il savait le moyen de s'en faire éclaircir, et qu'il lui défendait d'avoir jamais aucun commerce avec moi. Je vis clair comme le jour que c'était une nouvelle perfidie que ce prélat m'avait faite. Il voulut me persuader que c'était le Père de La Chaise qui avait prévenu le Roi contre ma fidélité, m'ajoutant que Dieu le punirait; qu'il était impossible de détromper le Roi quand il était prévenu, et surtout par son confesseur, qu'il croyait être le plus homme de bien de son royaume; qu'il devait me recommander, par tendresse pour moi, de ne me plus mêler parmi des nouveaux convertis. Après quoi il m'embrassa, me

baisa à droite et à gauche ; et je le quittai pour la dernière fois de sa vie.

Dans le temps que je m'adressai à monsieur l'Archevêque afin qu'il fît connaître au Roi la découverte que j'avais faite de ces nouveaux convertis fugitifs, j'envoyai à ce fameux pénitent, M. le cardinal Le Camus, mes trois écrits, afin d'avoir son conseil. Dans le même temps j'avais aussi écrit une lettre fort longue à madame de Gondi, religieuse du Calvaire, et sœur de madame la duchesse de Lesdiguières, par laquelle je lui marquais, qu'étant instruite de la cause secrète de tous les malheurs sous lesquels je gémissais encore, elle m'accorderait peut-être son attention pour vouloir bien prier madame la duchesse de Lesdiguières, sa sœur, de me rendre favorable monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise, qui étaient d'une intelligence parfaite, afin qu'ils me servissent auprès du Roi, qui était tout disposé à me faire du bien ; que j'avais été réservé à me taire jusqu'ici sur tous mes griefs, sans en avoir voulu informer le Roi ; que je la suppliais d'avoir égard à ma retenue ; que je la pousserais jusqu'au tombeau, à condition néanmoins que madame la Duchesse, sa sœur, me rendrait favorable monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise, sinon que j'irais me jeter aux pieds du Roi pour lui découvrir la cause secrète de tous mes malheurs.

Ma lettre alarma si fort madame de Gondi, qu'elle ne put s'empêcher d'en témoigner son inquiétude à quelques-unes de ses confidentes. Une ancienne religieuse nommée Anne de Jésus me fit avertir secrètement que la lettre que j'avais écrite à madame de Gondi l'avait toute troublée, en sorte qu'elle l'avait envoyée à madame sa sœur. Il ne faut pas douter que ma lettre ayant été communiquée à monsieur l'Archevêque ne l'ait obligé de se servir de la découverte que je lui faisais de ces nouveaux convertis fugitifs, pour me faire passer dans l'esprit du Roi, comme il fit, pour un émissaire du prince d'Orange (et tout le reste que j'ai dit ci-dessus, qu'il me dit de la part de Sa Majesté), afin de m'avilir au point de m'ôter toute créance auprès du Roi.

Comme je vis que monsieur l'Archevêque avait absolument sacrifié à sa passion les intérêts de l'Etat, je m'adressai à M. le

duc de Beauvilliers, en lui donnant la connaissance de ce que j'avais découvert des desseins des nouveaux convertis. Mais il jugea à propos de m'écrire que l'affaire dont je lui parlais regardait M. de Pontchartrain ou M. de La Reynie. M. de Pontchartrain renvoya ma lettre d'avis à M. de La Reynie. Avant que ce renvoi fût fait, il se passa plus de huit jours, en sorte qu'ajoutant ces huit jours de délai aux six jours que monsieur l'Archevêque différa d'en parler au Roi, et les trois jours de temps qu'il me fallut attendre la réponse de M. le duc de Beauvilliers, tous ces délais emportèrent seize jours, en sorte que, quand M. de La Reynie m'eut fait l'honneur de m'envoyer quérir, l'occasion n'était plus favorable, les fugitifs qu'il fallait arrêter avaient eu le temps de sortir du royaume. Cet excellent magistrat m'en témoigna son déplaisir, convint de l'importance de mon avis, m'exhorta à continuer de veiller sur nos prosélytes, et me conseilla de continuer aussi de m'adresser à M. de Pontchartrain.

Dès le lendemain, je fis une découverte qui était de la dernière importante. Il s'agissait de tous les projets que le prince d'Orange faisait pour l'avenir, dont la machine infernale qui parut devant Saint-Malo faisait partie. Il s'agissait aussi de toutes les fautes que nous avions faites par le passé; que nous pouvions éviter, si nous eussions été bien informés de ses desseins, et des avantages considérables dont nous ne profitâmes pas après l'action de Nerwinde. Je m'avisai d'écrire à M. de Pontchartrain, lui marquant que l'affaire dont il s'agissait n'était pas de la nature de celle qu'il avait jugé à propos, il y avait deux jours, de renvoyer à M. de La Reynie. Comme on ouvrit ma lettre devant ce ministre, et qu'on eut commencé par lire mon nom, M. de Caumartin, intendant des finances, prit la parole, disant qu'il me connaissait. M. de Pontchartrain lui dit de se charger de ma lettre, sans en vouloir entendre lire davantage. M. de Caumartin et monsieur l'abbé, son frère, m'ayant entendu le lendemain pendant trois heures, demeurèrent d'accord que je rendais un service très-important à l'État. Comme je vis M. de Caumartin pénétré de l'importance de mon Mémoire, et prêt à l'envoyer sur-le-champ à M. de Pontchartrain, je lui dis que, s'il voulait

que le Roi eût toute l'attention nécessaire pour tirer avantage de ma découverte, il fallait que M. de Pontchartrain commençât par dire au Roi qu'il était informé que des personnes mal intentionnées contre moi m'avaient fait passer dans l'esprit de Sa Majesté pour un fou, un visionnaire, un émissaire du prince d'Orange qui cabalait, selon les desseins de ce prince, avec nos nouveaux convertis, trahissant l'État en faisant semblant de vouloir le servir.

M. de Caumartin ne put se résoudre à suivre mon sentiment, tant il lui parut incroyable; mais il me dit que, pour parer le coup que j'appréhendais que le Roi ne portât contre moi, en entendant nommer mon nom, il allait faire mon éloge au ministre d'État d'une manière si avantageuse, qu'au cas que le Roi parlât de moi comme je l'appréhendais, le ministre pût rendre sur-le-champ un témoignage tout contraire. Je me rendis chez M. de Caumartin au jour donné, et je commençai par voir monsieur l'abbé, son frère, qui me répéta confidemment ce que M. de Caumartin lui avait dit le soir; qu'à peine M. de Pontchartrain eut dit au Roi que j'avais fait une découverte très-importante, tout à coup le Roi lui ferma la bouche, lui disant : « Quoi ! ce fou visionnaire, cet infame « émissaire du prince d'Orange a la témérité de prendre votre « canal, pour mieux couvrir sa félonie ! » En sorte que M. de Pontchartrain, entendant le Roi parler ainsi, lui répondit que M. de Caumartin promettait d'être caution que mon mémoire était important. Le Roi rejeta bien loin la caution et mon mémoire, et dit que monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise me connaissaient bien mieux que M. de Caumartin; qu'il n'y avait que trois jours qu'ils lui avaient fait voir la fausseté de mon mémoire; que j'étais le plus grand et le plus artificieux ennemi qu'il eût dans son royaume; qu'il voulait en être éclairci selon les formes de la justice; qu'à cet effet le Roi lui ordonna de dire à M. de Caumartin de m'envoyer de la part de Sa Majesté à M. de La Reynie pour apprendre la réponse de mon mémoire, et qu'il envoyât en même temps ordre à ce magistrat que, lorsque je serais chez lui, il prît toutes les précautions pour observer mes démarches quand je sortirais, pour savoir les gens que je fréquentais,

et, selon ce qu'il découvrirait par la suite, qu'on m'arrêtât prisonnier et ceux avec qui je me serais trouvé en commerce, qui pourraient paraître suspects. M. l'abbé de Caumartin ajouta, que monsieur son frère prendrait son temps, quand il monterait en carrosse, pour me dire laconiquement de me rendre incessamment, de la part du Roi, chez M. de La Reynie, qui m'apprendrait la résolution de mon mémoire. Ce fut ce que M. de Caumartin me dit de si loin qu'il m'aperçut.

J'allai de ce pas chez M. de La Reynie. Je trouvai son portier instruit de ma venue, qui me dit de la part de son maître de revenir dans deux jours à huit heures précises du matin. Au jour qui m'était marqué, je me rendis chez M. de La Reynie où je trouvai Desgrais tout seul, avec qui M. de La Reynie me laissa plus de trois quarts-d'heure. Quand M. de La Reynie vint à moi, je lui dis que je venais pour satisfaire à l'ordre du Roi et apprendre de lui ce que Sa Majesté souhaitait que je fisse pour lui donner de nouvelles marques de ma fidélité. Il me dit qu'il n'avait pas de temps à perdre; qu'il saurait bien me trouver quand il voudrait me parler, et me tourna le dos.

M. le commissaire Gazon, qui demeurait près de Saint-Sulpice et mon intime ami, me fit savoir secrètement qu'il avait un mot à me dire, me donna un rendez-vous, à huit heures du matin, à l'abbaye St.-Germain où je le trouvai dans la bibliothèque, faisant semblant d'y chercher quelque chose. Il me prit en particulier, me montra la lettre que M. de La Reynie lui avait écrite, par laquelle il lui marquait d'employer toute son industrie pour découvrir les gens que je fréquentais. Je racontai au commissaire Gazon tout ce que j'ai dit de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise, et de M. de Pontchartrain qui porta mon mémoire au Roi, et de la réponse que Sa Majesté avait faite. M. le commissaire Gazon me dit, qu'il allait écrire à M. de La Reynie; qu'il était surpris que j'eusse été enveloppé dans le nombre de ceux qui pouvaient être suspects à l'État; qu'il commencerait par répondre de moi comme de lui-même, tant il me connaissait pour un homme sans reproche depuis un temps infini; qu'il le priait

de faire remonter jusqu'à la source d'où pouvait venir l'avis qu'il avait reçu contre moi, et qu'on trouverait infailliblement que ceux qui l'avaient donné étaient eux-mêmes ennemis de l'État, de s'opposer au service, que sans doute je voulais rendre; que cependant, pour obéir à ses ordres, il allait redoubler ses soins pour observer toutes mes habitudes, et qu'il lui en rendrait compte jour par jour. Ensuite M. Gazon me fit donner par écrit le nom des personnes chez qui je fréquentais, les distribua en deux ou trois visites par jour, et me fit garder une pareille liste que celle qu'il gardait lui-même, afin d'observer ponctuellement, en sorte qu'il pût rendre compte jour par jour à M. de La Reynie des maisons où je serais entré. Il comprit que les avis qu'il donnerait à M. de La Reynie de mes visites journalières étant conformes à celles que les espions de Desgrais donneraient, sans s'être rien communiqué entre eux, il aurait lieu après la quinzaine de soutenir hautement mon innocence.

Après environ quinze jours de temps, M. de La Reynie voyant qu'on ne découvrait rien dans mes visites journalières qui pût être suspect, écrivit au commissaire Gazon de ne me plus suivre; qu'il comprenait que l'avis qu'il avait reçu contre moi était faux. Le commissaire témoigna à M. de La Reynie qu'il devait tourner son zèle contre ceux qui m'avaient noirci dans l'esprit du Roi, prit occasion de faire mon éloge, offrit d'être ma caution, et laissa ce magistrat persuadé non-seulement de la fausseté de l'avis qu'il avait reçu, mais encore que je pourrais être très-utile dans ces temps fâcheux. M. Gazon lui dit qu'il me prierait de continuer, et qu'il lui rendrait compte des nouvelles découvertes que je ferais. M. de La Reynie l'agréa très-volontiers.

Ce fut le jour de Saint-Martin que M. le commissaire Gazon vint m'assurer que je devais être dans une parfaite sécurité. J'avais envoyé mes écrits justificatifs à M. le cardinal Le Camus dès le 10 octobre précédent (1694). Je commençais un mois après ce temps-là d'être dans l'impatience de ne pas recevoir sa réponse, attendu qu'il était très-ponctuel à me la faire quand je lui donnais avis sur ce qui regardait ses intérêts, lorsque M. de La Vienne me donna avis que monsieur l'Ar-

chevêque lui avait témoigné qu'il voulait me faire arrêter prisonnier. Il avait entre ses mains ces écrits, que M. le cardinal Le Camus lui avait envoyés sourdement et à mon insu afin qu'il les communiquât au Père de La Chaise, pour se réconcilier avec eux. Quoique je fusse dans une entière ignorance d'une si noire perfidie, je crus devoir prendre une sage précaution à tout évènement. Comme je m'étais attiré l'estime de toute la famille de M. le duc de La Rochefoucauld, ayant assisté par mon ministère, jour et nuit, durant le cours de sa maladie et à sa mort, cet illustre père chéri de tous ses enfans, je crus que je trouverais un asile dans leur hôtel, où je comptais en attendant la réponse de M. le cardinal Le Camus, et en cas qu'elle n'arrivât pas sous peu de jours, avoir le loisir d'écrire à madame de Maintenon pour implorer sa protection. Je m'adressai à mademoiselle de La Rochefoucauld à qui je racontai le sujet de la prière que je lui faisais. Elle me refusa par deux raisons : la première, qu'elle ne pouvait croire que monsieur l'Archevêque osât jamais faire arrêter prisonnier un prêtre comme moi, connu du Roi et de tout le public pour un homme sans reproche ; la seconde, que monsieur son frère l'abbé avait plusieurs procès avec les moines de son abbaye, dont monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise étaient les commissaires. Je me retranchai à écrire à M. le duc de La Rochefoucauld, pour le prier de témoigner à monsieur l'Archevêque qu'il m'honorait de son estime, et qu'au cas qu'il eût sujet de se plaindre de moi, il offrît au Prélat que je lui ferais toute la satisfaction que sa dignité d'archevêque demanderait d'un homme comme moi. Mais le crédit de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise fit oublier à M. de La Rochefoucauld toute l'estime dont il m'avait donné des marques.

Privé des secours dont je m'étais flatté, je me retranchai, pour ainsi dire, dans ma chambre, à dessein d'écrire plusieurs lettres à madame de Maintenon, en lui envoyant la copie de mes écrits, par de justes intervalles. A cet effet je lui faisais une assez juste application de l'histoire de Mardochée, la regardant comme une autre Esther. J'ajoutais que Mardochée n'avait eu qu'un Aman ; et que j'en avais deux, monsieur l'Ar-

chevêque et le Père de La Chaise; que néanmoins je ne demandais pas pour eux le même sort qu'Aman éprouva, mais seulement qu'elle eût la bonté de me mettre à couvert de la fureur de la vengeance de mes deux Aman, en attendant qu'elle eût la curiosité de s'informer de la vérité d'un service pareil à celui que Mardochée avait rendu au roi Assuérus, et qui m'avait attiré l'assassinat qui m'était arrivé à Ruel, dont elle était si bien informée. Je joignis à cette lettre la pièce qui regardait monsieur l'Archevêque sur la cruauté qu'il me fit dans mon affaire de Ruel. J'envoyai à quatre jours de distance une seconde lettre avec l'écrit qui regardait les fastes du Père de La Chaise, qui comprenaient tous les faits simoniaques qu'on a vus ci-devant.

Il y avait un ordre établi chez madame de Maintenon que toutes les lettres qui lui venaient par la poste fussent ouvertes par une fille nommée mademoiselle Manon. Cette fille n'eut pas de peine à comprendre le mystère que ma première lettre cachait sous le nom d'Esther et de Mardochée. Elle en dit un mot en plaisantant à madame de Maintenon, qui en fit sans doute une partie du sujet de sa conversation avec le Roi, qui comprit d'abord que c'était moi. Cette conversation arriva la veille de l'audience de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise, en sorte que le Roi en parla le lendemain. Les deux grands serviteurs de Dieu et du Roi, qui avaient lu mes écrits que M. Le Camus leur avait envoyés, comprirent que si j'étais écouté je ne manquerais pas de les perdre. Ils dirent au Roi que j'étais devenu insensé; qu'il fallait me dérober à la vue du public, pour l'honneur de mon caractère; que j'avais écrit contre eux des libelles diffamatoires si outrageans et si insoutenables, que M. le cardinal Le Camus, à qui je les avais confiés pour les faire imprimer, en avait été si scandalisé, qu'il les leur avait renvoyés, et les avait priés, comme mon évêque diocésain, d'avoir pitié de moi, en me faisant enfermer. Monsieur l'Archevêque ajouta que j'étais si artificieux, qu'il n'était nullement surpris que j'eusse eu l'adresse de persuader à Sa Majesté que je lui avais rendu un service important; que lui-même s'était laissé d'abord surprendre à mes adresses, étant demeuré persuadé pendant un

assez long temps que je lui avais rendu un service important au sujet de certains huit porteurs de flambeaux qui lui avaient fait un sanglant affront un soir comme il se retirait, pendant qu'il avait vérifié que c'était moi qui en étais l'auteur pour me venger de ce que le Roi ne me faisait point de part de ses graces en biens d'Église. Et le Prélat persista à soutenir que j'étais le plus dangereux émissaire que le prince d'Orange eût dans Paris. Ils voulurent confirmer le Roi dans la confiance qu'il avait en eux en le priant de suspendre son ordre, jusqu'à ce qu'ils lui eussent apporté mes écrits, que M. l cardinal Le Camus leur avait envoyés. Ils les apportèrent à leur prochaine audience et les présentèrent au Roi Dieu permit que le Roi, sans autre connaissance de cause que celle du témoignage de ces deux grands personnages, leur abandonnât son autorité pour faire dresser ses ordres, comme ils le jugeraient à propos. Ils furent chez M. de Pontchartrain, et firent mettre en leur présence dans la lettre de cachet que je serais mis dans un lieu de la prison (à Saint-Lazare) sans papier ni encre, et que je ne verrais ni ne serais vu de personne. Desgrais fut chargé de la lettre.

Voilà ce que la perfidie de M. Le Camus m'attira, dont il ne lui est revenu aucun avantage; et je puis dire que son procédé est en exécration dans tout le clergé de France qui en fut informé par monsieur l'Archevêque même, qui se faisait un plaisir de le raconter à tous ceux de l'assemblée de 1695. Que si M. le cardinal Le Camus a terni sa pourpre par une action si indigne de tout homme qui aurait un peu d'honneur (tant son hypocrisie est complète!) sans qu'il m'ait donné jusqu'ici aucune marque de repentir, je devrais faire connaître ici quel est le prix que sa pourpre a coûté à la France et à toute l'Europe, par la sanglante guerre dont il fut la cause, ayant été, par les émissaires qu'il avait à Rome, l'unique boute-feu de la mésintelligence qu'il y eut entre le pape Innocent XI et le Roi.

Ce fut le 15 de décembre de l'an 1694 que Desgrais vint seul heurter à ma porte à sept heures du matin. En entrant, il me demanda si je le connaissais. Je lui répondis qu'oui, et que, sans doute, il était chargé de l'ordre de m'arrêter pri-

sonnier, dont monsieur l'Archevêque m'avait fait avertir par M. de La Vienne, il y avait plus d'un mois, afin que je prisse la fuite, et que, par là, il se mît à couvert, auprès du Roi, de la criante injustice qu'il me faisait. J'embrassai Desgrais, le priant de ne faire aucun éclat pour l'honneur de mon caractère. Il me le promit et me tint parole. Je lui offris mes écrits, que j'avais préparés exprès, dans l'espérance que M. de La Reynie les voyant, il jugeât si je méritais une si fatale destinée. Mais Desgrais me répondit qu'il n'avait aucun ordre de se charger de mes papiers. Je le priai à tout le moins de lire la troisième lettre que j'allais envoyer ce matin-là même à madame de Maintenon, avec la pièce qui devait y être jointe; ce qu'il fit, et me conseilla d'emporter la lettre avec moi, afin que ceux entre les mains de qui il m'allait mettre s'en servissent pour faire connaître mon innocence. Je suivis son conseil. Nous entrâmes dans un carrosse qui nous attendait au bas de la rue, sans que qui ce soit du voisinage s'aperçût qu'on me conduisait prisonnier. Nous arrivâmes à Saint-Lazare. Ne connaissant point la prison dont le général de cette congrégation est le principal geôlier, de qui j'étais parfaitement connu, à qui j'avais communiqué mes écrits, il y avait un an ou dix-huit mois, et par conséquent bien instruit de mon innocence, je crus que je serais mis parmi les prêtres de sa communauté. Mais à peine eus-je mis pied à terre, et eût-on porté la lettre de cachet à M. Joly, général, que j'en fus bientôt détrompé. On me conduisit au travers d'une basse-cour, accompagné de Desgrais et d'un prêtre de Saint-Lazare, nommé M. de Saint-Paul. On me fit entrer dans une salle basse, et on ferma la porte de la cour sur nous. Un frère se mit à genoux, tête nue, me fit lâcher la ceinture de mon haut-de-chausses, et la laissa aussi vide que quand elle vint des mains du tailleur; me tâta au travers du corps et des bras, pour voir s'il n'y avait rien de caché. Je priai M. de Saint-Paul qu'il eût la bonté de me confier ma montre et mon étui à curedents, mais tout cela me fut refusé d'un air sec; après quoi M. Desgrais se retira.

Je demeurai seul avec M. de Saint-Paul l'espace d'un bon

quart-d'heure, pendant qu'on préparait le lieu qui m'était destiné. Je crus devoir profiter de ce délai afin d'instruire ce prêtre des mêmes raisons que M. Joly, son général, avait vues dans mes écrits. Je le priai d'en conférer avec lui, pouvant, par ce moyen, me procurer bientôt la liberté. A peine eus-je ouvert la bouche, que M. de Saint-Paul me la ferma, en me disant qu'il lui serait inutile de m'entendre; qu'il fallait que je me fusse étrangement oublié de mes devoirs, s'il en jugeait par la lettre de cachet qui portait que je serais mis dans un lieu sans papier ni encre, où je ne verrais ni ne serais vu de personne; qu'ils n'avaient jamais reçu un ordre si rigoureux; que monsieur l'Archevêque avait envoyé la veille son gentilhomme dire à M. Joly qu'on amènerait le lendemain un prêtre; qu'il eût à redoubler son zèle pour bien faire observer l'ordre du Roi; que le Père de La Chaise et lui y prenaient un grand intérêt, à cause que ce prêtre était le plus dangereux homme qu'ils eussent connu dans leur vie.

M. Le Vasseur, autre prêtre de Saint-Lazare, qui a la charge de préfet de cette prison, vint nous dire que tout était prêt. Alors M. de Saint-Paul me remit entre les mains de M. Le Vasseur. Je traversai quatre portes, dont il y en avait une ou deux faites de barreaux de fer. En passant, je vis trois ou quatre petites portes fort basses qui avaient tout l'air d'être des portes de cachots. M. Le Vasseur eut la complaisance de me dire que cet endroit s'appelait le Noviciat; que lorsque les prisonniers avaient demeuré là quinze jours plus ou moins, on les en tirait afin qu'ils se trouvassent plus à leur aise dans les loges des galeries. M. Le Vasseur m'ouvrit une des loges où il n'y avait personne. Je vis un lieu fort étroit, long de sept à huit pieds, très-humide, qui ne tirait son jour que d'un petit soupirail proche le plancher d'en haut, une paillasse fort mince étendue sur des planches soutenues de deux tréteaux; après quoi il me conduisit à un troisième étage, où était le lieu de mon séjour. C'était à la dernière loge d'une galerie, qui était coupée par une bonne cloison, fermée par une porte immédiatement au-dessus de celle où je devais être enfermé. Cette porte étant ouverte, je vis que le bout de la galerie était terminé par l'ouverture d'une fenêtre d'un pied

et demi de large sur environ quatre pieds de haut, bien grillée. Il y avait une croisée brisée par la moitié, dont le haut était fermé par un panneau de verre, et le bas par deux ais de sapin, où il y avait un trou de la largeur à y passer un œuf de canne.

On m'ouvrit ensuite le guichet du lieu où je devais être enfermé. Toute la différence de ce lieu à celui que j'avais vu en bas, consistait en ce que l'autre était humide et celui-ci plus sec. Je pliai mon corps en deux, tant la porte était basse, et j'entrai dans ce triste lieu sans que ce bon prêtre me dît un seul mot. On ferma incontinent sur moi la porte. Je vis quatre murs bien blanchis, dont je tirais plus de clarté que d'une fenêtre qui donnait un petit rayon de jour, depuis environ midi jusqu'à deux heures, d'une manière très-oblique; de cette autre fenêtre dont je viens de faire la description. Cette fenêtre bien grillée portait une croisée où il n'y avait plus de vitres. Comme elle était brisée par la moitié, les deux volets d'en haut étaient condamnés avec des clous. Les volets d'en bas étaient sans verroux ni targettes; cependant on les y laissait afin de les pouvoir condamner comme ceux de dessus, en cas que le prisonnier se rendît difficile. Ce fut un avis que frère Cauvin me donna, quand il m'apporta à dîner, ajoutant que je n'avais qu'à prendre mes mesures là-dessus. Contre cette fenêtre il y avait un morceau de solive d'un pied et demi de saillie et de quatre à cinq pouces de largeur, scellé dans le mur, qui servait de table, et un pareil morceau d'un pied de long, scellé à une distance, qui servait de siége; deux tréteaux de fer, qui portaient trois ais d'environ deux pouces d'épaisseur, liés ensemble avec deux barres de fer plat, sur lesquels il y avait un matelas étendu, sans paillasse, et de la même épaisseur que les ais, deux couvertures et deux draps. Du reste il n'y avait ni clou, ni cheville, ni ais, ni tablette, ni image de dévotion. Le diamètre de ce lieu était de trois pas géométriques fort justes. Il y avait à un des coins une commodité nécessaire, qui exhalait une odeur qui m'affadissait le cœur. Quand j'avais réitéré les trois pas, que la largeur du lieu me permettait de faire, environ cinq ou six fois, la tête m'en tournait, si bien que, pour éviter cette incommodité,

je demeurais toujours assis sur mon lit. Cette posture habituelle durant une captivité de seize mois me fit perdre la faculté de marcher.

Sur les deux heures après midi trois autres frères entrèrent, me saluèrent fort humblement, sans me rien dire : deux demeurèrent plantés au devant de la porte, et le troisième regarda dans le lit et tout autour des murailles pour voir si je n'avais point fait quelque ouverture. Comme ils s'en retournaient, je voulus les prier de dire un mot à M. Joly. L'un d'eux prit la parole, et me dit que M. Joly avait bien d'autres choses à faire ; qu'il était surpris que je m'ennuyais déjà ; qu'il fallait attendre que j'y eusse été une couple de dix années.

A quatre heures après-midi, frère Jacques m'apporta à souper. Il y avait près de deux heures que j'étais dans de profondes ténèbres : c'était le 15 de décembre. Ce frère, sans me dire un seul mot, pose, à la faveur d'une chandelle qu'il portait, la portion de mon souper sur le bout de la solive qui servait de table, et met le pot d'eau et celui d'eau rougie sur le bord de la fenêtre, sans couteau ni fourchette, et sort en gardant le silence et remportant sa chandelle. La constance avec laquelle j'avais soutenu tous les divers incidens qui m'étaient arrivés dans cette journée, fut renversée au refus de cette chandelle. Je me vis au moment de tomber dans un mortel désespoir, ou à la veille que mon esprit en recevrait une violente atteinte. Je me jetai à genoux : ma prière étant faite, mes larmes tarirent. Je me trouvai tranquille ; j'oubliai de manger. Comme le froid était extrême, je me trouvai transi, à demi mort de froid. Je me mis au lit, croyant que le sommeil pourrait concourir à soutenir ma tranquillité ; mais voyant qu'il était impossible que je sentisse le moindre de ces deux effets, j'appliquai toutes les puissances de mon ame à ne penser qu'à Dieu. Je passai la nuit entière, comblé des graces que Dieu me fit pour soutenir ma faiblesse.

Je pris la résolution de ne me plaindre jamais des duretés que je devais attendre de frère Jacques, si j'en jugeais par son coup d'essai, m'ayant laissé sans chandelle cette première nuit. Ce qu'il continua de faire cinq ou six autres fois, sans

qu'il m'entendît dire un seul mot de plainte : en sorte que je m'accoutumais à manger à tâtons. Je connus que ma patience avait adouci sa dureté, quand il me donna par la suite deux chandelles par semaine de trente-six à la livre ; c'est-à-dire qu'à peine étaient-elles suffisantes pour m'éclairer à souper à la hâte, et à me coucher sans retardement. Le lendemain matin vers les sept heures, le sieur LeVasseur entra pour me faire placer un poële. Il faut que je remarque que quand Desgrais m'arrêta prisonnier j'avais la dissenterie, qui ne me donnait aucune relâche ni jour ni nuit ; un rhumatisme sur chaque épaule, en sorte qu'il fallait qu'on m'habillât et qu'on me déshabillât comme un enfant. Ma dissenterie fut arrêtée et mes deux rhumatismes guéris dès que fus enfermé dans ce cachot. M. Le Vasseur parut surpris de me voir un visage frais, gras, vermeil, un teint reposé ; alors il me dit dans son étonnement : « Hélas ! il fallait qu'on vous amenât ici pour vous en-« graisser du soir au matin. Vous voilà gras et vermeil comme « un moine, et hier quand je vous conduisis ici, vous étiez « maigre comme un hareng, et fait comme un déterré. J'ap-« préhendais de vous trouver mort ce matin. Vraiment, ajou-« ta-t-il, je ne vous conseille pas de vous plaindre. » Je dis à M. Le Vasseur qu'au cas que monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise ne m'eussent point fait passer pour hérétique, afin de me faire priver des sacremens, je le priais de me faire venir un confesseur. Il me témoigna qu'il était d'autant plus ravi d'entendre ma demande, qu'on leur avait dit que j'étais le plus violent et le plus dangereux homme du monde. Il sortit, et frère Jacques entra qui apporta du bois pour mettre le feu à mon poële. Comme je voyais clair à la faveur de la chandelle de frère Jacques, je me mis en devoir de manger, car je me sentais les forces du corps épuisées. Frère Jacques me dit que son réglement portait qu'on ne déjeûnait point, enleva brusquement ma portion et mes deux pots, et se retira sans me tenir d'autres discours. On verra ci-après, par trois épisodes que je rapporterai exprès, que si Dieu n'eût tempéré mon humeur vive par sa grace en me tranquillisant, à quel point, hélas ! j'aurais éprouvé la rigueur de frère Jacques Cauvin pratiquant son réglement.

Le peu qu'on vient de lire, qui m'est arrivé dès le premier jour de ma détention à Saint-Lazare, peut suffire pour connaître quel est le réglement qui s'y observe indifféremment envers les malheureux prisonniers, soit qu'on les connaisse innocens, soit qu'on sache qu'ils sont coupables.

Il y a dans la communauté de Saint-Lazare environ deux cents ecclésiastiques. De ce grand nombre, il n'y a que trois prêtres qui seuls ont droit d'entrer dans les lieux où les prisonniers sont détenus. Je ne fais point l'énumération des frères qui sont destinés au service des prisonniers pour les œuvres serviles, et pour les exécutions de main, quand ils jugent à propos de les employer, comme châtimens rigoureux, inhumains, barbares, jusqu'à tuer à force de battre, et à faire perdre l'esprit, quoique pour de simples bagatelles.

Parmi ces trois prêtres, il n'y en a qu'un à qui le premier article du réglement permet de visiter les prisonniers, de les entretenir, d'entendre leurs raisons, de se mêler de leurs affaires pour les réconcilier à leurs parens ou à leurs ennemis qui les y ont fait mettre, leur faire faire un bon usage de leur affliction, ménager leur liberté.... celui-là n'y entre presque jamais, ou si cela arrive, ce n'est que pour se moquer de ces malheureux, les outrager de paroles, en ouvrant un petit guichet, sans jamais entrer dedans. C'était M. de Saint-Paul qui avait cette charge de mon temps. Elle s'appelle, si je ne me trompe, direction de la prison.

Le second prêtre, qui a droit d'entrée, c'est le confesseur. Celui-ci vous dit d'abord, que le premier article de son réglement, c'est de ne se jamais mêler d'autres affaires des prisonniers que de celles qui regardent leur conscience. Je dirai qu'il serait plus à propos que ce ne fût pas un prêtre de Saint-Lazare qui confessât les prisonniers, parce que les prisonniers sont persuadés qu'il révèle leur confession. On verra que sans le confesseur je n'aurais jamais joui de ma liberté. Il s'appelle M. Thieulin. Le confesseur ne visite jamais un prisonnier, si ce n'est que le prisonnier le demande. Comme j'avais prié M. Le Vasseur de me le faire venir, il vint paraître au travers de la grille de mon cachot; il me dit que si je voulais me confesser, il fallait que je me préparasse à faire une

confession de toute ma vie; que c'était un article du réglement; que dans huit jours nous aurions la veille de Noël; que je prisse ce temps-là pour m'y préparer. Je ne le revis que lorsque je fus à confesse.

Le troisième et dernier prêtre, qui a droit d'entrer dans cette prison, c'est M. Le Vasseur, que je crois déshonoré par la qualité de préfet que le réglement lui donne. Comme il est supérieur de tous les Frères, le réglement lui permet l'entrée de la prison, quand bon lui semble, avec cette restriction que son pouvoir ne s'étend pas pour voir s'ils sont fidèles à leur réglement. Pour les Frères, l'article qui leur est le plus recommandé est de ne s'arrêter jamais à parler avec les prisonniers; de faire incessamment leur ronde; de rendre compte à M. de Saint-Paul ou à M. Le Vasseur de tout ce qui se passe d'extraordinaire; de recevoir l'ordre de M. de Saint-Paul, et si le châtiment y est compris, de l'exécuter avec toute la vigueur de leurs bras.

Le peu que j'ai dit du réglement doit suffire pour juger quel est le secours spirituel et temporel qu'un malheureux peut recevoir dans cet horrible lieu, si Dieu ne soutient sa foi par des graces si extraordinaires, qu'elles tiennent, pour ainsi dire, du miracle. Qu'on juge de ce que celui qui en est privé peut penser des prêtres de Saint-Lazare, quand il s'en voit traiter aussi inhumainement que s'il était à Tunis ou à Alger entre les mains des corsaires. Cependant ce sont des prêtres de la Mission, dont l'institut est courir par les campagnes après les brebis égarées, pendant qu'ils laissent périr sous leurs yeux, dans leur propre maison, avec la dernière indifférence, tant de malheureux qui y meurent: et ceux qui en sortent les regardent comme des gens qui se sont fait un Evangile nouveau.

Je fis ma confession générale. Le confesseur me permit de communier les dimanches et les fêtes. Mais pour dire la messe, il me le refusa comme étant contre le réglement de la maison; je demandai au moins de la pouvoir entendre les jours ouvriers. Je fus pareillement refusé. J'appris que c'était pour suivre les ordres de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise, qui avaient commandé qu'on ne me laissât point sortir

du lieu où je serais enfermé, si ce n'était les fêtes et les dimanches, à la charge qu'on me suivît, sans me laisser parler à qui que ce soit. Cela est si vrai, que voulant dire un mot de pure civilité à un autre prisonnier de ma connaissance, que je rencontrai côte à côte en allant à la messe un dimanche, frère Jacques m'imposa silence, et me dit que si pareille chose m'arrivait jamais, je n'irais plus à la messe, quand même serait le jour de Pâques; et quand j'entendais la messe, il était à genoux sur mes talons, et me plaçait seul dans un lieu séparé.

Comme le confesseur avait vieilli dans la pratique du confessionnal; qu'il avait peut-être battu les campagnes dans les missions, conduit des séminaires dans plusieurs diocèses; qu'il était actuellement l'un des assistans de son général, et qu'il conduisait les personnes les plus distinguées, qui se présentaient pour faire des retraites à Saint-Lazare, toutes les expériences qu'il avait pu faire dans ces différens emplois, me firent trouver auprès de lui un accès que je n'aurais peut-être pas trouvé auprès d'un autre moins expérimenté. I me promit qu'il me visiterait une fois en huit jours, et une autre fois en quinze. Après environ sept mois et demi que je l'eus instruit de la cause secrète de ma prison, et qu'il m'eut dit qu'on ne pouvait point en conscience me retenir prisonnier, sans faire tout ce qu'on pourrait pour me procurer ma liberté, un jour il me dit d'un ton très-affirmatif tout le contraire; qu'on ne me servirait jamais; que je pouvais prendre la résolution de mourir dans le lieu où j'étais; qu'on ne se ferait pas d'affaires pour moi auprès de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise. Il me tint ce langage un samedi à sept heures, comme j'étais à ses pieds à confesse : ce fut le 6ᵉ d'août 1695. Enfin, ce jour-là même, à six heures du soir, monsieur l'Archevêque mourut. Le lendemain, à l'heure ordinaire que ce confesseur avait coutume de me venir rendre visite, il m'annonça la mort de monsieur l'Archevêque, ajoutant que très-assurément on me servirait.

Si monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise me firent mettre à la prison de Saint-Lazare plutôt qu'à la Bastille, c'est qu'ils avaient une preuve certaine, chacun en son parti-

culier, que leur crédit était sans bornes auprès de M. Joly, général de Saint-Lazare. En voici deux exemples fameux, dont l'un regarde le prélat et l'autre ce Père. Voici celui du prélat :

Monsieur l'Archevêque avait un maître d'hôtel nommé Vatel, à qui il devait quatorze mille livres avancées pour la dépense de la maison. Vatel lassé prit son congé, et se retira, afin d'être plus libre de demander son argent. Après plusieurs demandes un peu vives, à monsieur l'Archevêque qui le maltraita de paroles, le Vatel le fit assigner au châtelet, et demanda permission de faire saisir le revenu de l'Archevêque. M. l'Archevêque obtint une lettre de cachet du Roi pour faire mettre à la prison de Saint-Lazare Vatel. M. Joly, qui savait que tout le crime de Vatel était d'avoir demandé son paiement, poussa la déférence pour le prélat jusqu'à n'oser lui demander la pension alimentaire du prisonnier. Sa prison a duré quatorze années, sans qu'il ait pu faire entendre sa voix à qui que ce soit du dehors, au bout desquelles on le trouva mort, dans sa loge, en désespéré. M. Le Vasseur, que j'avais eu tout le temps d'instruire de toutes mes affaires, vint me dire qu'ils allaient mettre opposition aux scellés de monsieur l'Archevêque pour demander la pension alimentaire de quatorze années de Vatel; qu'il me conseillait d'en faire autant pour les raisons à déduire en temps et lieu. Frère Etienne Boulay eut permission de me venir voir pour prendre mon nom et mes qualités, les donna à M. Boulonnais, leur procureur au châtelet, qui fit nos deux oppositions en même temps. L'exécuteur testamentaire fit donner main-levée de mon opposition, faute de comparoir en personne.

L'exemple qui regarde le Père de La Chaise est l'abbé de La Chaise son neveu, qu'il fit enfermer à Saint-Lazare pour la seconde fois, dit-on, à l'insu du Roi.

En seize mois que dura ma prison, je n'ai vu qu'une seule fois M. de Saint-Paul, quoique ce fût à lui que le réglement permît de se mêler des affaires des prisonniers, pour ménager leur liberté. Après un mois et demi, jour pour jour, que je fus mis à Saint-Lazare, M. de Saint-Paul s'avisa de venir paraître devant la grille de mon cachot. Il faut que je remar-

que que c'était un lundi; que le jour précédent, M. des Mortiers avait dit, dans le sermon qu'il fit aux prisonniers le dimanche matin, selon la coutume, qu'il ne connaissait pas un seul prêtre qui eût le cœur véritablement chrétien, qui aimât Dieu de toute son âme, et son prochain comme soi-même. M. de Saint-Paul parut donc à ma grille un demi-quart d'heure avant que la cloche du dîner de la communauté sonnât. Il me dit, avec son accent gascon : « Etes-vous là ? » — « Ne le voyez-vous pas ? » lui répondis-je. — « Non, me ré« partit-il; car je ne vois rien qui vaille. » — Je lui répliquai qu'il avait raison, que je ne valais pas grand'chose. — « Ce « n'est pas cela, reprit-il; c'est que je viens du grand jour, « et ma vue est dilatée. Mais dites-moi, que faites-vous là ? » Je lui dis que je n'enfilais pas des perles (car je ne voyais goutte), et que toute mon occupation était de prier Dieu. « Oh! oh! reprit-il, je vous l'avais bien dit, que vous aviez « monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise pour vos « parties. Ils envoient ici souvent savoir si vous n'êtes pas « encore devenu fou à lier. Eh! à quoi songiez-vous de vous « en prendre à vos maîtres ? car, vous voyez, ils ont un grand « crédit dans le monde. » Je lui dis que ce crédit serait bientôt renversé, si je pouvais trouver quelqu'un qui eût véritablement un cœur chrétien. A peine eus-je lâché ce mot, qu'il commença à faire une grande exclamation : « Ah! voilà justement « l'homme que je cherchais! Il n'y a donc que vous qui ayez « le cœur chrétien; qui soyez un homme de bon esprit? « Vraiment nous vous garderons long-temps, puisque cela est ainsi. » Après quoi il me tourna le dos, ferma la première porte. Je le priais de s'arrêter un moment : il me cria, au travers de la porte, qu'il n'avait pas le loisir; que la cloche l'appelait. Je ne l'ai jamais vu depuis ce temps-là; j'ai entendu une seule fois le son de sa voix proche de ma porte. Ce que je viens de raconter se passa le dernier jour de janvier 1695.

Ce fut le 15 ou le 20 d'octobre ensuivant que j'entendis le son de sa voix (Il faut que je remarque que j'avais alors la liberté de la porte qui fermait mon cachot; ce qui me facilitait l'approche de la fenêtre, qui était au bout de la galerie et par conséquent de la seconde porte, qui me tenait toujours,

enfermé). Dans cet intervalle du 15 au 20 d'octobre, j'entendis le bruit de plusieurs personnes dans la galerie : je compris que c'était quelque magistrat, qui faisait la visite des prisonniers.

Ce magistrat demanda tout haut qui était celui qui était enfermé dans l'endroit où j'étais, et commanda qu'on ouvrît la porte. J'entendis le son de la voix de M. de Saint-Paul qui lui parla tout bas, et le magistrat s'en alla sans avoir fait ouvrir ma porte pour me voir.

Voici comment j'appris dans la suite la vérité de ce fait : Je dirai donc qu'étant en liberté, une personne, qui avait été prisonnière à Saint-Lazare pendant quatorze ans, et qui en était sortie un mois après moi, eut recours à M. le président de Menars, qui avait beaucoup contribué à sa sortie. Elle eut encore besoin de mon témoignage touchant les cruautés qui se pratiquent en cette prison, et me cita à cet illustre président, supposant qu'il m'avait vu dans le cours de sa visite. M. de Menars, ne pouvant rappeler ses idées d'avoir vu un prêtre fait de la manière dont cette personne me dépeignait, se fit apporter le procès-verbal de sa visite, où il trouva ainsi écrit : *Blache, prêtre insensé, détenu par ordre du Roi.* A ce mot d'*insensé*, la personne s'écria et me donna beaucoup plus d'esprit que je n'ai. M. de Menars, pour se convaincre par lui-même de la perfidie du mensonge et du peu de religion de M. de Saint-Paul, voulut me voir. Quand je fus chez M. de Menars, il me demanda pourquoi je n'avais pas fait du bruit à ma porte, en témoignant l'envie de lui parler. Je lui dis que, s'il eût pris la peine de me voir, je n'aurais pu m'empêcher de lui faire des plaintes contre M. de Saint-Paul, après quoi je serais demeuré en proie à l'inhumanité de ce prêtre. M. de Menars voulut savoir tout ce que je savais des mauvais traitemens qu'on exerçait envers les prisonniers. Je lui racontai comment j'avais vu, par la fenêtre que je pouvais approcher, maltraiter un nommé M. du Moulin, prêtre chanoine d'Amiens, qui était imbécille, âgé d'environ quatre-vingts ans, à cause qu'il ne pouvait marcher aussi vite que les insensés qu'on menait promener dans le clos. Un Frère lui donna de si violens coups de nerf de bœuf, qu'il le jeta par

terre plusieurs fois, lui cassa le nez et la tête, le maltraita à telle outrance qu'il en mourut trois jours après.

Je racontai encore que Frère Jacques avait réduit aux abois, à coups de nerf de bœuf, un jeune homme qui était dans ma même galerie, par la seule raison que ce jeune homme n'était pas ponctuel à repasser sa vaisselle par le trou du guichet où on passe à manger aux prisonniers. Il est vrai que Frère Jacques l'en avait menacé quinze ou vingt fois. Il perdit la parole pendant près d'un mois.

Il y avait un chanoine de Coutances dans ma même galerie, fils d'un greffier de la cour des aides à Paris. Comme il gelait à pierre fendre, et qu'il demeurait jour et nuit enveloppé dans ses couvertures, étant mal vêtu, il avait gardé sur son corps la chemise qu'il devait quitter, quand Frère Jacques lui en donnait une blanche. Frère Jacques la voulut avoir à toute force. Il fallut que ce pauvre malheureux la quittât, dès qu'il vit que Frère Jacques était allé prendre son nerf de bœuf; mais en la quittant il lui dit qu'il était un maraud, un misérable paysan; qu'il s'en repentirait quelque jour. Frère Jacques s'en plaignit à M. de Saint Paul. Celui-ci ordonna que ce pauvre chanoine serait mis pour un mois dans le cachot aux chats, qui est un endroit qui fait horreur. Frère Jacques alla, accompagné de quatre autres Frères, prendre ce pauvre malheureux, à qui ils donnèrent mille coups. J'ajoutai à M. de Menars, que de se plaindre c'était faire leur éloge, parce que c'est une marque qu'ils observent exactement leur réglement. Je dis à M. de Menars une infinité d'autres circonstances très-odieuses pour des prêtres, qui même ne se pratiquent point à la Bastille.

Je fus enfermé le 15 décembre 1694. Le lendemain, M. Le Vasseur me fit mettre un poêle à cause de l'extrême rigueur du froid. Depuis ce jour jusqu'au 17 janvier, ce poêle ne m'avait point causé de fumée : mais ce jour-là, qui était un dimanche, dans le temps que tous les Frères étaient allés à vêpres, mon poêle se prit à fumer d'une telle violence, qu'en un instant mon cachot et le petit bout de la galerie, qui étaient au-devant de ma fenêtre, furent remplis de fumée; en sorte que je me vis au dernier moment de ma

vie. Tombant par terre après avoir recommandé mon ame à Dieu, je lui fis vœu par l'intercession de son fidèle serviteur, M. Vincent. Enfin, mon vœu et ma prière étant faits, je demeurai comme mort, étendu sur le carreau. Environ un quart d'heure après, je sentis un peu d'air frais. J'ouvris les yeux. Je vis le châssis d'en haut de la fenêtre, qui était au bout de la galerie tout ouvert, et la fumée qui sortait en abondance, et un moment après je me remis sur pieds.

Un mois après mon entrée en ce triste lieu, je commençai à sentir une douleur à la hanche gauche, qui augmenta de telle sorte, que je passai tout le mois de février à ne pouvoir aller à la messe qu'à l'aide de deux bâtons et du bras de Frère Jacques. Durant tout le cours de ce mois de février, et long-temps après, M. Thieulin, confesseur des prisonniers, fut arrêté par la fièvre dans l'infirmerie. M. Duval prit sa place, mais il n'avait pas la même liberté de me venir voir dans la vue d'une simple visite. Je ne pus obtenir, durant tout le mois de février, que trois visites de M. Le Vasseur. Dans la première, je le priai qu'il eût la charité de me procurer quelque remède. Il me dit que cela ne regardait pas l'emploi qu'il avait dans la prison. Dans la seconde visite, qui fut quatorze jours après la première, il me dit qu'il s'était hasardé de représenter à M. Joly l'état pitoyable où j'étais; que M. Joly avait haussé les épaules, disant qu'il était bien fâché; qu'il s'attirerait sur lui et sur la maison les ennemis que j'avais sur les bras, s'il avait la moindre attention pour moi. Mon mal augmenta à tel point que je ne pouvais plus me remuer ni sortir du lit.

M. Le Vasseur m'étant venu voir une troisième fois, je le priai d'obtenir de M. Joly, qu'à tout le moins il permît qu'on me donnât un peu d'eau tiède, dans laquelle on mêlerait un peu d'eau-de-vie et un peu de beurre frais pour en étuver l'endroit de mon mal. M. Le Vasseur ne put se défendre de me le promettre, et m'assura par avance qu'il n'obtiendrait rien, et qu'il serait vespérisé d'une grande force. Tout arriva. Le lendemain, premier jour de mars, M. Duval eut la charité de me venir voir. Je lui racontai tout ce qui s'était passé entre M. Le Vasseur et moi au sujet de la dureté de

M. Joly; que je le priais de faire encore une tentative auprès de M. Joly. Il me répondit qu'il était très-certain que ce serait une démarche inutile; que M. Joly était d'une trempe à ne se laisser jamais toucher par qui que ce soit au monde.

M. Duval me pria de trouver bon qu'il ne retournât plus à M. Joly, et trouva bon que je fisse un vœu à Dieu par l'intercession de son serviteur Vincent de Paul, leur fondateur. M. Duval obtint pour moi, non sans peine, la permission d'entendre tous les jours la messe pendant la neuvaine.

Pendant les huit premiers jours de ma neuvaine, mon mal était monté de jour en jour à une telle violence, que Frère Jacques était tout attendri. Le dernier jour, Frère Jacques m'accorda, sans aucune résistance, la prière que je lui fis de me mettre cette fois-là tout contre l'endroit des balustres de fer où l'on communie, afin d'éviter de me lever du lieu où il avait coutume de me placer, pour approcher de celui-là. Je passai tout le temps de la messe dans un assoupissement si complet de tous mes sens, que je communiai sans m'en être aperçu. Après avoir communié, et dans le temps que le prêtre disait les dernières oraisons de la messe, je tombai à terre sans mouvement et sans connaissance, comme un homme mort. Plusieurs Frères accoururent pour me relever. Étant debout sur mes pieds, je leur dis qu'ils m'avaient fait un grand tort de m'avoir tiré de l'état où j'étais. Me sentant animé de tous mes sens, je frappai rudement du pied contre terre du côté où j'avais le mal, et pour lors, me trouvant parfaitement guéri, je me jetai la face contre terre. Je me relevai pendant que le prêtre achevait de dire le dernier évangile. Je laissai sur la place mes deux bâtons, et je vins me remettre dans mon cachot. Frère Jacques était si surpris de ce qu'il venait de voir, qu'après m'avoir donné mille marques de sa foi, il alla annoncer à toute la communauté des prêtres de Saint-Lazare le prodige dont il avait été témoin. Il crut devoir s'adresser d'abord à M. Joly; celui-ci lui répondit froidement que cela était bien, que je profitasse de la grace que j'avais reçue.

Je dirai, en passant, pour n'y pas revenir, que jouissant de ma première liberté, j'eus une heure d'entretien avec M. Joly, que j'employai à lui faire de vifs reproches sur la dureté de son

cœur. Je n'oubliai pas de lui faire reproche du froid avec lequel il avait reçu la nouvelle du prodige de grace que Dieu m'avait fait par l'intercession de son patriarche M. Vincent de Paul. Je le pressai si vivement, qu'il ne put mettre à couvert la honte que je lui faisais, qu'en niant que Frère Jacques lui en eût jamais parlé : ce qui n'était pas véritable; car ce Frère était si transporté d'étonnement, que tous les prêtres de Saint-Lazare témoignèrent un saint empressement de me venir voir, mais M. Joly leur en refusa la permission.

M. Pierron, dès qu'il fut élu général de la congrégation des prêtres de la Mission, après la mort de M. Joly, m'envoya M. Le Vasseur long-temps après que je fus remis en liberté, pour me prier de donner un certificat de ces deux graces extraordinaires que je reçus du ciel, par l'intercession du bienheureux Vincent de Paul, parce qu'on travaillait à Rome à la canonisation de ce grand serviteur de Dieu. Mais comme il vit que le motif que j'avais eu pour invoquer leur patriarche était fondé sur la dureté inexorable qu'on exerce pour la conduite des prisonniers qui sont à leur merci, le respect humain prévalut à la reconnaissance qu'ils devaient avoir pour manifester la puissance de Dieu.

Huit jours après la guérison extraordinaire qui m'arriva, M. Thieulin fut en état de reprendre ses fonctions de confesseur des prisonniers. Il eut un vrai empressement de me rendre une visite; ce fut environ le 18 ou le 20 de mars 1695. Comme il avait jugé par ma confession générale qu'il y avait une cause secrète qui m'avait fait arrêter prisonnier, il eut la curiosité de la connaître dans des conversations particulières. La curiosité de M. Thieulin me facilita le moyen de lui donner une idée de toute mon affaire; mais n'ayant ni papier ni encre pour la lui rendre sans réplique, il me fit promettre d'avoir une grande ardoise afin de m'en servir à la place d'encre et de papier.

Ayant donné à M. Thieulin une fort juste idée de mon histoire, par le secours de mon ardoise, et demandé avec instance de l'encre et du papier, pour faire des collections sur les lectures que je pouvais faire, M. Joly obtint un ordre de M. de Pontchartrain, qu'on me donnerait du papier dont

je rendrais compte, et dont les feuilles seraient numérotées et datées du jour qu'on me les donnerait. M. Le Vasseur m'apporta plusieurs feuilles de grand papier, cotées : *Ce* 16 *juin* 1695, *quatre feuilles pour faire des collections.*

M. Thieulin, m'étant venu voir plusieurs jours après, me dit qu'il avait fait trouver à M. Joly, qu'ayant un ordre de la Cour d'avoir du papier et de l'encre, il n'y avait aucun inconvénient qu'il me permît par ce moyen de faire l'abrégé de mon histoire; que mon écriture ne paraîtrait jamais au dehors. Sous ces précautions, j'eus la permission de faire mon histoire en abrégé, et, pour lors, on me donna pendant le jour la liberté de la première porte de mon cachot, qui me facilitait l'approche de la fenêtre dont j'ai parlé. Frère Jacques m'y mît une petite table et une chaise de paille. Je commençai le récit abrégé de cette histoire dès les premiers jours du mois de juillet, et je le finis environ le 25 du même mois.

A mesure que j'avançais d'écrire mon histoire et qu'il y avait un cahier d'achevé, je le donnais à lire à M. Thieulin. Tant de faits si bien liés ensemble, sans pouvoir être contredits, obligèrent M. Thieulin, après avoir lu mon dernier cahier, de me dire qu'on ne pouvait en conscience me retenir captif, sans faire humainement tout ce qu'on pourrait pour faire connaître mon innocence; que M. Joly se disposait pour aller prendre les eaux de Forges; qu'avant son départ, il prendrait son temps pour lui faire le rapport de mon histoire.

Le départ de M. Joly, sans m'avoir fait dire un mot de consolation, m'inspira un vrai chagrin contre lui. Le samedi suivant, qui fut le 6 d'août 1695, je fus à confesse à M. Thieulin. Je m'accusai d'avoir murmuré contre M. Joly. M. Thieulin fit sur moi une violente sortie. Il me dit, dans le transport de colère où il était de m'entendre blâmer la manière d'agir de son général, que je le forçais de me faire savoir la réponse que M. Joly lui avait faite après avoir entendu le rapport de mon histoire. « Ecoutez-la bien, » me dit-il; après quoi il ajouta, de la part de M. Joly, que j'avais beau avoir sauvé la vie au Roi et à monseigneur le Dauphin, tant que je voudrais, que le service était passé, qu'il n'y avait plus rien à craindre pour

le Roi; mais qu'il y avait beaucoup à craindre pour leur congrégation, si on témoignait me vouloir servir contre le gré de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise; que je devais me rendre justice, et prendre ma captivité en punition de la témérité que j'avais eue de choquer deux personnes tout à la fois, dont le crédit d'une seule était plus que suffisant pour écraser comme un ver de terre cent hommes comme moi; de plus que M. Vincent s'était opposé auprès de la Reine-Mère à la coadjutorerie de Rouen que M. de Harlay, depuis Archevêque de Paris, demandait alors; à tel point que si M. Vincent ne fût tombé malade, M. de Harlay n'aurait pas eu cette coadjutorerie : ce que M. de Harlay n'avait jamais oublié; et qu'à l'égard du Père de La Chaise, je devais savoir que ce Père avait fait les derniers efforts pour mettre des Jésuites à Saint-Cyr; et que, voyant que les prêtres de la mission avaient été préférés à eux, et solidement établis à Versailles, ce Père avait conçu un chagrin contre les Lazaristes et même un mépris qu'il ne s'étudiait pas beaucoup à dissimuler.

Je dirai en passant qu'il serait nécessaire, pour éviter les sacrilèges qui se peuvent commettre faute d'avoir confiance aux confesseurs de cette maison, que ce ne fussent pas des prêtres de Saint-Lazare qui en fussent les confesseurs. Il est vrai qu'il en coûterait cent francs à la maison de Saint-Lazare pour la rétribution d'un confesseur du dehors, ce qui ne serait pas une somme fort considérable, sur près de dix à douze mille écus, que j'ai supputé qu'ils gagnent, tous frais faits, sur les pensions fortes et nombreuses qu'ils reçoivent des prisonniers. Par la frugalité dont ils les nourrissent et l'économie dont ils en usent, nous étions plus de deux cents prisonniers, insensés ou prêts à le devenir.

La dureté avec laquelle je me voyais traité par M. Joly et par M. Thieulin, m'empêcha de dîner ce jour là. Frère Jacques eut peur que je ne voulusse me laisser mourir de faim. Je le priai d'obliger M. Le Vasseur de me venir voir. Comme ils appréhendent de perdre la pension plutôt que le pensionnaire, M. Le Vasseur ne manqua pas de venir dès qu'il eut dîné. Je lui ouvris mon cœur au sujet de M. Joly et de M. Thieulin. Il me répondit pour toute consolation que je

prisse courage ; que M. Thieulin étant Normand m'avait dit une fois qu'on ne pouvait me garder en conscience sans faire tout ce qu'on pourrait pour me procurer ma liberté, et qu'ensuite il m'avait dit tout le contraire ; qu'il varierait de même ; mais qu'il fallait attendre le retour de M. Joly.

Le lendemain dimanche, à une heure après midi, comme je tenais l'abrégé manuscrit de mon histoire dans la pensée de le rompre, ne croyant pas qu'il me fût d'aucune utilité, j'entends ouvrir le verrou de ma porte : je vis entrer M. Thieulin, qui me dit qu'il m'apportait une méchante nouvelle. La méchante nouvelle qu'il m'apportait, était la mort précipitée de monsieur l'Archevêque, mort sans sacrement entre les bras de sa Duchesse; que désormais on me servirait, quoique le Père de La Chaise restât encore pour être mon implacable ennemi ; mais qu'à l'égard de celui-là leur dépendance était différente de l'autre : mais qu'il fallait attendre le retour de M. Joly.

Monsieur l'archevêque de Paris étant mort, M. de Champigny, évêque de Valence, et M. l'abbé de Croissy, depuis évêque de Montpellier, demandèrent à M. de Pontchartrain un ordre du Roi pour avoir la permission de me venir voir. Ils voulurent bien me rendre deux visites. A la première ils m'apprirent que monsieur l'Archevêque, pour se justifier de son changement à mon égard, leur avait dit et à tous ceux de l'assemblée, que j'avais écrit des libelles diffamatoires contre lui et contre le Père de La Chaise ; que j'avais envoyé ces libelles à M. le cardinal Le Camus pour les rendre publics, croyant lui faire plaisir ; que ce cardinal s'était trouvé si scandalisé de mes écrits remplis de calomnies atroces, qu'il s'était cru obligé en honneur de les envoyer au Père de La Chaise, et à lui Archevêque pour en user selon leur prudence, etc. Je fus dans le dernier étonnement d'apprendre la perfidie insigne que m'avait faite le cardinal Le Camus. J'avouai à M. de Valence que j'avais confié mes écrits à ce cardinal ; mais que ce n'était que pour avoir son conseil, si je présenterais mes écrits au Roi en demandant des commissaires. J'expliquai à M. de Valence chacun des faits dont j'ai parlé ci-devant.

Peu de jours après je reçus encore l'honneur de la visite de

M. l'évêque de Valence et de M. l'abbé de Croissy. Monsieur de Montpellier me dit que tous ceux sur l'amitié de qui j'avais le plus compté faisaient tous leur cour au Père de La Chaise à mes dépens; que je devais lui avoir communiqué mes écrits plutôt qu'à ce Cardinal; qu'il se serait bien donné de garde de me conseiller de les présenter au Roi, sans être assuré d'avoir un véritable ami en crédit, pour balancer celui de monsieur l'Archevêque et du Père de La Chaise; qu'il demeurait d'accord que l'injustice qu'on me faisait était criante: mais la question était de la faire connaître au Roi. Je ne tirai d'autre utilité des visites de ces deux prélats que celle d'apprendre la perfidie du cardinal Le Camus.

M. Joly étant revenu, M. Thieulin lui donna l'abrégé de mon histoire à lire. Il dit à M. Thieulin en le lui rendant, après l'avoir lu à son loisir, qu'il voyait des raisons qui ne lui permettaient pas de s'en mêler, 1° parce que la maison de Retz y était trop intéressée; que cette maison avait servi de berceau à M. Vincent par la protection qu'il en avait reçue pour jeter les fondemens de leur congrégation; 2° parce que le Père de La Chaise n'était pas moins redoutable lui seul, que quand il était fortifié par l'union de feu monsieur l'Archevêque; que je devais savoir ce que les Jésuites avaient fait aux Pères de l'Oratoire sur le jansénisme; qu'à la vérité il n'appréhendait pas de leur part ce même reproche, mais qu'il s'élevait un autre fantôme sous le nom de *quiétisme;* que le Père de La Chaise ne manquerait jamais de s'en servir en haine de ce qu'il aurait pris ma défense contre lui; que d'ailleurs les Jésuites ont une extrême jalousie de les voir établis à Saint-Cyr, malgré l'ambition qu'eux-mêmes avaient eue d'y être placés, dans l'espérance de pouvoir être confesseurs de madame de Maintenon; qu'on savait bien le dessein que les Jésuites avaient sur cette maison dès que madame de Maintenon serait morte, pour les en faire chasser, s'en rendre les maîtres, et changer la face de cette fondation; que les Jésuites font des plaisanteries de cet établissement; qu'en un mot il était impossible qu'il pût jamais me servir, tant que le Père de La Chaise vivrait.

M. Hébert, curé de Versailles, vint voir M. Joly à son re-

tour des eaux de Forges. M. Thieulin était son ami intime. M. le Curé de Versailles lui témoigna qu'il avait appris par des personnes de considération que feu monsieur l'Archevêque m'avait fait mettre dans le lieu où j'étais par une injustice criante; qu'il pouvait me servir pour me procurer ma liberté. M. Thieulin lui fit le récit de l'abrégé de mon histoire. Ce récit augmenta le désir généreux de M. Hébert de me servir, et il témoigna un vrai empressement d'avoir le manuscrit. M. Thieulin se hasarda d'en parler à M. Joly et lui fit la proposition de M. le Curé de Versailles. Mais M. Joly se récria contre cette demande, et ne voulut pas permettre que mon écrit fût confié à M. le Curé de Versailles.

Cela se passa au commencement de septembre. Dans le commencement du mois d'octobre suivant, M. Joly tomba dangereusement malade. M. le Curé de Versailles arriva pour voir son général. M. Thieulin se résolut de lui confier mon écrit sans la permission de M. Joly, à qui la maladie empêchait qu'on ne parlât. M. le Curé de Versailles partit avec mon écrit. Le lendemain de son départ M. Joly se trouva en état qu'on pouvait lui parler. S'il était revenu avant le départ de M. le Curé de Versailles, M. Thieulin n'aurait jamais osé confier mon écrit sans lui en parler, et il ne l'aurait pas permis. Je restai depuis le départ de M. Hébert, qui fut le 8 ou le 10 d'octobre, jusqu'au 15 novembre environ sans en recevoir aucunes nouvelles : ce qui m'obligea de prier M. Thieulin de lui écrire un mot. M. Thieulin me répondit qu'il se donnerait bien de garde d'écrire; que sa lettre pouvait être vue tôt ou tard. M. le Curé de Versailles écrivit à M. Thieulin environ le 15 de novembre, qu'il avait lu mon histoire; qu'il prévoyait une occasion de me servir.

Huit jours après M. le Curé de Versailles écrivit à M. Thieulin, que depuis que M. de Noailles avait pris possession de l'Archevêché de Paris (qui ne fut qu'à la Saint-Martin), il n'avait pu joindre ce nouvel Archevêque pour l'entretenir commodément de mon histoire; mais qu'enfin il avait trouvé l'heureux moment de pouvoir lui en faire un détail suffisant pour lui donner la curiosité de lire ce que j'en avais écrit; qu'il le lui avait envoyé à Paris par un homme exprès; que

dans l'entretien qu'il avait eu avec ce prélat, il avait tu exprès jusqu'au nom du Père de La Chaise. Depuis le 20 de novembre jusqu'au 14 décembre ensuivant, il est à croire que monsieur l'Archevêque avait jeté la vue sur mon écrit : car ayant eu occasion de voir M. de Saint-Paul à son audience, il lui commanda de me dire qu'il était persuadé de mon innocence ; qu'il parlerait au Roi pour lui demander ma liberté. M. de Saint-Paul crut avoir satisfait à sa commission, en le disant à M. Thieulin pour me le faire savoir.

M. Thieulin cachait ses démarches à M. Joly et à M. de Saint-Paul avec une grande précaution, à cause du Père de La Chaise. Il fut contraint, pour faire en sorte que le Curé de Versailles pût me venir voir dans mon cachot, de gagner le Frère Antoine, qui était le plus distingué de tous les Frères, et qui avait les clefs de toutes les portes. Il fallut ensuite prendre une heure où tous les prêtres et les Frères sont retirés dans leurs chambres. Ce fut deux jours après la fête des Rois 1696, un peu avant six heures du matin où l'on ne voit pas encore clair, que ce bonheur m'arriva. La visite ne dura pas un demi quart-d'heure. Ce fut le 8 de janvier que M. le Curé de Versailles voulut me donner la consolation de me voir dans un lieu où il n'était jamais entré. J'en sortis par sa charitable entremise le 21 de mars ensuivant. Voici comment cela arriva :

Il est de la charge de M. de Saint-Paul de recevoir les prisonniers, quand on les lui amène à Saint-Lazare. C'est aussi à lui à les mettre dehors, quand l'ordre vient pour leur rendre leur liberté. Il chargea M. Thieulin de venir à sa place m'annoncer la nouvelle, disant qu'il avait des raisons pour n'y pas venir. Dès que M. Thieulin eut ouvert ma porte, il me cria : « *Cantemus Domino gloriosè, enim magnificatus est.* » Avant que de me rien dire, il me fit mettre à genoux pour adorer Dieu avec lui et le remercier. Nous dîmes ensuite le *Te Deum*, après quoi il m'embrassa et me dit que j'étais libre, me conduisit lui-même hors de la prison, me mena à leur église pour adorer le Saint-Sacrement, et faire ma prière sur le tombeau de M. Vincent; ensuite il me mena dans leur clos pour prendre un peu l'air. Mais je me trouvai bien

étonné ; car je sentis que je ne pouvais marcher : en sorte que je fus dix mois tout entiers sans pouvoir aller à pied dans les rues.

Je priai M. Thieulin d'obtenir que je pusse demeurer chez eux jusqu'au lendemain, afin d'avoir la consolation de dire la sainte messe, en action de graces, avant que je sortisse de leur maison : cette grace me fut accordée. M. le curé de Versailles, par un excès de bonté, voulut se trouver à ma sortie. Il me dit que monsieur l'Archevêque ayant pris la résolution de demander au Roi ma liberté, il avait résolu auparavant s'informer de M. de Pontchartrain des raisons que le Roi avait eues de me faire arrêter ; que M. de Pontchartrain lui en avait dit quatre : la première, qu'on avait assuré le Roi que j'étais un émissaire du prince d'Orange ; que lui (M. de Pontchartrain) n'en avait pu détromper le Roi, quoiqu'à son égard il fût convaincu du contraire, mais que je me donnasse bien de garde de me justifier là-dessus, parce que, quelque temps après, le Roi en fut détrompé ; et qu'ainsi ce serait vouloir faire connaître qu'on est sujet, à la Cour, à prendre le change, ce qu'ils ne veulent pas qu'on croie : la seconde, que M. l'archevêque de Harlay avait dit au Roi, que je lui avais attiré le sanglant affront des huit porteurs de flambeaux : la troisième, que j'avais écrit contre ce prélat des libelles diffamatoires : la quatrième, que j'étais un fou à lier. M. Thieulin ajouta que M. l'archevêque de Noailles fut fortifié par la connaissance de ces fausses raisons, et obtint du Roi la grace dont je jouissais.

M. le curé de Versailles me donna un avis, qui fut de bien prendre garde de faire envisager, ni de près ni de loin, à notre archevêque, que le Père de La Chaise eût part à ma prison ; que, quant à lui, il ne savait pas encore au vrai quelle vue monsieur l'Archevêque avait sur ce Père aussi bien que sur le reste des Jésuites.

Quand j'eus l'honneur de paraître devant monsieur l'Archevêque, pour le remercier, comme c'était un jour d'audience, il me fit l'honneur de me dire que mon histoire méritait une audience particulière ; qu'il fallait différer jusqu'à ce qu'il eût un peu plus de loisir, pour m'en donner une com-

mode. Depuis six ans que je jouis de ma liberté, je n'ai encore pu avoir cette audience promise, quoique sollicitée un nombre infini de fois, ayant toujours reçu les mêmes honnêtetés. Dans l'espérance que la première visite que j'eus l'honneur de rendre à monsieur l'Archevêque me laissa, je crus devoir lui envoyer la copie des écrits que M. le cardinal Le Camus eut la perfidie de faire remettre sourdement entre les mains de M. de Harlay et du Père de La Chaise.

Je me fis porter le lendemain à Saint-Lazare, où j'arrivai de fort bonne heure, afin d'avoir le loisir de faire sentir à M. Joly la dureté qu'il avait exercée en mon endroit, en se rendant l'exécuteur inexorable de mes impitoyables ennemis, malgré la connaissance parfaite qu'il avait de mon innocence, lui ayant confié mes écrits, il n'y avait pas dix-huit mois, avant ma prison. Que ne lui dis-je pas pour le jeter dans la dernière confusion d'avoir oublié les règles les plus indispensables prescrites par la charité! Je le pressai si vivement sur la peur qu'il avait des Jésuites, qu'il me répéta tout ce qu'il m'avait fait dire par M. Thieulin. Comme je commençais à lui faire sentir la lâcheté de sa réponse, la cloche du réfectoire sonna. M. Le Vasseur vint me quérir pour aller dîner. En quittant M. Joly, je lui dis que j'avais encore à agiter le chapitre de M. de Saint-Paul; que je me réservais, après le dîner, à lui faire le détail de sa cruelle conduite. Il me fit dire, au sortir du réfectoire, qu'il me priait de l'excuser, qu'il ne pourrait m'entendre à cause qu'il se trouvait plus mal qu'à l'ordinaire.

Comme je vis que M. Joly appréhendait ma reprise sur le chapitre de M. de Saint-Paul, je demandai celui-ci avec M. Thieulin et M. Le Vasseur, en présence de qui je fis à M. de Saint-Paul la charitable réprimande dont j'ai parlé ci-devant. Il ne put soutenir le reproche que je lui fis de m'avoir fait passer pour insensé, lors de la visite de M. de Menars. Il ne trouva moyen de cacher la confusion que je lui faisais, qu'en prenant la fuite, disant qu'il ne s'étonnait pas que le Père de La Chaise et feu monsieur l'Archevêque eussent dit que j'étais l'homme du monde le plus à craindre.

En sortant de Saint-Lazare, je passai aux Jésuites, dans

le dessein de voir le Père Robinet. Mais je trouvai qu'il était mort pendant ma prison. J'appris que le Père Genevrai était à la maison. Je crus que je devais lui porter les mêmes plaintes contre le Père de La Chaise, que j'avais résolu de porter au Père Robinet. J'avoue que, quelque soin que je prisse d'adoucir un peu l'amertume de mon cœur, il en paraissait toujours trop pour ne pas faire comprendre au Père Genevrai, que je pouvais fort les embarrasser, si j'allais me jeter aux pieds du Roi pour lui demander des commissaires, afin d'obliger le Père de La Chaise à dire devant moi les raisons qu'il avait eues de concourir, avec M. l'archevêque de Harlay, à me faire mettre dans un cachot, et si, comme je l'en défiais, je m'offrais à les soutenir moi-même; et j'avançais qu'en cas que le Roi jugeât qu'il y avait eu en moi de la témérité d'avoir osé avancer des choses qui, reconnues fausses, me seraient aussi contraires qu'elles seraient favorables au Père de La Chaise pour autoriser son procédé contre moi, je demandais que le Roi fît de moi un exemple mémorable, en me faisant punir publiquement.

Le Père Genevrai me nia d'abord que le Père de La Chaise eût eu aucune part à ma prison; que, quand même j'aurais voulu me servir des fausses lumières que contenaient les six lettres qu'un certain Jésuite lui avait écrites pour en noircir mes écrits contre la conduite régulière du Père de La Chaise, ce Père non-seulement ne s'en serait pas mis en peine, mais encore qu'il est si bon chrétien, qu'il aurait lui-même paré le coup fâcheux que monsieur l'Archevêque aurait voulu porter contre moi, s'il lui en eût donné connaissance. Mais que ce Père n'en avait jamais rien su, si ce n'est peut-être après que le mal avait été fait.

Je lui dis que, puisque ce Père n'avait point eu de part à ma captivité, qu'il eût la bonté de se joindre à M. l'archevêque de Noailles, qui m'avait procuré si généreusement ma liberté, pour faire revivre dans l'esprit de S. M. le mérite d'un service important, que j'avais été assez heureux de lui rendre. Ce récit excita la curiosité du Père Genevrai à savoir de quelle nature était ce service. Je lui dis sans façon que j'étais le Mardochée du Roi et de monseigneur le Dauphin;

que mon nouvel archevêque en avait l'histoire écrite en abrégé, dont j'avais fait autrefois le récit tout au long au Père de La Chaise; que s'ils voulaient tous deux agir de concert, pour faire connaître à S. M. que mon service étant d'une nature à ne devoir jamais être effacé, elle verrait à quel point feu M. de Harlay avait surpris sa religion en me faisant mettre dans un cachot.

Le Père Genevrai se mit à faire un grand *ha! ha!* disant qu'il voyait bien que je ne savais pas la manière dont se gouvernait le Roi; que j'apprisse que, quand il était prévenu, il ne se déprévenait jamais. Mais il ajouta que le seul expédient que j'avais à prendre était de faire en sorte que le Roi se confessât de s'être laissé tromper par son archevêque, et que, pour lors, je ressentirais les effets de ce que le Père de La Chaise aurait remontré au Roi dans le tribunal de la confession; que c'était là l'endroit où ce Père fait ses grands coups, que Dieu sait et que tout le monde ignore. Il répéta que par ces mots « tout le monde ignore, » il entendait généralement tous les autres confesseurs, excepté les Jésuites; parce que saint Ignace, qui était inspiré de Dieu, leur a laissé un directoire dressé exprès pour conduire la conscience des souverains, que le Père de La Chaise observe religieusement; que c'est à cause de cet avantage qu'ils ont par-dessus tous les autres confesseurs, que les rois veulent tous avoir un Jésuite à qui ils abandonnent leur conscience.

Je voulus me donner le plaisir de voir ce qu'il répondrait sur la signification du nom de Mardochée, auquel il ne faisait nulle attention. Dans cette vue, je le priai de me dire s'il trouvait que mon service, qui m'avait mérité un nom si glorieux, ne serait d'aucune considération auprès de lui pour l'obliger d'exciter le Père de La Chaise à dire un mot au Roi en ma faveur. Il se leva brusquement, me dit qu'il avait affaire ailleurs, et, me conduisant à la porte de la salle, il me dit que le plus grand service qu'il pourrait me rendre, c'était de ne pas dire au Père de La Chaise qu'il m'eût vu, attendu qu'il ne pourrait pas lui parler de moi, sans lui dire que je croyais qu'il s'était joint à feu M. l'archevêque de Harlay, pour me faire mettre dans le cachot; que ce serait dire au Père de

La Chaise que je le regardais comme le plus méchant homme; que, par cette raison, il me promettait qu'il ne dirait mot au Père de La Chaise, de crainte qu'il ne m'arrivât quelque chose de pire; car le Roi trouverait fort mauvais que je crusse que son confesseur est un méchant homme. Je quittai ce Père, et je n'ai pas mis le pied chez les Jésuites depuis ce temps-là. On peut croire qu'il n'aura pas manqué de raconter au Père de La Chaise ce qui s'était passé dans ma visite. On en jugera par la suite.

La promesse que le Père Genevrai venait de me faire de taire au Père de La Chaise que je me fusse venu plaindre à lui du procédé de ce bon Père, me confirma le contraire de ce que le Père Genevrai voulait me faire croire, persuadé que j'étais, comme d'une vérité constante, qu'il faut toujours croire le contraire de ce qu'un Jésuite promet de favorable, dès qu'il se sent offensé par quelqu'un, ou qu'il a offensé quelque autre : car on peut tenir pour une maxime certaine qu'un Jésuite dans ces deux cas ne pardonne jamais. J'appris que le Père de La Chaise disait hautement, que si je m'avisais jamais de me plaindre de lui, il saurait bien trouver le moyen de me faire rentrer dans le lieu d'où je venais de sortir. Il me le fit dire, comme si c'eût été un avis que de prétendus amis me donnaient secrètement; et pour arrêter les justes plaintes que je pouvais faire au Roi contre lui, il poussa la précaution jusqu'à faire entendre à monsieur l'Archevêque, qui seul pouvait les porter aux oreilles du Roi, que s'il m'avait procuré ma liberté, c'était faute de me bien connaître. Il n'oublia rien pour faire que monsieur l'Archevêque fût en garde contre moi, comme contre un homme fort dangereux. Son artifice lui a réussi jusqu'à certain point.

Depuis le jour que je fus mis en liberté, qui fut le 21 de mars 1696, jusqu'au 15 ou 20 d'octobre, j'avais sollicité l'audience que monsieur l'Archevêque m'avait fait l'honneur de me promettre. Enfin il m'assigna un jour dans le mois d'octobre pour aller à Conflans.

Je crus le trouver tout instruit et de l'abrégé de mon histoire, que M. le Curé de Versailles lui avait remis entre les mains, et des écrits que je lui avais envoyés pendant les sept

mois d'attente. Dès les premiers mots de notre entretien, il me dit qu'il n'avait pas encore eu le loisir d'en rien lire, pas même la lettre de remerciement que je lui avais faite, par laquelle je me justifiais sur les raisons que M. de Pontchartrain lui avait dites, qui avaient obligé le Roi d'abandonner son autorité à monsieur l'Archevêque pour me faire arrêter. Il me fit l'honneur de me dire que, s'il avait cru que le Père de La Chaise eût part à ma captivité, il ne m'aurait pas procuré ma liberté sans lui en dire un mot auparavant, et m'ajouta que si dans trois jours je ne recevais pas de ses nouvelles, je lui écrivisse pour le faire ressouvenir de me donner une autre audience pour m'entendre plus au long.

Depuis plus de six ans que je jouis de la liberté, M. le cardinal de Noailles ne m'a jamais voulu rendre les écrits qui sont dans ses mains, quelques instances que j'aie pu faire pour les retirer. Il a toujours pris pour prétexte de son refus, qu'il n'avait pas encore eu le loisir de les lire, afin sans doute de juger quelles mesures il prendrait, lorsqu'il m'accorderait l'audience qu'il me promit à Conflans et qu'il a continué de me promettre pendant un si long espace de temps, un nombre infini de fois, sans me l'avoir pu encore accorder. Ce n'est pas la vue du crédit du Père de La Chaise qui a arrêté M. de Noailles de faire connaître au Roi la part odieuse que les Jésuites ont dans cette histoire, mais c'est le moment favorable qui lui manque de pouvoir faire revenir le Roi de la prévention où il est sur le Père de La Chaise en particulier et sur les Jésuites en général.

Depuis deux ans que je jouissais de ma liberté, je ne pus lui proposer de présenter un placet au Roi pour demander à Sa Majesté des commissaires, afin de juger définitivement le procès touchant les assassinats qui m'avaient été faits à Ruel, attendu que l'arrêt du conseil que M. l'archevêque de Harlay avait surpris n'était qu'interlocutoire. Je ne pus, dis-je, faire à M. le cardinal de Noailles la proposition de présenter mon placet, qu'à ses audiences publiques et en termes généraux. M. le Cardinal me fit l'honneur de me dire que je fisse en sorte que mon placet lui fût renvoyé et qu'il ferait là-dessus son devoir.

Je dressai mon placet, par lequel j'exposais simplement ce que j'ai avancé ci-dessus en conséquence de l'arrêt du conseil, et ne demandai que des commissaires ecclésiastiques. Mon placet étant présenté au Roi, j'avais lieu d'appréhender que le Roi ne le rebutât, s'imaginant que ce serait quelque nouvelle extravagance, qui me ferait agir contre la mémoire de feu monsieur l'Archevêque. J'avais prié M. l'évêque de Chartres, de qui j'étais connu pour avoir été son confrère pendant plus de vingt ans à Saint-Sulpice, d'écrire en ma faveur à madame de Maintenon; il l'avait fait, la priant de faire en sorte que mon placet fût renvoyé à M. de Noailles. Madame de Maintenon, chez qui le Roi voyait les placets, voyant qu'il rebutait le mien, prit la parole, lut au Roi la lettre de M. de Chartres, et dit qu'il fallait que je fusse un homme bien sensé; que feu M. de Harlay pourrait bien avoir surpris sa religion, en me faisant passer pour tout autre que je ne suis, et qu'il n'y avait rien de si juste que de m'accorder M. de Noailles pour mon commissaire: ce qui fut fait. Ce fut M. l'évêque de Chartres, qui me raconta tout ce que je viens de dire de la part de madame de Maintenon.

M. le cardinal de Noailles comprit qu'une affaire comme la mienne, qui doit tôt ou tard ruiner le crédit des Jésuites, ne devait pas être précipitée; qu'il fallait céder au temps qui n'était pas favorable. Comme M. lecardinal de Noailles était résolu de ne rien entamer de mon affaire en parlant au Roi de moi, il crut qu'il était inutile de rien agiter ensemble, encore moins avec M. le commissaire de La Marre que je lui avais indiqué, ni avec M. Robert, procureur du Roi au Châtelet, en sorte que son Éminence crut me surprendre agréablement, en me faisant l'honneur de charger M. l'abbé Léchassier de me dire de sa part qu'elle avait fait son rapport au Roi, et que je vinsse à son audience en apprendre le détail. J'avoue que mon cœur se sentit vivement blessé à cette nouvelle, ne pouvant comprendre comment monsieur le Cardinal avait fait son rapport au Roi sans que j'eusse été entendu sur une affaire aussi importante que la mienne, qui est d'une si longue discussion.

Dès que je parus à l'audience de M. le Cardinal, il eut l'honnêteté de me prévenir en me faisant l'honneur de me dire

qu'il avait jugé à propos pour de très-bonnes raisons de se contenter pour cette fois de me rétablir dans l'estime du Roi, qu'il avait d'abord trouvé prévenu contre moi; qu'il aurait tout gâté, s'il avait poussé son rapport plus loin; mais qu'enfin la glace était rompue par tout ce qu'il avait répondu à mon avantage; que le Roi était à présent persuadé de tout le bien qu'il avait dit de moi; que Sa Majesté me remettait ma pension sur le même pied, que je n'avais pas touchée depuis la sortie de ma prison, il y avait plus de deux années; et monsieur le Cardinal ajouta qu'il me présenterait au Roi pour le remercier. Je crus que je devais redemander mes écrits à monsieur le Cardinal, il me fit l'honneur de me répondre qu'ils étaient enfermés dans le tiroir d'un bureau, et que lorsque Son Éminence les aurait mis à l'usage qu'elle projetait de les mettre, ils me seraient rendus fidèlement pour en composer mon histoire.

Monsieur le Cardinal m'assigna le jour que je me trouverais à Versailles pour me procurer l'honneur de paraître devant le Roi; ce fut un jour d'un départ pour Fontainebleau, au retour de la messe du Roi. Il y avait à peine six personnes à la suite de Sa Majesté. Monsieur le Cardinal fit mon compliment. Le Roi s'arrêtant un moment et en me montrant de la main monsieur le Cardinal, me fit l'honneur de me dire que j'avais trouvé là un bon ami. Je répliquai sans hésiter et je dit au Roi : « Quand un prêtre, qui craint Dieu, a un saint « Archevêque, il est toujours son ami. » Le Roi se prit à sourire, et me répliqua que je fisse bien tout ce que monsieur l'Archevêque me dirait, et qu'il prendrait désormais soin de moi.

Depuis plus de quatre ans que la scène que je viens de rapporter s'est passée, les choses sont demeurées au même état.

[Là finit le récit autobiographique de l'abbé Blache; il le fait suivre de pages uniquement consacrées à démontrer la sincérité et l'exactitude de ses Mémoires, le danger de la morale de la Compagnie des Jésuites et leur criminelle ambition.

Nous avons dit, page 8 du tome I[er] de cette *Revue*, les persécutions nouvelles que cet ecclésiastique eut à subir postérieurement à la fin de l'année 1702, époque à laquelle il termina la rédaction de ses Mémoires, dont son testament, déposé par lui chez Dupont, notaire à Paris, le 18 février 1703, nous apprend qu'il comptait faire faire plusieurs copies et les remettre en différentes mains hors du royaume pour en assurer la conservation.

Blache ne gagna rien à la mort du Père de La Chaise et à son remplacement par le Père Le Tellier; car le Père de La Chaise étant décédé le 20 janvier 1709, Blache, qui avait adressé une *Lettre* contre lui, à madame de Maintenon, le 18 mars de la même année (1), fut arrêté le 16 avril et mis à la Bastille, où il mourut cinq ans après, comme nous l'avons dit, le 29 janvier 1714.]

(1) *Lettre de l'abbé Blache à madame de Maintenon, contre le Père de La Chaise, confesseur de Sa Majesté, qui doit faire bannir les Jésuites hors du royaume pour la seconde et dernière fois, pour le même fait qui les fit bannir par arrêt du parlement de Paris du* 29 *décembre* 1594; in-12.

On voit par un *post-scriptum* que cette *Lettre*, dont le frontispice ne porte ni millésime, ni nom de libraire, ni indication de lieu de publication, bien que datée (page 27) et adressée postérieurement à la mort du Père de La Chaise, avait été écrite avant cet évènement. (*Note de l'éditeur.*)

CHRONIQUE
SECRÈTE
DE PARIS,
SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI (1).
(1774.)

Oh! curas hominum! o quantum in rebus inane!
PERSE.

(FIN.)

Dimanche 24 juillet. — Toujours grand scandale parmi les badauds de Paris sur l'exil des princes. Chacun bâtit là-dessus son histoire et ses conjectures. Toujours le parlement, le parlement : c'est leur cri de guerre. Point de chancelier, point d'abbé Terray.

On parle des petites explications entre le Roi et la Reine, et des querelles du comte d'Artois. C'est un plaisir d'entendre les contes qui se font là-dessus. Chacun y met sa broderie plus absurde que l'autre.

Grand murmure contre les vieilles tantes : on parle toujours de les envoyer en Lorraine.

On prétend qu'il y avait eu dernièrement au conseil de grosses paroles entre le Boynes et l'abbé Terray, qui s'étaient reproché beaucoup d'infamies de part et

(1) *Suite de la page* 296 *de ce volume*.

d'autre, s'accusant mutuellement de friponnerie. Le public indulgent pense qu'en cette occasion ils avaient raison l'un et l'autre.

Les papiers perdent sur la place : les nouvelles qu'on débite sur l'abbé Terray font trembler tous les capitalistes. S'il reste en place, toute confiance est perdue.

Lundi 25 *juillet.* — Pendant que le public se dépite contre le nouveau gouvernement à cause de l'abbé Terray, dont tout le monde craint la conservation, il y a beaucoup de gens en l'air, tout occupés à éplucher ses déprédations.

Ils prétendent prouver, papier sur table, plus de cent vingt millions de gaspillages incroyables, et en outre douze millions pour les blés en 1772.

L'abbé fait le bon valet auprès du Bertin, auquel il voudrait se raccrocher ou en réalité ou du moins en apparence. Il est allé, à ce dessein, le visiter à Chatou, et voulait à toute force aller avec lui dans la même voiture à Marly pour le conseil. Le Bertin a esquivé ce tête-à-tête.

La Reine est venue sur les boulevards. Elle y a été très-froidement accueillie, ce qui l'a piquée, dit-on, jusqu'au vif.

Elle a donné au comte de Caraman la commission de lui faire au Petit Trianon, qu'elle a baptisé le Petit Vienne, un jardin à l'anglaise d'après ceux de M. Boutin et du duc de Chartres.

Ils sont jolis, mais dispendieux à l'excès, ces sortes de jardins anglais. Ceux-ci en ont pris les idées de la Chine.

Mardi 26 *juillet.* — Le Roi vint hier à Saint-Denis voir le catafalque. Il se promena tout le long des boulevards avec ses deux frères, la Reine et les deux autres

princesses, tous six dans le même carrosse. Il y eut peu de *vive le Roi!*

On dit que la paix se rétablit peu à peu dans la famille royale, que les vieilles tantes iront en Lorraine de leur propre aveu et consentement.

Les espérances sur le renvoi de l'abbé se renouvellent plus que jamais, et l'on ne désespère pas que le chancelier ne le suive bientôt après. Tout le monde dit: *Amen.*

Mercredi 27 *juillet.* — Le bruit se répand que les Russes ont passé le Danube et remporté plusieurs avantages sur les Turcs.

On murmure aussi sourdement qu'il se brasse une nouvelle conjuration contre le roi de Pologne, d'accord avec la maison d'Autriche.

Reste à savoir si le Vergennes sera aussi fou que le Choiseul pour donner dans un semblable panneau; car on veut encore que la France soit la cheville ouvrière de ces tracasseries.

Si notre conseil se laisse reprendre à ce piège grossier, nous mettrons encore beaucoup d'esprit et d'argent pour brasser quelques folies; et au bout du compte nous serons encore la patte du chat pour tirer les marrons hors du feu, comme nous l'avons été, ou nous serons les boute-feux d'une guerre générale qui ruinera ce pauvre royaume.

Il faudrait envoyer à Charenton ou aux petites Maisons pour six mois les auteurs de pareils projets.

Jeudi 28 *juillet.* — On ne parle aujourd'hui que du catafalque de Saint-Denis.

La décoration était fort belle. Monsieur était à la tête des cérémonies, accompagné de M. le comte d'Artois

et du prince de Condé; le duc de Bourbon faisant les fonctions de grand-maître de la maison.

Point d'autres princes du sang, pas même le comte de La Marche.

Les révérences ont été faites à l'ordinaire, et le parlement neuf a été révérencié comme les autres. Ce qui ne prouve rien.

L'abbé de Beauvais, évêque de Sénez, a fait l'Oraison funèbre, fort belle à ce qu'on dit. Il a parlé des vertus du feu Roi, de sa gloire, puis de ses faiblesses et de ses malheurs. Sa harangue a été longue, mais magnifique, à ce qu'on dit.

Et voilà que les révérences tournent la tête au peuple de Paris. Tout est perdu : il n'y aura jamais ni magistrature, ni aucun bien en France, puisqu'on a fait trois saluts au parlement neuf.

Vendredi 29 *juillet.* — Rien de plus singulier que les bruits qui se répandent sur l'Oraison funèbre du feu Roi par l'abbé de Beauvais, évêque de Sénez. Les uns disent que c'est un chef-d'œuvre, les autres qu'elle est détestable. Gens de parti! gens de parti!!!

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les uns assurent qu'ils lui ont entendu dire telle et telle chose; les autres assurent positivement lui avoir entendu dire le contraire.

Samedi 30 *juillet.* — On ne parle presque plus que des apprêts du voyage de Compiègne. Le Roi partira de Marly lundi à quatre heures du matin, et ira tout d'un trait dîner à Compiègne.

Mesdames partiront mardi de La Muette, où elles auront couché.

Il y a aujourd'hui une Oraison funèbre de Louis XV

au Louvre, par l'abbé de Boismont, en présence de l'Académie française, dont il est membre.

On assure que le Roi a parlé au baron de Goltz, envoyé du roi de Prusse, sur la paix du Nord, et qu'il lui a déclaré positivement qu'il la désire. Tant mieux.

Dimanche 31 *juillet.* — Hier et aujourd'hui les bruits étaient plus forts que jamais contre l'abbé Terray. Tout le monde pensait qu'on allait le dispenser du voyage de Compiègne. Je ne crois pas que son affaire se fasse si promptement; mais elle ne tardera pas, si j'ai de bons yeux.

Son successeur me paraît encore inconnu. Le Maurepas, qui fait sûrement toute la besogne, ne se laisse pas pénétrer, et il fait bien.

Il y a tout lieu d'espérer que le bon Turgot aura voix au chapitre sur la nomination du futur contrôleur-général.

En attendant, l'abbé embrouille et gaspille tout. A la fin peut-être justice sera faite.

Ce serait bien le cas de dire: *Faciamus experimentum in animâ vili.* Si on pouvait le livrer à des juges, quelle bonne capture!

Lundi 1er *août.* — Il paraît certain que le Roi n'a pas encore fait l'affaire de l'abbé Terray. Mais je persiste à croire qu'il n'ira pas loin.

On parlait, pour le remplacer, de plusieurs espèces, entre autres d'un certain Latteignant de Benville, ci-devant conseiller au parlement de Paris, puis trésorier de l'ordre de Saint-Lazare. C'est un fat, petit-maître, bavard et ignorant, bas valet de la Langeac, du chevalier d'Arcq et du petit Saint-Florentin.

On murmure beaucoup sur les exécutions trop sanglantes de Corse, où nous avons tout détruit, pour qu'il

n'y eût plus de rebelles. C'est une belle chose que des royaumes où il ne manque rien que des hommes, des cultures et des habitations.

Mardi 2 *août*. — Quelques honnêtes gens nomment, dit-on, pour le contrôle-général des finances, M. Mercier de La Rivière, ci-devant conseiller au parlement de Paris, puis intendant à la Martinique; c'est un homme celui-là. Mais j'ai grand'peur qu'ils ne le prennent pas.

Il est toujours certain qu'on cherche l'abbé par tous les bouts, et qu'on trouve bien de bons paquets sur son compte.

Il y avait un nommé Pacaud, qui achetait des blés chez les étrangers, pour les vendre à Paris à perte, pour le compte du Roi; mais sous les ordres du Sartines seul, non sous ceux de Saint-Prest et de l'abbé.

Pour lui casser le cou, on lui a refusé des fonds, et il a fait banqueroute. L'abbé lui avait proposé froidement de décamper et de planter là ses créanciers. Il lui promettait cent mille écus et une pension.

Pacaud n'a pas voulu s'enfuir, et le Sartines lui a fait donner par La Vrillière des lettres de répit.

Mercredi 3 *août*. — Le bruit avait couru que la compagnie des blés avait fait renouveler son marché; et d'ailleurs d'autres personnes faisaient dire que c'était l'exportation qui était permise.

Le fait est que M. de Muy a refusé de leur donner les vivres de terre qu'ils sollicitaient, et qu'il leur a pareillement refusé de laisser exporter des grains par la Sarre, qu'ils voulaient avoir pour *vider* les provinces que d'autres munitionnaires auraient besoin de trouver pleines.

Les Parisiens, qui s'amusent toujours de fausses

nouvelles, débitaient ce matin au Palais-Royal que le Roi était revenu de Compiègne; ce qui est absurde. Mais tout passe dans cette ville-ci, et dans le peuple qui l'habite.

Jeudi 4 août. — Grande nouvelle au gré des Parisiens, soit qu'elle soit vraie, soit qu'elle soit fausse. M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres ont permission de faire leur cour au Roi dimanche prochain, 7.

Cette première nouvelle en a déjà fait une seconde, c'est que le chancelier est à Paris. Ce qui est possible, les autres ministres étant à peine partis. Mais c'est assez pour faire dire et redire.

De la seconde est née sans doute une troisième qu'on vient de me débiter aussi; car, d'encore en encore, les bruits de Paris vont bien loin. C'est que le vieux papa Maurepas se fait chancelier lui-même. Pourquoi pas? S'il y veut un de ses amis, il est bien sûr de n'en avoir pas de meilleur que celui-là.

Vendredi 5 août. — Ma nouvelle d'hier est déjà transformée du futur au passé. Les Parisiens veulent aujourd'hui que les princes soient déjà tous à Compiègne, et très-bien en cour.

Le Maurepas a dit un mot excellent à M. le comte d'Artois, qui est toujours fort leste avec le Roi. Sur les remontrances du vieux ministre, qui en avait été chargé très-expressément, le comte d'Artois se mit à répliquer: « Au bout du compte, s'il est roi, je suis son frère; que peut-il me faire? — *Vous pardonner, Monseigneur.* » La réplique est courte et bonne, à mon avis. Le prince en a senti au moins la moitié.

La Reine ne se mêle plus d'affaires d'État, à ce qu'on dit. Elle a raison.

L'Oraison funèbre de l'abbé de Beauvais ne paraît

point encore. On dit que les mécontens l'ont fait arrêter à l'impression.

Samedi 6 *août.* — Le gros des Parisiens veut que le chancelier soit dans la disgrace, ce qui est faux. Mais il faut amuser le public.

Il se confirme de toutes parts que le jeune Monarque est affecté de la mauvaise réception qu'on lui fit à Paris le lundi avant le catafalque. On assure qu'il a dit : « Ce peuple me juge bien vite et bien sévèrement. »

Les prétendus politiques disent qu'en conséquence il a donné ordre au comte de La Marche d'arranger l'affaire de l'ancien parlement, et que le comte a demandé qu'on lui donnât pour adjoint le Maurepas. Je voudrais bien voir de quel train marcherait une charrue attelée de ces deux personnages-là.

Toujours l'abbé Terray prêt à partir, et il ne part jamais. Les fripons en tout genre ont une peur terrible que le Turgot ne parvienne aux finances.

Je sais de science certaine qu'on recherche la confession générale du Brochet de Saint-Prest.

Les Turcs continuent à ne savoir faire ni la guerre ni la paix, et nos têtes bleues continuent à prendre parti pour eux dans cette guerre ruineuse pour toute l'humanité.

Dimanche 7 *août.* — Oh! c'est bien autre chose ce matin. Les princes et les ducs et pairs sont tous convoqués pour se trouver ce soir à un grand et beau conseil sur les parlemens, qui sera tenu sans le chancelier et malgré ses dents. Voilà le grand bruit de Paris, auquel il ne manque rien du côté de la publicité, mais tout, je crois, du côté de la vérité.

Les jeunes gens se boudent toujours, à ce qu'on dit; il y a des indignités contre la Reine. Le Roi a trouvé des

écrits anonymes contre elle sous sa serviette. C'est une manœuvre horrible.

On a fait une épigramme diabolique :

> Peuples des rives de la Seine,
> Apprenez mieux la vérité :
> Henri n'est pas ressuscité,
> Mais vraiment la Samaritaine.

Lundi 8 *août*. — Assaut de nouvelles. Les partisans du chancelier et du nouveau parlement annoncent un lit de justice pour la fin de ce mois. Il faudra que les princes et les pairs s'y rendent bon gré, mal gré.

L'abbé Terray, bien loin d'être perdu, jouit auprès du Roi de la plus grande confiance, et il a fait accorder à la compagnie que dirige Brochet de Saint-Prest un privilège exclusif pour l'exportation du blé pendant cinq ans.

Des archevêques et des évêques ont fait un beau mémoire au Roi pour le déterminer en faveur du parlement neuf, et c'est ce mémoire superbe qui a décidé le lit de justice.

Les badauds qui happent toutes ces nouvelles contradictoires donnent au diable le nouveau gouvernement qui va son train.

Mardi 9 *août*. — Il me paraît certain que le gouvernement, c'est-à-dire le Maurepas, n'est occupé dans ce moment-ci que de l'abbé Terray.

Ce grand pendard d'abbé avait charlatané le jeune Roi, sur l'article des blés, avec une très-merveilleuse impudence. Mais il ne portera pas en enfer ce péché-là. C'est un des premiers dont il fera pénitence en ce bas-monde.

Les amis du chancelier prendront ce moment de

répit pour un coup décisif. Ils s'y tromperont, à ce que j'espère.

Le bruit court qu'on a mis à la Bastille un secrétaire du gazettier Marin, comme auteur ou tout au moins distributeur d'un écrit contre la Reine. Il faudrait pendre le maître et le secrétaire, pour faire bonne justice.

M. de Muy a fait une bonne et vigoureuse expédition; il a chassé un nommé Baudar, premier commis, ayant le bureau des maréchaussées. Ce docteur-là qui était monté, depuis le Choiseul, son protecteur, sur le ton de l'insolence, est venu demander sa retraite en pleine audience, avec un air de morgue. « Il n'y a point « de retraite pour les fripons, » lui a dit M. de Muy par-dessus l'épaule, en continuant sa route. Les honnêtes gens qui se trouvaient à cette audience ont tous machinalement fait un mouvement pour battre des mains. Je voudrais qu'ils eussent achevé.

Mercredi 10 *août.* — On parle dans tout Paris d'une histoire du maréchal de Richelieu, dont le fonds et la forme sont également scandaleux.

Une demoiselle de Vence, très-galante de son métier, avait épousé certain M. de Saint-Vincent, président à mortier au parlement d'Aix. Les déportemens de cette dame avaient obligé son époux à la faire enfermer. Le maréchal de Richelieu la vit dans son couvent, et l'enleva. Après avoir été sa favorite, elle fut son intrigante sur le pavé de Paris.

Cette femme-là se trouve saisie de plusieurs billets au porteur qu'elle assure être signés du maréchal et qui se trouvent monter à plus de quatre cent mille francs.

Le maréchal nie son seing : la police s'est mêlée de

cette affaire au lieu de la justice; on a fait enfermer la dame de Saint-Vincent et autres. On a consulté les jurés experts écrivains qui ont dit que ce n'était pas l'écriture du maréchal.

Il y a long-temps que le La Vrillière, le d'Aiguillon, les Richelieu et autres infames de la vieille cour, élèvent avec grande complaisance le corps d'écrituriers, qu'ils ont qualifié d'Académie Royale d'écriture. Ils l'ont décorée de beaux titres et priviléges, et ont fait faire des livres en son honneur.

Le commencement de cette manœuvre est du temps où l'on brassait une accusation capitale contre ce pauvre La Chalotais auquel ces écrituriers devaient faire couper le cou.

Depuis, le La Vrillière et le Sartines n'ont cessé de prôner et protéger leur Académie d'écriture. C'est un bon instrument pour les délateurs et oppresseurs, que des hommes qui donnent aux uns des écrits qu'ils n'ont point faits et qui ôtent aux autres leurs signatures incommodes.

Le maréchal va sans doute recueillir le fruit de cette belle institution.

Je n'assurerais pas que ces billets-là sont bien de lui, mais je le soupçonnerais fort. La Saint-Vincent lui procurait toutes sortes de prostituées et d'intrigans; il est naturel que, pour les gagner dans des momens pressans, elle eût en poche des blancs-seings du maréchal.

Je pense bien que depuis le nouveau règne elle n'a point fourni de valeurs pour ces blancs-seings; mais si elle a négocié quelques-uns de ces billets, et qu'il y ait eu de l'argent donné de bonne foi, le maréchal devrait payer. Pourquoi avait-il des intrigans, des intri-

gantes et des prostituées à ses gages, et pourquoi les soldait-il en blancs-seings remplis par ses agens?

Au lieu d'étouffer par la police une affaire de cette espèce, il faudrait la faire plaider solennellement, pénétrer toutes les intrigues secrètes de cet infame, et le couvrir de l'opprobre qu'il mérite.

Jeudi 11 *août.* — Elle paraît enfin cette fameuse Oraison funèbre de l'abbé de Beauvais, évêque de Sénez. Elle ne méritait ni le bien ni le mal qu'ils en ont dit. C'est un assez plat et pauvre ouvrage. L'évêché de Sénez n'est pas grand'chose; mais en vérité, c'est beaucoup pour une éloquence comme celle-là. Rien ne prouve mieux la disette affreuse où se trouve ce pauvre clergé de France.

Mais aussi comment ne serait-il pas ignorant? Le cardinal de Fleury, qui n'était lui-même qu'un sot, haïssait les gens d'esprit par antipathie. Le vieux Boyer, qui lui succéda pour la feuille des bénéfices, les haïssait par bigoterie. Le Jarente, évêque d'Orléans, donnait les places *ab hoc* et *ab hac*, au gré des femmes qui le dominaient par autorité ou par libertinage. Homme sans mœurs et sans principes, il n'a mis que des ignorans étourdis et petits-maîtres où les autres avaient mis des ignorans fanatiques et bigots.

Le vieux La Roche-Aymon les aime comme lui-même: sots, vils, et prêts à tout faire pour leur fortune particulière, ou pour les intérêts du corps épiscopal dont ils sont membres.

Vendredi 12 *août.* — Tout le monde est étonné du calme qui règne à Compiègne. On sait quelle a été l'origine des bruits répandus sur le retour des princes à la cour.

Madame la duchesse de Chartres a demandé et obte-

nu la permission d'y faire un voyage. Elle s'est fait préparer l'appartement de M. le duc d'Orléans, et a fait ordonner celui de Chartres pour madame de Blot qu'elle y a menée.

Les ordres de préparer ces appartemens, et ceux qu'on a donnés aux postes de la route, ont fait croire que c'était les princes. L'évènement a éclairci ce quiproquo.

On dit beaucoup de bien du Vergennes à la cour; mais les Parisiens l'ont pris en déplaisance sans savoir pourquoi.

M. de Muy prête un peu à rire par sa dévotion. En visitant les Invalides et l'École Militaire, il s'est fait recevoir en procession par le clergé, et a commencé sa visite par les églises et la prière. Cette affectation était une nouveauté qu'on a beaucoup remarquée.

Samedi 13 *août*. — Les bruits de Paris sont fort partagés sur le retour de Compiègne; les uns le fixent au 23, les autres au 1er septembre.

On dit que la Reine préparait au Roi un banquet pour la Saint-Louis au Petit-Vienne, et que la fête est abandonnée.

M. de Maurepas et M. de Vergennes me paraissent bien convaincus que le Choiseul avait fait une école bien caractérisée, en se livrant, comme il a fait, aux confédérés de Pologne.

Le petit comte Vielhorski, soi-disant ambassadeur de ces têtes bleues, recommence à patricoter en leur faveur, quoiqu'il eût renoncé formellement à leur alliance. Il a voulu intéresser le Maurepas et obtenir de l'argent pour leurs intrigues. « Monsieur, lui a répondu « le vieux renard, la France a dépensé vingt millions « pour cette affaire-là. Faites-moi le plaisir de me

« montrer ce que la France et la Pologne y ont ga-
« gné. »

Le petit homme a été abasourdi de cette proposition à laquelle il devait pourtant bien s'attendre.

Outre les vingt millions d'argent dépensé par le gouvernement, notre commerce en a perdu plus de cent mille dans la Méditerranée et la Baltique. La Pologne a été démembrée au profit des Russes, de la maison d'Autriche, et du roi de Prusse, nos ennemis. Le reste des terres qu'on veut bien laisser à la république est ruiné et mal en ordre. Voilà tout.

Le Choiseul a été, dans toute la force du terme, vis-à-vis du roi de Prusse, la patte du chat pour tirer les marrons hors du feu.

Les deux frères Gérard ont soufflé tout ce feu-là pour se rendre recommandables et pour voler, à quoi ils ont bien réussi. Ces maudits commis dévastent tout l'univers pour leurs petits intérêts.

Dimanche 14 août. — On débite une grande nouvelle : c'est la paix entre les Russes et les Turcs. On en ignore les conditions.

Le sieur Mercier, secrétaire de Marin, est à Bicêtre.

On dit que la Reine a tourné le dos au chancelier avec une affectation très-marquée; dont s'est suivie la défection totale des courtisans, comme de raison.

Il court une épigramme sur le bon mot *la poule au pot*.

Il y avait déjà quelque temps qu'on chantait dans les rues une chanson, dont le refrain promettait à tout le monde *la poule au pot*.

Les chanteurs portaient, au bout d'un gros bâton, un pot dans lequel on voyait une poule vivante. Le peuple avait commencé par y prendre plaisir; il avait

fini par s'en moquer, et même, à ce qu'on dit, par battre les chanteurs.

Voici l'épigramme :

> La poule au pot sera-t-elle donc mise?
> Oui, nous pouvons enfin le présumer ;
> Car, depuis deux cents ans qu'elle nous est promise,
> On ne cesse de la plumer.

Lundi 15 *août.* — Toujours s'en va le nouveau gouvernement *piano*, *piano*, faisant justice. On vient de renvoyer le banquier de la cour Beaujon. C'était une grosse bête financière, qui portait le luxe et la crapule à des excès incroyables, étant protégé par le d'Aiguillon et par la Du Barry.

Ce nouveau parvenu venait d'acheter le magnifique hôtel de la marquise de Pompadour, six cent mille livres, et ne le trouvant pas digne de son opulence, il y faisait faire pour cent mille livres d'embellissement.

Tout le monde sait que le vieux sot s'était fait un sérail de très jolies femmes qu'il pensionnait et qu'il mariait à des benêts. On les voyait s'étaler tour-à-tour dans ses carrosses et dans ses loges au spectacle.

Le plus curieux de ses traits de faste, c'est qu'un certain inspecteur de police nommé Demmery, subtil fripon qui avait été chargé très long-temps de l'espionnage sur les livres prohibés, s'était fait une bibliothèque très grande et très curieuse, qu'il avait logée à ce même hôtel de Pompadour, parce qu'il en avait été fait concierge, lorsque l'hôtel, légué au feu Roi par Pompadour, eut été érigé en très-inutile hôtel des ambassadeurs extraordinaires; Demmery a su persuader au Beaujon, qui ne sait pas lire, d'acheter sa bibliothèque, qu'il a bien payée.

De plus, on lui fit sentir qu'il était de sa dignité d'avoir un homme de lettres pour bibliothécaire; il avait choisi, en connaisseur, le vieux petit Querlon, fameux auteur.... de quoi?.... des *Petites Affiches de province*, ignorant, bavard et suffisant, barbouilleur de papier, auquel il accordait douze cents francs de gages avec un logement, pour être son bel esprit en titre.

Ce n'est pas assez de chasser de pareilles gens; il faudrait un peu voir clair dans la source de ces fortunes immenses qui, depuis le fameux Samuel Bernard, scandalisent et ruinent la France.

Le secret commence à s'éventer. Ces messieurs-là, d'accord avec les gardes du trésor royal, et tous les autres caissiers et trésoriers, prêtaient au Roi et au ministère l'argent du Roi lui-même et de ses sujets, à très gros intérêts, qu'ils partageaient entre eux. Voici comment :

Les caisses recevantes des sujets et payantes au Roi, se remplissant vers les commencemens des mois, et ne se vidant que successivement jusqu'à la fin, les fermes générales, les recettes générales, les régies, etc., ont toujours des deniers comptans qui peuvent être prêtés quelques jours.

A l'égard des caisses payantes, on leur fait leurs fonds au commencement du mois, et les trésoriers ont mille moyens ou astuces pour ne payer que le mois suivant, quelquefois plus tard.

Le banquier de la cour avait tout cet argent à sa disposition, moyennant une portion de l'intérêt à lui adjugé, qu'il cédait aux caissiers fournisseurs.

Quand le ministre avait besoin de quelques millions pour affaires pressantes, il les prêtait à raison de dix pour

cent par an, en se faisant assigner son remboursement sur ces mêmes caissiers, en sorte qu'il n'avait rien autre chose à faire que de signer des billets qui étaient donnés et reçus pour argent comptant. Ils appellent cela des *valeurs*.

J'ai ouï dire, par une personne très-instruite, qui le tenait du cardinal de Bernis, que feu Pâris-Montmartel avait toujours ainsi neuf millions tout prêts au service du Roi et du ministre en bien payant. Je le crois; la lie des caisses payantes et recevantes pour le Roi doit bien valoir au moins cette somme.

Le fait principal étant une fois prouvé, que cet argent-là n'était que celui du Roi et des particuliers dont il avait assigné les paiemens, j'en conclurais que les intérêts exigés par le banquier de la cour et les caissiers sont des *vols domestiques*, et j'agirais en conséquence, tant pour la restitution que pour la vindicte publique.

Voici le cas de conscience à proposer en Sorbonne : Un intendant prête, ce mois-ci, à son maître, à gros intérêts, l'argent qui provient des revenus du mois, et qui est destiné à payer la dépense du mois prochain. Il lui prête, en outre, l'argent qui provient des mêmes revenus, et qui devrait payer la dépense du mois courant. L'une et l'autre opération se font, remettant tous les paiemens de ce mois et du suivant au troisième, en faisant patienter d'amitié ou de force les créanciers, pensionnaires, gagistes et fournisseurs du maître.

On demande si cet argent-là est bien ou mal acquis, et s'il y a lieu à la restitution des intérêts perçus.

Mardi 16 *août*. — On parle, depuis deux ou trois jours, d'une action sanglante, à ce qu'ils disent, entre les Espagnols et les Portugais, à l'embouchure du Rio

de la Plata, vers la colonie du Saint-Sacrement.

Les politiques du Palais-Royal bâtissent là-dessus de beaux châteaux en Espagne. Dans le fait ce sera peu de chose; et sans doute que notre cour accommodera le différend.

On aurait bien fait de s'en tenir à l'arrangement par lequel on avait donné aux Portugais une partie du royaume de Los Padres, ou Paraguay, en échange de la colonie du Saint-Sacrement. C'est pour avoir voulu empêcher cet arrangement que les jésuites se sont perdus.

Mercredi 17 *août.* — Les tracassiers ont beau s'agiter; ils ne feront pas de guerre : les souverains n'en veulent plus : elle est trop chère.

Le Roi a dit à M. de Cossé, qui faisait le bon valet et qui se disait prêt à tout sacrifier pour son *service* : « Quel service entendez-vous? — Sire, tout service; le « militaire, ou celui de la cour. — Oh! pour le mili-« taire, je me flatte que vous vous en passerez long-« temps, car je ne veux point de guerre. » Grande mortification pour ceux qui cherchent des licous rouges ou bleus et des parchemins, surtout pour les fripons de commis qui vendent les intérêts dans les fournitures diverses, ou les emplois et les graces militaires.

En attendant, les bruits des oisifs ont fait tomber sur la place les papiers d'agiotage.

Jeudi 18 *août.* — On dit toujours beaucoup de choses contradictoires sur le procès du maréchal de Richelieu et de la dame de Saint-Vincent.

Voici le dessous des cartes, suivant plusieurs personnes qui se prétendent fort instruites.

Le maréchal cherchait des filles qu'on voulût et qu'on pût prostituer au feu Roi; la dame de Saint-Vincent

était sa noble agente dans ce département. Le feu Roi payait en *acquits-patens*, qui se payaient en deniers au trésor royal. Le maréchal gardait pour lui les acquits et les deniers en provenant. Il donnait à leur place des billets au porteur, signés de lui et à termes. Beau commerce pour un maréchal de France!

Reste à savoir si la dame de Saint-Vincent et ses agens ont fourni réellement au maréchal de la denrée en question pour la valeur de ces billets-ci. C'est peut-être quelque négociation ébauchée seulement que la mort du feu Roi aura fait avorter. En ce cas, il y aurait conscience, surtout si le maréchal n'a pas eu cette fois-ci des *acquits-patens* sur le trésor royal.

Dans le cas où cette histoire serait véritable, il faudrait la faire constater bien authentiquement, ce qui doit être facile, et mettre au même carcan le maréchal, la dame de Saint-Vincent et les agens de ces infamies.

Vendredi 19 *août*. — Les revenans de Compiègne ne parlent que de chasses et d'autres amusemens, et du canal de Picardie qui est une très-belle chose. Le contrôleur-général en fait les honneurs, parce qu'il avait protégé un nommé Laurent qui dirigeait ce travail.

Ce doit être demain que l'abbé Terray fera son voyage d'apparat à ce canal. Gare que sa dignité n'y soit noyée.

On ne croit point à la cour que la querelle des Portugais et des Espagnols au Rio de la Plata puisse avoir des suites.

Les bourgeois de Paris crient, sans savoir pourquoi, contre le ministère. Ils ont vu le pain enchérir à trois reprises, parce que cette saison-ci est communément celle d'un petit renchérissement, par la raison qu'il se consomme plus de pain dans les campagnes au temps

d'une moisson pénible, les ouvriers fatiguant plus qu'à l'ordinaire, et s'épargnant moins la nourriture, parce qu'elle leur est fournie par le maître qui les emploie.

Mais si ce soin des moissons fait consommer plus de grains d'une part, il empêche, de l'autre, qu'on n'en vende; car les fariniers, les propriétaires, les décimateurs n'ont pas le temps d'envoyer au marché.

De là un petit renchérissement qui ne peut paraître nouveau qu'au peuple ignorant de Paris et des grandes villes.

Mais ils ont dans la tête l'exportation hors du royaume, et depuis un mois il courait un bruit sourd que cette exportation allait être permise.

Marin, par sottise ou par malice, vient de leur faire croire à cette permission, en mettant dans la *Gazette de France* du lundi 15, ces mots : « Sa Majesté, « désirant favoriser le commerce et la navigation, or- « donne que les grains, farines et légumes pourront être « transportés, de tous les ports du royaume où il y a « siège d'amirauté, dans les ports de Saint-Jean-de-Luz « et de Sibourre, en se conformant néanmoins aux for- « malités prescrites par l'arrêt du 14 février 1773. »

Les badauds de Paris voient dans le narré du gazetier une exportation universelle à l'étranger par le port de Saint-Jean de Luz, qu'ils regardent peut-être comme étranger lui-même.

Ils ne savent pas que Saint-Jean de Luz est en France, que l'arrêt cité par Marin ne donne liberté d'y porter des grains *que pour la provision des vaisseaux de ce port qui vont à la pêche de la morue ;* et que les formalités prescrites par l'arrêt du 14 février 1773 sont de donner caution 1° que les grains, embarqués dans un port de France pour un autre port du même royaume,

seront effectivement conduits au port indiqué, non ailleurs, sous peine de confiscation et d'amende ; 2° que les grains, une fois conduits dans le port de leur destination, n'en peuvent plus être enlevés pour être conduits à l'étranger.

Le Parisien ne sait rien de tout cela, mais il veut parler de tout, et l'exportation est son épouvantail depuis 1767.

Les vivriers de terre et de mer, entre autres le grand et sot fripon de Pâris-Duvernet, soutenu par les Joly de Fleury, les Pelletier de Saint-Fargeau, les Michau de Montblin et autres, saisirent les momens où la mauvaise récolte de cette année 1767 (la plus mauvaise qu'on eût vue, de mémoire d'homme) fit renchérir les grains, et où les bêtises de L'Averdy rendirent ce renchérissement plus sensible. Ils clabaudèrent contre l'exportation, comme si elle était seule la cause de la cherté, qui venait d'une disette causée par de terribles gelées venues tout à coup le Samedi-Saint et les fêtes de Pâques.

Le peuple parisien ne vit alors que l'exportation comme unique cause, et la cherté comme effet.

Ce n'est pas à l'exportation étrangère qu'ils en voulaient ces fripons-là; c'est à la liberté intérieure. Pourquoi? parce qu'ils étaient en possession d'être les seuls acheteurs et les seuls vendeurs, quand il n'y avait aucune communication même de province de France à province de France, que moyennant des permissions du conseil, vendues aux bureaux des intendans et du contrôleur-général.

Eux seuls, comme *vivriers*, avaient toute permission générale en tout temps; et soldant habituellement les subalternes, ils faisaient rejeter presque tous les autres

proposans pour faire seuls les achats et les ventes que le conseil jugeait à propos de permettre.

Aussi quand ils eurent bien ameuté la populace contre l'exportation, ils firent faire d'abord aux parlemens de Rouen, Dijon et Paris, des réglemens que l'abbé Terray confirma par des lettres patentes en 1770. Ces réglemens étaient tous contre la liberté intérieure, véritable ennemie des monopoleurs.

Quoi qu'il en soit, l'idée de l'exportation est restée dans la tête du peuple de Paris. Il la voit dans l'arrêt de Saint-Jean de Luz, et lui attribue sur-le-champ le renchérissement du pain.

Ce bruit répandu avec affectation dans la Halle et confirmé par la *Gazette de France*, dont l'article est très-mal tourné, pourrait bien en effet causer un renchérissement plus grand qu'il ne serait naturellement.

Samedi 20 *août*. — Si l'on en croit l'opinion générale des revenans de Compiègne, c'est le chancelier Maupeou qui sera le premier bouc expiateur, chassé dans le désert avec toutes les iniquités du dernier ministère qui fit honnir le feu Roi dans ses derniers jours.

Les évêques et les prêtres de la cabale jésuitique sont dans une rage inconcevable. On dit qu'ils s'assemblent chez leur digne chef, l'archevêque de Paris. C'est sûrement pour brasser quelque plate intrigue.

L'abbé Terray n'est peut-être pas mieux dans ses affaires que le chancelier; si le Roi faisait d'une pierre deux coups en les chassant l'un et l'autre par le même ordre, ce serait un beau jour pour lui que ce jour-là.

Un fait certain, et mandé par une femme de la cour, qui l'a très-distinctement entendu, c'est que la Reine, voyant d'une fenêtre l'abbé qui passait, a dit à

toutes ses femmes qui l'entouraient: «*En voilà un qui a grand'peur.* »

Le chancelier s'est pressé d'envoyer à son parlement neuf des lettres patentes qui constituent la chambre des vacations. L'usage était de ne les envoyer qu'aux premiers jours de septembre, mais il craignait qu'on ne fît d'autres arrangemens, et il croit avoir paré le coup par sa précipitation.

Des gens qui se disent instruits m'ont assuré que cette précipitation même avait achevé de le perdre dans l'esprit du Roi qu'il n'avait point prévenu; qu'en conséquence on révoquera les lettres patentes, et que la chambre des vacations sera tenue par des conseillers d'Etat et des maîtres des requêtes, en attendant l'ancien parlement.

Le préliminaire indispensable de l'établissement d'une pareille chambre des vacations sera l'exil du Maupeou, et la création d'un vice-chancelier.

Dimanche 21 *août.* — Les mêmes bruits se soutiennent toujours sur le chancelier et sur les parlemens, ainsi que sur le contrôleur-général.

On dit que l'évêque de Rennes, persécuté par le d'Aiguillon, par le parti jésuitique, et par le parlement neuf de Rennes, doit tenir à Rennes les futurs états de Bretagne auxquels il présidera.

On ajoute que le duc de Fitz-James, prostitué au nouveau système, est rappelé de Bretagne, et qu'il a déjà fait revenir ses équipages; que le duc de Duras, bon protestant, doit être commissaire du Roi aux prochains états.

De ces arrangemens résultera, dit-on, le rétablissement de l'ancien parlement, qui sera redemandé au

Roi par les états. Au moins la noblesse y est-elle bien résolue, et le tiers suivra nécessairement le parti de la cour. Quant aux prêtres, il y aura scission, les jésuites ayant bien des évêques et des abbés à leur dévotion; mais les créatures de l'évêque d'Orléans et ceux qui ont des espérances, appuieront l'évêque de Rennes.

Lundi 22 *août*. — Ce n'est plus le duc de Duras que les Parisiens font partir pour les états de Rennes; c'est M. le duc de Penthièvre, gouverneur général de la province et grand-amiral de France.

Mais je ne suis pas la dupe de ce bruit populaire : c'est la troisième ou la quatrième fois, depuis le commencement des troubles de Bretagne, que j'entends annoncer des états présidés par M. de Penthièvre.

Au reste, il serait temps de finir cette malheureuse tragédie qui n'aboutit à rien. Le despotisme du d'Aiguillon, sa tracasserie, qu'il prenait pour politique profonde, et qui n'était que de la fourberie subalterne, son vil espionnage, avaient révolté les bonnes gens à têtes chaudes qui abondent en ce pays.

Les jésuites, qui avaient en Bretagne des partisans, et surtout des partisans d'un fanatisme incroyable, appuyaient le d'Aiguillon par haine du pauvre La Chalotais et du parlement. D'un autre côté, les friponneaux du bureau de La Vrillière étaient ventre à terre devant le d'Aiguillon, qui régentait le pauvre petit saint lui-même à la baguette.

De là tant de trames abominables dans cette malheureuse province, qui ont tout brouillé, tout ruiné, tout confondu.

L'histoire de ces troubles n'est qu'un tissu d'absurdités et d'infamies dans la conduite qu'on a fait tenir

au feu Roi. Le galimatias des actes soi-disant législatifs qu'on a multipliés forme le chaos le plus pitoyable qu'il soit possible de voir.

Mais le comble de l'ignominie, selon moi, consiste dans les récompenses éclatantes données aux agens subalternes de l'espionnage, des violences et des noirceurs du d'Aiguillon.

Un nommé Lanoue est un pauvre petit hobereau, moitié bourgeois, moitié nouveau noble des environs de Chinon en Touraine. Il s'est donné tout nouvellement un comté sur les brouillards de la Loire, et a voulu faire sa généalogie, à l'effet de se faire descendre du fameux breton de Lanoue, bras-de-fer, l'ami, le soutien du bon Henri IV. Mais il n'a jamais pu remonter sa noblesse qu'à son bisaïeul, juge de Chinon, sans pouvoir la joindre aux Lanoue de Bretagne. Cet homme, qui n'a jamais fait d'autre métier que celui de parasite et d'agent d'intrigues, s'était vendu au d'Aiguillon, qui l'avait fait colonel-inspecteur des gardes-côtes. Il lui servait d'espion en Bretagne et à Paris, et il était le colporteur de ses patricotages avec les bureaux du Saint-Florentin. Le d'Aiguillon a eu le front de le faire prendre, à l'électeur de Trèves, pour ministre et chambellan. Tout le corps diplomatique le regardait comme un espion et le traitait en conséquence, même dans le temps de son maître, à plus forte raison à présent.

Audouard, major de la ville de Rennes, celui qui marchandait au d'Aiguillon des filles pour ses plaisirs et des faux témoins pour ses noirceurs, de concert avec Lanoue, a eu pour récompense un emploi de quatorze mille livres de rentes.

L'ex-jésuite Clémanceau, petit prêtre à cent écus de gages dans l'hôpital-général de Rennes, a eu une

abbaye dans le faubourg d'Auxerre. Son titre, pour mériter cette récompense honorifique, est d'être accusé et chargé par des informations d'avoir empoisonné le nommé Bouquerel qui avait écrit les billets imputés à M. de La Chalotais, après avoir tenté par toutes sortes de moyens de lui faire accuser ce pauvre vieux magistrat.

Il y a de plus, contre le même Clémanceau, accusation formelle, soutenue d'un commencement de preuves, d'avoir voulu faire empoisonner La Chalotais lui-même par un lieutenant des dragons qui le gardaient.

Que le Roi choisisse, parmi trois cent mille prestolets de la qualité du Clémenceau, précisément celui-là pour lui donner une abbaye dans le temps qu'il a sur le corps deux accusations de poison, dont il n'est lavé par aucun jugement, c'est une impudence abominable aux yeux de tout homme impartial.

Pour moi, je ne vois qu'infamies dans toutes les persécutions que le d'Aiguillon, le La Vrillière et ce bêtat de L'Averdy, qu'ils avaient mis dans leur parti, suscitèrent à la noblesse et au parlement de Bretagne. Il est temps et plus que temps de finir ces horreurs.

Mardi 23 *août*. — Tout Paris attend quelque nouveauté pour le jour de Saint-Louis, fête du Roi. Le public s'est mis dans la tête que, pour lui payer son bouquet, le jeune Roi lui fera présent du contrôleur-général et du chancelier.

S'ils sont trompés dans cette espérance ils feront la moue.

Hier, au parquet, les gens du Roi déclarèrent hautement qu'ils étaient perdus. Le gros Joly de Fleury disait, avec un front d'airain : « Pour moi, ils ne peu-

« vent me renvoyer; mon oncle m'a cédé sa charge. » On aurait pu lui dire : oui, mais vos mœurs dissolues et vos escroqueries vous ont fait mériter dix mille fois Bicêtre, pour le moins; et ils peuvent vous y envoyer, ils le doivent même pour l'édification publique. Il faut un chancelier comme le Maupeou et un tripot comme celui-ci pour vous souffrir dans la procure-générale.

Maître Jacques, le donneur d'avis, disait : « Quant « à moi, je suis las de ce métier-ci, qui est trop pé- « nible; je serai charmé de le quitter. » Je crois qu'il disait vrai, car son propos me rappelle celui de deux femmes de sa connaissance, quand il accepta la place d'avocat-général. « Quoi! disait l'une, ce petit Vergès « va se déshonorer là? » — « Ma bonne amie, répon- « dait l'autre, il m'a conté ses raisons, il faut l'excuser. « C'est M. de Boynes qui l'y force; vous savez qu'il « dépend de ce ministre-là, ayant toute sa fortune « à Saint-Domingue. » — « Ah! je vous entends, reprit « l'autre, c'est en qualité de Jean-Sucre qu'il doit entrer « dans ce corps-là. »

Le Vaucresson ne disait rien pour épargner une bêtise. Le bruit public du palais est que le catafalque de Notre-Dame, le 6 septembre, sera le tombeau du Parlement neuf.

Les gens des colonies paraissent fort contens du bon Turgot, qui leur fait payer le courant des lettres-de-change, qui leur tiennent lieu de monnaie dans ces pays-là; qui écoute tout le monde avec attention et intérêt, et qui témoigne la meilleure volonté possible.

Mercredi 24 août. — Justice, enfin, justice; *quæ sera tandem respexit :* l'abbé Terray vient d'être renvoyé tout à plat; c'est enfin chose terminée.

Comme ainsi soit qu'il faut des barbouillages dans

Paris, on a nommé dix personnes pour le remplacer : M. de Miroménil, M. de Sartines, M. Joly de Fleury, je ne sais lequel, et jusqu'à M. de Pontcarré de Viarmes.

Le fait est qu'il a pour successeur le bon M. Turgot qui n'a pu résister, malgré tous ses efforts, et qui a été obligé de céder au Roi, qui l'a pressé et repressé de prendre le gouvernement de ses finances, qu'il regarde, avec raison, comme le premier et le principal de tous.

L'abbé Terray n'est pas exilé : c'est bien fait. Il faut qu'il reste libre sous la main de la justice.

Jeudi 25 *août.* — Autre justice, autre justice; mais grande, très grande justice. Le Maupeou est enfin exilé à sa terre de Roncherolles, en Normandie, sans avoir eu la permission de passer par Paris, mais seulement de rester quelques heures à Bruyères, chez son vieux père.

Le peuple de Compiègne l'a suivi, à son départ, avec des pierres et des huées. Tout Paris est ivre de joie.

Le petit Sartines est ministre de la marine, à la place de Turgot. Les marins n'en rient que du bout des dents.

M. de Miroménil est garde-des-sceaux, et va raccommoder toutes les affaires de la magistrature.

On ne chante, dans toutes les rues, que le Roi et M. de Maurepas. On veut lui élever une statue : il commence à la mériter.

Vendredi 26 *août.*—Onfit, hier au soir, des illuminations et des feux de joie dans la cour du palais, au pied du mai.

Quelques-uns disent que les gens du palais avaient

fagotté deux effigies du chancelier et de l'abbé Terray, qui furent brûlées avec de grands cris de *vive le Roi!*

Ce matin, pendant l'audience de la grand'chambre, on a vu tout à coup arriver plus de quarante médecins, marchant deux à deux, en habit de cérémonie. Des éclats incroyables se sont élevés dans la grande salle: les uns criaient: « Ils viennent tâter le pouls à ce nou« veau parlement. » Les autres disaient: « Peine perdue: « il est à l'agonie et n'en reviendra pas. » Les autres: « Après la mort, le médecin. »

L'huissier de service disait à ceux qui parlaient trop fort dans la salle d'audience même: « Allez crier tout « cela bien fort dans la grande salle. »

C'est une cérémonie que font tous les deux ans les étudians en médecine: ils viennent inviter le Parlement à leurs paranymphes. Le hasard a placé singulièrement cette invitation.

Samedi 27 *août*. — Aujourd'hui le petit Sartines a eu tout Paris à son audience. Mais on dit qu'il n'est pas content de son lot, qu'il veut le département du La Vrillière. Les marins disent qu'il a raison.

Il est certain que le chancelier fut hué par la populace de Compiègne, quand il en partit. J'ai vu un des acteurs, colonel de dragons, qui me dit qu'il y avait des officiers-généraux avec lui, donnant l'exemple.

On ajoute qu'à Chantilly, où il a manqué de chevaux, les gens du village lui ont chanté pouille et lui ont jeté de la boue.

Le Brochet de Saint-Prest est chassé de sa place d'intendant du commerce qu'il avait usurpée par friponnerie, en payant par force les héritiers Potier avec des papiers qui perdaient 75 pour cent, qu'il leur a fait prendre pour la valeur totale.

M. d'Albert, qu'on avait renvoyé parce qu'il est honnête homme, vient d'être remis à sa place.

Avant de partir, le Saint-Prest a occasioné une révolte abominable à Rouen pour les blés.

On espère que tous ces messieurs rendront leurs comptes, et qu'on verra de belles choses.

Dimanche 28 *août.* — Il se débite aujourd'hui force nouvelles que je crois fausses, au moins en grande partie.

1° Le La Vrillière, démis volontairement. 2°. Les deux Bertin; le premier de bon gré, le second de force. 3° Le Sartines, ayant Paris outre la marine. 4° L'archevêque prié de ne plus paraître à la cour. 5° Les autres évêques, au nombre de seize, qui ont signé le mémoire au Roi contre le retour du Parlement. Enfin, on dit Marin dépouillé de la *Gazette* et arrêté.

Lundi 29 *août.* — Les nouvelles d'hier se trouvent aujourd'hui telles que je les avais devinées, c'est-à-dire presque toutes fausses. Le La Vrillière et les Bertin n'ont fait aucune démission; le Sartines est secrétaire-d'Etat à la marine, et rien de plus quant à présent; Saint-Prest est sûrement renvoyé, Leclerc aussi. A sa place est un très habile et honnête homme, M. de Vennes.

Mardi 30 *août.* — Tout le peuple de Paris attend le Roi avec grande impatience, pour lui témoigner son contentement.

On dit qu'il passera jeudi par les boulevards et par la Foire pour se rendre à Versailles.

On fait tous les jours des extravagances au palais, en signe de réjouissances.

Hier matin on trouva dans la place, devant l'ancienne

église de Sainte-Geneviève, sur le poteau de la justice, un homme de paille, en habit d'abbé, pendu, ayant sur la poitrine, écrit en grosses lettres : *Terray*, et un autre en magistrat, roué, ayant écrit : *Maupeou.*

Aujourd'hui les bateliers de Choisy passant l'abbé Terray dans le bac, le peuple s'est attroupé et a voulu les forcer à le jeter à l'eau. Ils voulaient couper la corde du bac et le faire noyer.

Mercredi 31 *août.* — Les gens du palais et des environs en ont enfin le cœur net ; ils viennent de brûler en grande pompe le chancelier Maupeou dans la place Dauphine. Le bûcher et la figure étaient pleins de feux d'artifice : ils ont fait des cris incroyables de *vive le Roi !*

Le pain a diminué de deux liards par pain de quatre livres, ce qui ajoute beaucoup à la joie du public.

Le bon Turgot a supprimé tout le bureau de M. Du Puy, qui avait le détail des projets de finance.

Les Parisiens sont impatiens de savoir le sort du futur Parlement.

Il ne transpire rien des projets du garde-des-sceaux ; il demeure à la Bibliothèque du Roi, chez son beau-frère, M. Bignon.

Les gens de finance se jettent à la tête du contrôleur général qui a été reçu ce matin à la chambre des comptes ; il y a promis de l'économie dans les dépenses et de l'ordre dans les recettes, à l'effet : 1° de soulager le peuple de ce qu'il y a d'onéreux dans l'impôt ; 2° de remplir, avec une fidélité inviolable, les engagemens du Roi ; 3° d'éteindre peu à peu la dette nationale. Le discours a plu.

Dieu veuille que les trois points soient bien remplis. *Amen.*

Jeudi 1[er] *septembre.* — Le Roi revient aujourd'hui de Compiègne à Versailles. On avait cru qu'il passerait par Paris; tout le chemin était plein depuis l'entrée de la porte Saint-Martin. Il a passé par le chemin de Saint-Denis.

Il n'en a pas moins trouvé un peuple incroyable à la porte du bois de Boulogne, dite Porte-Maillot. Il y avait plus de cinq cents carrosses depuis la plaine des Sablons jusque devant le jardin de La Muette, et des gens de pied à proportion. On a beaucoup battu des mains : c'est la nouvelle mode d'applaudir.

M. Turgot a donné audience publique. Un faiseur de projets s'est approché pour lui offrir une affaire qu'il disait très avantageuse au Roi. Le ministre lui a répondu : « Monsieur, je crois votre projet fort bon; je « le recevrai avec grand plaisir et je n'en rejetterai au- « cun ; mais il faut que vous preniez la peine de le faire « imprimer, car je n'en reçois point d'autres. » Cette réponse a confondu le projetèur et fait grand plaisir à tous les autres assistans.

Il y a une ordonnance de police qui défend de vendre des fusées et pétards et d'en tirer dans les rues.

Vendredi 2 septembre. — On débite par tout Paris que le chancelier est à Vincennes. Il y a des gens qui ont vu, disent-ils, une petite armée de trois cents hommes escorter deux carrosses drapés qu'on menait à Vincennes avec des flambeaux pour les éclairer.

Le fait est qu'un chanoine (1) du petit chapitre de Vincennes est mort subitement dans un fiacre, place Saint-Antoine; qu'on l'a présenté le soir à la paroisse, et qu'on l'a transporté ensuite à son chapitre.

(1) L'abbé Garnier.

On disait M. Brochet de Saint-Prest à la Bastille, le scellé sur ses papiers. Il est chez lui, mais désolé; sa maison est à louer et sa terre à vendre.

Samedi, 3 *septembre.* — Le bruit courait que M. Turgot renvoyait deux intendans des finances, Cochin et Foullon. Il n'y aurait pas grand mal : le Cochin est une petite tête bourgeoise, à petits préjugés; il est faux et fiscal en diable, remuant et tracassant pour faire le bon valet. Le Foullon est sans conscience, sans entrailles et sans pudeur; un de ces hommes qui prennent toutes les formes et tous les principes, n'ayant d'autre but que leur intérêt.

Dans le fait ils ne sont chassés ni l'un ni l'autre, et, probablement, ils ne le seront pas.

La déclaration du 25 mai 1763, sur la liberté du commerce intérieur, va être rétablie par un arrêt du conseil qui passe l'éponge sur tous les barbouillages de l'abbé Terray.

Dimanche 4 septembre. — La populace de Paris est apaisée. Les fêtes ont fini. Le maréchal de Biron a fait marcher des détachemens de ses gardes françaises, dans les places et rues du palais. Des troupes du guet, à pied et à cheval, font des patrouilles aux environs.

L'archevêque de Paris était ce matin à Versailles, où il a été reçu froidement. Les prêtres se donnent bien des mouvemens pour regagner le terrain qu'ils ont perdu à l'exil du chancelier. Mais ils s'étaient trop appuyés sur lui pour se remettre bientôt après avoir perdu cette base.

Le parlement neuf achève cahin caha ses séances jusqu'au six du mois. Il s'attend à redevenir grand conseil.

Lundi 5 *septembre.* — Grande disette de nouvelles

dans Paris. On ne fait rien encore à Versailles; chacun y regarde autour de soi. Les nouveaux ministres sondent le terrain au conseil et dans les bureaux.

M. le comte d'Artois se promène lestement en Flandre.

Le petit La Vrillière tient comme teigne et le Bertin aussi.

On recommence à dire que M. Boutin, ci-devant intendant des finances, en charge héréditaire qu'il avait eue de M. Chauvelin, son beau-père, sera mis en exercice, et que Foullon, qui exerce par commission, sera renvoyé.

Mardi 6 *septembre.* — L'affaire des intendans des finances est éclaircie. Foullon a vendu sa charge à M. Boutin, et Cochin est remercié tout à plat. Les domaines sont donnés au bonhomme Moreau de Beaumont.

On continue à débiter des nouvelles sur le chancelier. Les gens de Rouen l'ont fait écarteler en effigie par quatre ânes.

L'abbé Terray est assiégé par le peuple dans son château de La Motte.

Mercredi 7 *septembre.* — L'affaire du catafalque ne fait aucune espèce d'innovation. Le public a un peu hué messieurs du parlement neuf quand ils sont partis pour Notre-Dame. L'oraison funèbre était très médiocre.

Le pain et le blé diminuent partout aux environs de Paris. Il n'y a point encore de loi sur le commerce intérieur ni extérieur.

Le Roi chasse à pied au fusil: partout où il paraît ce sont de grands cris de joie et un grand concours.

Jeudi 8 *septembre.* — Tout Paris veut qu'on ait

mis à la Bastille un prisonnier de conséquence, en carrosse à six chevaux. Les uns disent que c'est le chancelier, d'autres que c'est le Boynes. Il n'y en a peut-être point du tout.

On dit aussi que les cordeliers de Pontoise ont ordre de préparer la salle dans laquelle le parlement tient ses séances quand il est exilé à Pontoise.

Vendredi 9 *septembre.* — On ne parle de rien que du parlement ancien et de son retour. Tout le monde exagère les difficultés : le garde-des-sceaux se tait, et peut-être qu'il ne pense rien encore.

C'est le président de Nicolaï qui doit tenir la chambre des vacations; le peuple lui prépare quelque aubade.

Samedi 10 *septembre.* — Jusqu'à présent le public est fort tranquille; il y a de grandes rumeurs et fermentations parmi les gens de cour sur le renvoi du grand Foullon et du petit Cochin.

Foullon est né à Saumur, d'un petit bourgeois enrichi par le commerce. Il avait acheté une charge de commissaire des guerres. Comme il était aussi pécunieux, vif, intrigant, audacieux, il se fit employer en cette qualité dans les armées que le maréchal de Belle-Isle commandait en Italie pendant notre avant-dernière guerre.

Le maréchal de Belle-Isle aimait les hommes entreprenans, décidés, et aventuriers, parce qu'il l'était lui-même. Foullon lui plut à l'armée; il le poussa de son mieux.

Le Choiseul, qui aimait les roués, se prit de belle passion pour celui-là qu'il fit intendant de la guerre.

A l'expulsion du Choiseul, l'abbé Terray mit le nez dans le département de la guerre, pour y grapiller

quelques millions. Le Foullon se vendit à lui pour une place d'intendant des finances, où il a fait maintes friponneries, ayant grande analogie avec l'ame féroce de l'abbé Terray.

Dimanche 11 *septembre.* — On attend force destitutions d'intendans, et le public les désigne.

Le petit Cochin n'est plaint de personne. Voici son histoire : il est fils d'un bon avocat, et petit-fils d'un marchand de draps.

Son cousin, ce pauvre sot de L'Averdy, ne fut pas plus tôt contrôleur-général, qu'il le tira bien vite du parlement, où il était peu estimé, pour en faire tout de suite un intendant des finances, où il n'entendait pas plus que mons L'Averdy.

Un joli péculat de ces petits bourgeois de la rue Saint-Denis, c'est que mons Cochin vendit sa charge au Roi qui la supprima. On en paya le prix, et par-dessus le marché on fit une rente viagère au Cochin, et ensuite on lui donna la place d'intendant des finances par commission. Il y a fait force tripotages qui ont révolté contre lui.

Lundi 12 *septembre.* — Il se répand depuis plusieurs jours des bruits parmi le peuple contre le vieux La Roche-Aymon, cardinal, etc. On dit qu'il perdra la feuille des bénéfices.

Le public attend une loi sur la liberté du commerce des grains et des farines, et on en dit là-dessus de toutes les couleurs, les uns pour, les autres contre. Mais les plus grandes absurdités sont dites par les gens de la cour, comme de raison.

Toujours de grandes questions sur le parlement vieux et sur le parlement neuf.

Il est certain que le fripon de Marin n'a plus la *Gazette* ni la censure de la police.

Mardi 13 *septembre.* — Les maltôtiers craignent fort le bon Turgot; ils se flattent que la liberté du commerce des grains le perdra; les mauvais prêtres se mettent de la partie. Ces deux maudites cabales y perdront leur latin, à ce qu'il faut espérer.

Il y a des gens à l'affût sur l'affaire des domaines du Roi. C'est un patricotage du petit Cochin pour placer des créatures à lui et à l'abbé Terray, pour donner des croupes aux commis, aux catins et aux mercures. Tout ce monde-là craint pour ses intérêts. Auparavant toutes les provinces tremblaient, les seigneurs avaient peur d'être poursuivis pour leurs engagemens.

Mercredi 14 *septembre.* — Le public désigne beaucoup d'intendans qu'on dit devoir être renvoyés. La vérité, c'est qu'ils sont bien choisis, et s'ils ne sont pas renvoyés, ils méritent fort de l'être. On met à la tête les deux Berthier de Sauvigny, le Flessel de Lyon, le Calonne de Metz, le Terray de Montauban.

On fait courir quatre vers, qu'on dit faits par Monsieur, frère du Roi; ce sont de fort jolies choses que des vers faits par un fils de France, héritier présomptif de la couronne. Les voici; c'est un éventail qui parle :

En ces jours de chaleurs extrêmes,
Trop heureux si je puis amuser vos loisirs;
Auprès de vous j'amène les Zéphirs :
Les Amours y viennent d'eux-mêmes (1).

(1) La version suivante est plus connue et meilleure :

Au milieu des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
Je saurai près de vous appeler les Zéphirs,
Les Amours y viendront d'eux-mêmes.

Si Monsieur les a fait faire, il n'a pas mal choisi le faiseur (1).

Jeudi 15 septembre. — Toujours la Saint-Barthélemy des intendans; toujours promesse d'un arrêt du conseil qui ne paraît point; toujours grande question du parlement.

L'archevêque de Reims ne quitte point; au contraire, il se croit mieux en faveur que jamais. Il s'obstine comme un diable à vouloir que le Roi se fasse sacrer à Reims, non à Paris. Il en coûtera quatre millions au pauvre peuple pour donner à ce vieux sot de friponneau cette satisfaction très inutile. Le peuple de Paris en devrait faire justice.

Vendredi 16 septembre. — On dit que les effets royaux baissent sur la place et que les financiers meurent de peur; ils ont tort. M. Turgot n'est pas assez étourdi pour culbuter tout à coup le bail des fermes, ni les autres arrangemens des finances. Il est homme sage et prudent. S'il a un défaut, c'est plutôt d'être musard et d'aller trop doucement en besogne; mais la peur ne se guérit pas.

On découvre tous les jours de nouvelles friponneries du Boynes et du Terray, ou de leurs sous-ordres.

Samedi 17 septembre. —Parmi les gentillesses que le bruit public attribue au Boynes, on assure qu'il avait

(1) On s'accorde en effet à dire que Monsieur, depuis Louis XVIII, avait pris un faiseur pour ce quatrain, généralement attribué à Lemierre. Il fut imprimé, en 1782, sous le nom de ce poète. Toutefois, en 1823, par flatterie d'éditeur, on le reproduisit à la fin du volume intitulé : *Relation d'un voyage de Paris à Bruxelles et à Coblentz en 1791, suivie de poésies diverses ;* Paris, Urbain Canel, in-18.

(*Note de l'éditeur.*)

reçu du contrôleur-général cinq millions en piastres, et qu'il les avait placés prudemment chez de bons banquiers, à un honnête intérêt de six pour cent.

Ces piastres étant destinées pour les colonies, il y aurait eu du danger à les exposer en mer; il n'avait envoyé dans les îles que du papier, et avait mis l'argent effectif en dépôt. Rien n'est plus sage. Voyez ce que c'est que la calomnie; bien des gens appellent cette prévoyance une friponnerie.

Dimanche 18 *septembre*. — Il y a de beaux bruits contradictoires sur le futur arrêt du conseil, concernant le commerce des grains. Les uns disent que c'est l'exportation, les autres que c'est la confirmation des anciens principes, ou tout au plus le changement d'une compagnie pour une autre. Les approvisionneurs Saurin et Doumer se vantent de continuer leur tripotage; d'autres assurent qu'ils seront cassés.

Les prêtres et les fripons cabalent en diable contre M. Turgot, et même contre M. de Maurepas.

Lundi 19 *septembre*. — L'arrêt qu'on annonçait pour aujourd'hui ne paraît point. Il y en aura deux qui le suivront de près : le premier, pour ôter les huit sous pour livre mis sur les droits, octrois péages, etc., des seigneurs; le second, pour ôter les droits sur la farine et le blé de Paris.

La chambre des vacations va son train fort incognito sous le président de Nicolaï, qui se tient pour battu. C'est une vieille habitude qu'il avait prise à l'armée.

Mardi 20 *septembre*. — Point de nouvelles, Dieu merci! pas même de guerre ni par terre ni par mer. Oh! si nous pouvions avoir long-temps une bonne paix générale!

Les tracasseries intérieures se continuent. Le Maurepas, le Vergennes, le Turgot, sont d'une part; le Muy, le Sartines, le Bertin de l'autre. Mais ce second parti est divisé; la moitié est Choiseul, l'autre moitié est Maupeou, c'est-à-dire jésuite et fanatique. On ne les amalgamera jamais ensemble, et le vieux Maurepas, qui en sait plus long qu'eux tous, les jouera sous jambe.

Mercredi 21 *septembre* — Il paraît enfin, l'arrêt du conseil qui donne la liberté du commerce des grains dans l'intérieur, sans statuer sur la vente à l'étranger, qui serait un épouvantail à chénevière pour le peuple. Cet arrêt est très-bien fait; il est reçu par le public avec beaucoup d'applaudissemens.

Les ennemis du bon Turgot sont un peu sots de la tournure de cet arrêt, et de la sagesse des principes, qu'il explique de la manière la plus claire.

On n'y a point réservé les réglemens de la ville et police de Paris; au contraire, ils sont formellement abrogés; et c'est un coup de partie. Paris sacrifiait tout le royaume à son approvisionnement prétendu, c'est-à-dire, dans le fait, aux droits des officiers de la Halle. Car le mot approvisionnement n'était que le prétexte.

Jeudi 22 *septembre*. — Il n'est question que de l'arrêt du conseil sur les blés. Les deux extrémités du peuple ne l'entendent point, savoir : les gens de la cour et du premier étage de la ville, et ceux de la basse populace.

J'ai remarqué depuis long-temps entre ces deux extrêmes une grande conformité de penchans et d'opinions. Il ne se trouve de lumières et de vertu que dans l'état mitoyen. Un bon gouvernement, et une bonne instruction qui en est la suite, tendent à retrancher

de plus en plus à ces extrêmes, et à grossir la classe mitoyenne. C'est en quoi je trouve qu'ils font beaucoup de bien.

Au reste, je crois que M. Turgot a bien pris ses mesures pour empêcher sa loi de manquer son effet.

(*Le manuscrit se termine ici.*)

LES PROUESSES

DE

PLUSIEURS ROIS [1].

LA REINE BLANCHE, SAINT LOUIS

ET LE VIEUX DE LA MONTAGNE.

Il est assez apparent combien la hardiesse du roi Saint Louis fut sainte et magnanime quand il voulut par deux fois la mer passer pour augmenter et soutenir la foi de notre Seigneur. Ne fut-ce pas hardiment fait à lui quand il voulut être le premier qui jaillit hors du navire pour gagner le fort de Damiette, qui tout était couvert de Sarrazins armés pour le défendre? Mais ce bon Roi, la lance au poing, où était attaché le signe de la croix, sans craindre vagues de mer ni vents contraires, se jeta le premier dedans la mer et vint gagner Vitry par si grande fureur et hardiesse, que les Sarrazins en furent tous épouvantés, qu'ils abandonnèrent le fort, et se mirent en fuite dans la cité de Damiette : Fut gagnée à cette fois.

Le bon Roi Saint Louis voulut mettre sa tant belle

(1) Extrait d'un ouvrage, sous ce titre, dédié au roi François Ier, par N. Sala. Bibliothèque royale, section des manuscrits, sup. fr. 191.

et noble personne en tous périls comme le moindre de ses soudards. Il était plein d'une si grande douceur et débonnaireté, qui attirait à lui par amour-propre tous les princes de son royaume qui, à son intronisement, lui furent contraints. Il était fils de la plus belle et sage dame qui pour lors fût sur terre. C'était la reine Blanche, fille d'Alphonse, roi de Castille, laquelle il fit régente en son royaume et pendant qu'il fut en son voyage outre-mer. Et en ce gouvernement elle maintint si sagement et prudemment qu'elle acquit l'amour de tout le peuple; car sa grande beauté et chaste contenance la faisaient craindre et aimer. Bien montra sa magnanimité quand elle parla au comte Thibaut de Champagne, qui fut depuis roi de Navarre, lequel s'était mis de l'alliance des ennemis du jeune roi saint Louis. Mais par le soin de la noble dame, il vint depuis à merci jusques devant le jeune Roi son fils. A donc la belle Reine lui dit telles paroles : « Comte, je m'é-
« bahis comme vous osâtes être notre contraire, vu le
« service que le Roi mon fils vous fit quand il vous
« secourut à l'encontre de ceux-là qui vous avaient
« presque jeté hors de vos terres. Ce bien ne devait
« jamais par vous être inconnu. » Alors le comte, regardant la Reine qui tant était belle et sage, fut si surpris de son amour qu'il ne sut que dire, fors lui crier *merci*, en lui disant : « Madame, je vous promets
« par ma foi que jamais contre vous ni les vôtres je ne
« serai, et vous offre mon cœur, mon corps et toute
« ma terre. » Et dès cette heure fut le comte si atteint et enveloppé de l'amour de cette belle dame, qu'il ne sut à quel saint s'en vouer. De là s'en partit en pensant toujours en la beauté et valeur d'icelle. Mais quand il considérait cette hautesse, et qu'elle était de si bonne

et nette vie, connaissant qu'il ne pourrait jamais d'elle à chef venir, sa douce pensée amoureuse se muait en douleur et tristesse. Et pour lui ôter de ses extrêmes mélancolies, conseillé lui fut de ses amis qu'il s'étudiât en sons d'instrumens et de musique, pour rompre sa folle pensée; ce qu'il fit. Car dès-lors il composa et mit en chant les plus délectables et mélodieuses chansons qui oncques paravant en instrumens eussent été ouïes; et il les fit écrire en la salle de Provins et la ville de Troies, où elles sont encore, et les appelle-t-on jusques aujourd'hui *les Chansons du roi de Navarre.*

Une autre chose digne de mémoire fit à Paris cette belle et sage Reine, et pendant qu'elle était régente. Advint un jour que les chanoines de Notre-Dame de Paris prinrent et emprisonnèrent tous les hommes de deux villages, leurs sujets, et qui étaient servans de leur église, et les liant si de court qu'ils étaient en grande nécessité de leurs vies, et tant souffrirent de mésaises en ses prisons qu'ils en furent presqu'à mourir. Ce cas vint aux oreilles de la Reine, qui en eut moult grand' pitié. Pourquoi elle envoya prier en toute humilité aux chanoines qu'ils voulussent délivrer à sa requête ces pauvres gens par pleige, et qu'elle leur ferait la raison de tout ce qu'ils demandaient. Les chanoines répondirent au message qu'à elle n'appartenait point à connaître de leurs sujets desquels ils pouvaient disposer à leurs volontés; et non contens de cette arrogante réponse, ils emprisonnèrent derechef les femmes et enfans desdits prisonniers, lesquels furent en si grande misère, tant pour la presse que pour la famine et chaleur qu'ils souffraient en la prison, que plusieurs en moururent. La Reine, jà émue, oyant derechef cette seconde plainte, considéra que ce pauvre peuple

était tourmenté de ceux qui soulager le devaient, et qui devaient montrer aux autres bon exemple. Elle manda tous ses gentilshommes, et après les bourgeois de Paris, si se fit armer comme un chevalier, puis s'en vint droit aux prisons, tenant un bâton en sa main; et là étant arrivée, commanda que l'on rompît les portes; elle même y frappa la première. Son coup ne fut pas sitôt donné, que tout fut trébuché par terre; si sortirent tous les pauvres prisonniers dehors, femmes et enfans, criant merci à la Reine; et elle les print en sa sauvegarde, et conçut contre les chanoines si grande haine qu'elle mit tout leur temporel en sa main, jusqu'à ce qu'ils eurent cette inhumanité amendé à sa volonté.

Cette justice et mainte autre fit la noble Reine en l'absence du Roi son fils, dont elle acquit tant l'amour du peuple, que sa mort fut d'eux moult plainte et regrettée. Elle fit de grands biens en son temps parmi le royaume, et en espécial aux églises qui vivaient en humilité.

Le bon Roi saint Louis, fils de cette noble dame, souffrit assez de peines et travaux pour l'amour de notre Seigneur, et échappa maint grand péril outremer; et en espécial du Vieux de la Montagne, qui le voulut faire tuer par des assassins; et quels gens étaient ces assassins, je le dirai. Ce Vieux de la Montagne était un grand seigneur, plein de trésors et de richesses, et habitait ès parties d'Antioche, en ces pays doux et délectables, où il y avait entre montagnes une vallée la plus belle et plaisante que l'on ait su trouver en tout le monde pour distraction de la vie. Elle était pleine de tout ce que nature humaine pourrait souhaiter pour son aise. Dans avait belles forêts, prairies et vergers, menu-semés d'arbres portant toutes manières

de fruits. Les belles mares et ruisseaux allaient tout à environnant, où l'on pouvait choisir tous desirés gibiers. Cette vallée était ceinte de si hauts rochers que ceux qui céans étaient ne pouvaient voir nul autre pays que la vallée. Dans étaient assises par lieux les plus belles maisons et riches palais que l'on eût su voir. Et ne faut pas demander comme elles étaient meublées, car nulles maisons de Roi ne le pouvaient être plus, voire de tout ce que nature humaine requiert. Car dans étaient les plus belles pucelles et les mieux parées que l'on avait pu choisir par toutes terres. Ces pucelles étaient ordonnées pour faire tous les plaisirs et volontés de ceux qui par le seigneur étaient dedans admis, tant de leurs corps comme par de précieuses viandes et frians breuvages dont elles les servaient à leur désir; chevaux de prix, chiens et oiseaux y avait au commandement de celui qui céans était. En effet, tant y avait de choses à souhait, que ce semblait être un paradis. Or, pourquoi ce riche homme avait fait faire tout ce que j'ai dit, c'était pour parvenir aux mauvaises intentions qui suivent.

Il se tenait en un fort château à l'entrée de cette vallée, et n'y pouvait-on entrer que par un escalier. Ce seigneur nourrissait en sa maison grande quantité de jeunes chevaliers forts et puissans, les plus adroits qu'il pouvait choisir; si leur faisait apprendre tous langages et introduire de toutes manières de hardiesse et de force. Et puis, quand voyait qu'ils étaient suffisans à entreprendre tout ce qu'il désirait, il leur faisait secrètement donner à boire d'un breuvage qui les endormait si fourment qu'ils semblaient être morts; et leur durait cette endormie par l'espace de vingt-quatre heures. Quand ils étaient ainsi endormis, il les faisait

porter par gens secrets, propres et affidés, en ces beaux palais, qui les mettaient sur un riche lit, puis les laissaient. Et quand l'heure était venue que le breuvage avait achevé son opération, le jeune homme se réveillait, et avait les yeux ouverts, regardait çà et là, se trouvait moult embrouillé par la beauté du lieu où il était, et de tant de belles pucelles et si bien accoutrées qui près de lui étaient, qu'il en était ébahi. Car il ne pouvait imaginer où il était, ni comme il était dans venu. Alors les pucelles le venaient festoyer, baiser et accoler; les unes chantaient, les autres sonnaient de toutes manières d'instrumens. Le jeune homme bien éveillé se levait debout, et voyait une table mise, couverte de toutes manières de bons vins et viandes délicates, où les pucelles le menaient asseoir. Et lui, qui était affamé comme un ours, repaissait son estomac à son désir, et quand il avait très-bien repu, les pucelles lui présentaient qu'il choisît laquelle qu'il voudrait d'entre elles, et qu'il en fît à sa volonté. Le jeune homme, ardent de la beauté d'elles, ne se faisait prier, ains contentait son appétit. Après ces choses, les pucelles le menaient déduire par la vallée, où il voyait et prenait délection en toutes ces belles choses. Le jeune homme souvent les enquérait, et demandait où il pouvait être et qui en ce beau lieu l'avait mis. Et elles lui répondaient toutes d'une voix que c'était le paradis du vieux seigneur de la Montagne, qui céans l'avait fait mettre, et que nul ne pouvait entrer sinon par la volonté de lui qui faisait du bien à qui il lui plaisait, et que céans après sa mort il demeurerait, et y amènerait tous ses amis.

Ce jeune homme ajoutait foi aux paroles de ces pucelles qui étaient faites et introduites à la volonté du

seigneur, sans y faillir, ou autrement il les faisait mourir. Conclusion : après que ce jeune homme avait demeuré en ces délices un peu de temps, on lui redonnait boire du breuvage que vous avez ouï, sans qu'il s'en sût prendre garde. Si s'endormait comme devant, puis était rapporté de nuit dedans le palais du seigneur, au propre lieu où il avait été pris. Là se réveillait à l'heure accoutumée, et quand il se trouvait hors de tous les plaisirs dessus dits, il était triste et dolent, et eût voulu mourir en l'heure pour y retourner. Sur ce point le seigneur venait à lui et l'interrogeait dont il venait et où il avait été, et le jeune homme lui répondait : « Ah! Sire, j'ai été en votre doux paradis. — Et y « voudrais-tu bien retourner? dit le seigneur. » Le jeune homme qui ne pouvait oublier les grandes délices où il avait été, lui répondait : « Sire, il n'est chose en « ce monde que me voulussiez commander que je ne « fisse, mais qu'il vous plût me remettre en votre para- « dis. » Alors le seigneur lui disait : « Oserais-tu entre- « prendre de tuer un tel roi ou prince qu'il lui nommait, « et tu retourneras en mon paradis; si tu meurs en ce « faisant, tant mieux pour toi, car tu n'en bougeras « jamais. » Ce pauvre fou, qui était jà tant abusé du lieu où il avait été, entreprenait de tout ce faire, et, sans craindre nul danger, exécutait la mauvaise volonté de son seigneur, dont maint roi et prince d'Orient fut mort : pourquoi il était merveilleusement douté et craint.

A deux de ces mignons commanda le Vieux de la Montagne aller tuer le bon Roi saint Louis, quand il sut qu'il avait la mer passée. Et ils entreprirent ce voyage moult volontiers, connaissant qu'à telle action achever ils ne pourraient échapper sans mourir, et que,

par ce moyen, ils s'en iraient tout droit en paradis. Mais après que les assassins furent partis, le Vieux de la Montagne s'en repentit; si contremanda ces meurtriers par un message exprès auquel il chargea les ramener. Le messager qui fut diligent, les dénonça, et avertit le bon Roi de toute l'affaire, lequel mit garde à l'entour de sa personne trop meilleure qu'il n'avait jamais fait, ne demeura guères après que les deux assassins arrivèrent, lesquels furent incontinent connus de son compagnon qui leur défendit l'œuvre de par leur seigneur; dont ils furent moult tristes, si s'en retournèrent; mais avant leur départ le bon Roi les fit festoyer, et leur donna de riches dons. Tant étaient obéissans ces assassins à leur seigneur qu'ils ne craignaient nulle manière de mort pour la friandise qu'ils avaient de retourner en ce damnable paradis.

Quand leur seigneur voulait montrer sa puissance à quelques princes, ses voisins, et comme il était obéi de ses gens, il fesait monter ses assassins à la cime des plus hautes tours des lieux par où le seigneur devait passer, et là, attendaient sa venue; et quand il passait pardevant les lieux où ils étaient montés, il les montrait à ces princes, puis fesait signe devant eux aux assassins de saillir bas; et incontinent avoir vu les signes, ils se jettaient par une grande hardiesse de ces hauts lieux à terre, et se précipitaient tous en pièces devant les princes qui de ce étaient moult émerveillés. Ainsi abusa moult longuement ce Vieux de la Montagne, mais depuis fut-il tué et défait par des traîtres et sa vallée détruite.

Encore veux-je dire ce que fit faire ce Vieux de la Montagne par un assassin à Édouard, fils du roi d'Angleterre, qui pour ce temps ou peu après était dedans

la cité d'Acre contre les mécréans. Cet assassin qui est autant à dire en langue arabique, comme meurtrier ou bourreau, vint par commandement de son seigneur jusques à Acre, si parlementa aux gardes du prince Édouard, et leur dit qu'il voulait dire aucun message secret à leur seigneur. Les Anglais qui n'y présumèrent que bien le menèrent jusques en la chambre de leur seigneur, et ainsi qu'il entra dans, voyant l'honneur que l'on fit au prince Édouard, connut que c'était leur seigneur. Lors fesant semblant de lui faire basse révérence, tire vitement un poignard qu'il avait, et cuide férir Édouard auprès du cœur; mais Édouard soudain se retira et esquiva le coup le plus qu'il put, mais ne sut-il si bien se garer qu'il ne fut fort blessé au côté. Ses gens, qui entour lui étaient, prinrent à coup l'assassin, si lui ôtèrent le couteau des poings, et le traînèrent par les cheveux hors de la chambre, et en prison le mirent jusques à ce que leur seigneur en eût ordonné. Il fut enquis pourquoi il avait cela fait, et il répondit que c'était par le commandement du Vieux de la Montagne, son maître et seigneur, qui là l'avait envoyé. Alors il fut traîné et pendu en un gibet, comme bien l'avait mérité. Mais nonobstant depuis fut en grand danger de mort le prince Édouard pour la plaie qu'il avait de l'assassin reçue, et en guérit à moult grand'peine.

CHARLES VII,

LA PUCELLE JEANNE.

Après que le roi Charles VII fut mis si bas qu'il n'avait plus où se retirer, sinon à Bourges et en quelque château à l'environ, notre Seigneur lui envoya une simple pucelle, par le conseil de laquelle il fut remis en son entier, et demeura seul roi paisible. Et pour ce que, par aventure, il serait malaisé à entendre à aucunes gens que le Roi adjoutât foi aux paroles d'icelle, sachez qu'elle lui fit un tel message de par Dieu, où elle lui déclara un secret enclos dedans le cœur du Roi, de telle sorte qu'il ne l'avait de sa vie à nulle créature révélé, fors à Dieu en son oraison. Et pour ce quand il ouït les nouvelles que telle pucelle lui dit à part, qui ne pouvaient être par elles sues, sinon d'une inspiration divine, alors il mit toute sa conduite et ressource entre ses mains. Et combien que le Roi eût encore de bons et suffisans capitaines pour délibérer du fait de la guerre, si commandait-il qu'on ne fît rien sans appeller la pucelle, et d'aucune fois advenait que l'opinion d'elle était tout au contraire des capitaines; mais quoi qu'il en fût, s'ils la croyaient toujours en prenait bien, et le contraire quand ils voulaient exécuter leur opinion sans elle, mal leur venait.

J'ai appris ce que je dis par ce moyen : il fut vrai qu'environ l'an 1480, j'étais de la chambre du gentil roi Charles VIII, que l'on peut bien appeler Hardi, car bien le montra à Farnovo, en revenant de la conquête de son royaume de Naples, quand seulement accompagné d'environ sept mille Français, il défit soixante mille

Lombards, dont les uns furent tués et les autres fuirent. Ce gentil Roi épousa madame Anne, duchesse de Bretagne, et en eut un beau fils qui fut dauphin du Viennois nommé Charles Rolland né dedans le Plessis-lès-Tours, le même fut nourri par le commandement du Roi sous le gouvernement d'un très noble ancien chevalier, son chambellan, nommé messire Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, qui fut par lui choisi entre tous les seigneurs du royaume, pour un bon et loyal prud'homme; à cette cause il lui voulut mettre son fils entre les mains, comme à celui en qui moult il se fiait. Avec ce noble chevalier furent mis le seigneur de la Selle Gayenant, deux maîtres d'hôtel, un médecin, et moi qui fus son pannetier, et n'en y eut plus au commencement d'état fors les dames et vingt-quatre archers pour sa garde.

Par fois je suivais ce bon chevalier, monsieur de Boisy, quand il s'ébattait parmi le parc, et tant l'aimais pour ses grandes vertus, que je ne me pouvais de lui partir. Car de sa bouche ne sortaient que beaux exemples où j'apprenais moult. Il avait été en Jérusalem, et à Sainte Catherine du mont Sinaï, dont il me contait plusieurs merveilles, et aussi je lui concontais d'un voyage que j'avais fait en Barbarie, où j'avais vu des choses étranges. Celui me conta entre les autres choses le secret qui avait été entre le Roi et la Pucelle, et bien le pouvait savoir, car il avait été en sa jeunesse fort aimé de ce Roi, tant qu'il ne voulut oncques souffrir coucher nul gentilhomme en son lit, fors lui. En cette grande privauté que je vous dis lui conta le Roi les paroles que la Pucelle lui avait dites, telles que vous ouirez ci-après. Il fut vrai que du temps de la grande adversité de ce bon Roi, Charles VII, il se trouva si

bas qu'il ne savait plus que faire, et ne fesait que penser au remède de sa vie. Car, comme je vous ai dit, il était entre ses ennemis enclos de tous côtés. Le Roi, en cette extrême pensée, entra un matin en son oratoire tout seul, et là il fit une prière à Notre Seigneur dedans son cœur, sans prononciation de paroles, où il lui requérait dévotement que si ainsi était qu'il fût vrai soit descendu de la noble maison de France, et que justement le royaume lui dût appartenir, qu'il lui plût le lui garder et défendre, au pis lui donner grâce d'échapper sans mort ou prison, et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse, qui étaient de toute ancienneté frères d'armes, amis et alliés des Rois de France, et pour ce avait-il là choisi son dernier refuge. Peu de temps après ce advint que le Roi étant en tous ces pensemens, la Pucelle lui fut amenée, laquelle avait eu, en gardant ses brebis aux champs, inspiration divine pour venir conforter le Roi, laquelle ne faillit pas, car se fit mener et conduire par ses propres parens jusqu'à Rheims où elle le fit couronner roi de France, malgré tous ses ennemis, et le rendit paisible de son royaume. Depuis cette sainte Pucelle fut prise et martyrisée des Anglais, dont le Roi fut moult doulent, mais remédier n'y put.

En outre me conta ledit seigneur que dix ans après fut ramenée au Roi une autre pucelle affectée qui moult ressemblait à la première, et voulut-on donner à entendre en fesant courir bruit que c'était la première qui était ressuscitée. Le Roi, oyant cette nouvelle, commanda qu'elle fût amenée devant lui. Or en ce temps était le Roi blessé à un pied, et portait une botte foulée, par laquelle enseigne ceux qui cette trahison menaient en avaient averti la fausse pucelle pour ne faillir point à le connaître entre les gentilshommes. Advint

que, à l'heure que le Roi la manda pour venir devant lui, il était en un jardin sous une grande treille, si commanda à l'un de ses gentilshommes que, dès qu'il verrait la pucelle entrer, qu'il s'avançât pour la recueillir comme s'il fût le Roi, ce qu'il fit. Mais elle venue, connaissant aux enseignes susdites que ce n'était il pas, le refusa, si vint droit au Roi, dont il fut ébahi et ne sut que dire, sinon, en la saluant bien doucement, lui dit: « Pucelle, ma mie, vous soyez la très-bien reve-« nue, au nom de Dieu qui sait le secret qui est « entre vous et moi. » Alors miraculeusement après avoir ouï ce seul mot, se mit à genoux devant le Roi cette fausse pucelle, et lui criant merci, et sur-le-champ confessa toute la trahison, dont aucuns en furent instruits très appertement ainsi comme en tel cas appartenait.

FRANÇOIS PREMIER.

Alors que le beau roi François fit le mariage d'entre le gentil duc de Lorraine et de mademoiselle Rénée de Bourbon, sœur de monsieur le Connétable, il y eut une si grande compagnie que le château d'Amboise en fut plein. Le Roi, pour donner ébattement à cette belle compagnie, s'avisa qu'entre autres ébattemens il enverrait ses veneurs en la forêt pour, à force de cordes, prendre quelque bon vieux sanglier de trois à quatre ans, et le lui amener tout vif; c'est ce qui fut fait, car on en prit un, tel qu'il demandait, et mis de grand'peine dans un gros coffre fait et lié de barreaux de chêne bien bandé de fer; deux trapons y avait, l'un pour

l'entrée, l'autre pour l'issue. Il fut mis sur un char et amené dans la cour du château. Le Roi, qui en la fleur de sa beauté était et de l'âge environ de vingt ans, fut désirant de le combattre corps à corps, devant les dames, mais il en fut détourné par les prières de la Reine et de madame la Régente, sa mère; et voyant que les dites dames désiraient de voir la furieuse contenance de ce sanglier étant hors de sa cage, le Roi fit attacher à cordes au milieu de la cour aucuns fantômes pour embabouiner le sanglier, à un coin aussi fit faire son auger couvert de feuilles et branches.

Il y a autour de la cour dudit château, qui est comme carrée, des galeries hautes et basses, et aux quatre coins une montée pour aller aux dites galeries. Tous ces passages étaient bien bouchés de gros coffres, en sorte qu'il était quasi impossible que le sanglier eût pu par là passer. Ces galeries étaient toutes remplies de gens. Le Roi qui s'était mis sur la galerie, derrière le portail et les chambres de la Reine qui était quasi devant le puits, devisait là avec ses gentilshommes, attendant que les dames fussent placées pour voir ce sanglier à leur aise. Quand il vit que tout était en ordre, il fit signe au veneur de hausser le trapon, ce qui fut fait. Le sanglier ne tarda pas de faire une très-furieuse saillie, tant hérissé et claquetant ses marteaux qu'il ressemblait à un joueur de tartanelles. Aux fantômes s'en vint de course, et à sa grande dent les commença à tournoyer, comme s'ils fussent joueurs de souplesses. Ce sanglier s'amusa un temps en cette fantaisie, après entra en son auge où il demeura peu, car ceux qui des galeries basses le haraudaient et lui jettaient des torchons de paille, et autres choses qui le courrouçaient fort, il sortait de céans, et venait à eux par grande

fureur de course pour les blesser, mais il ne pouvait saillir si haut qu'ils étaient; toutefois il raclait sa dent au mur de si grande force qu'il en faisait les éclats voler; il allait tournoyant çà et là, une fois le trot et l'autre fois le cours, et tant visa qu'il apperçut une des entrées être un peu mal taudissée, et était celle près du portail; là se vint heurter par un si rude élan qu'il renversa tout contrebas, et se fit passage tellement qu'il entra en cette galerie basse. Ceux qui y étaient furent fort épouvantés, grand' peine mirent à circuler, mais ils ne purent, car la presse était trop grande; chacun tâchait de sauver; j'en vis qui montaient sur les accoudoirs et embrassaient les piliers, prêts à eux jeter en la cour, si besoin eût été, et n'eussent pu se défendre à cause de la presse. Toutefois tant bien leur advint que le sanglier prit son chemin ailleurs, car il s'en alla monter par la vis du portail droit où était le Roi, qui se fût bien jeté dans la chambre de la Reine, mais il ne daigna, ains fit reculer à son dos ceux qui en sa compagnie étaient, et voulut tout seul le sanglier attendre pour voir ce qu'il voudra faire, mais ce fut par une aussi grande assurance comme s'il eût vu venir à lui une damoiselle. La Reine et Madame eurent grande frayeur, voyant le Roi en tel péril; nul de sa compagnie n'osait son commandement passer, est à savoir de se mettre entre deux, combien que cinq ou six de ses plus preux gentilshommes, qui près de lui étaient, le voulussent targer, mais il ne le voulut pas. Le sanglier, dès qu'il eut monté les degrés et qu'il fut en la galerie, venait tout le pas droit au Roi, qui jamais n'était sans avoir une bonne forte épée ceinte à son côté, tranchant et poignant, où il mit la main, si la trait hors du fourreau. Le sanglier qui venait le pas vers le Roi, qui l'attend sans remuer,

si se empaint par grand viveté pour lui cuider donner de la dent parmi la cuisse et lui faire plaie mortelle. Mais le Roi assuré et hardi se démarcha d'un demi-pas, et de cette bonne épée qu'il tenait au poing lui donne en l'escu par une si grande force qui la lui fit outrepasser. Le sanglier se sentant atteint à mort, laissa le Roi et se mit à descendre par les degrés de la vis qui devant le puits était, si rentra en la cour où il marcha quatre ou cinq pas, puis tomba mort. La Reine et Madame eurent une merveilleuse joie, et toute la compagnie, quand elles surent que le Roi n'était pas blessé. De toutes les contenances hardies que je vis onc tenir à homme en grand mortel péril, fut celle du bon Roi François, mon maître et fort bénin seigneur. Car j'en puis parler comme celui qui de mes yeux le vis, et je ne crois point que hardiesse fut onc plus gaillardement éprouvée en Roi qu'elle fut là. Car j'ai toujours ouï dire que celui qui assurément attend un sanglier, attendra bien un homme.

DOCUMENS

HISTORIQUES

SUR L'ASSASSINAT

DES

DUC ET CARDINAL DE GUISE.

(L'assassinat des duc et cardinal de Guise est un des évènemens les plus importans du règne de Henri III. Un grand nombre de pamphlets contradictoires, publiés à l'époque même du crime, tant par les partisans que par les ennemis des Guise, n'ont jamais présenté que des faits plus ou moins altérés par l'esprit de parti qui les avait dictés. Les pièces originales, seules capables de faire connaître complètement la vérité, sont beaucoup moins répandues : quelques-unes seulement ont été imprimées. — Nous sommes heureux d'en avoir pu réunir d'inédites qui surpassent en intérêt les pièces déjà publiées. Nous nous bornerons à indiquer, quand besoin sera, ces dernières sommairement ou par leur titre. Un évènement historique d'une aussi haute importance mérite d'être connu dans ses moindres détails, et bien des circonstances, ignorées jusqu'à ce jour, sont rapportées dans les documens qu'on va lire.)

INSTRUCTION AU SIEUR DE ***

SUR LA MORT DU DUC DE GUISE,

Pour en informer tous ceux qu'il estimera être à propos, du côté où il est présentement envoyé par Sa Majesté (1).

Les premiers troubles mûs par le feu duc de Guise en ce royaume, l'an 1585, ont assez fait connaître toute autre intention en lui que celle dont il avait prins le prétexte, pour abuser de la trop grande crédulité de ceux qui sont plus prompts à embrasser les nouveautés que prudens à en considérer les évènemens.

Car ayant couvert son mauvais dessein de la religion catholique, et l'extirpation de l'hérésie, tous les exploits auraient été exécutés en villes catholiques, des meilleures qu'il aurait pu choisir, pour commencer à jetter de bons et solides fondemens desdits desseins, notoirement dressés de long temps à l'usurpation de cette couronne.

Au moyen de quoi, tant s'en faut que l'hérésie ait prins affaiblissement par la soulevation, qu'elle est accrue et fortifiée de beaucoup plus qu'elle n'avait auparavant été en ce dit royaume; et même que par la substraction qu'il avait faite à Sa Majesté de bonne partie de ses forces et moyens, elle avait été empêchée de faire l'effort qu'il était nécessaire à l'extirpation de l'hérésie, ledit duc étant la seule cause, qui néanmoins

(1) Bibliothèque du roi, section des manuscrits; Collection Du Puy, vol. 245.

se faisait prêcher, à fausses enseignes, le protecteur de la religion catholique.

Et cependant ses troupes commettaient contre tous les sujets du Roi toutes hostilités, rançonnemens, et tuant les hommes et femmes, forçant les femmes, pillant les bourgs et villages, et saccageant les saintes églises, et, pour cet effet, s'aidant de toutes sortes de gens, même de Reitres huguenots, et d'Albanais, qui ont commis en divers endroits de ce royaume tant de méchancetés et si exécrables que la souvenance n'en peut apporter que toutes horreurs et commisérations.

Et combien que la levée des armes, sans le consentement du prince-souverain, soit par toutes lois, même celles du royaume, un crime de lèze-majesté, punissable de mort au chef et ses adhérens; néanmoins le Roi, par son infinie bonté, au préjudice même de son autorité, craignant que ce remuement séditieux ne donnât quelque avantage aux hérétiques, desquels il a toujours été véritable ennemi, oublia cette téméraire entreprise, en espérant que ledit duc de Guise reconnaîtrait sa faute et le bienfait du pardon; et que par ce moyen Sa Majesté pourrait parachever l'extirpation de l'hérésie par des puissantes armées.

La présomption dudit duc de Guise, qui le faisait follement aspirer à l'État, ne recevant considération ni contentement qu'en son extrémité, après diverses conjurations et entreprises, le plongea en cette insigne rébellion qu'il exécuta en la ville de Paris, au mois de mai; de laquelle les effets et les suites ont tant apporté de misères en ce royaume, et de juste indignation à Sa Majesté, qu'il n'y a sujet si déloyal et infidèle qui ne voulût chercher un nouveau supplice pour en punir l'auteur et ceux qui ont suivi sa volonté.

Toutefois, Sa Majesté, encore qu'elle fût invitée et requise par tous les princes légitimes, non-seulement voisins, mais de la chrétienté, de ne point laisser cette audacieuse entreprise sans punition, oublia non-seulement cette injure, mais encore voulut par multitude de bienfaits adoucir le cœur endurci dudit duc de Guise, mettant entre les mains de celui qui rebellait ses sujets, ses propres armes, avec une puissance presque absolue, en l'honorant du titre de lieutenant-général en ses armées; ce qui n'a servi audit duc de Guise que pour former nouvelles entreprises et machinations.

Mais son ambition ayant plus haut but que de vouloir dépendre d'autrui, au lieu de reconnaître les obligations qu'il avait à Sa Majesté, et les convertir à lui faire service, il s'en servait de planche à nouvelles machinations et entreprises.

Il ne cessait de faire pratiquer les bonnes villes qui étaient encore demeurées fermes en obéissance de Sa Majesté, et se peut dire qu'en celles qu'il n'avait encore pu tirer à soi, la division était, en la plupart, déjà si grande, par ses secrètes menées, que les magistrats à peine pouvaient plus retenir les habitans qu'ils ne s'entretuassent, et coupassent la gorge les uns aux autres.

Ceux de son parti, aucuns prévenus de plusieurs crimes capitaux, étaient maintenus sous son appui en toutes franchises, sans qu'il fût au pouvoir des magistrats d'en faire justice.

Les paroles dudit duc de Guise étaient pleines de feu et de sang contre les hérétiques : néanmoins ni lui ni aucun des siens n'a monté à cheval contre lesdits hérétiques depuis l'union jurée; ains s'est toujours

tenu à la cour avec tous les siens pour s'y faire le plus fort, lorsque les serviteurs du Roi s'exposent à tous périls pour la conservation de la religion.

L'insolence de lui et des siens passait si avant que de braver, menacer, et intimider ceux qui ne voulaient être autres que serviteurs de Sa Majesté, pour la faire abandonner, et en jouir après plus facilement à leur volonté.

En l'assemblée des États, ils n'ont épargné aucun moyen, par le ministère de plusieurs auxquels ils auraient pratiqué par les provinces, de faire tomber les élections, pour ôter toute autorité et obéissance à Sa Majesté, et la rendre odieuse à ses sujets, les ayant suscités à lui faire des requêtes inciviles pour, les obtenant, mettre par terre la dignité de Sa Majesté, ou, en étant refusés, prendre le prétexte de rompre l'assemblée, et imputer la cause à Sa Majesté, pour la faire haïr à ses sujets.

Sa Majesté a usé de toute la prudence et patience qu'elle a pu, si avant qu'elle connaissait en être venue en mépris à sesdits sujets, qui était un grand préparatif audit duc de Guise, pour faire son coup de long temps projeté. Et de fait, Sa Majesté a eu plusieurs avis de divers endroits, et de personnes même qui en autre chose avaient affection audit duc de Guise, mais ayant néanmoins son mauvais cœur en horreur, que, si elle ne pourvoyait à ses affaires, elle était en danger de perdre bientôt sa couronne et sa vie. Et d'autant que cela ne regardait seulement sa personne, mais aussi tout son royaume, auquel elle doit le soin, et la conservation, et repos de ses sujets, estimant qu'elle en serait responsable devant Dieu, si elle n'y pourvoyait; après avoir vu que le mal était irrémédiable que par la

mort de celui qui en était l'auteur et pensait en tirer le profit, elle avait été contrainte de faire perdre la vie audit duc de Guise le vingt-troisième décembre 1588, comme aussi le cardinal son frère, lequel, se dispensant de l'obéissance due à Sa Majesté, même de la profession ecclésiastique, aurait conjuré la mort de Sa Majesté, et même persuadé son frère de l'entreprendre, lui en promettant une certaine exécution.

En quoi Sa Majesté n'eut d'avantage que du temps seulement : parce que si lesdits duc et cardinal de Guise eussent vécu encore trois jours, ils eussent exécuté leur pernicieuse entreprise et contre l'État, et contre la personne du Roi.

Et de fait, au même instant de leur mort, se trouva que tous leurs adhérens avaient dans la ville de Blois trois rendez-vous, l'un à la porte de....., l'autre à la porte de..... (1), et l'autre à la porte du Pont.

Et parce qu'il en pourra avoir divers bruits, et que, selon la passion d'aucuns, la vérité en pourrait être ombragée pour faire trouver l'acte mauvais (qui ne se peut toutefois attribuer qu'à la justice divine, lesdits duc et cardinal l'ayant par tous moyens provoquée), elle a voulu en être fait ce brief discours, en attendant plus grande lumière qui en pourra être tirée dans peu de jours.

Voulant Sa Majesté que sesdits sujets soient assurés qu'elle persévère en la résolution de vouloir poursuivre l'extirpation de l'hérésie, pour être chose qui ne dépendra de l'affection dudit duc de Guise, ni d'autre que du propre mouvement et intention de Sadite Majesté, qui n'a rien plus à cœur que de voir Dieu

(1) Mots illisibles

servi et honoré, et la religion catholique, apostolique et romaine fleurir autant que jamais en ce royaume.

Aussi elle a même volonté qu'elle a déclarée solennellement de soulager ses sujets de tout ce qui lui sera possible, et a fait entendre aux députés des États-généraux assemblés en cette ville, qu'elle veut qu'ils soient achevés en pleine liberté, et qu'ils lui fassent toutes les bonnes ouvertures qu'ils pourront pour parvenir audit soulagement, qui est ce que, après le service de Dieu, Sa Majesté a le plus en affection.

Mais elle veut que toutes partialités, ligues, associations, intelligences et pratiques, cessent entre lesdits sujets, pour ne reconnaître désormais, après Dieu, autre que leur Roi, qui leur a été donné de sa bonté divine; les assurant qu'en ce faisant elle les veut aimer et chérir comme ses propres enfans; et aussi elle a délibéré de ne plus souffrir les mépris de son autorité; mais fera faire si sévère châtiment de ceux qui oublieront leur devoir en cet endroit, que les autres y prendront exemple.

Et pour cet effet, et afin que personne ne puisse douter de la volonté de Sa Majesté, elle veut et entend que le sieur . . . . se transporte ès provinces, et fasse entendre sadite volonté, tant à la cour de parlement dudit lieu, qui, à cette fin, sera incontinent assemblée, qu'en tous autres lieux qu'il verra bon être, avec pouvoir d'assembler le clergé, noblesse et tiers-état desdits lieux, en tel nombre et endroit qu'il avisera bon être.

Recevra ledit sieur le serment de toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de l'honneur, obéissance, subjection, et fidélité qu'ils doivent, et

jureront à Sa Majesté de se départir de toutes ligues et associations, selon la forme du serment qui, à ces fins, sera mise entre les mains dudit sieur.

Et procédera contre ceux qui seront refusans ou délayans de faire ledit serment, jusques à jugement définitif et exécution, nonobstant toutes appellations récusatives ou oppositions, comme à l'encontre de crimineux de lèze-Majesté, saisira leurs biens, et même des absens qui favoriseront le parti des rebelles;

Déclarera ledit sieur que Sa Majesté ne veut ni n'entend qu'aucune obéissance soit rendue à aucuns gouverneurs, lieutenans, capitaines de places fortes, villes ou autres, de quelque qualité qu'ils soient, qui tiendront autre parti que le sien, ou feront refus de faire ledit serment;

Que Sa Majesté veut et entend que l'on taille en pièces et courre sus à tous gens de guerre qui seront aux champs sans commission expresse de Sa Majesté, avec attache des gouverneurs ou leurs lieutenans non suspects;

Pourra ledit sieur exercer la justice aux siéges présidiaux et royaux, entrer en jugement des procès, y présider et assister en toutes délibérations et assemblées qui se feront auxdits pays, villes et lieux d'iceux;

Prendra ledit sieur, aux villes, bourgs, et autres lieux desdits pays, le nombre de gens qu'il verra bon être pour la conduite et sûreté de sa personne;

Et, à ces fins, Sa Majesté ordonne à tous baillis, sénéchaux, juges, officiers, prévôts des maréchaux, maires et échevins desdites villes, et chacun d'eux assister ledit sieur de leurs personnes; et, tel nombre de gens qu'il leur sera ordonné, à peine d'être chacun d'eux responsable, en leurs propres noms, de la per-

sonne dudit sieur, et à ce faire pourront être contraints par emprisonnemens et toutes autres voies.

Et pour plus certaine assurance de ce qui sera dit par ledit sieur, Sa Majesté lui permet communiquer aux villes desdites provinces tels articles de cette instruction qu'il pensera être nécessaires.

LETTRE DE HENRI III

AU DUC DE NEVERS (1).

Mon cousin, ce n'est à vous à qui je dois faire entendre particulièrement les attentats et entreprises faites par plusieurs fois par le défunt (2) duc de Guise contre ma personne et mon État, ayant vu le cours de tout ce qui s'est passé depuis quelques années en çà dont vous pouvez être juge comme moi-même, sinon que ses entreprises s'adressant particulièrement contre ma personne et contre mon État, la mémoire de ce qui s'en est passé m'est demeurée plus empreinte dans le cœur, ce que j'eusse volontiers oublié si j'eusse pensé qu'à l'avenir ma personne eût pu être en sûreté et mon peuple en repos; mais étant de nouveau et depuis peu de jours venu à ma connaissance que ledit duc de Guise travaillait à dresser sa partie pour se saisir de ma

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits; fonds Béthune, n° 8866, fol. 193.

(2) Cette lettre est du jour même de l'assassinat du duc de Guise, et Henri III laisse à cette seule expression le soin d'apprendre au duc de Nevers le sort de son beau-frère. On verra un égal embarras dans sa lettre à son ambassadeur à Rome. (*Note de l'éditeur.*)

personne et troubler de nouveau mon État, j'ai pensé que je serais à bon droit estimé indigne par tous les princes étrangers de la couronne et monarchie à laquelle Dieu m'a appelé, et que j'abandonnerais le repos et la protection de tous mes sujets, si je n'eusse pris la résolution avec l'autorité et puissance que Dieu m'a données d'arrêter le cours de tant d'entreprises, et par ce moyen conserver ma vie et mon État, et donner moyen à mes pauvres sujets de vivre en repos, dont je vous ai bien voulu donner avis par le sieur de Gesvres, sachant combien vous aimez la conservation de ma personne et bien de mon État; aussi qu'ayant charge de commander mon armée de Poitou, vous sachiez mon intention, qui est que vous conserviez et teniez toujours ensemble les forces qui sont en madite armée pour continuer la guerre contre les hérétiques, étant résolu de les contraindre par la force de rendre obéissance qu'ils doivent à Dieu et à moi comme leur Roi. A quoi m'assurant que de votre part vous apporterez toute l'affection que je puis désirer, je vous dirai seulement que ledit sieur de Gesvres vous fera entendre ce que je lui ai commandé de vous dire; par quoi je vous prie le croire comme vous feriez moi-même qui prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa très-sainte garde.

A Blois le 23e jour de décembre 1588.

HENRY.

RUZÉ.

[La duchesse de Guise, les échevins de Paris et le roi de Navarre adressèrent également, à l'occasion du meurtre du duc de Guise, des lettres au duc de Nevers, son beau-frère, pour réclamer son appui

sur lequel chacun prétendait avoir droit de compter d'après *ses promesses*. Celui-ci, malgré ses réponses, dont le but était de ménager tout le monde à la fois, afin de se décider plus tard pour le parti qui lui paraîtrait le plus favorable à ses intérêts, tomba bientôt dans la disgrace du roi Henri III, et perdit la confiance des échevins et des membres influens de l'Hôtel de Ville de Paris.]

LETTRE DU ROI

A ceux de Rouen sur la mort de M. de Guise (1).

Nos amés et féaux, outre les lettres que nous avons écrites à notre cour de parlement de Rouen du châtiment que nous avons fait faire de l'insolence et attentat que le feu duc de Guise faisait tous les jours contre notre autorité, État, et de notre propre vie, après lui avoir si libéralement pardonné ses fautes passées, nous vous dirons que, au lieu que notre bonté le devait adoucir, et puisque les lions se rendent familiers et domestiques par bienfaits, il devait par nos gratifications se ranger en son devoir; mais il était devenu si insupportable en ses comportemens, et faisait tous les jours tant de nouveaux desseins sur notre propre vie, que la conservation d'icelle n'était plus qu'en la perte de la sienne, et qui exécutait le premier, lui par crime de lèze-majesté, nous par justice et droit au soulagement et repos de nos pauvres sujets tant affligés depuis quelques années à son occasion par son ambition, ne pouvant demeurer dans les limites de son être, ni jouir et posséder en patience et contentement tant de biens et

(1) Bibliothèque royale, fonds Colbert, nº 16, fol. 267.

honneurs qu'il avait reçus et recevait ordinairement de nous; ce que vous faites particulièrement entendre à tous nos sujets, afin que la vérité bien connue rende la punition trop légère au respect de ses offenses et crimes de lèze-majesté; donnant au surplus ordre que les habitans de notre ville de Rouen fassent ce qu'ils doivent, et ils nous trouveront toujours prêt à les gratifier en ce qu'il nous sera possible, n'étant pas délibéré de souffrir désormais aucune entreprise contre le respect qu'ils nous doivent, car tel est notre plaisir.

Donné à Blois le 24e jour de décembre 1588.

HENRY.

RUZÉ.

LETTRE DU ROI

A monsieur le premier président du Parlement de Dauphiné (1).

(On trouve dans le tome 245 de la collection Du Puy, outre les lettres ci-après rapportées, d'autres missives du Roi adressées à MM. de Vic, de Matignon, aux commis des États de Dauphiné, à M. de Maugiron, aux habitans de Poitiers, à M. de La Valette, à MM. de Pontcarré et de Sainte-Marie, une lettre circulaire à plusieurs gentilshommes, aux conseils d'Arles, à M. de Bournezet, de Rastignac, aux habitans des villes de Rouergue et Rhodez, à MM. de Tajan, de Limoges, de Chaste, aux cours de parlement de Provence et Dauphiné, aux avocats et procureurs-généraux desdits parlemens, au cardinal de Joyeuse, à MM. de Sillery, de Châteauneuf, à MM. Ancel, de Longlée et Malpierre, de Vignay, de Stors, du Maine, et de Saint-Vidal. Mais ces lettres succinctes se ressemblant,

(1) Collection Du Puy, vol. 245.

à peu près toutes, par la forme et le fond, nous avons jugé à propos de ne rapporter que celles qui offraient entre elles quelques différences.)

24 décembre 1588.

Monsieur le président, je ne vous ferai redire de ce que j'écris à ma cour de parlement, touchant le châtiment que la continuation des entreprises du feu duc de Guise m'a contraint lui faire donner, pour garantir moi et mon État de ses pernicieux desseins, sur les avis que j'ai eus qu'il prétendait en faire bientôt l'exécution. Vous entendrez aussi la résolution qu'elle m'a donné occasion de prendre, de renvoyer mon cousin le duc de Mayenne en son gouvernement de Bourgogne, non pour défiance que j'aie de lui, sachant qu'il n'adhérait aux mauvaises volontés de sondit frère; et néanmoins le ressentiment du sang si proche ne pouvant que lui apporter ennui, j'ai pensé être à propos de lui donner loisir de le pouvoir adoucir, ce que le temps peut mieux faire que toute autre persuasion; au moyen de quoi j'ai avisé de donner la charge de commander en mon armée, où il était mon lieutenant-général, au sieur Alfonse Corse, qui y avait déjà le commandement, en son absence, comme maréchal-de-camp, duquel la valeur et expérience, et sa dévotion à mon service, promettent tous les bons effets de sa conduite. Aussi il est nécessaire que chacun s'évertue de l'assister de tout ce qui se pourra, à quoi vous tiendrez la main de votre pouvoir, tant envers la noblesse que tous autres, même à l'endroit du sieur de Maugiron et son fils, à ce qu'il ne soit traversé de jalousies particulières en ses bonnes intentions. J'en écris auxdits sieurs de Maugiron, leur mandant se tenir à Grenoble pour, avec l'avis de ma cour de parlement,

pourvoir aux autres affaires de la province; ayant néanmoins toute bonne intelligence avec ledit sieur Alfonse, qui me sera un témoignage très agréable du respect qu'ils portent à mon service; lequel, de votre part, vous avez toujours montré tant affectionné que je m'assure que vous n'y omettrez rien, en cette occasion, de votre zèle et soin accoutumé. Priant Dieu, etc., etc.

LETTRE DU ROI

A M. de Malicorne (1).

24 décembre 1588.

Monsieur de Malicorne, étant advenue la mort du feu duc de Guise par juste punition que Dieu lui a voulu donner de ses malheureuses intentions, j'ai bien voulu vous en avertir incontinent, et vous envoyer un sommaire discours de la vérité du fait, afin que vous en puissiez rendre capables mes sujets de votre gouvernement, spécialement de ma ville de Poitiers, auxquels écris un mot; me remettant à ce que vous leur en ferez plus particulièrement entendre. Vous aviserez d'y contenir toutes choses en repos, sous l'obéissance qui m'est due, et que rien ne s'y émeuve contre mon service, m'avertissant de quelle façon cette nouvelle aura été reçue, et comment chacun s'y sera comporté; voulant, si quelqu'un était si mal sage de vouloir mouvoir quelque trouble en ladite ville, que vous le fassiez châtier de sorte que les autres y prennent exemple. Car comme je ne me propose autre chose que de bien faire, aussi ai-je délibéré de ne plus souffrir que mon

(1) Collection Du Puy, vol. 245.

autorité soit méprisée, comme elle a été par ci-devant, sous l'appui de celui qui en a reçu la peine qu'il méritait. Priant Dieu, etc.

LETTRE DU ROI

A M. du Passage.

24 décembre 1588.

Monsieur du Passage, vous vous êtes montré par le passé si bon catholique et si affectionné à mon service, que je crois que vous n'avez eu volonté de vous en départir, attribuant plutôt ce que vous avez fait à une injustice particulière, qu'à dessein contre mon service. Si ainsi est, le chemin est ouvert de rentrer en ma bonne grace, et y retrouver la part que vous y avez eue autrefois, l'obstacle qui vous en empêchait ci-devant étant à présent ôté par le châtiment qu'a eu le feu duc de Guise de ses démérites. Et afin que vous sachiez qu'avec lui est morte toute l'occasion de votre crainte, je vous ai bien voulu écrire la présente pour vous dire que, vous résolvant à me rendre l'obéissance que vous me devez, non-seulement j'oublierai ce qui est passé, qui me pourrait avoir donné quelque occasion de malcontentement, mais aussi vous serai en toutes autres choses bon roi et maître, comme les effets le vous feront connaître. Si vous avez cette volonté, vous le pourrez faire entendre au sieur Alfonse d'Ornano, auquel j'ai commis la charge de mon armée, dont mon cousin le duc de Mayenne avait la conduite; et le croirez, de ce qu'il vous fera sur ce savoir être de mon intention. Priant Dieu, etc.

LETTRE DU ROI

A M. le marquis de Pisani, ambassadeur à Rome (1).

Monsieur le marquis, le feu duc de Guise a si mal reconnu les graces que je lui avais faites de lui avoir pardonné par deux fois des crimes capitaux, même principalement de la considération que j'avais de ne vouloir permettre la guerre entre mes sujets catholiques, que ma patience et bonté ne fesaient qu'accroître son audace, et attenter tous les jours quelque chose de nouveau contre mon autorité, et finalement son ambition ne pouvant supporter plus longue attente, il pensait en brief exécuter son dessein qui n'était moindre que de m'ôter la couronne et la vie, comme j'en ai plusieurs avertissemens dignes de foi. En quoi voyant que, outre mon particulier, il y allait du repos de mes sujets pour la conservation desquels je ne voudrais épargner mon sang, non plus que j'ai fait autrefois, j'ai enfin été contraint, désespéré de tout autre remède, de me résoudre à garantir ma vie et mon état par la perte de la sienne. Vous verrez un mémoire, que je vous envoie avec la présente, par lequel vous serez plus particulièrement informé des raisons que j'ai eues de le faire mourir, comme il fut fait hier matin. Ce que si je n'avais fait plus tôt, ce n'était que dès longtemps je n'en eusse trop d'occasions et assez de courage, Dieu merci, pour l'entreprendre; mais la considération de sa maison et les belles paroles dont il m'amusait

(1) Fonds Du Puy, 245; l'original de cette curieuse lettre fait partie de la collection de M. Lucas-Montigny.

pendant qu'il bâtissait son entreprise, me tenait toujours en espérance qu'il serait vaincu de quelque reconnaissance de sa faute et des obligations qu'il m'avait, dont néanmoins mon attente était bonne, qui m'a enfin fait embrasser le moyen de m'en assurer que j'ai estimé le plus sûr.

Vous verrez Sa Sainteté et l'informerez de la vérité du fait selon le contenu audit mémoire, lui disant en outre que ses saintes et personnelles admonitions, et l'exemple de sa justice, m'ont ôté tout scrupule qui me pouvait retenir d'user de ce moyen. Je m'assure aussi qu'elle louera ce que j'ai fait, étant chose non-seulement licite, mais aussi pieuse, d'assurer le repos du public par la mort d'un particulier. Vous lui direz pareillement que l'essai que j'ai fait en celui-ci de l'effet que produit l'indulgence des fautes aux hommes ambitieux, me servira d'exemple pour n'encourir plus par tel moyen le danger duquel il a plu à Dieu me garantir; et que s'il s'en trouve encore de si téméraires que d'entreprendre sur mon autorité, je lui y ferai laisser l'honneur et la vie, voulant être reconnu de mes sujets quelque grands qu'ils soient pour leur Roi, à qui cette couronne appartient par la grace et bonté de Dieu, et et par légitime succession de mes ancêtres, de laquelle à bon droit je m'avouerais indigne, si je souffrais y être entrepris à mon préjudice; et comme Dieu m'a donné cet heur d'avoir la raison de celui-ci, j'espère qu'il me fera aussi tant de grace que de la tirer de tout autre qui me voudrait tenir tort. J'ai délibéré de reconnaître les bons offices et l'affection que me rend le cardinal Montalto d'une part de la dépouille du cardinal de Guise, dont vous lui pourrez toucher quelques mots, si vous voyez qu'il soit à propos. Quant au duc

de Mayenne, je sais très assurément qu'il ne participait aucunement aux malheureux desseins de son frère; aussi n'ai-je volonté de lui faire aucun déplaisir, ainsi plutôt toute faveur en se comportant comme il doit. Vrai est que considérant l'ennui que la proximité du sang lui peut apporter, j'ai estimé à propos pour lui donner loisir de l'adoucir, de le renvoyer en son gouvernement de Bourgogne, et ai donné le commandement de mon armée, dont il avait la charge, au sieur Alfonse d'Ornano. Qui est tout ce que je vous dirai pour ce coup, priant Dieu, monsieur le marquis, vous avoir en sa sainte garde.

Écrit à Blois le 24e jour de décembre 1588.

HENRI.

Monsieur le marquis, j'oubliais à vous dire que je me suis aussi déchargé du feu cardinal de Guise, qui avait été si impudent de dire qu'il ne mourrait point qu'il ne m'eût tenu la tête pour me raser et faire moine; ce qui m'avait fort touché au cœur, étant langage de trop grand mépris. Toutefois je ne l'eusse fait mourir pour cette injure, qui ne touchait que ma personne; mais ses intentions et déportemens, entr'autres choses, n'étaient moins pernicieux que sondit feu frère, comme il en a fait assez de preuves pendant que les armes étaient droites, tant à se saisir de mes villes et prendre mes deniers, qu'à faire autres actes du tout indignes du titre qu'il portait, et qui blessaient trop mon honneur et mon autorité. Et encore ne cessait, non plus que sondit frère, de faire toutes les machinations et pratiques qu'il pouvait pour avancer ma ruine; de sorte que j'ai eu très juste occasion, pour ses propres démé-

rites, d'en défaire le monde, et délivrer, ce fesant, moi et mon État, d'un personnage qui n'y apportait que trouble et altération. Vous pourrez aussi faire entendre à Sa Sainteté qu'il m'a convenu ainsi le faire, si je ne voulais laisser encore un très dangereux instrument de guerre perpétuelle entre mes sujets catholiques.

(*Ce post-scriptum est signé* REVOL.)

Au dos est écrit de la main de l'ambassadeur : *Du Roi ; du 24e décembre ; reçu le 5 janvier 1589 ; un courrier exprès.*

(Cette lettre paraîtra à nos lecteurs, nous en sommes certain, du plus haut intérêt. Henri III veut y jouer d'adresse avec Sixte-Quint ; mais sa ruse ne parvient pas à dissimuler la crainte qu'il éprouve d'avoir encouru la colère du pape. Il la redoute surtout à l'occasion de l'attentat commis par lui sur un prince de l'Église ; et, malgré le moyen qu'il a cru trouver, pour amoindrir ce fait, de le laisser raconter à son secrétaire, et par addition au corps de la missive, il n'arrive toutefois qu'à démontrer la vérité de ce qui a été dit depuis, que c'est le plus souvent dans le *post-scriptum* d'une lettre qu'il en faut chercher le véritable objet.)

LETTRE

DE LA VILLE DE PARIS

Aux autres villes sur la mort du duc de Guise (1).

Messieurs, nous venons présentement de recevoir des plus misérables nouvelles que nous eussions pu

(1) Registres de l'Hôtel-de-Ville, fonds Colbert, 252.

penser. Deux courriers venant de Blois nous ont assuré que traîtreusement l'on a tué monseigneur le duc de Guise et pris plusieurs autres prisonniers. Pensez là-dessus à la conséquence et quel dessein l'on peut avoir sur notre religion et sur tous les catholiques. Nous travaillons ici tant que nous pouvons, nous nous assurons que vous ne ferez pas moins de votre côté; c'est cette fois ou jamais qu'il faut aider. Autre chose ne vous en pouvons-nous écrire sinon que si notre conservation ne nous est assez chère, affectionnons ce qui est de l'honneur de Dieu, autrement nos ennemis sont au-dessus de leurs affaires; nous prions Sa Divine Majesté qu'il nous en veuille bien assister et fortifier le courage.

De Paris le 24 décembre 1588.

Vos frères et bons amis les échevins
de la ville de Paris.

LETTRE

DE LA VILLE DE PARIS

Au duc de Lorraine sur la mort du duc de Guise (1).

Monseigneur, vous entendrez par la dépêche de monseigneur d'Aumale le malheureux acte commis en

(1) Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris; fonds Colbert, 252, fol. 272.

la personne de monseigneur de Guise, ainsi que nous l'avons entendu par deux courriers présentement arrivés. Cette nouvelle nous a réduits en telle perplexité et affliction que nous ne vous en pouvons rien représenter, mais que nous connaissons qu'il va de la perte ou conservation de notre religion et de tout ce qui nous est de plus cher en ce monde; nous aurons recours à Dieu et à ce qu'il nous donne de meilleur pour de tout cœur embrasser sa querelle et la nôtre. En telle querelle sa divine bonté nous a toujours assistés des princes de votre nom: nous nous assurons de votre côté; de nous aussi il vous plaira faire état.

De Paris le 24 décembre, à minuit.

Vos très humbles et très obéissans serviteurs
et échevins de la ville de Paris.

LETTRE

DE LA VILLE DE PARIS

Aux consuls de Rhodez sur la mort du duc de Guise.

27 décembre 1588.

Messieurs, vous avez entendu la tragédie jouée à Blois, tant contre les députés de tout ce royaume, que particulièrement à l'encontre de ceux qui se seraient opposés violemment aux perturbateurs de cet État et nos ennemis communs, qui se promettent et semblent d'avoir gagné le jeu et d'avoir suppédité les bons

catholiques, comme à la vérité ils ont fort ébranlé la religion catholique, apostolique et romaine, de ce royaume par la mort violente des princes et seigneurs qui s'en pouvaient dire à bon droit les vrais piliers et principal soutien. Mais la main de Dieu, qui n'est point amoindrie, assistera en cette extrémité ceux qui embrasseront à bon escient sa querelle et favorisera les gens de bien qui épouseront sa cause, au nombre desquels nous voulons croire que vous vous rangerez volontiers pour l'intégrité dont vous avez été toujours recommandés et l'entière affection et dévotion que vous avez montrée de tout temps au bien public et conservation de notre religion. Et parce que le présent porteur de la présente vous rendra plus certains de toutes autres choses, nous vous offrirons seulement pour la fin toute amitié, fraternité et assistance en ce qu'en pourrez avoir besoin. Suppliant notre Seigneur qu'il vous donne, Messieurs, etc.

LETTRE

Au nom des habitans de la ville de Paris, au Roi, pour demander la liberté du prévôt des marchands, des échevins et autres députés arrêtés à Blois.

SIRE!

Les habitans de votre bonne ville de Paris, vos très humbles et très obéissans sujets, avertis de l'accident naguère survenu à Blois et de l'emprisonnement de leur prévôt des marchands, échevins et autres con-

citoyens députés par ladite ville pour se trouver en l'assemblée des états-généraux, ont estimé vous devoir sur ce faire leurs très humbles remontrances et à cet effet députer des ordres de votre dite ville vers Votre Majesté pour lui représenter les inconvéniens de cet emprisonnement. C'est pourquoi leurs habitans s'étant assemblés en très grande et notable compagnie, tant du corps de ladite ville, des principaux de votre parlement, chambre des comptes et autres bons bourgeois d'icelle, ont député le sieur président Le Maître pour représenter à Votre Majesté les très humbles requêtes et supplications dont ils ont été chargés de ladite assemblée, et pour l'assurance qu'ils ont qu'il plaira à Votre Majesté de les entendre bénignement et favorablement. Ne vous ferons la présente plus longue sinon pour supplier notre Créateur, etc.

LETTRE SANS NOM,

Écrite à la ville de Paris sur la mort du duc de Guise.

28 décembre 1588.

Messieurs, puisque vous avez été avertis d'un si abominable massacre commis contre la foi publique et personnes de tant de princes, seigneurs et députés de toutes les villes de ce royaume, même que le précieux gage du Saint-Sacrement y ait été violé, sans nous arrêter à vous en rien représenter, nous vous prions seulement de vous animer à cette occasion selon que l'honneur de Dieu et la conservation des gens de bien

vous y doit inviter; à cette fin vous gardant recevoir garnison. La présente n'étant que sur une lettre que vous avez écrite au procureur Herbin, au moins l'un de vous, et vous ayant plus amplement écrit par un autre, nous prions le Créateur, etc.

(*La fin au prochain numéro.*)

QU'EST-CE QUE DIEU FAISAIT

AVANT LA

CRÉATION DU MONDE[1] ?

[Nous nous sommes proposé tout à la fois, en entreprenant ce recueil, de passer en revue les grands évènemens historiques et les travaux de l'intelligence aux siècles précédens. Le traité que nous croyons devoir donner ici, pour la singularité de son sujet et aussi pour son peu d'étendue, mérite rare qui n'est point à dédaigner en pareille matière, offrira un assez bizarre exemple de la direction de certains esprits, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. Nous sommes certain de n'être pas complètement désapprouvé pour l'admission de ce morceau ; car ceux-là mêmes qui pourraient le trouver peu attachant seront du moins forcés de reconnaître qu'il n'en était pas de plus propre, par l'époque sur laquelle il roule, à justifier le titre de la *Revue rétrospective*.]

Ce dire ancien et commun, « qu'il ne faut s'enquérir « quels pactes de mariage il y a entre Jupiter et Junon,» nous enseigne que nous ne devons être trop curieux de vouloir pénétrer dans les mystères du ciel ni de Dieu même; l'esprit de l'homme est aveugle au regard des choses divines, qui sont exprès appelées *mystères* pour ce qu'elles sont cachées aux yeux de l'intelligence, et posées bien loin au-delà de la connaissance et plus haute faculté de l'ame.

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits; fonds Béthune, n° 7341.

Et si quelques athées, mécréans ou injustes se présentent devant nous, et nous viennent demander ce que Dieu faisait devant le monde créer; certes, combien que leur esprit soit plus tôt porté sur les ailes de la vanité et de la curiosité que d'un saint et pieux désir de savoir, et d'un zèle de foi tendant à Dieu, si est-ce que nous devons à l'instant leur fermer la bouche pour leur ouvrir les yeux, fermer, dis-je, la bouche de leur curiosité vaine et vanité impie, pour leur faire ouvrir les yeux de la foi à la vraie connaissance des mystères de Dieu. A la vérité, demander ce que Dieu faisait avant la création du monde, c'est parler impertinemment ou même puérilement et ne savoir proprement ce que l'on demande; car cette parole *faisait* inclut quelque sorte d'action intime, une action réelle qui ne peut être en Dieu, ni provenir de cette unique source d'intelligence et de perfection. Dieu est un esprit souverain qui n'agit pas à la façon des artisans du monde; les hommes ne peuvent accomplir leurs ouvrages que par le moyen des instrumens et outils à ce propres et convenables; mais Dieu n'a point d'instrumens chez lui pour travailler, il n'a que faire d'outils pour ouvrer; aussi, à parler proprement, il ne fait pas, il agit; ou bien, en faisant toutes choses il ne fait rien, c'est-à-dire, il se repose en travaillant, et par son seul vouloir son œuvre est accomplie et parfaite. En Dieu il y a une intelligence, une volonté souveraine; de façon qu'il veut agir (agir, dis-je, sans action et sans mouvement actuel), il agit par le moyen de son intelligence, de sa volonté suprême; et dès-lors qu'il délibère en son intelligence de donner l'être à quelque ouvrage, à l'instant il est accompli par sa volonté divine: car son intelligence et sa volonté étant une en l'estime de

Dieu, il entend et veut, il conçoit et parfait, il desseigne (1) et accomplit tout ensemble, l'instant du désir, l'œuvre et la perfection d'icelle étant une même chose au regard de Dieu; mais là sont différens actes au regard de nous qui ne pouvons comprendre plusieurs actions ensemble, parce que l'intelligence de l'homme est limitée, circonscrite, et finie au respect de Dieu.

Mais reprenons le fil de notre sujet, et répondons à ceux qui demandent ce que Dieu faisait avant l'être du monde, qu'en ne faisant rien il faisait toutes choses, qu'en se reposant il agissait, qu'agissant sans action il opérait de très-grands mystères, voire des mystères et des œuvres si hautes et si sublimes que l'oreille les oyant l'entendement ne les peut concevoir. Il est certain que Dieu est éternel; lequel a fait le monde par sa parole, se pouvait bien passer du monde, et n'avait que faire des créatures; car il vivait et régnait avant les siècles, très-heureux et très-content dans le paradis de son essence et dans l'essence de lui-même, et la vérité est que le monde, et les anges, et toutes les créatures ont été tirées du non-être à l'être ou (pour parler avec le philosophe) de l'être idéal à l'être formel, par sa toute-puissance et bonté, afin de participer à la très-heureuse fécondité de l'être divin, de sa grace et de sa gloire merveilleuse. Ainsi Dieu n'ayant que faire de toutes les choses qu'il a faites volontairement, toutes ces choses ont affaire de Dieu pour être, pour vivre et subsister heureusement selon la dignité de leurs espèces; et comme l'architecte et les autres artisans ne laissent pas de vivre et de subsister avant l'accomplissement de

(1) *Desseigner*, former un dessein; vieux mot.

leurs ouvrages manuels, les contenant aussi d'une plus parfaite forme en leur esprit qu'ils ne sont au sujet propre; ainsi Dieu éternel ne laissait pas de vivre très-content, sans le monde (qui ne pouvait apporter aucun avantage à son contentement ni à sa gloire), en ayant aussi chez lui-même dès l'éternité la forme plus expresse et sans comparaison plus excellente qu'elle n'est en l'ouvrage actuel et corporel; Dieu n'avait donc que faire du monde, combien qu'il l'ait voulu établir en certain temps, puisqu'il est lui-même le vrai monde, intellectuel, comprenant en la sphère de son immensité et le monde intelligible et le sensible, et le petit monde compris dans le pourpris du grand monde. Dieu n'avait que faire des anges, lui qui est l'intelligence souveraine; il n'avait que faire des corps, lui qui est tout esprit, acte pur et simple, abstrait de toute nature et composition élémentaire; il n'avait que faire des ames, car il est tout intellect, et l'intellect est l'ame de l'ame comme la prunelle est l'œil de l'œil; et si Dieu avait affaire ou voulait avoir affaire des anges, des ames et des créatures lorsqu'il les créa et les informa par sa sapience, c'était donc une affaire importante pour elles-mêmes et non pour son regard, une affaire concernant plus leur salut et contentement propre que la gloire de Dieu, laquelle ne pouvait recevoir aucun accroissement en la création des choses de l'univers, non plus que la mer est accrue par les eaux des fleuves qui s'écoulent incessamment dans son sein fécond. Davantage, l'éternité est appelée des docteurs la maison intelligible de Dieu, aussi n'a-vait-il que faire des temps pour subsister; car l'éternité est le temps immense de Dieu, ayant créé le temps et les momens pour le bénéfice des hommes et des au-

tres choses admises en la nature, et (comme dit saint Augustin) attendu que Dieu est le facteur de tout temps; s'il y a eu quelque temps avant qu'il fît le ciel et la terre (ce qui est impossible), pourquoi est-ce que l'on demande : qu'est-ce que Dieu faisait alors? c'est-à-dire en ce temps-là; et pourquoi est-ce qu'on dit qu'il cessait d'ouvrer? car il avait fait ce temps-là même, et le temps ne se pouvait passer avant qu'il l'eût fait. Que si avant le ciel et la terre il n'y avait point de temps, pourquoi est-ce que l'on demande ce que Dieu faisait alors? car il n'y avait point d'adonques ni d'alors, là où il n'y avait point du tout de temps. C'est donc une impiété de demander ce que Dieu faisait avant le monde, puisque lui-même est tellement l'essence de toute chose, que sans lui et hors lui (c'est-à-dire sans sa grace et providence), tout ce qui est ou qui semble avoir quelque chose d'être, n'est rien et n'a point de substance réelle. Mais il est véritable (pour répondre à ces ames impies, à ces chiens d'athées et à ces pourceaux d'Epicure) que Dieu faisait avant la création des choses ce qu'il fait maintenant et ce qu'il fera toujours. Entendant par ce mot *faisait* l'application de l'ouvrage intelligible de ce grand Dieu, car ce qui est corporel à l'homme est spirituel en Dieu, est ce qui lui est spirituel lui est purement intelligible; Dieu ne croupissait point en paresse et loisir avant qu'il eût créé le monde, lui qui, au témoignage de Jésus-Christ (qui est la sapience et la vérité même), fait toujours un œuvre qu'aucun ne connaît non plus que l'ouvrier, sinon le Fils et celui auquel le Fils l'aura voulu révéler; donques cette intelligence souveraine contemplait avant les temps, dans le ciel de son éternité, le Verbe divin son image très-pure; le Verbe éternel auquel il prend son souverain

plaisir, pour lequel il a mis en être toutes choses auquel elles seront un jour réunies par la vertu du Saint-Esprit qui est l'aimant intellectuel et le lien, et l'accomplissement de toutes essences; et c'est en ce Verbe éternel et coéternel à Dieu que le souverain se contemple de toute éternité; et de la contemplation inéfable de ces deux (à savoir du Père et du Fils) procède une troisième personne qui est le Saint-Esprit, saint amour, amour essentiel, unissant par un moyen sans moyen cette trinité très-sainte et vénérable.

Si donc l'on me demande ce que Dieu faisait avant la création du monde, je réponds avec tous les théologiens, qu'il contemplait son Fils unique, non fait ni créé, mais engendré de toute éternité par son intelligence et contemplation divine; qu'en ce Verbe éternel il contemplait l'archétype et le monde du monde, les anges, les ames et toutes les créatures; bref il voyait (comme il voit toujours d'une même sorte) en ce Verbe divin clairement et manifestement toutes choses. Or l'action sans action du grand lien étant la contemplation divine, nous devons aussi en ce monde affecter la vie contemplative, vivant selon l'esprit et non selon la chair, employant notre intellect et toutes les facultés de notre ame aux exercices spirituels, au lieu de les convertir aux actions humaines et corporelles, aux fonctions du corps, aux œuvres de la concupiscence qui ne tendent qu'à la mort; et si nous voulons percevoir le fruit d'une heureuse vie en ce monde et jouir dans le ciel d'une vie plus divine qu'humaine, méprisons ici bas ce qui est de la vie actuelle pour vaquer à la contemplation des choses célestes, conversant parfois, par espérance et par désir, avec les anges; que leurs inspirations nous servent d'ailes pour élever nos ames de cette région corporelle

au ciel-empyrée, et de là dans le sein du Père Eternel; ou bien, si nous voulons que la vie active accompagne la contemplative (comme Marie et Marthe allaient de compagnie), faisons en sorte que toutes nos actions tirent leur principe de Dieu, source essentielle de tout bien, fassent leurs progrès au moyen de sa grace, et s'aillent terminant dans le centre de la vertu, c'est-à-dire en Dieu même qui est le comble de toute perfection.

Disons pour fin et conclusion de ce traité, que Dieu avant la création du monde faisait et ne faisait rien; faisait beaucoup de choses au regard de nous, et ne faisait rien à son respect; il faisait selon notre sens, mais il agissait selon lui par le moyen inéfable de son intelligence et de sa volonté; il agissait, disais-je, sans action quelconque, ou plutôt il contemplait l'œuvre mystérieux de la trinité très-sainte, très-parfaite et très-heureuse; il ne faisait rien, car (comme nous avons dit) il n'a point de corps, d'organes ni d'instrumens pour agir et pour ouvrer, comme les artisans du monde; et ce grand Dieu est régnant de toute éternité dans le palais de sa gloire, dans le ciel de son essence, dans le paradis de lui-même; il est là régnant heureusement, et la justice, la paix, toutes les vertus (qui sont de son essence pure) sont toujours autour de son trône royal, toutes lui faisant hommage, et le rendant bienheureux essentiellement. Ainsi Dieu contemplait avant le monde en son intelligence le Verbe divin par lequel sont faites toutes choses: il ne faisait rien alors pour ce que sa gloire est éternelle, comme l'œuvre intelligible de la trinité sainte est essentiellement éternelle; et si Dieu faisait quelque chose avant la création du monde, c'était le dessein inéfable de la même création

et construction d'icelui; c'était au Verbe incréé qu'il contemplait l'œuvre admirable de la rédemption qui devait être par lui actuellement accomplie, mais essentiellement par les trois personnes de la trinité, comme les théologiens enseignent.

Ainsi le Père Eternel a toujours régné dans le ciel de lui-même avant que le ciel et la terre fussent créés et parfaits; et régnant en ce magnifique palais de sa gloire, il faisait, mais il parfaisait de très-grandes choses; il désignait, mais accomplissait de fort grands mystères; bref, il faisait toutes choses sans rien faire, et de rien toutefois ne faisant rien à son égard, comme régnant toujours en paix et félicité dans son palais éternel, mais faisant et parfaisant des ouvrages excellens en son intelligence et volonté souveraine en faveur des hommes et des intelligences mêmes ayant à les céder (selon le décret du conseil éternel) pour témoigner de sa gloire, et depuis à les réformer par sa sapience, et finalement à les bénir et glorifier éternellement dans le ciel glorieux de son éternité divine.

LETTRES INÉDITES

DE

MADAME DE STAEL.

(Les Œuvres de madame de Stael n'ont point été publiées avec le soin que méritait un écrivain aussi remarquable. Sa correspondance, recueillie avec quelque ensemble, offrirait la lecture la plus attachante : elle est malheureusement éparse. On trouve un certain nombre de lettres adressées par elle à M. de Bonstetten dans un ouvrage publié en Allemagne par le poète Matthisson, lesquelles sont reproduites par le journal *le Cabinet de lecture*, numéro du 19 août 1830. On en rencontre encore dans les *Souvenirs historiques sur la vie et la mort de Talma*, par M. Tissot.

De celles que nous donnons ici, les unes, appartenant aux riches collections de MM. Boutron et Lucas-Montigny, sont entièrement inédites; les autres n'ont jamais paru en France, mais ont été imprimées en anglais dans *the Life of Gouverneur Morris* (Boston, 1832, 3 vol. in-8).

On y verra successivement madame de Stael faire entendre, en faveur du prisonnier d'Olmutz, de généreuses et persévérantes prières, puis rendre à la mémoire de son père un tribut noblement exprimé. On la verra pleurant la patrie absente; inquiète de l'avenir des siens; puis donnant au plus jeune de ses fils, qu'une mort fatale devait peu après lui enlever, une leçon pleine de cette dignité personnelle, si imposante parce qu'elle était légitime, à l'occasion d'une faute de jeune homme, dont sa sollicitude de mère, dans l'intérêt de l'avenir de celui-ci, s'exagérait sans doute sciemment la gravité.)

A M. GOUVERNEUR MORRIS.

Coppet, 21 septembre 1796.

Monsieur, je n'ai aucun droit pour faire cette démarche et pour m'adresser à vous. J'ai pour vous la plus haute estime; mais qui ne vous estimerait? J'admire vos talens, car je vous ai écouté; mais je ne suis pas la seule. Toutefois, ce que j'ai à vous demander est si bien d'accord avec vos propres sentimens, que ma lettre ne fera que répéter leur langage, en leur prêtant des expressions plus faibles. Vous voyagez en Allemagne; et que vous soyez chargé ou non d'une mission diplomatique, vous avez de l'influence. Ces gens-ci ne sont pas assez fous pour négliger de consulter un homme tel que vous. Ouvrez à M. de Lafayette les portes de sa prison... Vous avez arraché sa femme à la mort. Eh bien! soyez le sauveur de toute la famille; payez la dette de votre patrie. Quel plus grand service un citoyen peut-il rendre à son pays que de remplir ses obligations de reconnaissance? Peut-on imaginer un malheur plus grand que celui qui accable M. de Lafayette? Sa malheureuse femme écrit à ses amis qu'elle les supplie d'*avoir recours à celui qui l'a déjà sauvée:* c'est vous, Monsieur, je n'ai pas eu de peine à vous reconnaître. Dans ces temps de troubles et de terreur, il y a mille vertus par lesquelles ceux qui redoutent de prononcer votre nom, peuvent vous désigner. Quant à moi, plus affligée que personne, je crois, de la situation de M. de Lafayette, je n'aurai pas la présomption de penser que ma recommandation soit d'un grand poids, mais vous ne pouvez m'empêcher de vous admirer ni de me sentir

pénétrée d'une reconnaissance aussi vive que si c'était à moi que vous eussiez accordé ce que l'humanité, votre propre gloire et les deux mondes réclament de vous.

NECKER DE STAEL.

A M. GOUVERNEUR MORRIS.

Coppet, 2 novembre 1796.

Monsieur, le lieu d'où votre lettre est datée, suffit pour me donner quelques espérances. Il est impossible que vous soyez là sans réussir. Cette gloire vous est réservée; en saurait-il être de plus brillante, de plus délicieuse, pour vous, pour tout honnête homme? Il est possible que la démarche ait été indiscrète. Mais l'infortuné en faveur duquel ils parlaient, pouvait-il l'avoir sollicitée d'eux. Il est certain que sa femme a été bien accueillie par l'Empereur, qu'elle a reçu la permission de lui écrire; cependant jamais il n'a pu lire de ses lettres. Humain et juste, comme nous le connaissons, le prince aurait-il souffert que la femme et les enfans du prisonnier fussent traités de la même manière? La femme et les enfans! Quelle récompense d'un si noble dévoûment! Sa position est aussi cruelle que celle dont vous avez déjà précédemment sauvé sa femme. Qu'attend-on? Veut-on que les ennemis les plus acharnés du malheureux élèvent un cri pour demander qu'on mette un terme à ses infortunes? qu'ils renouvellent la réclamation des Romains aux Carthaginois? Il me sem-

ble que si, pendant une heure seulement, vous parliez à ceux qui tiennent son sort entre leurs mains, tout irait bien. Je connais tellement votre influence sur les opinions, même les plus opposées à vos opinions personnelles, que je suis tentée de me demander à quoi vous ne parviendrez pas dans une circonstance où les conseils de votre sagesse et de votre autorité sont d'accord avec l'intérêt de ceux à qui ils s'adressent? Demandez la libération de Lafayette comme récompense de vos avis ; pourra-t-on vous refuser ?

En un mot, la pensée que cette grande calamité peut avoir un terme, et que vos efforts doivent y contribuer, cette pensée m'émeut à tel point que, sans m'aveugler sur l'indiscrétion de cette seconde lettre, je n'ai pu m'empêcher de vous exprimer des espérances qui naissent à la fois de mon admiration pour vous et de mon intérêt pour lui.

NECKER DE STAEL.

A M. LEROY DE CHAUMONT.

Coppet 6 novembre 1796.

Je crains que vous ne me trouviez bien importune; mais je vous considère comme un guide bien plus que comme un mandataire; l'on peut s'en rapporter à votre caractère personnel mieux qu'à tous les calculs du monde, et puisque je vous confie la fortune de mes en-

fans, je n'hésiterai point à vous parler librement de mes intérêts particuliers.

J'ai vu une lettre du duc de Liancourt datée d'Amérique, et une autre d'un négociant américain bien informé; ils s'accordent pour ne conseiller à personne, soit d'aller en Amérique, soit d'y faire des acquisitions. Ces lettres sont de nature à guérir les Suisses de ces spéculations. Leurs auteurs ne disent pas s'ils savent où les terres de A*** sont situées. Ils disent, en outre, que les terres de M. T*** se vendent deux piastres l'acre. Ces terres sont-elles près des vôtres? Je vous prie de résoudre ces difficultés qui m'embarrassent d'autant plus que l'affaire de nos mille acres est un acte signalé de bonté de la part de mon père.

Cela n'a de valeur réelle qu'en ce que cela concerne mes enfans, et qu'en même temps cette acquisition prive mon père d'une partie de son revenu. Ces motifs que votre délicatesse comprendra parfaitement, m'obligent à demander que mes doutes soient levés avant la conclusion de tout marché définitif (1).

Mille complimens.

NECKER DE STAEL.

(1) On verra par la lettre ci-après, du 18 octobre 1804, que les conseils de M. le duc de Liancourt étaient sages.

(*Note de l'éditeur.*)

POUR M. SUARD,

Place de la Concorde, *n.* 3.

Ce 24 septembre.

Voilà une lettre de mon père et les plus tendres amitiés de ma part. Je vais m'établir pour cet automne à une campagne à sept lieues de Paris. Je ne perds pas toute espérance de vous y voir, ainsi que madame Suard, si votre santé vous le permet; mais je veux que vous sachiez d'abord combien je suis heureuse de me rapprocher de vous.

J'ai lu avec un plaisir infini plusieurs morceaux de vos *Mélanges*, et je n'ai pas besoin de vous dire à quelle distance je trouvais ceux signés P de tous les autres. Mais dites-moi, je vous prie, si c'est mademoiselle de Meulan (1) qui a écrit le morceau sur *Vauvenargues* et celui sur le *Thibet*, les *Anglais*, etc. C'est tellement supérieur, même à beaucoup d'esprit, dans une femme, que j'ai cru vous y reconnaître.

Donnez-moi des nouvelles de votre santé. Je ne puis vous dire assez combien vous êtes pour moi un principal motif d'aimer la France.

Parlez de moi, je vous prie, à nos amis communs, l'abbé Morellet, Gallais, etc. Que ne puis-je encore parler de ce pauvre M. de Veines!

Mon adresse est à Mafliers, par Beaumont-sur-Oise, département de Seine-et-Oise.

(1) Depuis madame Guizot. (*Note de l'éditeur.*)

A M. GOUVERNEUR MORRIS.

Coppet, 16 août 1804.

Hélas, *my dear Sir*, ce n'est plus à lui, ce n'est plus à mon céleste ami que votre lettre est parvenue (1). Il m'a fallu lire les expressions touchantes de votre amitié pour lui, qui ne s'adressaient plus qu'à son ombre. Je l'aimais, vous le savez, quand vous avez quitté l'Europe : je l'aimais mille fois plus encore depuis que nos liens étaient devenus plus intimes. Son esprit, son ame s'étaient encore élevés, s'il est possible. Au lieu de vieillir, il était devenu céleste. La douleur de sa perte depuis quatre mois entre tous les jours plus avant dans mon cœur. Rien ne lui ressemble, rien ne lui ressemblera jamais. Ce n'est pas mon père, c'est mon ami, mon frère, la moitié de moi-même, la plus noble moitié que j'ai perdue.

Ah! dites-moi, dans votre Amérique où l'on s'aime, dans votre Amérique où l'on croit en Dieu, comment fait-on pour supporter la mort? Et quand les ames ont été si intimement unies, n'y a-t-il donc aucune communication entre les vivans et les morts? J'ai des amis, des devoirs; mais il était au fond de mon cœur, là où personne n'a pénétré, où personne ne pénétrera jamais. Pardon de vous parler avec tant d'abandon; mais à travers toute la dignité et la force de votre caractère, j'ai cru voir qu'une corde en vous répondait à la sen-

(1) Cette lettre répond à une lettre adressée à M. Necker, mort à Genève le 9 avril 1804. (*Note de l'éditeur.*)

sibilité et d'un bout du monde à l'autre. Je pleure amèrement en vous écrivant.

J'espère que vous n'abandonnerez pas la surveillance de mes intérêts. C'est à la famille de M. Necker que vous rendrez service. J'ai bien besoin de conseils. Lorsque mon père m'avait offert plusieurs fois de prendre connaissance de sa fortune, je m'y étais toujours refusée. J'avais horreur de pouvoir me passer de lui sous quelque rapport que ce soit. Il faut bien à présent soigner l'existence de trois enfans, surtout sous un gouvernement qui peut tout prendre à tout le monde, puisqu'il peut tout prendre par la force, et que dans cette force il n'entre pas un seul élément d'opinion.

Adieu, *my dear Sir*, plaignez-moi, car mon cœur est brisé; et si vous priez Dieu, pensez à mon père. Rien de si pur que lui n'a existé parmi les hommes. Adieu encore, *my dear Sir;* je vous embrasse tendrement.

NECKER DE STAEL.

A M. GOUVERNEUR MORRIS.

Coppet, Suisse, 18 octobre 1804.

J'ai déjà confié une lettre pour vous, *my dear Sir*, à un Américain qui s'est embarqué à Bordeaux pour New-York. Dans cette lettre je ne pus vous exprimer que mon profond chagrin, et aujourd'hui encore je ne vous dirais autre chose si je n'avais à vous parler que du fond du cœur.

M. Leroy vous a écrit : moi, j'ai écrit à MM. Leroy et Bayard pour leur donner les pouvoirs relatifs au marché avec le juge Cooper. Puis-je espérer que vous aurez la bonté de prendre quelque intérêt à la conclusion de cette affaire? Ce fut ma confiance en vous qui me fit placer en Amérique une forte partie de ma fortune; c'est la même confiance qui fait aujourd'hui mon espoir et ma sécurité. Prêtez-moi l'appui d'un père. Hélas! cette précieuse protection paternelle n'est plus faite pour moi. Je l'invoque en vain : cette voix de la Nature et de Dieu ne me répond plus!

Voici l'état des affaires en Europe : les gouvernemens absolus remplacent partout les gouvernemens dits républicains. En Suisse, en Hollande, on est sur le point d'établir des chefs à vie. Bonaparte prendra la couronne de roi des Lombards à Milan, le printemps prochain. Les souverains d'Espagne et de Naples sont obligés de renoncer à leurs trônes, pour être supplantés par Bonaparte. L'Europe entière, à l'exception de l'Angleterre, est dépendante d'un seul homme. Telle est notre condition présente. Quant à l'avenir vous pouvez le juger mieux que personne. Faites-moi connaître votre opinion.

Je vais passer l'hiver en Italie. Où n'irai-je pas maintenant que le centre d'attraction est perdu pour moi. Peut-être vous irai-je visiter un jour : peut-être, au moins, un de mes fils, s'ils grandissent, le fera-t-il. Et vous? l'Angleterre ne vous verra-t-elle plus? Adieu, adieu; je vous embrasse, malgré la distance. Dieu nous bénisse, vous et moi.

A M. LEROY DE CHAUMONT.

Je vois que vous organisez vos propriétés avec une rare habileté et que vous avez un bel établissement. Je ne puis imaginer une carrière plus noble que la vôtre; et si je n'avais mes habitudes européennes, je me ferais un délice de devenir habitante de Leroysville. J'y trouverais, j'en suis sûre, une résidence des plus agréables, et notre ami Morris ferait renaître Paris dans mes souvenirs. Rappelez-moi, je vous prie, à sa mémoire, et n'oubliez point la protection de l'amitié que vous m'avez généreusement offerte depuis que j'ai été privée du protecteur qui honorait et soutenait ma vie.

Adieu, mon cher ami, nous nous retrouverons ensemble, l'année prochaine, sur les bords de quelque rivière.

NECKER DE STAEL.

A M. DE TALLEYRAND (1).

Vienne, ce 3 avril 1808.

Vous serez étonné de revoir une écriture dont vous avez perdu le souvenir. A la distance où nous sommes, il me semble que je m'adresse à vous comme d'un autre monde, et ma vie a tellement changé que je puis aisément me faire cette illusion. J'ai dit à mon fils d'aller vous trouver et de vous demander franchement et simplement de vous intéresser à la liquidation des deux millions qui font plus que la moitié de notre fortune et de l'héritage de mes enfans. C'est une douleur cruelle pour moi de penser que je nuis à ma famille, qu'ils seraient payés si demain je n'existais plus; car cette dette a un caractère si sacré que les préventions de l'empereur contre moi peuvent seules l'empêcher de statuer sur elle; et cependant il me semble qu'aux yeux de l'Europe, si Europe il y a pour moi, l'exil paraîtrait moins cruel si l'on se montrait juste envers la fortune. J'en ai assez dit sur ce sujet à vous qui devinez tout. Vous m'écriviez il y a treize ans d'Amérique, *si je reste encore un an ici, j'y meurs;* j'en pourrais dire autant du séjour de l'étranger; j'y succombe; mais le temps de la pitié est passé; la nécessité a pris sa place. Voyez cependant si vous pouvez rendre service à mes enfans. Je le crois; si vous le pouvez, vous le ferez. Je n'ai aucun moyen quelconque de vaincre les préventions de l'empereur contre moi. S'il ne croit pas que six ans

(1) Cette précieuse lettre ne porte pas de suscription. M. Boutron, à la collection duquel nous l'empruntons, nous garantit qu'elle était adressée à M. le prince de Talleyrand. (*Note de l'éditeur.*)

d'exil et six ans de plus sont un siècle pour la pensée, s'il ne croit pas que je suis une autre personne, ou du moins que la moitié de ma vie est éteinte, et que le repos de la patrie me paraîtrait les Champs-Élysées, je n'ai aucun moyen dans ma situation de le lui prouver; mais vous qui vous souvenez peut-être encore quelquefois de moi, ne pourriez-vous pas lui dire quelle personne je dois être à présent, quelle personne la reconnaissance envers lui me ferait, enfin tout ce que vous savez aussi bien que moi?

Adieu, ne causerai-je donc pas une fois avec vous avant la vallée de Josaphat? J'ai le projet d'aller en Amérique: il me faut une patrie pour mes fils; je demanderai à New-York où vous avez logé. Il y a des momens où, malgré mon dégoût profond de la vie, je suis assez aimable; alors je pense que j'ai appris cette langue de vous; mais avec qui la parler? — Adieu. — Êtes-vous heureux? Avec un esprit si supérieur n'allez-vous pas quelquefois au fond de tout, c'est-à-dire jusqu'à la peine? Moi je voudrais me distraire et je ne le puis. Ce qui me fait mal surtout, c'est de ne pouvoir donner à mes enfans ni leur patrie, ni l'héritage de mon père. Si vous me soulagez de cela, je joindrai ce moment-ci à notre dernier entretien, et l'intervalle sera comblé.

Adieu, encore une fois, je ne sais finir qu'ainsi avec vous.

A M. ALBERT DE STAEL.

Je crois de mon devoir de vous écrire, Albert, bien qu'un sentiment de fierté m'empêchât de le faire avec tout autre qu'avec mon fils.

Voici le tableau de votre conduite : vous avez insulté de la manière la plus grossière une femme qui n'a ici ni frère, ni mari, que je protège seule, et qui, dans sa noble patrie, n'aurait pas rencontré un seul homme capable d'outrager une femme, et surtout de l'outrager sans le moindre danger, ce qui réunit la faiblesse d'ame à la dureté du cœur. — Vous ne lui avez pas fait depuis deux jours la moindre excuse, ni à moi non plus, et vous vivez dans ma maison à l'abri de mon nom et de ma fortune, sans daigner me montrer aucun égard. — C'est pour vous que cette conduite m'afflige, car vous devez savoir que je peux me passer de votre hommage, et vous n'êtes pas en état de connaître la mère que vous avez ; vous apprendrez dans la vie que c'est à mon nom, ou plutôt à celui de mon père qu'est dû ce que vous avez d'agrément dans le monde. — Et sur quoi je vous prie se fonde votre arrogance ? Est-ce sur votre vie passée ? vous savez ce que j'en sais. — Sont-ce les connaissances que vous avez acquises ? la considération dont vous jouissez ? Les plus indulgens pour vous disent : *Il est fou, mais cela passera.* — Je ne vois pas un grand motif d'orgueil dans une telle louange. Cependant la vie s'avance, et vous aliénez de vous votre mère, votre frère, votre sœur. — Excepté le misérable atta-

chement que peut vous procurer une jolie figure, je ne vous connais pas un lien. M. de Montmorency est ici, vous ne le recherchez pas. Tout ce qui vous plaît, ce sont les habitudes vulgaires, la pipe, etc. Ni l'esprit de votre mère, ni la dignité des manières de votre frère, ni le charme de votre sœur, ni les lumières de M. Schlegel ne vous attirent; aucune idée de religion ne vous occupe. L'obéissance, le respect envers votre mère que Dieu vous commande, ne vous paraît qu'un fardeau dont il faut se débarrasser le plus tôt possible. Enfin quelle vertu, quel devoir accomplissez-vous dans la journée? Et si je mourais demain, quel souvenir pourrait vous calmer sur vos rapports avec moi depuis que vous êtes au monde. — Vous croyez que la vie consiste dans le plaisir, elle est tout autre que cela. Je ne suis ni sévère, ni froide; — les plaisirs aussi, ceux du moins qui captivent l'imagination, ont eu beaucoup trop d'empire sur moi; — mais, Dieu merci, je ne me serais pas couchée en paix si j'avais cru avoir blessé une personne malheureuse; et je n'aurais pu supporter une heure l'idée d'être mal avec mon père. — Albert, vous vous préparez une vie bien déplorable : non que je veuille me charger de la punition que vous méritez, je suivrai envers vous la ligne de devoir telle que je la conçois; mais vous n'avez aucune idée, vous, de la seule chose qui fait le devoir. — Vous imaginez que c'est admirable d'avoir dix-huit ans et cinq pieds six pouces; il y a pourtant eu quelques exemples de cette distinction-là. Vous ajoutez à tout cela l'idée que la bravoure est tout; c'est une belle chose, mais vous avez un malheur encore, c'est que, même dans ce genre, il vous manque cette générosité envers les faibles, ce respect pour les

femmes, qui fait seul de la bravoure quelque chose de chevaleresque. — Jean braverait la mort tout comme vous, et peut-être même avec plus de présence d'esprit. A quoi vous sert-il donc d'être le petit-fils de M. Necker? Et pensez-vous que bientôt ce titre qui vous protège ne vous servira d'accusation?

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° VII.

N° VIII.

N° IX.

FIN DE LA TABLE.

HM



